This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600054226P

237 a 3:1.

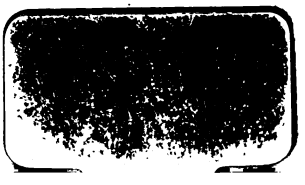

LES DUCS
DE BOURGOGNE.

PARIS, TYPOGRAPHIE PLON FRÈRES, RUE DE VAUGIRARD, 36.

LES DUCS

DE

BOURGOGNE

ÉTUDES

SUR

LES LETTRES, LES ARTS ET L'INDUSTRIE

PENDANT LE XVE SIÈCLE

ET PLUS PARTICULIÈREMENT

DANS LES PAYS-BAS ET LE DUCHÉ DE BOURGOGNE

PAR

LE COMTE DE LABORDE

MEMBRE DE L'INSTITUT

SECONDE PARTIE

TOME III

PREUVES

PARIS

PLON FRÈRES, ÉDITEURS

36, RUE DE VAUGIRARD

1852

237. a. 361.

INTRODUCTION.

Les ducs d'Anjou, de Berry et d'Orléans forment dans la cour de France, et parallèlement à la cour des ducs de Bourgogne, comme une auréole éclatante dont il est bien difficile de détourner les yeux, si l'on veut présenter un tableau quelque peu complet des mœurs de l'époque; mais, parmi ces princes fastueux, Louis de France, duc d'Orléans, se lie plus intimement aux ducs de Bourgogne par ses goûts et par ses relations. Quand son fils Charles vint au monde, au mois de mai 1391, ce fut Jean sans Peur qui fut choisi pour son parrain; dans toutes les fêtes ils se rencontrent, dans tous les jeux ils rivalisent de courage et d'adresse. Au jour de l'an, au premier janvier comme de nos jours, les distributions de robes et de livrées faites par le duc d'Orléans ne comprennent pas seulement le roi de France, les ducs de Bourgogne, de Berry et de Bourbon y ont part[1], il en était ainsi dans les distributions de même nature ordonnées par le duc de Bourgogne. Ces princes as-

[1] N°s 5416, 5446, 5571, 5563, 5582, 5658, 5772, 5867.

sistent ensemble au service divin [1], aux fêtes, aux noces et aux festins [2], ils échangent leurs devises, ils confondent leurs pensées. Le duc de Bourgogne fonde-t-il une chartreuse à Dijon, le duc d'Orléans fonde à son tour la chapelle aux Anges dans l'église de cette chartreuse [3]; les attentions épiaient les goûts : à Louis d'Orléans, grand chasseur, le duc Jean envoyait des faucons; au duc de Bourgogne, amateur de riches parures, le duc d'Orléans envoyait des bijoux. A quoi bon ces détails, ne suffit-il point de dire que leur existence se lie par mille points de contact.

Charles VI fut pour son frère Louis un protecteur libéral. Le duché de Touraine, qu'il lui avait donné en 1386 [4], parut insuffisant et, six ans plus tard, il l'investit du duché d'Orléans, qui lui était déjà cédé en partie par Guy de Châtillon [5]. Les années suivantes

[1] N° 5602.

[2] N° 5662.

[3] N° 5778.

[4] Archives du royaume : Lettres de Charles VI par lesquelles ce prince donne en apanage à Louis de France, son frère, et à ses hoirs mâles, en légitime mariage, le duché de Touraine et les comtés de Valois et de Beaumont-sur-Oise, à Lille en Flandres, novembre 1386. K, 53, n° 5.

[5] Voyez aux Archives du royaume : Lettres de Charles VI portant qu'il a reçu Louis de France, duc de Touraine, son frère, à foi et hommages liges pour les contés de Blois et de Dunois, à lui cédés par Gui de Châtillon. Beauvais, le 22 avril 1392, K. 54, n° 12. — Copie vidimée des lettres de Charles VI portant donation à Louis de France, son frère, duc de Touraine, du duché d'Orléans en échange de celui de Touraine. Paris, juin 1392. Le vidimus est du 17 mai 1411, K. 54, n° 14. Cette donation comprenait le duché d'Orléans avec ses dépendances, *excepté seulement le chastel, ville et chastellenie de Montargis*. Aussitôt le nouveau duc *envoie ses officiers prendre et accepter réalement et de fait la saisine et possession dudit duché*. — Archives

sont marquées par d'autres générosités [1] qui toutes ensemble constituèrent à ce fils de France la grande situation dont il était d'ailleurs digne par l'élévation de son caractère et par la distinction de ses goûts.

Son mariage avec la belle Valentine de Milan est un événement considérable par les conséquences qu'il eut sur la politique de la France [2] et sur la direction de sa littérature, de ses mœurs, de ses arts. La fille du duc Galéas Visconti avait à la fois la grâce qui séduit, la beauté qui impose, le rang élevé qui domine; habituée au grand luxe de la cour la plus brillante de l'Italie, elle apportait en France, à la fin du quatorzième siècle, ses goûts différents des nôtres, ses bijoux, ses modes, ses objets d'art. Elle

municipales de Blois. Lettres patentes de Loys, fils de roy de France, datées du mois de juillet et aoust 1392, en cinq expéditions différentes.

[1] Je ne citerai que deux documents tirés des grandes Archives du royaume : Lettres par lesquelles Charles VI accorde à Louis, duc d'Orléans, son frère, en supplément d'apanage les terres et seigneuries de Soissons, Ham, Pinon, Moncornet, Origny et le vinage de Laon, moyennant foi et hommage lige et tous les droits inséparables de la couronne. Paris, le 22 mai 1404, K. 55, n° 26. — Lettres de Charles VI portant promesse à Louis, duc d'Orléans, son frère, de pourvoir convenablement par mariage les filles dudit duc, et de payer la rançon de ses fils en cas qu'on les fit prisonniers. Paris, le 4 juin 1392. Vidimus du 6 juillet 1413, K. 54, n° 16. Ce même volume contient plusieurs preuves de la libéralité fraternelle du roi. — Lettres de Charles VI portant cession à Louis, duc d'Orléans, de tous les droits que ce roi pouvait prétendre sur les vi les et seigneuries de Pise, le 24 mai 1404. K. 55, n° 11 ter. — Les actes de l'acquisition de la duchié de Luxembourg et de la comté de Coucy faisaient partie des archives de la chambre des comptes de Blois.

[2] Dès 1392 Charles VI se sent entraîné par ce pied pris en Italie, et il veut en étendre les conséquences. Voyez les instructions données à ses ambassadeurs. Archives du royaume, K. 54, n° 22. Cette ambassade ne quitta pas Paris. — M. Champollion fils a publié ces instructions d'après une autre copie conservée à la Bibliothèque nationale.

apportait en outre, avec une dot de quatre cent cinquante mille florins, la souveraineté sur la ville et le comté d'Asti [1].

Les fêtes et cérémonies du mariage furent célébrées à Melun au mois de septembre 1389; l'année suivante, la duchesse eut le malheur d'accoucher d'un enfant mort, et c'est après ce triste événement, c'est-à-dire au mois de février 1390 (1391), que Louis d'Orléans fit son premier voyage en Italie pour inspecter ses domaines. Jusqu'en 1447 la principauté d'Asti ne fut pour lui et son successeur qu'un lien avec la civilisation d'outre-monts; les soins de son administration établissaient, entre ses domaines des bords de la Loire et ses états des bords du Tanaro, des communications incessantes et des rapports de toutes sortes. Ses messagers, ses employés, ses ambassadeurs sont continuellement sur la route du Midi, lui-même entreprend plusieurs fois le voyage, et il était impossible que de cette existence, mi-italienne, mi-française, ne résultât pas une modification dans les goûts. Mais de quel côté partait l'influence [2]? Dans les arts, dans ce domaine de luxe et

[1] J'ai lu attentivement les registres et pièces comptables de l'administration financière du comté d'Asti, espérant y trouver les traces d'une action sur les arts, soit de la part des artistes italiens occupés par le duc d'Orléans, et dont les ouvrages auraient passé en France, soit de la part des artistes français envoyés au delà des monts pour décorer les palais et les résidences. On verra par mes extraits combien peu abondante a été ma récolte.

[2] Je citerai ici quelques pièces dont je ferai usage, mais qui n'ont pu s'ajouter aux preuves contenues dans ce volume :

Lettres patentes de l'empereur Sigismond, instituant, à la sollicita-

d'élégance, qui était le maître et le dominateur? La cour de France ou les cours d'Italie? Quelle que soit la conclusion que j'admette, on aura les pièces de conviction sous les yeux; ce moment critique, ce point important de l'histoire des arts, m'a semblé mériter une attention et une place qu'on ne lui avait pas encore accordées.

Bientôt ces possessions italiennes deviennent une occasion de ruine pour les bijoux, en attendant qu'elles soient une source de malheurs pour la France. Continuellement on engage, on vend, on fond l'orfévrerie et la bijouterie la plus précieuse pour suffire aux armements. C'est un premier désastre, présage du désastre plus grave de Pavie.

Les relations du duc de Bourgogne et de Louis d'Orléans eurent diverses vicissitudes, mais en dépit des réconciliations[1], à des dispositions bienveil-

tion de Charles, duc d'Orléans, une université dans la ville d'Ast, à l'instar de celle de Paris. — A Cremone, Cremone in Lombardia, le 3 février 1414. (En latin.) 4 pièces. Arch. nat., carton des rois. K. 58, n° 11.

Ordonnance de Charles, duc d'Orléans, prisonnier à Londres, pour qu'on use d'économie dans ses domaines, et que les gages de ses officiers soient suspendus afin de pouvoir payer sa rançon. Londres, 27 nov. 1415. K. 68, n° 10.

Lettres par lesquelles la ville d'Ast se met sous la sauvegarde du duc de Milan, et l'accepte pour seigneur et gouverneur pendant la détention des ducs d'Orléans et d'Angoulesme, 2 oct. 1426. K 62[2].

Deux lettres de 4 pages entièrement de la main du comte de Dunois, batard d'Orléans, adressées au duc d'Orléans et dans lesquels il lui parle de son comté d'Ast, dont il l'a nommé gouverneur. De Lyon, 1er septembre. (Arch. nat., carton des rois. K. 72, n° 8.)

[1] Elles furent fréquentes; la pièce suivante est une de ces conventions qui y mettaient fin. Archives générales du royaume : Traité de paix entre le duc de Bourgogne et Louis, duc d'Orléans, par l'entre-

lantes succédèrent des sentiments hostiles engendrés par une rivalité inévitable, qui se heurtait aux petites vanités comme aux grandes ambitions. Bientôt les luttes des tournois font place aux armements de guerre, les échanges de cadeaux aux échanges de défis, et les devises, au lieu d'unir les cœurs, annonçaient clairement dans le bâton noueux d'Orléans et dans le rabot de Bourgogne la fin de cette lutte acharnée [1]. Le 23 novembre 1407, Louis d'Orléans tombait assassiné par les mains que Jean sans Peur avait armées [2]. Je ne sais aucun fait de l'histoire plus propre à former un tableau de mœurs. Tous les sentiments qui avaient cours alors y ont leur trait, la galanterie dans sa forme effrénée, la jalousie dans ses vengeances brutales, la vanité blessée dans sa révolte sanguinaire et, lorsque le crime est commis,

mise d'Isabelle, reine de France, Louis, roy de Jérusalem et de Sicile, Jean, duc de Berry, et Louis, duc de Bourbon. Paris, le 14 janvier 1401. K. 55, n° 16.

[1] On trouvera, dans mes extraits, la trace d'échanges pacifiques de ces emblèmes créés dans un sentiment hostile, mais ces échanges se rapportent à des époques de réconciliation qui alternèrent avec les moments d'hostilité jusqu'à la crise fatale et finale.

[2] Deux mois plus tard (le 19 janvier 1408) on dressa la liste des *menus officiers* de feu le duc Louis, et on y voit figurer : Robin Huppe, qui fut mutilé avec monseigneur le duc, Guillaume Quidoit, qui fut semblablement mutilé avec mondit seigneur. Sur cet assassinat les documents abondent, je citerai : Lettres par lesquelles Charles VI déclare le duc de Bourgogne innocent de l'assassinat du duc d'Orléans. Paris, le 9 mars 1407, grandes archives, K. 56, n° 17. — Lettres par lesquelles Charles VI déclare les précédentes nulles et de nul effet, et deffend d'y avoir égard. Melun, 2 juillet 1408. K. 56, n° 17. — Protestation des ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, les comtes d'Alençon, de Richemont et d'Armagnac, le sire d'Albret contre le duc de Bourgogne, assassin du duc d'Orléans. Gr. Archives, K. 56, n° 20.

la hardiesse cynique qui l'avoue, la violence qui l'impose, le prêtre et l'homme de loi qui l'excusent.

La victime avait fait un testament dès le mois d'octobre 1403, et ce testament est un modèle de philosophie chrétienne [1]. Valentine de Milan usa ce que sa douleur lui laissait de force à crier vengeance. Elle mourut sans l'obtenir et en la léguant à ses enfants. Son fils Charles avait seize ans à cette date fatale; élevé par une femme distinguée au milieu de cette atmosphère, il devait participer aux mêmes goûts, offrir les mêmes avantages de l'esprit et du cœur, trahir aussi dans le caractère les mêmes lacunes. Le luxe de sa cour égala celui qui avait régné à la cour de son père, sauf toutefois la distinction particulière de la duchesse, qui ne se retrouva plus, et les vicissitudes cruelles qui traversèrent sa vie pendant 25 années d'exil [2]. Cette élégance est rendue évidente par les extraits que je donne dans ce volume; quant aux vicissitudes, elles sont connues, et j'aurai lieu d'en faire ressortir quelques particularités aussi nuisibles à l'opinion qu'on doit se faire de son caractère, qu'elles ont été favorables à son talent

[1] On trouve ce testament aux grandes Archives sous la lettre K. 561. Quelques œuvres d'art y sont ordonnées en même temps que les services funèbres : Cy aura sur ledit autel Sainte-Croix une image d'un crucifix ou d'un Dieu de pitié, en remembrance de la passion de N.-S., et soit fait de peinture avec mes armes autour et sur l'autel de Saint-Aignan les images de Nostre Dame de Saint-Aignan et de Saint-Victor, peinte et ordonnez comme dit est de Sainte-Croix.

[2] Le payement de sa rançon occupa une aussi grande place dans la gestion de ses finances que dans son existence: j'ai dû laisser de côté tout ce qui s'y rapporte.

poétique. Il ressort toutefois de cette vie si traversée qu'elle est unie à l'histoire des ducs de Bourgogne par les mêmes goûts et par une rivalité, cette fois heureuse, de dispositions bienveillantes et de protection pour tout ce qui a du talent en poésie, en peinture, dans chacun des arts de l'imagination. Si le rôle du duc de Bourgogne est grand en dépit de l'assassinat, si le rôle du duc d'Orléans est mesquin, quelque grand que l'eût fait le malheur de l'orphelin, peu importe à mon point de vue; l'histoire peut taxer comme elle le mérite la réconciliation du fils avec l'assassin de son père et son mariage avec sa petite-nièce; mais ces rapprochements, ces mariages sont l'occasion de fêtes brillantes et d'échanges de riches présents entre les deux maisons [1]. Dans l'ordre de mes recherches, c'est l'important. Le caractère du prince ne m'appartient pas, il a droit à la même indulgence que ce bon roi René et aux mêmes titres. Ce sont tous deux de tristes princes, de pauvres chefs pour conduire l'humanité, mais des hommes d'imagination jeune et douce, aux tendances enjouées et bienveillantes, aux goûts élégants et nobles. Il y a en eux quelque chose du philosophe de l'antiquité couronné de fleurs au milieu de l'orage, souriant aux jeux de l'enfance bien que sous le poids des années, chantant la beauté et l'amour du fond de l'exil comme du haut de leurs châteaux. Charles d'Orléans mourut le 4 janvier 1465 sous le

[1] N° 6949, etc.

coup d'un reproche de son roi. Son caractère est tout entier dans la puissance de cette susceptibilité. Son fils Louis lui succéda. Il eut toutes ses bonnes qualités du cœur, il eut en outre les hautes vertus qui font un souverain, c'est-à-dire qu'il sut être à la fois un esprit aimable et un grand roi, un prince fastueux et *le père du peuple*. Je n'ai dû m'occuper dans cet ouvrage que du duc d'Orléans, l'influence de Louis XII sur les arts appartient à la renaissance et à une autre série de mes travaux [1].

Les ducs Louis et Charles d'Orléans furent enterrés dans une chapelle de l'église des Célestins de Paris [2], que Louis d'Orléans avait acquise en 1395 du prieur de ces religieux. Cette église, qui fut ruinée en 1792, a été démolie sous nos yeux. Leurs tombeaux, plus magnifiques que remarquables au point de vue de l'art, sont conservés dans un magasin de l'abbaye de Saint-Denis.

Les ressources historiques pour connaître ces grandes existences sont, comme dans l'histoire des ducs de Bourgogne, de deux sortes, les chroniques

[1] Voyez la *Renaissance des arts à la cour de France*, 4 volumes in-8, chez Potier.

[2] Dans l'un des 16 volumes de la collection Gaignières, qui ont été s'égarer à Oxford, dans la bibliothèque Bodleienne, on trouve, sous la rubrique : *Tombeaux des princes et princesses du sang royal de France*, un dessin représentant la mort qui frappe de son trait un personnage royal à genoux. Un pommier s'élève entre les deux figures, et une bandrole porte ce motto : *Juvenes ac senes rapio*. La légende du dessin s'exprime ainsi : *Cette peinture est contre le mur de droite de l'autel dans la chapelle d'Orléans dans l'église des Célestins de Paris.* C'est probablement une des peintures de Colart de Laon (voyez ce nom dans la table).

du temps et l'ancienne chambre des comptes de Blois, qui avait réuni toutes leurs pièces comptables. Cette chambre a été supprimée, ses archives ont été vendues au poids comme vieux parchemins. Je dirai quelques mots de cette suppression et de cette dispersion fatales. La fondation et la ruine de la chambre des comptes de Blois est le meilleur commentaire que je puisse donner sur la formation de ce volume.

A l'imitation de la cour de France, à l'imitation de la cour de Bourgogne, Louis d'Orléans sentit la nécessité de mettre quelque ordre dans des dépenses qui n'avaient ni contrôle, ni limites. Il institua à Blois, sa résidence, une chambre des comptes qui fonctionna d'après les règles des cours des comptes de Paris et de Lille. Cette cour souveraine avait ses précédents dans une organisation financière quelconque établie par les anciens seigneurs de Blois qui suppose des archives où l'on déposait tous les actes administratifs, et ainsi s'explique l'existence de nombreuses pièces comptables qui, de ce premier dépôt, passèrent dans les archives de la cour des comptes de Blois. Je n'ai retrouvé nulle part la date authentique de la création de cette institution, mais la présence d'actes qui la mentionnent prouve que, fondée par Louis, duc d'Orléans, elle ne cessa pas pendant quatre siècles de fonctionner régulièrement [1], tout en se transformant avec les vicissitudes

[1] Je citerai deux témoignages. Archives du royaume. Cartons des

de l'apanage. Or, ces vicissitudes avaient réduit la ville de Blois, au commencement du dernier siècle, à un état très-secondaire. La chambre des comptes, qui avait quitté le château pour s'installer dans l'hôtel de ville, où les échevins lui disputaient la place, était en 1703 dans une telle pénurie qu'elle sollicitait un grenier pour sauver *ses archives qui se pourrissent*, dit la supplique, et des chaises pour asseoir ses membres dans le lieu de leurs séances. Il fallut un arrêt du conseil pour contraindre l'autorité municipale à faire droit à cette modeste demande, et on prévoit déjà quel désordre suppose un local aussi misérable et tant d'indifférence ou tant d'hostilité [1];

rois, K. 72, n° 56 : A nos amez et féaulx les gens de nos comptes à Bloys. Nos amez et féaulx, nous vous envoyons le double de l'obligacion passée par le feu duc Charles d'Orléans pour véoir et nous faire entendre ce qui aura esté paié par ledit feu duc à ses hoirs sur le contenu de ladite obligacion. — Escript à Froestmoustier, le VIIIme jour de septembre mil V^c^ XLV. Signé Françoys. — Un cahier ayant pour titre : Copie de contrats de mariage — des Chatillons — pour demeurer au greffe de la chambre des comptes de Blois, suivant arrêté du 21 novembre 1614.

[1] Extrait du registre de la chambre des comptes de Blois déposé aux Archives de la préfecture de Loir-et-Cher :

Sur la requeste présentée au roi en son conseil par les officiers de la chambre des comptes de Blois, contenant qu'en exécution des ordres de Sa Majesté ils se sont mis en possession des greniers qui sont au-dessus du trésor de ladite chambre, dont jouissent les maire et échevins de ladite ville pour servir à l'accroissement dudit trésor, et en conformité desdits ordres, ils ont fait faire audit trésor et greniers les réparations nécessaires pour la conservation des titres de S. M. Lesquels montent à la somme de 676 livres 17 sols, tant pour achapt d'armoires que massonnerie, charpente, couverture, menuiserie, serrurerie, vitrage et autres; et comme il serait très nécessaire de faire faire encore huit armoires de bois de sapin, pour y mettre plusieurs comptes et titres qui ne sont point enfermez et qui sont en cinq pilles au dit trésor et en danger de pourrir, comme aussy d'avoir des chaises dans leur bureau dont toute la dépense pouvoit monter à 469 livres 6 sols 9 deniers. A ces

mais, sans en rechercher les tristes conséquences, nous arriverons à la suppression même de la chambre des comptes qui entraîna la dispersion finale de ses archives. Au point de vue de mes recherches, c'est le fait important et celui qui m'a coûté le plus de peine à découvrir. Et d'abord mettons hors de cause les gens de 93. Nous avons dit notre opinion sur leurs procédés révolutionnaires quand nous les avons trouvés à Lille, à Dijon, etc., jetant au feu, ou vendant au poids, les documents les plus précieux de l'histoire. Mais à Blois des vandales, nés dans la localité même, leur avaient évité dès 1776 cette faute et nos reproches. Pour expliquer la suppression de la chambre des comptes de Blois, il est nécessaire de remonter un peu plus haut et d'aborder quelques considérations générales. Les parlements étaient devenus, au milieu du dix-huitième siècle, un obstacle à la marche du gouvernement. Quelle que soit l'opinion qu'on professe, si l'on étudie consciencieusement le sujet, on sortira de cette recherche convaincu qu'une réforme était indispensable dans l'intérêt de la magistrature aussi bien que dans les

causes ils ont recours à S. M— —. Le Roy en son conseil, ayant égard à ladite requeste, ordonne que la somme de 1146 livres 3 sols 9 deniers, à laquelle montent les parties rayées purement dans les comptes du sieur de Laprée, receveur général des domaines du comté de Blois, sera payée sur les ordonnances des officiers de la chambre des comptes de Blois, aux ouvriers qui ont travaillé aux réparations, tant de la chambre du trésor que celles du grenier estant au-dessus, et fourny les armoires qui y ont été faites ou sont encore à faire, et les chaises nécessaires pour le bureau des officiers de ladite chambre. — Fait au conseil d'État du roy tenu à Versailles le 28me jour d'aoust 1703.

nécessités gouvernementales. Le chancelier Maupeou fit cette réforme. Qu'elle ait été entachée des intrigues de cour, d'où elle émanait, qu'elle ait été viciée par une résistance intéressée de tous les abus, peu importe aux yeux impartiaux; une réforme était indispensable, et le chancelier est absous par les applaudissements que la France entière donna aux réformes votées par l'Assemblée constituante, qui n'étaient autres que la réforme du chancelier, consacrée aujourd'hui par cinquante années d'exercice.

L'édit de février 1771 créait dans les provinces, sous le titre de conseils supérieurs, de véritables cours d'appel, organisées à peu près comme elles le sont de nos jours. Les fonctions de ces nouveaux magistrats cessaient d'être vénales; nommés par le chef de l'État, les juges recevaient un traitement fixe au lieu des épices, cette honte de l'ancienne magistrature. Un de ces conseils supérieurs fut établi à Blois, sans doute en souvenir de l'ancienne gloire de cette ville, comme résidence de la cour et des états généraux. Sa juridiction s'étendit sur la Touraine, le Berry, le Maine et l'Anjou. La seule annonce de cette faveur inespérée avait fait doubler les loyers des maisons de cette ville, les plaideurs et les gens d'affaires y affluaient de tous les points de ce vaste ressort, il ne fallait qu'un peu de durée au nouvel établissement pour élever Blois, de ville de quatrième ordre, au rang des grandes cités. Mais le mouvement de l'opinion se prononça alors dans toute

la France contre la réforme de la magistrature. Ce qu'on accepta plus tard comme une conquête sur l'autorité royale, on le repoussa venant avec le caractère d'une institution créée par elle. A Blois même, où l'intérêt et l'amour-propre de la localité, ces mobiles si puissants sur les populations provinciales, devaient disposer à l'approbation, le conseil supérieur rencontra l'opposition la plus vive. La petite judicature du pays se piqua de faire preuve d'indépendance et de désintéressement. Les magistrats du bailliage refusèrent de devenir juges souverains, et quelques-uns même protestèrent par leur démission contre ce qu'on appelait la violation des lois du royaume. Dans l'embarras où le jetait cette résistance inattendue, le chancelier ne trouva rien de mieux, pour composer à Blois son conseil supérieur, que d'y faire entrer en masse les magistrats de la chambre des comptes en leur conservant leurs anciennes charges, qu'ils cumulèrent avec les nouvelles. Mais cette ancienne chambre avait un caractère essentiellement aristocratique. En qualité de cour souveraine, elle prenait le pas sur toutes les autres juridictions, et par ses charges seules elle acquérait des titres de noblesse. On peut dès lors concevoir quelle impopularité s'accumula sur le conseil supérieur de Blois, quand à l'envie locale se joignit la réprobation universelle [1].

[1] Il y eut jusqu'à des chansons satiriques, fin ou accompagnement ordinaire des grandes fluctuations politiques. On chantait sur l'*Air des pendus* :

La chambre des comptes, je crois,

Le déchaînement général de l'opinion aurait empêché ces nouvelles institutions de fonctionner ; elles succombèrent par la faiblesse de Louis XVI, ou par les nécessités d'un avénement au trône. Les parlements furent rappelés et les anciens tribunaux rétablis avec tous leurs abus. La chambre des comptes de Blois, qui s'était attiré tant d'inimitiés par son adhésion aux mesures du chancelier Maupeou, fut entraînée dans la ruine du conseil supérieur et supprimée au mois de septembre 1775, au grand contentement de la bourgeoisie blaisoise. Ainsi frappés, les anciens membres de la chambre ne semblent avoir eu d'autre souci que de conserver un grand tableau où tous leurs noms avaient été inscrits au moment de leur nomination. J'ai dit que la charge donnait rang de noblesse, et ce tableau était pour les familles leur titre authentique. Si les archives, par le fait même de la suppression de la cour des comptes, n'avaient pas été dispersées ; si leur local, si vivement disputé par le corps municipal, n'avait pas été appliqué à d'autres besoins, il est évident que les anciens membres n'auraient pas eu à se préoccuper de la conservation de leur tableau. Il serait resté à sa place au milieu même du trésor historique qui était son cortége naturel. Mais, puisqu'ils sollicitent, de leurs ad-

A deux rateliers mange à Blois.
Oui, c'est dans notre cour des comptes
Que Maupeou trouva ses remontes.
Parquet, présidents, conseillers,
Se sont faits d'évêques meuniers, etc., etc.

versaires eux-mêmes, une place pour sauver ce débris de leur importance, sans se soucier autrement du sort de tant de titres historiques et sans protester contre cette fatale destruction, c'est que les archives étaient supprimées. Voici leur lettre, il n'est pas sans intérêt de conserver une trace de ce dernier souffle d'existence.

« Ce jourd'hui, 16 décembre 1775, le bureau de l'hôtel de ville tenant, s'est présenté M. François Petit, écuyer, conseiller du Roy, maître ordinaire et doyen honoraire de la chambre des comptes de Blois, supprimée par édit du mois de septembre dernier, lequel, comme député de cette ancienne cour souveraine, nous a représenté qu'au moyen de cette suppression il devient intéressant, tant pour les familles des officiers qui les ont précédés que pour celles des officiers actuels, de conserver un monument de l'existence de cette chambre; qu'à cet effet il avait l'honneur de s'adresser à Mrs les officiers municipaux à l'effet de les prier de vouloir bien agréer le dépôt du tableau qui était en leur chambre du conseil, contenant l'indication de la création de cette chambre, les dates et noms des officiers qui ont été pourvus d'offices et leurs armes, afin de faciliter les preuves de noblesse aux familles qui en auront besoin. Ledit sieur Petit retiré, la matière mise en délibération, a été arrêté d'une voix unanime par Mrs les officiers municipaux qu'ils acceptoient le dépôt du tableau offert par ledit Sr Petit et qu'en con-

séquence il sera placé sur-le-champ en la chambre du conseil de cet hôtel de ville pour y demeurer. »

Accueilli comme un trophée de victoire par la municipalité blaisoise, ce tableau a été détruit en 1792 comme entaché de féodalité, et avec lui nous avons perdu la date de la fondation de la chambre des comptes, qui était relatée avec la liste des noms de ses premiers membres, et cette date ne se retrouve pas ailleurs.

C'est donc en 1775, après la suppression de la chambre des comptes, qu'on relégua dans quelque magasin ces vieux parchemins, ce trésor historique, les archives des ducs d'Orléans, contenant, non pas seulement les actes de leurs finances particulières ou de leur autorité restreinte au Blésois, mais tous les documents qui se rattachent à leur vie privée et à leur vaste administration, tant en France qu'en Italie, à leurs droits féodaux si considérables, à leurs relations si étendues, à leurs alliances avec toutes les familles de l'Europe. Un triage sommaire fut fait pour conserver à l'État et réunir aux archives générales et à la Bibliothèque royale tout ce qu'on jugea pouvoir intéresser la couronne de France. Ce qui le prouve, c'est la présence, dans ces grands dépôts, d'un ensemble de registres administratifs, d'actes de famille, de contrats de mariage, de testaments et de pièces qui s'y rapportent, de traités politiques, d'instructions aux ambassadeurs, de payements de rançons et de correspondances avec les

ducs prisonniers, de créances entre princes, de donations de domaines et de biens confisqués qui tous proviennent évidemment de la chambre des comptes de Blois [1]. Le reste fut abandonné à la municipalité de cette ville, qui le conserva encore quelques années, et fut trop heureuse, en 1792, quand vint l'heure du désordre, d'en permettre la vente, dont elle retira quelque profit.

Dans ce naufrage une planche de salut s'offrit : le baron de Joursanvault de Beaune s'occupait de recherches généalogiques et de travaux diplomatiques, il eut l'heureuse pensée d'acheter presque en bloc [2] ce prodigieux trésor historique, et si, à la suite du bouleversement de la révolution, il compléta sa collection par l'acquisition de quelques archives monastiques [3], on peut facilement reconnaître dans son catalogue, toutes les fois qu'il y est question de l'Italie, de Gueldre, de Frise ou d'Angleterre, que ce sont toujours des actes et documents provenant de la chambre des comptes de Blois.

Le baron de Joursanvault mourut vers 1832, et

[1] J'ai dépouillé toute cette partie des archives réunie sous la lettre K.

[2] Je dis *presque*, vu les acquisitions qui se sont faites et qui se font encore à Blois chez tous les relieurs et chez les épiciers. Il faut qu'un certain nombre de lots de parchemin aient été vendus dans la ville avant l'arrivée de M. le baron de Joursanvault.

[3] La ville de Blois, elle seule, avait autrefois les archives suivantes, dont il ne reste plus trace : le greffe du bailliage, le greffe de l'hôtel de ville, le greffe de la chambre des comptes, l'évêché, le chapitre de Saint-Louis, les bénédictins, les chanoines réguliers, le couvent des capucines, le couvent des jacobins, le couvent des cordeliers, les religieuses de la Guiche, et dans l'arrondissement au moins dix archives seigneuriales.

personne dans sa famille ne partageant ses goûts, on décida qu'on procéderait à la vente de cette immense collection, qu'on ne saurait évaluer à moins de quatre-vingt mille chartes, actes, registres, inventaires, rôles, mandements et quittances, dont la valeur n'était pas dans ce chiffre énorme, qu'il est toujours possible d'atteindre avec de l'argent, mais dans le caractère particulier d'archives spéciales de la maison d'Orléans.

Les héritiers proposèrent de céder cette collection à l'État pour la somme de cinquante mille francs payable en dix ans; et en pleine prospérité du pays, on rejeta ces offres, M. Letronne étant administrateur de la Bibliothèque nationale avec un fonds d'acquisition annuelle de soixante-quinze mille francs, M. de Salvandy étant ministre de l'instruction publique avec un budget de dix-sept millions, M. de Montalivet étant ministre de l'intérieur avec un budget annuel de soixante-seize millions, y compris le service des archives, montant à quatre-vingt mille francs, le duc d'Orléans, Louis-Philippe Ier, régnant, un roi éclairé qui n'ignorait pas ce qu'il devait aux princes qui portèrent ses titres, ni ce que lui imposaient un revenu personnel considérable et une liste civile de dix-huit millions; la France enfin payant annuellement un milliard soixante-trois millions pour avoir une administration digne de sa vieille illustration et des souvenirs glorieux de son passé.

Après ce refus, les archives Joursanvault furent

jetées aux enchères et, pour la seconde fois, la France fut spoliée de ce dépôt historique par le seul fait de l'insouciance de ceux qui s'étaient chargés de veiller à sa gloire. Cette vente a été un désastre littéraire, une sorte de retraite de Moscou, laissant derrière elle une longue traînée de débris. L'érudition, si souvent éprouvée depuis soixante ans, doit inscrire au nombre de ses plus mauvais jours cette fatale journée. Je vais dire comment, avec des peines infinies, j'ai pu retrouver une partie de ces précieux documents dans les collections publiques et particulières de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Hollande et de la Belgique, mais il faut s'arrêter un moment à la vente, quelque douloureuse que puisse être cette vue rétrospective.

Un catalogue en deux volumes fut rédigé pour faciliter cette vente importante. M. De Gaule, élève de l'École des chartes, se chargea de ce travail [1], et s'en acquitta avec un soin qu'on est d'autant plus heureux de reconnaître qu'il est plus rare de le mettre au service de ce genre de publication. Ce catalogue de vente est devenu un livre de bibliothèque. On suivit, dans la vente, l'ordre des numéros du catalogue [2]. Un petit nombre d'ama-

[1] Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault, contenant une précieuse collection de manuscrits, chartes et documents originaux, au nombre de plus de quatre-vingt mille. Paris, in-8°, 1838. On lit au verso du faux titre : La collection sera vendue en totalité, à l'amiable, s'il est fait des offres suffisantes d'ici au 15 août prochain. Dans le cas contraire, la vente aura lieu aux enchères publiques.

[2] Je vais donner les noms de tous les acquéreurs, et les faire suivre

teurs et quelques bibliothécaires de province soutinrent les enchères. En général, tout se vendit très-bon marché, et un quart des articles, ne trouvant pas d'acquéreurs, fut retiré par le libraire

de tous les numéros des articles qu'ils ont acquis; j'aurais pu ajouter les prix qu'ils ont payé ces articles, mais j'ai pensé que ce détail de curiosité était de peu d'intérêt. Je crois pouvoir garantir l'exactitude de ces renseignements; je dois avouer pourtant qu'ils n'ont rien d'officiel, étant glanés de côté et d'autre, faute d'avoir pu obtenir de M. Techener, qui l'a égaré, et du commissaire priseur qui est passé en Californie, leurs catalogues complétés par ces annotations.

Aimé André, 155, 795, 797 à 814, 829 à 857, 1226, 1258 à 1263, 3347, 3365, 3524. Barrois, 651 à 659, 790, 791. Baudot, 1495. Bignon, 1722, 1730, 1746, 1752, 1760, 1761, 1797, 1820 à 1834, 1844, 1845, 1847. Bolduc, 3461 à 3466. Bordier, 404, 3276 à 3278. Boulaye de Croix, 2571, 2574, 2575. Cardilhac, 2399, 2699, 3353, 3358. Cartier d'Amboise, 2816 à 2824. Causette, 2861, 2872, 3054, 3056. Comte de Cesy, 1147. De Conny, 2717 à 2726. Crozet, 877, 951, 952, 998, 1003, 1005, 1011, 1055, 1161, 1163, 1175 à 1190, 1222, 1240, 1328, 1339, 1366, 1367, 1462, 1486, 1519, 1520, 1539, 1780 à 1797, 1807 à 1819, 1843, 1846, 1931, 1988, 2004, 2015, 2060, 2404, 2463, 2470, 2480, 2481, 2491, 2497, 2798, 2829, 2904, 3552, 3568, 3571, 3573. Delpit, 2466. Demons, 1521, 1558, 1560, 1564, 1568, 1569, 1587, 1594, 1595, 1611, 1624, 1659, 1678, 1704, 1705, 1707, 1721, 1725, 1737, 1742, 1745, 1749 à 1751, 1754, 1755, 1766 à 1774, 1777, 1779, 1802, 1806, 1835, 1836, 1839, 1840, 1850, 1851, 1921 à 1924, 2792, 2796, 2813. Alph. Denis, 3603. Louis Denis, 2403, 2429, 2430. Dentu, 2440, 3611, 5631. Derache, 1525, 1708 à 1720, 1753. Dubois, 40, 41, 42, 231, 1598. Duchalais, 3076 à 3087. Dumont, 428, 444, 445. Dumoulin, 1309, 1310, 1315, 1317, 1320, 1321, 1324, 1335, 1343. Farenc, 815 à 828, 1169, 3508, 3541. Fontaine (de Lyon), 403. Fulerton, 3351. Galliot, 1512, 1592, 1849, 2021, 3561. Garnier (libraire à Chartres), 3240 à 3254. Garnot, 1852 à 1920. Comte de Gastaldy, 3460. De Gaule, 1, 2, 4, 7, 8, 9, 11, 13 bis, 19 à 25 bis, 27, 39, 55 à 58, 70, 70 bis, 113 à 117, 119, 143, 157 à 161, 192 à 200, 207, 208, 221, 226 à 230, 239 à 241, 246, 252, 255 à 258, 260 à 262, 281, 401, 423, 426, 930, 1087, 1126, 1145, 1146, 1171, 1172, 1173, 1223, 1231, 1232, 1286, 1287, 1297 à 1299, 1349, 1373, 1374, 1406, 1420, 1588, 1690, 1723, 1726, 1937, 1939, 1949, 2091, 2105, 2112, 2116, 2406, 2409, 2410, 2472, 2474, 2478, 2504, 2593, 2595, 2644, 2647, 2654, 2808, 3362, 3510, 3523 bis, 3548 bis, 3613. Gonod, 2675. Grangier de la Marinière, 2707, 2715, 2727 à 2739, 2947, 3027, 3360, 3619, 3620. Guilbert, 138, 139. D'Hervilly,

chargé de la vente. Nous dirons le sort de ce résidu non vendu, après avoir indiqué les principaux acquéreurs. La Bibliothèque nationale acheta quelques bribes, uniquement pour bien constater que son ad-

1224, 1300. Jervé, 1049. Julien, 30. Kergarieu, 3612. Labot, 1347, 1383, 1405, 1431, 3467 à 3492. Langier, 2039. De Laubespin, 2158 à 2214, 2700, 3359, 3366, 3590 à 3598. Leber, 72 à 74, 97 à 100, 868, 1151, 1390, 2088, 2826, 2831, 3506, 3507, 3548. S. James, 140 à 142 bis, 1081, 1107. J. Leclerc, 5. Le Doyen, 388 à 395. Libri, 14 à 18, 32, 33, 34, 43, 44, 45, 46, 51, 52, 53, 54, 65 à 69 bis, 279. De Magny, 75, 278, 288 à 387, 427, 486 à 505, 879 à 892, 1028, 1102, 1106, 1138, 1140, 1225, 1236, 1254, 1285, 1348, 1361, 1395, 1400, 1425, 1427, 1453 à 1455, 1471, 1586, 1597, 1652, 1691, 2029, 2394, 2487, 2701, 3074, 3346, 3352, 3354, 3356, 3361, 3420 à 3459, 3493 à 3496, 3498, 3500 à 3502, 3512, 3526 à 3530, 3557. De Mailly, 2658, 2660, 2680, 2682, 2698. Le maire de Melun, 1251 à 1253. De Marci, 402, 418, 438, 1397, 1403, 1418, 2349, 2354, 2468, 2484, 2790, 2807, 3497, 3505. Merlin, 1114, 1115, 2437, 2452, 2643, 2999. De Mombret, 398, 1153 à 1157, 1158, 1159, 1308, 1490, 1491, 1563, 1585, 1641, 1693 à 1695, 1925 à 1929, 2642, 3569. Montalembert, 2531. Moore, 18 bis, 31, 35, 36, 37, 63, 64, 217 à 220, 222, 223, 253, 254, 592 à 650, 660 à 679, 709 à 789, 874, 893 à 924, 927, 1034, 1038, 1075, 1076, 1086, 1164, 1407, 1475, 1484, 1485, 1549, 2125, 2413, 2420, 2441, 2529, 2967, 2971, 2998, 3357, 3367 à 3419, 3489, 3539, 3540, 3572, 3633. Morel, 1428. Noel (de Nancy), 2123, 2126, 2152 à 2155, 3583 à 3589. Louis Paris, 1946, 1948, 1952, 1955, 1974, 1987, 1990, 1995, 1996, 2005, 2006, 2033, 2037. Petit Semonville, 3279 à 3310. Pichon, 409, 680 à 708. Marquis de Pina, 2367 à 2384, 2439, 3602. Bibliothèque de Poitiers (ce lot fut vendu à l'amiable), 2535 à 2570. Potelet, 424, 447, 931, 932, 983, 1019, 1020, 1220, 1221, 1234, 1235, 2056, 2057. Raudot, 1799. Ravenel, 1045, 1061, 1093, 1103, 1105, 1112, 1113, 1130, 1141, 1142. Reynier, 3515 à 3516, 3610. De La Saunaye, 508, 513, 517, 796, 864, 1058, 2787, 2838, 2842, 2845, 2879, 2880, 2892, 2968, 2976, 2997, 3088 à 3232, 3239, 3352. Techener, 3, 6, 10, 12, 13, 26, 28, 29, 38, 47, 48, 49, 50, 59 à 62, 71, 75, 76 à 96, 101 à 112, 118, 120 à 137, 145 à 154, 156, 162 à 191, 201 à 206, 209 à 216, 224, 225, 232 à 238, 242, 247 bis à 251, 259, 263 à 277, 280, 282 à 287, 396, 397, 399, 400, 405 à 407, 410 à 416, 421, 450, 794, 873, 878, 929, 936, 1043, 1062, 1063, 1083, 1084, 1119, 1120, 1127, 1135, 1191 à 1218, 1219, 1255 à 1257, 1264, 1280, 1305, 1311, 1314, 1318, 1326, 1331, 1338, 1346, 1359, 1375, 1376, 1444, 1445, 1450, 1451, 1459, 1460, 1466, 1472, 1494, 1506, 1508, 1513, 1633, 1663, 1724, 1729, 1734, 1735, 1736, 1741, 1744,

ministrateur n'ignorait pas la vente de ce précieux dépôt[1]. La Bibliothèque du Louvre, au nom du roi, recueillit ce qui avait rapport à l'ancienne librairie des ducs d'Orléans. C'était de la part de M. Barbier tout ce qu'il devait, tout ce qu'il pouvait faire dans les limites de ses attributions. La Bibliothèque de la ville de Paris fit quelques acquisitions sans importance. M. le chevalier de Magny s'était fait adjuger les anciennes chartes de Belgique, il les céda au général van der Meer qui lui-même les vendit plus tard à la ville de Tournay, mais il avait acquis en outre tous les articles remplissant les chapitres intitulés : la guerre, les dépenses de cour, les finances et les provinces de France. Toutes ces pièces composent aujourd'hui les archives du collége héraldique, propriété de M. Givaudan, qui en conserve la direction. M. le comte de Laubespin se rendit acquéreur de toute la province de Bourgogne et du chapitre des généalogies, M. de la Saussaye du Blesois, pour la

1756 à 1759, 1762 à 1765, 1778, 1841, 1932, 1943, 2009, 2012, 2046, 2054, 2058, 2061 à 2086 pour les archives de Reims, 2156, 2157, 2353, 2358 à 2366, 2395 à 2398, 2402, 2421, 2424, 2443, 2444, 2445, 2454, 2465, 2477, 2479, 2483, 2486, 2499, 2501, 2503, 2505, 2528, 2530, 2578, 2580, 2586 à 2589, 2590, 2596, 2612 à 2640, 2641, 2656, 2687, 2802, 2886, 3233, 3234, 3274, 3275, 3311 à 3334, 3350, 3364, 3513, 3531, 3605 à 3607, 3687. Terray, 2793. Thery, 792, 793. Thevet, 3646, 3349, 3355, 3363. Thomassy, 468, 2449, 2450, 3604. Comte de Vibrac, 2886, 3029, 3065, 3069. De la Villegille, 1174, 2740 à 2781, 3621 à 3623.

[1] M. Crozet lui céda, le 15 février 1839, moyennant 673 francs, ses acquisitions indiquées dans la note précédente, excepté les numéros suivants qu'il avait vendus à d'autres : 951, 1519, 1780 à 1797, 1807 à 1813, 1845, 1846, 1988, 2004, 2015, 3568, 3571, 3573. Cette acquisition est inscrite sous le n° 2426.

bibliothèque de Blois, M. Briquet du Poitou, pour la ville de Poitiers; M. Pina acquit le Dauphiné; M. Farenc, la Provence; M. de Conny, le Bourbonnais; M. Grangier de la Marinière, le Nivernais; M. de la Villegilles, le Berry; M. Noël de Nancy, la Lorraine; M. Duchalais, Beaugencis; M. Garnier, Chartres; M. Petit Semonville, Orléans; M. le comte de Gastaldy, l'Allemagne; M. Bolduc, la Suisse; M. Labot, l'Italie et la Savoie. M. Pichon eut la chasse et la pêche [1]; M. Le Doyen, la marine; M. Barrois, les jeux et les tournois; M. Aimé André, les usages singuliers et l'histoire littéraire; M. Farenc [2], les beaux arts; enfin M. Moore, agent du British Museum, conquit sur nous les chapitres : costumes, armes et équipements, meubles et chartes anglo-françaises. Après plusieurs jours de criée, après une recette de quarante-cinq mille francs, nette de tous les frais de vente et d'impression de catalogue, le silence se fit, et le courant des affaires effaça si bien la trace de cette vente, que je n'ai obtenu qu'à

[1] Ce chapitre était composé de 198 pièces collées chronologiquement (131 pour le quatorzième siècle) dans quatre volumes. J'avais quelque espoir de trouver dans l'équipement des faucons, des noms d'orfévres, des noms de peintres; mais dans le classement qui a été fait pour le plus grand bénéfice de la vente, on n'a laissé dans ce chapitre que les quittances des fonctionnaires et employés de la vénerie, les marchés et payements faits pour l'aménagement et la pêche des étangs, nature de renseignement qui est étrangère à mes recherches, bien que j'en comprenne et l'utilité et l'intérêt.

[2] M. Farenc s'en est défait dans une vente dont M. Techener rédigea le catalogue. Elle eut lieu le 10 mars 1845 sous le nom de M. J. H. F. Müller. M. Farenc conserva les pièces concernant la musique. M. Salmon de Tours acheta la peinture, etc., etc.

grand' peine les renseignements qui précèdent sur les acquéreurs; mais ces fatales entreprises ont toutes une mauvaise queue. La vente des archives Joursanvault laissait dans les mains de M. Techener près d'un quart de ces richesses non vendues et retirées faute d'acquéreurs [1]. Il fallut se défaire de ces mil-

[1] Voici une liste que je crois exacte des numéros du catalogue retirés de la vente faute d'enchères : 277, 417, 419, 420, 422, 425, 429 à 437, 439 à 443, 446, 448, 449, 451 à 485, 506, 507, 509 à 512, 514 à 516, 518 à 591, 858 à 872, 875, 876, 925, 926, 928, 933 à 935, 937 à 950, 953 à 982, 984 à 997, 999 à 1002, 1004, 1006 à 1010, 1012 à 1018, 1020 à 1027, 1029, 1031 à 1033, 1035 à 1037, 1039 à 1042, 1044, 1046 à 1048, 1050 à 1054, 1056, 1057, 1059, 1060, 1064 à 1074, 1077 à 1080, 1082, 1085, 1088 à 1092, 1094 à 1101, 1104, 1108 à 1111, 1116 à 1118, 1121, 1125, 1128, 1129, 1131 à 1134, 1136, 1137, 1139, 1143, 1144, 1148 à 1150, 1152, 1160, 1162, 1165 à 1168, 1170, 1221, 1227 à 1230, 1237 à 1239, 1241 à 1250, 1265 à 1279, 1281 à 1284, 1288 à 1296, 1301 à 1304, 1306, 1307, 1312, 1313, 1316, 1319, 1322, 1323, 1325, 1327, 1329, 1330, 1332, 1333, 1334, 1336, 1337, 1340 à 1342, 1344, 1345, 1350 à 1358, 1360, 1362 à 1365, 1368 à 1372, 1377 à 1382, 1384 à 1389, 1391 à 1394, 1396, 1398, 1399, 1401, 1402, 1404, 1408 à 1417, 1419, 1421 à 1424, 1426, 1429, 1430, 1432 à 1443, 1446 à 1449, 1452, 1456 à 1458, 1461, 1463 à 1465, 1467 à 1470, 1472, 1474, 1476 à 1483, 1487 à 1489, 1492, 1493, 1496 à 1505, 1507, 1509 à 1511, 1514 à 1517, 1520, 1522 à 1524, 1526 à 1538, 1540 à 1548, 1550 à 1557, 1559, 1561, 1562, 1565 à 1567, 1570 à 1584, 1589 à 1591, 1593, 1596, 1599 à 1610, 1612, 1623, 1625 à 1632, 1634 à 1640, 1642 à 1651, 1653 à 1658, 1660 à 1662, 1664 à 1677, 1679 à 1689, 1692, 1696 à 1703, 1727, 1731 à 1733, 1738 à 1740, 1747, 1748, 1774 à 1776, 1798, 1800, 1801, 1803 à 1805, 1838, 1842, 1848, 1933 à 1936, 1938, 1940 à 1942, 1944, 1945, 1947, 1950, 1951, 1953, 1954, 1956 à 1973, 1975 à 1986, 1989, 1991 à 1994, 1997 à 2001, 2003, 2007, 2008, 2010, 2011, 2013, 2014, 2016 à 2020, 2022 à 2028, 2030 à 2032, 2034 à 2036, 2038, 2040 à 2045, 2047 à 2053, 2055, 2059, 2087, 2089, 2090, 2092 à 2104, 2106, 2111, 2113 à 2115, 2117 à 2122, 2127 à 2151, 2350 à 2352, 2355 à 2357, 2400, 2401, 2405, 2407, 2412, 2414 à 2419, 2422, 2423, 2425 à 2428, 2431 à 2436, 2438, 2442, 2446 à 2448, 2451, 2453, 2455 à 2462, 2464, 2467, 2469, 2471, 2473, 2475, 2476, 2482, 2485, 2489, 2490, 2492 à 2496, 2498, 2500, 2502, 2506 à 2527, 2532 à 2534, 2572, 2573, 2576, 2577, 2579, 2581 à 2585, 2591, 2592, 2594, 2597 à 2611, 2645, 2646, 2648 à 2653, 2655,

liers de pièces de toute nature, arrachées violemment de toutes les divisions du catalogue, et alors commença une misérable vente, de la main à la main, dont M. Techener n'a pas enregistré la comptabilité, dont je n'ai pu qu'imparfaitement suivre la trace. Ce qui restait encore à la fin de 1839, et c'était la majeure partie, passa dans l'une des ventes du bibliophile Jacob [1], après avoir subi comme classement un remaniement devenu nécessaire. Cette masse de documents fut acquise par M. Pollain, libraire à Louvain, qui en a fait le débit lentement et en détail.

Tel était en 1848 l'éparpillement général des archives de la chambre des comptes de Blois. Je me décidai à rechercher partout ses intéressants débris. Je commençai par dépouiller le catalogue imprimé et par inscrire sur cartes tous les articles qui méritent de prendre place dans mon ouvrage. Puis je comparai ces cartes avec l'inventaire manuscrit en trois vo-

2657, 2659, 2661 à 2674, 2676 à 2679, 2681, 2683 à 2686, 2688 à 2697, 2702 à 2706, 2708 à 2714, 2716, 2718 à 2726, 2782 à 2786, 2788, 2789, 2791, 2794, 2795, 2797, 2799 à 2801, 2803 à 2806, 2809 à 2812, 2814, 2815, 2825, 2827, 2828, 2830, 2832 à 2838, 2840, 2841, 2843, 2844, 2846 à 2860, 2862 à 2871, 2873 à 2878, 2881 à 2885, 2887 à 2891, 2898 à 2903, 2905 à 2946, 2948 à 2966, 2969, 2970, 2972 à 2975, 2977 à 2985, 2987 à 2996, 3000 à 3026, 3028, 3030 à 3053, 3055, 3057 à 3064, 3066 à 3068, 3070 à 3073, 3075, 3235 à 3238, 3255 à 3278, 3335 à 3345, 3366 ex., 3420 à 3459, 3503, 3504, 3509, 3511, 3514, 3517 à 3523, 3525, 3532 à 3540, 3542 à 3547, 3549 à 3551, 3553 à 3556, 3558 à 3560, 3562 à 3567, 3574 à 3582, 3599 à 3601, 3606, 3609, 3615 à 3618, 3624 à 3630.

[1] Je renvoie au catalogue des livres et des manuscrits, la plupart relatifs à l'histoire de France, composant la bibliothèque du bibliophile Jacob, laquelle sera vendue en totalité à l'amiable, ou à défaut d'acquéreur, le lundi 24 février 1840. Paris, 8°, Techener, 1839. Voici les

lumes [1], qui fut rédigé par les soins de M. Joursanvault lui-même et qui donne l'analyse de 6698 pièces, dont un grand nombre ne se retrouvait plus dans la collection en 1838. Ces dépouillements et récolements terminés, je me mis à rechercher, à copier, à analyser tout ce qui a été acquis par les établissements publics et les érudits de Paris, ayant soin de détruire chaque carte copiée dans les inventaires aussitôt que j'eus dans ma possession l'original. J'allai ensuite à Blois, en Angleterre et en Belgique.

numéros qui se rapportent aux archives de Joursanvault, je les fais suivre du nombre des pièces. La lettre R signifie registre :

Numéros.	Pièces.	Numéros.	Pièces.	Numéros.	Pièces.	Numéros.	Pièces.
891	312	1247	R.	1299	95	1379	386
893	184	1250	175	1305	40	1382	126
894	132	1251	148	1309	94	1385	250
896	83	1252	141	1311	21	1386	R.
897	83	1253	155	1312	28	1387	R.
898	224	1254	R.	1313	9	1391	R.
899	30	1255	14	1314	21	1392	140
900	130	1256	60	1315	5	1394	24
901	48	1257	6	1316	18	1395	200
902	37	1262	22	1317	21	1399	R.
904	21	1263	34	1320	41	1436	R.
984	65	1264	12	1321	R.	1485	R.
985	R.	1265	40	1322	29	1487	300
986	143	1266	83	1324	27	1496	R.
988	113	1267	6	1325	33	1497	R.
1054	58	1268	58	1328	400	1506	647
1055	R.	1271	29	1336	400	1511	113
1101	132	1272	47	1360	300	1517	R.
1102	125	1273	200	1366	120	1521	80
1103	150	1274	R.	1368	52	1523	39
1104	120	1279	R.	1369	300	1524	5
1105	85	1281	100	1370	R.	1787	68
1106	120	1284	15	1372	28	1790	R.
1107	130	1286	R.	1374	37		
1108	R.	1297	800	1378	2,500		

[1] Cet inventaire en trois volumes se trouve dans le supplément français n° 2638 [1, 2, 3] de la Bibliothèque nationale. Le premier volume contient l'analyse de 2062 pièces, le second de 2800, le troisième de 1826. Les analyses sont insuffisantes, les passages cités sont écrits en orthographe moderne, les noms sont mal copiés.

Ayant adopté, dans ce corps de preuves, l'ordre par localité (on en a vu les raisons), j'aurais pu ne donner dans ce troisième volume que les actes provenant de la chambre des comptes de Blois qui se trouvent dans les collections de Paris, mais j'ai craint de disséminer à l'infini des documents d'une commune origine, si je ne les enregistrais qu'au fur et à mesure de leur rencontre dans tant de collections et de pays différents. J'ai donc supposé, pour un moment, l'existence des archives de la chambre des comptes de Blois et j'en offre ici le dépouillement complet, ayant soin d'indiquer la résidence actuelle et définitive de chaque document, en conservant aussi l'analyse des pièces dont je n'ai pas retrouvé les originaux, et telle qu'elle se trouve dans l'inventaire manuscrit et dans le catalogue imprimé.

Les plus prévenantes facilités m'ont été offertes dans les dépôts publics, je n'ai également qu'à me louer des communications obligeantes de tous les collecteurs, qui comprennent aujourd'hui que leurs trésors sont un fonds commun de l'érudition. Ils sont d'autant plus disposés à en faire jouir les autres qu'ils savent mieux s'en servir eux-mêmes. M. Salmon de Tours, ancien élève de l'Ecole des chartes, s'est seul refusé à toute communication; mais cela tient aux idées rétrécies qu'on se forme en province où l'on croit qu'enfouir c'est posséder, que posséder c'est s'illustrer. Ces idées, je me hâte de le dire,

sont condamnées en province même par tous les esprits éclairés.

J'ai trouvé à Blois dans MM. de Petigny et de la Saussaye, mes confrères, les secours que je pouvais attendre de leurs lumières et de leur amitié. La ville de Blois doit à M. de la Saussaye d'avoir reconquis une partie de ses anciennes archives, faible partie, si on la juge par le nombre des pièces acquises, mais considérable, si on examine avec quel soin judicieux le choix en a été fait. L'érudition devra à M. de Petigny un catalogue de ces pièces, travail déjà assez avancé et qui deviendra pour toutes les archives un modèle. Les archivistes des départements auront à cœur de suivre son exemple, quand ils seront convaincus qu'un simple inventaire, besogne d'ordinaire fastidieuse et ingrate, peut devenir, par la précision des indications, par des déductions aussi ingénieuses que rigoureuses, une addition au glossaire de Ducange et aux travaux des généalogistes. Pour mon compte, je lui suis redevable des renseignements qu'on a trouvés plus haut sur les derniers moments de la chambre des comptes de Blois et sur la dispersion de ses archives. Il les puisait pour ainsi dire dans l'histoire de sa famille, puisque ses ancêtres ont fourni des membres à cette magistrature.

Mon travail terminé en France, j'ai été à Londres chercher la majeure partie des archives de la chambre des comptes de Blois, la partie vraiment intéressante

au point de vue de mes recherches. La fatalité le veut ainsi. En effet, si nos administrateurs se sont montrés très-inconscients, les conservateurs des manuscrits du Musée Britannique ont été à la fois vigilants perquisiteurs et habiles généreux. La preuve en est dans l'importance de leurs acquisitions faites exclusivement en France, et pour une somme cruellement minime. Plusieurs collecteurs, stimulés par leur générosité, ont réuni toutes les pièces qui se rattachent à l'administration anglaise en France et au séjour de nos princes en Angleterre, c'est-à-dire, dans le premier cas, les chartes et les actes de l'autorité, les dépenses de guerre, les envois de messagers à cheval ou à pied, même de femmes messagers à pied, le payement et les montres des gens d'armes, et enfin les impositions de guerre; dans le second cas, des envois de vins et d'argent aux princes prisonniers pour tenir leur état, des impositions pour payer leur rançon, des dons faits par eux à des chevaliers, leurs compagnons d'infortune, à l'un en argent, à l'autre en *toute de quelques draps de lin*; dans toutes ces pièces des détails de mœurs, des renseignements importants pour l'histoire, et une foule de faits précieux pour les généalogistes anglais. Cette conquête sur notre indifférence était jusqu'à un certain point de bonne guerre, et ces 2,127 pièces, quoique regrettables puisqu'elles nous appartenaient, semblent tout aussi bien à leur place à Londres qu'à Paris. Mais com-

ment expliquer la possession de 2,554 actes, registres, rôles du plus grand intérêt pour l'étude de nos costumes, de nos armes, de nos joyaux, de notre commerce, de nos monnaies, l'ensemble, en un mot, de l'administration intérieure et de la vie privée des princes d'Orléans pendant le quatorzième et le quinzième siècle? Comment l'expliquer? Je l'ai dit, par l'insouciance coupable de tout ce qui a autorité dans ces matières. Tous ces précieux documents réunis au département des manuscrits du British Museum sont inventoriés sous un numéro courant et sous le titre d'*Additional Charters*[1], c'est-

[1] Voici les provenances des pièces, en suivant l'ordre des numéros :

1 à 168 achetées en 1829 à M. de Courcelles.
169 à 208 » en 1830 » »
209 à 231 Chartes anglaises du seizième au dix-septième siècle.
232 à 505 Chartes de même origine achetées en 1831 à M. de Joursanvault.
606 à 652 Achetées à M. Bohn, libraire, en 1831, et provenant du cabinet de M. Monteil.
654 à 696 Achetées à M. Baker en 1830, rooles anglais, montres et impositions, seizième et dix-septième siècles.
697 à 871 Achetées à M. Cochrane, libraire, en 1832, chartes anglaises.
872 à 1012 Chartes anglaises achetées de côté et d'autres, souvent isolément.
1012 à 1044 Chartes françaises et rooles militaires émis par l'administration anglaise en France, achetées de M. Sotheby en 1835.
1045 à 1053 Chartes anglaises et françaises achetées à M. Rodd en 1835.
1060 à 1246 » » » » en 1836.
1253 à 1290 Rooles de dépenses de toutes sortes et anglais. Les comptes des fabriques sont très-intéressants.
1290 à 2027 Divers.
2028 à 2561 Acquisitions faites à la vente Joursanvault. Costumes.
2562 à 2689 » » » » Armes.
2690 à 2829 » » » » Meubles.
2830 à 3191 » » » » Joyaux.

à-dire qu'ils forment comme un fonds composé des pièces acquises depuis 1829 et ajoutées à l'ancien fonds des chartes. Dire que MM. Holmes et Panizzi m'ont offert toutes facilités, ajoutant à la libéralité permise par le règlement tout ce que peut inventer l'hospitalité anglaise, c'est joindre une attestation de plus aux nombreux témoignages des érudits.

Le catalogue imprimé[1] de la collection particulière de sir Thomas Phillipps m'avait signalé quelques pièces qui ne pouvaient avoir d'autre provenance que la chambre des comptes de Blois. J'écrivis à ce collecteur passionné pour obtenir l'autorisation de fouiller dans ses trésors. Il accueillit ma demande avec cette prévenance hospitalière, particulière à l'Angleterre, et que je n'ai rencontrée à un même degré d'ouverture facile et générale qu'en Orient. L'Arabe du désert offre sa tente et une part de ses repas avec autant de cœur sans doute; mais le logis est peu confortable et l'ordinaire bien médiocre. A Middlehill au contraire c'est une bonne table, dressée sous un toit solide, près d'une admirable bibliothèque de 10,000 manuscrits et d'une innombrable quantité de pièces historiques de toute nature. J'ai passé quatre jours au milieu de ces richesses

3192 à 3293 Acquisitions faites à la vente Joursanvault. Commerce et monnaies.
3294 à 4123 Acquisitions faites à la vente Joursanvault. Chartes anglo-françaises.
4124 à 4678 Acquisitions faites à la vente Joursanvault. Maison d'Orléans.

[1] Deux volumes in-folio imprimés à Middlehill même.

qui garnissent les murs de toutes les chambres, envahissent les escaliers, encombrent les corridors, et font de cette demeure, au milieu des bois, comme une ruche d'abeilles où chaque place est occupée. Le miel, rassemblé par l'intelligence des siècles passés, découle à pleins bords de ces rayons de bibliothèque, et l'espace me manquerait si je voulais donner une idée des richesses de sir Thomas Phillipps; j'y reviendrai et dans la suite de cet ouvrage et dans mes études sur la renaissance des arts à la cour de France.

De ces poursuites nomades, de ces travaux morcelés, est résulté le volume que je soumets à la critique bienveillante des érudits. Les documents qu'il contient ne sont pas tous inédits, puisque le catalogue de M. De Gaule en a analysé un certain nombre, puisque M. Leroux de Lincy a publié les pièces relatives à l'ancienne bibliothèque de Blois [1], puisque enfin M. Champollion fils a fait un travail sur les ducs d'Orléans [2], en prenant pour base les documents conservés au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale; mais il manquait une investigation complète, et je n'avais rien à changer à l'esprit de mes recherches, à la nature de mes poursuites, à l'étendue de mes extraits. Si mon travail a quelque valeur, il le devra à la méthode qui a formé

[1] D'abord dans la Bibliothèque de l'École des chartes, tome V, p. 59, et ensuite tiré à part : Paris, 8° 1843.

[2] *Louis et Charles, ducs d'Orléans*, par Aimé Champollion-Figeac. Paris, 8°, 1844.

son ensemble. J'ai donc continué à attacher une grande importance aux indications précises; un nom, un fait, une date m'ont semblé devoir toujours être la base qui rend acceptables les déductions, en les rendant probables. J'ai encore omis, bien qu'à regret, tout ce qui a rapport à la guerre, par conséquent aux armes et aux armures. Je n'ai pas touché à la chasse, à la pêche, ni à la fauconnerie. Je n'ai admis qu'un petit nombre de chantres et de musiciens, mais j'ai inséré tous les noms des ménestrels. Voici pourquoi. Mon but ne pouvait être d'entasser des noms propres, mais de fournir par des indications précises quelques jalons fixes à l'histoire de l'art. Les chantres étaient circonscrits dans leur office, et n'en sortaient pas. Les ménestrels au contraire formaient une association dont les développements ou les empiétements n'avaient pas de bornes. Tantôt musiciens, tantôt chanteurs, aujourd'hui acteurs, demain messagers secrets et souvent favoris intimes, ils s'associent à la vie privée et appartiennent à son tableau. Ils ont même une plus grande importance; car le nom d'un ménestrel de bouche, c'est-à-dire d'un improvisateur chanteur, lève parfois le voile qui cachait l'auteur de quelque grande œuvre anonyme. Guillaume Guiart, d'Orléans, était ménestrel de bouche au commencement du quatorzième siècle, après avoir été brave militaire et poëte fécond[1]. Les baladins, les joueurs de souplesse,

[1] Sa chronique métrique a plus de 21,000 vers.

les faiseurs de grimaces, se rencontreront encore à côté des joueurs de personnages; tout cela se lie et ne peut se séparer dans l'histoire littéraire, ce monde jovial produisant des Molières à toutes les époques. Le quinzième siècle eut un goût décidé pour le théâtre. Si les ducs de Bourgogne, amoureux de tout genre d'éclat, organisèrent des fêtes, et dans ces fêtes des spectacles qu'on ne peut mieux caractériser que ne l'a fait un témoin : des *Entremets d'un outrageux excès* [1], on verra que le roi de France, les ducs de Berry et d'Orléans témoignèrent souvent aux municipalités le plaisir naïf et vrai qu'ils trouvaient aux représentations scéniques, dont leurs entrées dans les villes étaient l'occasion ou le prétexte.

Si j'ai cité les baladins en titre d'office, j'ai omis les joueurs de personnages, quand il m'a paru évident qu'ils ne paraissaient qu'accidentellement sur les échafauds; autrement, j'aurais pu enregistrer la bourgeoisie entière de certaines villes, dans laquelle les rôles les plus ambitieux trouvaient des acteurs parmi les industriels les plus modestes [2].

Il eût été facile de tirer de l'ensemble de ces pièces comptables un tableau des revenus et dépenses des ducs d'Orléans, en additionnant les dépenses d'une année pour joyaux, pour habillements,

[1] Olivier de la Marche.

[2] Le mystère d'André de la Vigne, joué en 1496 à Seure, en Bourgogne.

pour voyages, etc., etc.; mais ce tableau eût été incomplet, par suite de l'impossibilité où j'étais de réunir en même temps les dépenses générales, soit d'une année, soit de plusieurs années, pour les comparer entre elles. D'ailleurs ce genre de recherches n'appartient pas directement à mon sujet. J'éviterai également dans le texte historique de cet ouvrage de tirer des conclusions absolues de résultats en apparence positifs. Les dépenses de nourriture ne prouvent nullement la somme de viandes et de comestibles consommés à la table des ducs d'Orléans, pas plus que leurs innombrables joyaux, leurs souliers renouvelés presque chaque jour, et différents objets de vêtements achetés par douzaines ne prouvent qu'on se couvrait de joyaux, qu'on marchait de manière à user tant de souliers, qu'on s'affublait de tous ces vêtements. L'armée des familiers, des partisans, l'obligation de nourrir de ses restes, d'orner de ses joyaux, d'habiller de sa défroque une domesticité besogneuse, expliquent ce luxe et le motivent.

J'ai laissé de côté les comptes administratifs, qu'il s'agisse de tailles, de rôles de gens de guerre, de vendanges en grand, ou de transport de vins et autres provisions envoyées en Angleterre durant la captivité. Si j'ai enregistré quelques comptes d'exploits et d'amendes, c'est qu'ils m'ont offert dans les appréciations, rixes, fraudes, etc., plus d'un trait des mœurs de l'époque.

J'ai cité une liste entière des gaiges et pensions de la maison d'Orléans tant pour faire connaître son état que pour signaler des illustrations littéraires cachées sous les noms de ces officiers domestiques. On me saura gré de ce soin.

Sans faire une recherche persévérante des actes de l'administration des anciens seigneurs de Blois, j'ai admis quelques pièces qui renferment des faits intéressants et servent à apprécier l'état de cette province et le luxe modéré de ces princes avant l'arrivée et l'installation de Louis de France [1]. Ces extraits vont depuis 1190 jusqu'en 1392 [2]. On n'a pas oublié que j'ai procédé de la même manière pour les comtes de Flandres, qui précédèrent les ducs de Bourgogne, et on a vu comment le luxe et

[1] La réunion, dans les anciennes archives de Blois, de tous les actes de l'administration des comtes de Blois et de Louis de France, duc de Touraine, antérieurement à la prise de possession du duché d'Orléans, a rendu nécessaire, pour observer l'ordre chronologique, de mêler ensemble des actes d'origine différente. L'inconvénient est peu sensible, puisque chaque acte porte en tête l'indication du Prince au nom de qui il a été émis. A partir de l'année 1392 il n'y a plus qu'une administration.

[2] Du n° 5298 à 5526. J'aurais pu en citer un plus grand nombre, mais j'ai voulu rester dans les limites de mon cadre. Voici deux pièces omises, peut-être à tort : Des habitants de Fontaine, qui doivent au comte de Blois 65 livres, s'engagent, à défaut de payement, *à tenir prison fermée au chastel de Blois* : 28 février 1330. — Nous, Guy de Chasteillon, cuens de Bloys et sire d'Avesnes, faisons savoir à tous que comme les muniers des molins de la ville de Bloys feussent tenuz de fère l'exéqucion des maufeteurs condampnez à mort de noz gens par sentence et jugement et de les mener et conduire au gibet pour fère ladicte exéqucion, pour laquèle charge les diz molins feussent de maindre profit et valeur et mains requerables. — Le prieur de Saint-Jean-de-la-Grève s'engage à payer par an 7 septiers par moulin pour racheter cette servitude. L'acte n'est pas daté, on peut le placer vers 1336.

certains désordres qui se manifestent en grand plus tard se trouvent dès lors en germe dans l'administration et dans la vie privée de ces princes. Il en est de même chez les comtes de Blois [1], par rapport aux ducs d'Orléans.

Dans un travail aussi compliqué et dont les éléments sont rassemblés de tant de points différents et à des époques éloignées, il était difficile de ne pas commettre des erreurs. On les relèvera facilement, j'espère qu'on les excusera de même [2].

J'aurais pu tripler le nombre des pages de ce volume, si j'avais publié pour chaque acquisition le marché, le mandement de payement et la quittance, souvent réunis et cousus ensemble; mais j'avais à cœur de résumer autant qu'il était possible, tout en

[1] J'ai mentionné, n° 5384, la visite que le chancelier du comte de Blois (Hélion, chancelier de Guy II de Chastillon) fit au château-fort de Noillac, qui était alors en construction. Il ne reste de ce vaste édifice qu'une pierre qui porte cette inscription :

Lan. mil. cce °. quatrevins z un
firent. faire. Monss Guille de Ne
ilhac. z. Monss. Helion de Neilhac
freres. ledifice. de ceans. et.
estoit en lage le dit Mess. Guille
de XXXII. *ans. z. moss. helion de* XXVI *ans.*

Cette inscription en caractères gothiques a été gravée sur la pierre qui formait le linteau de la porte de la grosse tour du château de Onzain, démoli en 1823; elle est accolée des écussons des deux frères portant deux léopards passant, sans indications d'émaux. L'écusson du cadet est distingué par le lambel.

Cette pierre recueillie par M. de la Saussaye est destinée par lui à orner le musée de la ville de Blois.

[2] Les numéros 5372 et 5441 ne sont pas à leur place. Le n° 6263 devrait se trouver après le n° 5805. Le titre du duc d'Orléans en est la preuve. Les n°s 5787 et 5788 sont une répétition.

conservant à ma publication son caractère de publication originale. J'ai donc évité les analyses, me contentant d'élaguer tout ce qui n'était que répétition, par forme de rédaction, choisissant entre ces doubles, entre ces triples, l'acte qui m'a paru le plus explicite, le plus détaillé, et celui-là je l'ai reproduit intégralement. En général je publie la quittance; elle a plus le caractère d'authenticité et quelque chose, pour ainsi dire, de plus intime; elle est souvent écrite tout entière de la main de l'artiste, signée par lui et scellée de son cachet. Deux particularités que j'ai relevées avec d'autant plus de soin que cachet et signature nous expliquent, pour les orfévres, leurs poinçons, pour les sculpteurs et les peintres, leurs monogrammes encore inconnus. Quelquefois cependant il a fallu recourir au marché ou bien au mandement, parce que la quittance elle-même s'y réfère; mais en tout cas chaque fait est représenté ici par un seul acte.

J'ai rangé mes extraits dans l'ordre chronologique, il permettra aux érudits de retrouver les copies authentiques de documents dont ils n'ont trouvé qu'une indication dans le catalogue de vente [1]; quant aux personnes qui recherchent des renseignements sans s'attacher plus particulièrement à leur source, les tables méthodiques et alphabétiques

[1] Ce catalogue a de nombreuses négligences. J'ai copié sous le n° 5368 l'article 661 du catalogue, mais on trouvera sous le n° 7305 la copie d'une quittance délivrée, non pas à Charles d'Orléans, mais à Charles de Navarre, et qui doit être la même.

présentent tous les noms d'artistes cités dans ces extraits.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter : le quatrième volume de cette collection de preuves contiendra les extraits que j'ai faits, il y a déjà six ans, des comptes des rois de France. Si on a trouvé quelque intérêt et, pour divers genres d'étude quelque profit, dans ces trois premiers volumes, j'ai la confiance que les suivants sont de nature à satisfaire l'attente la plus exigeante.

CHAMBRE DES COMPTES DE BLOIS.

(Archives municipales de Blois. — 1190.)

5298. — Ego Theobaldus — Blesensis comes (Thibaut V, dit le Bon) — notum facio quod Dei amore et per remedio animæ mee — (pour l'âme de sa femme, de ses fils et de ses filles : il confirme la donation de ses ancêtres) : canonicis Beate Marie Blesensis — quinque sol ad cereum paschalem — octo panes curiales (toutes les fois que le seigneur couche au château) — et in ecclesia Beate Marie candele tres tensas (on mesurait la chandelle). Actum Bless. Anno M° centesimo nonagesimo (vidimus de l'année 1404, le 18 juin, donnant en extrait ces détails).

(Archives municipales de Blois. — Octobre 1279.)

5299. — Ge, Johan de Chasteillon, conte de Blois et sires d'Avesnes, fois assavoir, à touz ceulz qui verront cestes présentes lettres, que comme ge, en l'enneur de Dieu, de son non, pour le remède de m'âme et de ma chière compaigne, Aliz, contesse de Blois, — aie atrez et assis, en ma ville de Blois, en la paroisse St Gervese de Bourc moien, un cou-

vent de frères prescheurs, et yceuls frères pour l'édifiment de meisons et des édifices que il leur convient aient mestier de meisons cy-dessous nomées — (suit le détail de ces acquisitions, détails précieux pour l'ancienne topographie de Blois). — Ce fut fet, en l'an de l'aincarnacion nostre Seigneur mil deus cenz sexante et diz et neuf ou mois de ottembre.

(Archives municipales de Blois. — Mars 1288.)

5300. — A tous ceulx qui verront ces présentes lettres, Jehanne, contesse d'Alancon et de Blois, salut — (pour répondre aux complaintes des hommes estagiers d'environ la forest de Ruissi et terminer les contestations); nous acordames avecques lesdiz hommes que il auront le bois sec, c'est assavoir le sec gesent à prendre et à enlever, sans coingnée et sanz ferrement — et auront l'espine, l'aubespin, le genest, le pourfust, le garais, la bruère, la fogière, le genievre, la bourdeme, le houx et le frasgun, à en user ès diz lieux. — Ce fut fait en l'an de grace mil deus cens quatre vins et huit ou mois de mars. (Vidimus de l'année 1398.)

(Archives municipales de Blois. — 21 octobre 1317.)

5301. — De par Jehan de Bloys : A mon chier et amé Merlin, receveur de Bloys, salut. Merlin, je vous prie, tant comme je puis, que vous m'envoiiez cent solz, en bonne monnoie, par le premier messa-

ger qui vendra par devers MS. qui soit, fiable, car j'en ai affaire, et ce ne laissiez pas..... vous gart. Donné à Montpellier le mardi après la Saint Luc. (Le frère du comte Guy Ier était alors à Montpellier avec la comtesse Marguerite.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, nº 582. — 1318)

5302. — Charta qua magister Amanenus de Aurio, clericus scholaris Parisiensis, recognoscit se vendidisse nobili viro Joanni de Blesis, archidiacono Tullensi, unum decretum cum additionibus et palleis in pergameno pro sexaginta et sex libris, die dominica qua cantatur Reminiscere, anno 1318.

(Catalogue de Joursanvault, nº 17. — 1318.)

5303. — Cout des grâces et dispenses obtenues du pape par le comte de Blois à la Pentecôte 1318. Une de ces dispenses est donnée à madame de Coucy, moyennant 8 florins, pour qu'elle puisse faire chanter devant elle en tous lieux honnêtes.

(Archives municipales de Blois. — 24 juin 1319-20.)

5304. — C'est le compte MS Thomas — des despens MS de Blois, faiz par lui, depuis le dymanche d'emprès la Sainct Jehan Baptiste l'an mil CCCXIX, jusques au jour de Noel ensuivant.

5305. — Pour IJ pingnes, IJ miroirs, IJ broquettes et les fourriaus pour MS, et pour Jehan de Bloys, achatés à Paris, par Jaquet le Barbier, le merquedy

devant le Saint Mahiu, à Jehan de l'imaige, LVIII s. par.

5306. — A MS pour juer as dés, le nuit de Noel, C gros et X florins Florence, valent XI liv. X s. p. valent tournois XIIIJ liv. VIJ s. VI d.

5307. — Pour les despens, Rogier le Fauconnier, qui ala en Flandres, querre faucons, et demora de le Toussains jusques à la Chandeleur, par son compte, XL s. t.

5308. — Ce sont les gens qui ont gaiges en l'ostel MS pour le Toussaint M CCC et XIX, premiers, maistre Gille le fisicien, XV liv. (en tout 26 personnes. Un cahier de 4 feuillets de parchemin et la couverture).

(British Museum, n° 2,690. — 1er février 1327.)

5309. — C'est li inventoires de la chapelle MS de Blois, faite à Blois l'an mil CCCXXVIJ, le premier jour de février, et fut tout baillié à MS Jaques.

5310. — J parement d'autel à fleurs de lis d'or et le dossel.

5311. — Calice et la patène doré à pommel esmaillié.

5312. — Une petite cuillerete.

5313. — Un keurechief en une pièce pour communier aucune personne.

5314. — Une ymaige de saint Loys et a I crucefix paint sus toille.

5315. — J orillier de bleu samit armoié de I geu des esches. (Un rouleau de 3 pieds. Cette chapelle était riche en vêtements et en vases, assez pauvre en peintures et en livres.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, nº 824. — 1329.)

5316. — Carta qua magister Bartholomeus de Brugis, magister in artibus et medicina, confitetur se recepisse a Joanne de Argento, receptore Blesensi, quinquaginta libras, ratione centum librarum anni redditus ipsi assignatarum, à nobili principe Guidone, comite Blesensi, supra voiariam Blesensem, die lunae post festum sancti Valentini mil. trecentesimo vicesimo nono, sub sigillo suo.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1454. — 24 juin 1332.)

5317. — Ce sont les choses fez de par Pierre Male Penée, garde de la Chastellenie de Remorantin, depuis le jour de la Sainct Johan, en l'an mil CCCXXXIJ, jusques au Noel ensiquent.

5318. — De Johan Lambert, pour ces moutons qui furent trouvez pessent derrière le chatel, xxx deniers.

Despance faite par Pierre Male Penée.

5319. — Pour les saleures et despens des hommes et des chiens qui prendirent troys dozaines de conils qui furent envoez à Montferant, à la Touz sainz, V s. VIIJ d. Pour cil qui porta les conils et pour aler

querre le furet à la fontaine le conte, IJ sols, pour le cheval qui porta les conils, l'on balla à Regnaut Jutier, porteurs des conils, xx d., et en deut paier le cheval et faire ces despens, mes il dit que il le fist ferrer de IJ fers qui contèrent VIIJ deniers et IIIJ deniers, despandit le cheval, et ledit Regnault despandit, VIIJ deniers.

5320. — Pour faire oster les espines de desoz le gibet pour pandre IJ larrons. . . . . 12 deniers.

5321. — Pour LXXVIJ homes qui coupèrent et arrengèrent les espines de darriers le chatel et en firent cloisons.

6322. — Pour clore le pré et le friche de darrier ledit chastel, pour ce que les gens de la ville disoient qu'ils avoient le droit de y aler et de y faire leur nécessitez toutes foiz qu'il leur plesroit, et pour ce que les chiens de la ville mangeoient les conils, XXXVIIJ s.

5323. — Pour j pourcel qui mangia un enfent à Viglain, qui fut IJ mois en prison, et fut noyé dou commandement du ballif de Bloys, V s.

5324. — Pour paller et joincher le plesdeur où le ballif et le chatelin tenent leur plez, IJ s. (Rouleau de 4 pieds.)

(British Museum, n° 2,693. — 1334.)

5325. — Ce sont les parties que je, Gieffroy de

Fleury, a délivrées à MS de Bloys pour les noces de madamoiselle sa fille.

5326. — A Guillaume le Mire pour faire deux tuiaux au bacin à laver et pour XXXV esterlins d'argent pour l'esmaillure des armes du duc et de Blois et pour dorer, XXIIIJ s. (Un rouleau de 2 pieds de longueur.)

(Archives municipales de Blois. — 24 juin 1340.)

5327. — Ouvrages faiz, par mestre Guillaume Fromentin, pour les ostelz MS le conte de Blois, puis la Saint Johan Baptiste, l'an mil IIJ^{c} et XL, jusques à la Tous sains ensuivant en celui an.

5328. — Premièrement, pour Blois, la semaine après la Saint Johan Baptiste, maçons qui pourferirent et enduirent ès salles basses et hautes dou chastel et en la chambre MS. (Je passe la liste des maçons.) La semaine où fut la Saint Martin d'esté, maçons pour apillier et haucer les IJ cheminées de la chambre neuve ne povant vuidier hors leur fumées et pour pourferir les murs des vergers des fossez du chastel.

5329. — Taiche baillée à Johan le paintre, c'est assavoir que il doit relaver la haute chambre MS, rejaunir et regretter et refere les lictées d'un costé et d'autre et paindre les begaux qui sont dessuz les tiranz. Item il doit relaver et rejaunir la garderobe MS. Item il doit rejaunir et regreler en la basse salle

dessous la chambre MS, d'un costé et d'autre, en touz cens et où mestier en est, et refère tous les litres de la salle, et doit rejaunir et rengreller l'alée qui vient de la basse salle en la court et au celier et il doit, en la grant salle, rejaunir et regreller tout à l'environ jusques à la hauteur des fenestrages, et doit refère I pinacle qui est dessus l'uis entre la salle et repaindre tous les fers qui sont environ la salle, et doit recouvrir la porte à l'antrée de la salle et la pay (appui), au lonc dou degré jusques à l'us dou celier et ce promist à fere bien et duement pour LV S.

5330. — Item. Taiche baillée audit mestre Johan, c'est assavoir qu'il doit relaver et renjaunir et regreler la cheminée de la chambre MS, et fère j litre parmis les menteaux tout à l'environ et doit rejaunir et rengreler la cheminée de la garderobe MS. Item il doit jaunir et regreler la cheminée de la basse salle souz la chambre MS, et fère une litre tout à l'environ parmy les manteaux, et doit rejaunir et rengreller en la chambre challes tout à l'environ, où metier estoit, si haut comme il peut à venir de terre tout par tout et doit rejaunir et greller fauces en l'alée qui est trillée desouz la chambre où messire Johan Diguet gist; item il doit jaunir et regraneller la neuve chambre, costé la chartrenerie, en l'estage dessouz et doit fère litres desouz, tout à l'antour, à l'anviron de la chambre et doit paindre les travies de la dicte chambre d'armoirie, d'escuz, de benières es-

carcelées et tout ce a promis fere bien et deument pour XXXV S.

5331. — Item, la semaine avant la Magdelaine, ou chasteau, pour fere une cheminée neuve et une fenestre en la chambre sur la taillenderie qui joint à la tour, appellé Chasteau.

5332. — A mestre Jehan, le verrier, de Vienne, pour XII piez de voirre, mis et assiz en l'estage dessouz de la meson neuve, costé la Chartienerie, XXVII S. VI d.

5333. — Item, la semaine qui fut la Saint Lorenz, maçons pour garnir et perferir les murs d'environ le chastel et furent, celle semaine, une journée en la meson MS sus le pont de Blois pour rantoiter la traine qui porte les murages et pour garnir lesdiz murages. (Le reste du compte décrit les *ouvrages de la Chartrenerie*, c'est-à-dire de la prison; un cahier in-folio de huit feuillets, incomplet.)

(Collection de M. Farenc. — Août 1340.)

5334. — De par le conte de Blois, — Grenetier, — nous vous mandons que vous baillez et délivrez à Guillaume, nostre menestrel, deux muis de blé, de bon mesteil — pour la gouvernance de sa fame et de son hostel pour ceste année. — Le jeudi avant la Saint Barthelemy, l'an mil trois cenz quarante.

(Collection de M. Farenc. — 1340.)

5335. — De par le conte de Blois, — Jehan de

la Fontaine, — nous vous mandons que vous bailliés à Guillos, nostre menestrel, cinquante souls. — Le mercredi après saint Martin d'esté, l'an mil ccc et quarante.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire 1,359. — Juin 1342.)

5336. Charte par laquelle Guy de Chatillon, comte de Blois, déclare qu'ayant donné à son cher et amé phisicien, maistre Barthelemieu, dit de Bruges, maistre ès facultés des arts et de médecine, 300 livres tournois pour les services qu'il lui a rendus en sa très-grande maladie, au carême de l'an 1341, ce qui a fait qu'il n'a pu aller ès marches de Flandres et en Thirache, où ledit phisicien avoit des besognes à faire, lequel n'ayant encore reçu que la moitié de ladite somme, le surplus luy est assigné sur la recette de Blois. Du vendredi avant la Saint Jean Baptiste, 1342.

(Archives municipales de Blois. — 2 octobre 1342.)

5337. — Guy de Chasteillon, conte de Blois et sires de Guise, faisons savoir, à tous, que comme nous ayons donné pour Dieu et en aumône, as religieux hommes et honnestes, les frères prescheurs de nostre ville de Blois, cincq cenz livres tournois, pour mettre et convertir, en faire et parfaire leur église, nous voulons (il ordonne de payer cent livres à-compte). Le second jour d'octembre, l'an de grâce mil trois cenz et quarante-deuz.

(Archives municipales de Blois. — 5 juillet 1343.)

5338. — A tous ceuls qui verront cestes présentes lettres, le baillif de Blois, salut, saichent tuit que comme mestre Berthelemer de Bruges, mestre des ars et de fisique, soit abouté sus les tenans dou Port et dou Toli de Blois, pour cause de certaine somme d'argent et de fleurins, que très haut homme, noble et puissant prince, MS le conte de Blois, devoit audit mestre Barthelemer. — L'an de grace mil trois cenz quarente et trois, le dimanche après la Saint Martin d'esté.

(Archives municipales de Blois. — 24 septembre 1343.)

6339. — Sachent tuit que ge, frère Johan le Duc, prieur de Saint Gervese, quenoys avoir eu et receu de — MS le conte de Bloys, par la main de Johan de la Fontaine, v solz de la monnoie courant à Blois. — Du cens d'une meson, assise à Saint Gervese, qui fut audit MS, et est à présent Guillot le menestrel. — Fait l'an de grace mil ccc XLIIJ, le juedi avant la feste saint Michel.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire 1,437. — 2 juillet 1344.)

5340. — Mandement du comte de Blois aux gens de ses comptes pour allouer aux comptes de Jean de Bussiere, son receveur, 20 s. payés pour acheter une chifonière que ledit comte a donné au fol de sa très chère et amée dame, madame de Beaumont;

50 solz donnés aux tronpeurs de MS d'Alençon, et 33 sols que le comte a perdus à la paulme. Du 2 juillet 1344.

(British Museum, 2,694. — 25 octobre 1344.)

5341. — De par le conte de Bloiz, les gens servans nos comptes, nous vous mandons que la somme de huit livres tournois que nous avons fait paier à mestre Girart d'Orliens, paintre de MS à Paris, en rabat de plus grant somme d'argent en quoy nous estions tenus à li, pour cause de la façon de la litière de nostre très chiere et amée compaigne la contesse, vous allouez ès prochains comptes. — Donné à Paris le xxve jour d'octobre l'an mil ccc quarante et quatre.

(Archives municipales de Blois. — 17 février 1344.)

5342. — De par le conte de Bloiz — Jehanin de Buissier, nous te mandons, que tu baillez et délivrez à nostre amé chambellan, Testart de Nedonchel, cinquante solz tournois, en quoy nous sommes tenu à li, pour deux parisis d'or qu'il nous a prestés, lesquelz nous avons envoié à nostre très chier et amée compaigne la contesse de Bloiz. — Donné à Saumur, le xviie jour de février, l'an mil trois cens quarante et quatre, souz nostre signet, en l'absence de nostre seel. (Je parle de ce cachet dans l'introduction et j'en donne le dessin.)

(Archives municipales de Blois. — 8 avril 1345.)

5343. — Ce sont les parties de besoingnes que

Thomas de Lengres, orfévre, a faites pour madame la contesse de Blois et de Namur, depuis le VIIIe jour d'avril l'an XLV.

5344. — Pour un gobelet à couvicle doré et esmaillé, le pomel des armes MS et madame et fu tortis et en ot MS le pareil.

5345. — Item, pour l'or d'une verge roonde que je li envoiay par le bidaut. XII s.

5346. — Item, pour la façon de IIIJ coliers à chiens. XX s.

5347. — Item, pour IIIJ pièces de boutonneures que madame me commanda à faire, la derrenière fois qu'elle fu à Paris, LXIIIJ s.

5348. — Item, que je despendi, moy et mon varlet, à aler à madame, à Blois, porter li son dragouer, LX s. (Un rouleau long de 50 cent.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire 1,583. — 29 juin 1345.)

5349. — Mandement du comte de Blois, aux gens de ses comptes, d'allouer à Jean de Bussières, son clerc, 6 livres 5 sols tournois, payés à Sandrin, le brodeur de Paris, pour la façon d'une tenicle faitte pour luy. Du 29 juin 1345.

(Archives municipales de Blois. — 1345.)

5350. — C'est la taille de Fontaines, faite l'an mil IIJ[c] XLV (et autres circonscriptions. Les dépenses se réduisent à trois articles, voici le dernier):

5351. — A Johan Jahenet, pour escripture et pour parchemin pour faire lesdictes tailles pour IIJ fois, XXV s. (Un cahier de sept feuillets de parchemin.)

(Archives municipales de Blois. — 1345-46.)

5352. — C'est la despense Regnaut Pinart, prevost de Blois, que il a fète depuis Noël, l'an mil CCCXLV, jusques à la Saint Jean Baptiste, l'an XLVI. Premièrement baillé au bourreau de Blois pour li fere pendre un homme et pour le vin dou marché, quant il fut retenu, V s. (Un petit carré de parchemin; en tout 6 articles.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire 1,590. — 1345-1348.)

5353. — État des parties d'orfaivrerie et de joyaux que Thomas de Langres, orfévre, a fait pour madame la comtesse de Blois, depuis le 8 avril 1345, jusqu'au 22 may 1348.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire 1,707. — 16 juin 1348.)

5354. — Charte par laquelle Marie de Blois, duchesse de Lorrainne, reconnoît que comme son très cher seigneur et mari le duc de Lorrainne, que Dieu absoille, fut tenu en plusieurs sommes envers Enguerrand de Lonnecourt, chevalier, elle s'engage, pour despecher l'ame de son très cher seigneur, de payer audit chevalier, en deux ans, cent soixante livres parisis, en deux payemens égaux. Le 16 juin 1348.

(Archives municipales de Blois. — 8 may 1351.)

5355. — Sachent tuit que je, Thiebaut de Ligni, maistre des ouvraiges MS le conte de Blois, congnoit avoir eu et reçeu de Guillaume Trenchant, garde de la recepte de Blois, dys livres tournois pour le quart de mes gaiges. — Le dymenche après la Saincte Crois de may, l'an mil IIIc LIIII. (Je rencontre plusieurs autres quittances de différents termes, cette citation suffit.)

(Archives municipales de Blois. — 25 mai 1355.)

5356. — De par le gouverneur de la conté de Bloys : grenestier de Bloys, bailliez au louerreur de MS III septiers de mesteil, à la mesure de Blois, pour nourir les chiens de MS qu'il garde pour chacer ès esues dou dit MS, et nous les vous ferons passer en vos prochains comptes de grains. — L'an mil CCCLV, le jour de la Trenisté d'esté. (Il s'agit d'un chasseur de loutres, un loutrier.)

(Archives municipales de Blois. — Sans date, vers 1357.)

5357. — Mémoire, souz la correpcion de touz nos seigneurs, de plusieurs chouses nécessaires et hastives qui sont à fère en la forteresse de Blois et pour la garde, deffansse et seurté d'icelle.

Par espécial et hastivement que toutes les allées tout autour de la ville, de l'un bout jusques à l'autre, soient fètes et mises en tel estat que l'en y puisse

aller de nuez et de jours seurement. — Que plusieurs guérites qui sont cheuates et despecées soient refetes et rappareillées. — Item, au coing d'ou chevet du moustier de Saint François est nécessaire de haucer le mur dou coing et de fère sus une guérite. — Item, les barres qui sont devant le pont levez du pont de Loire, qui ne peuvent clourre ne ovrir, soient appareilliées et fètes fermens de clief. — Item, il sera crié que nul, sur poine d'avoir coppé le poing ou l'oreille, ne soit si hardi de prandre et emporter, pour ardoir de nuez ne autrement, des planchiers dou bois ne des autres chouses qui sont ès allées ne ès forteresses. (Un rouleau long d'un mètre 30 cent. Pour la date nous avons un mandement, pour couper du bois pour les fortifications du château, daté de 1357.)

(Archives municipales de Blois. — 22 septembre 1363.)

5358. — Sachent tuit que je, Marie, jadis fame feu Jaques Laurent (Lament?) pour le tamps que il vivoit mestre des ouvraiges de la conté de Blois, cognois avoir eu et receu de Jehan l'argentier, receveur de Blois, la somme de vint livres t., qui deuz m'estoient, pour les gaiges dudit mestre, pour le terme de la Saint Jehan Baptiste darrenier passé, de laquelle somme je me tieng à bien paié — et en quicte — ledit receveur envers touz par le tesmoing de ces lettres, scellées du seel dont ledit feu Jaques usoit

oudit office, fait et donné l'an mil CCCLXIIJ le vendredi XXIJ^e^ jour de septembre.

(Catalogue de Joursanvault, n° 514. — Environ 1363.)

5359. — Ordonnance du comte de Blois pour faire payer à M. Jehan, le bastart de Blois, 75 liv. tourn. pour le quart de la pension qu'il prend chaque année sur la recette de Blois.

(Catalogue de Joursanvault, n° 731. — 1364-1389.)

5360. — Joyaux vendus au duc de Touraine par J. Durosne, orfévre de Toulouse.

(Archives municipales de Blois. — 7 juillet 1366.)

5361. — Saichent tuit que je, Pierre Marchant, mestre des ouvraiges de la conté de Blois, cognois avoir eu et receu de mon très redoubté seigneur, MS le conte de Blois, par la main de Jehan le Moine, mestre des forès de la dite conté, quinze livres de bois à édiffier que Mds m'a donnée de grace, en sa forest de Blois, — l'an mil CCCLXVI, le VIJ^e^ jour de julet. (Quittance du même de 20 liv. pour ses gages du terme de Noël l'an LXVI.) — Ces lettres scellées de mon seel faites et données l'an mil CCC LXVIJ le VIe jour de julet. — Autre grâce accordée par le comte, en raison de ce qu'il a souffert dans les guerres. Mandement daté du 10 mai 1371.)

(Archives municipales de Blois. — 24 juillet 1367.)

5362. — Guillaume, par la divine grâce de Dieu,

humbles abbés de l'église Nostre Dame de Gastinete, en Tourenne, de l'ordre Saint Augustin, ou diocèse de Tours et tout le couvent d'ycelui lieu, salut en Nostre Seigneur. Comme, ou temps que les anemis dou royaume de France estoient sur le pais de la comté de Bloys, les gens de nostre redoubté seigneur, monseigneur le conte de Blois, eussent fait prendre un saint, qui estoit en la maison et prioré que nous avons en la forest de Bloys, pour mettre en la grant tour d'ou chastel de Blois, et nous aions entendu et soit ainsy, que les gens de NdS aient requis à frère Guillaume Champion, priour doudit prioré, que ledit saint il volsist vendre ad fin qu'il peust demourer ou lieu où il est mis de présent en la dicte tour, laquelle chose ledit priour n'a pas voulu faire senz notre accort et consentement. Nous, qui tousjours volrions incliner et descendre à nostre pooir à faire et complir touz les bons plaisirs de NdS et de ses gens, comme droiz est, faisons savoir à touz que tout tel vendaige que ledit priour a fait ou fera doudit saint à nostre dit seigneur ou à ses gens, nous avons et arons pour ferme et aggréable, et promectons loyaument que encontres ne vendrons ne ne ferons venir par autres, sur l'obligation de nous et des biens de nostredicte église. En tesmoing de ce nous avons miz nos scaulx à ces présentes lettres, qui furent faictes et données le XXIIIJ^{e} jour dou mois de jullet l'an mil CCC LXVIJ.

(Archives municipales de Blois. — 1er janvier 1367.)

5363. — De par le comte de Blois, nostre receveur de Blois, nostre amé clerc et conseiller maistre Jehan Jacobert de Hornaing a intencion de estre docteur en lois asses briefment et faire la feste à Orléans. Sy li avons donné et octroié, en aide de faire sa dicte feste et de prendre ledit estat de docteur, la somme de chincquante frans de Franche, — le premier jour de jenvier, l'an mil CCC^{c} LXVIJ.

(Archives municipales de Blois. — 10 décembre 1368.)

5364. — Ce sont les mises que a faites ledit Pierre Vinet sur lesdiz esplois. — Paié par le commandement doudit Regnaut audit Moreau VI s. pour son sallaire pour aler, le IIJ^{e} jour dudit moys de septembre, de Blois à Saint Aignen, dire à MS le gouverneur que il et ses gens se gardassent et que les genz de ladicte grant compaigne avoient passé Loire et estoient devers la Seilloingne, et pour ce compte VI s.

5365. — Baillé à Maciot, sergent de MS, pour quérir et achiter du fain pour donner au cheval qui fu pris, comme acquis à MS, par le fait de Guiot de Lucres à qui il estoit, pour ce que il avoit tué chevreuxe en la ville de Blois, comme l'en dit, baillé au dit Maci le Xe jour de décembre que ledit cheval fu mené ou chastel de MS. II s. VI d. (Un rouleau long de 80 cent.)

(Archives municipales de Blois. — 1er février 1371.)

5366. — Saichent tuit que je, Oudin Mauduit, gueste de la grosse tour dou chateau de Blois, cognois avoir eu et receu — la somme de deux frans d'or, pour mes gaiges d'avoir servi oudit office le mois de janvier dernier passé. — L'an mil ccc soixente et onze, le premier jour de février.

(Catalogue de Joursanvault, nº 3,130. — 1373.)

5367. — Don du comte de Blois à P. Marchant, maitre des œuvres du comté de Blois, pour l'aider à fouler ses vins et à réparer sa maison de la chaussée Saint Victor, que la guerre a détruite.

(Catalogue de Joursanvault, nº 661. — 1374.)

5368. — Guillaume de Leiry, brodeur et armurier, reçoit la façon d'une cotte d'armes, brodée aux armes du duc d'Orléans. (Voir le même Leiry à l'année 1378, 15 octobre, du chapitre suivant.)

(Archives municipales de Blois. — 2 novembre 1376.)

5369. — Saichent tuit que je, Jehan de Chimay, maistre ès ars, cognois avoir eu et receu de Jehan Deschamps, receveur de Blois — la somme de trante livres tournois, sur ce que MdS me puet devoir à cause des despens de Jehan et Guy, bastars de MdS, lesquelx demeurent en ma compagnie à mes despens. — Donné le IIe jour de novembre l'an mil CCCLX et seize.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 1376.)

5370. — Ce sont les comptes des exploiz du bailliaige de Blois et des revenus des fiez de la chastellenie dudit lieu, escheus à compter au terme de Noel, l'an mil CCC LXXVI.

De Jehan Berthier, fusicien, et de Jehan Estienne et Jannin ses enffans... (La lecture de ce large rouleaü de 80 cent. de long ne me fournit que ce renseignement.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 12 mai 1378.)

5371. — Je, Jehans de Chimay, chanoine de Thuyn et maistre en ars, demourant à Paris, cognois avoir eu et receu — la somme de trente flor. fr. — pour cause de la gouvernance et norrecon des enfens bastars de très noble et poissant prince, MS le conte de Bloys, de laquelle somme et pour ledit terme je me tiens pour solz, contens et bien payez. — Paris, le XIJe jour de may, l'an mil CCC LXXVIIIJ.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 3 septembre 1380.)

5372. — Je, Estienne de Chaumont, docteur en théologie, confesse avoir eu et receu de très noble et puissant prince, MS le duc d'Orliens, — la somme de vint escuz d'or, pour cause de labourer en la translacion de la Bible, laquelle fist commencier le roy Jehan, que Dieux absoille. — Fait l'an mil CCC IIIJXX, lundi tiers jour de septembre.

(Archives nationales. K. 300. — 1380.)

5373. — Comptes des rentes et revenus en deniers de la chastellerie de Bloys, — et les despenses faictes sur ycelles par Jehan Deschamps, receveur, au terme de Noel l'an mil trois cens quatre vins.

Toute somme de recepte, v^m ij^c iiij^xx liv. x s. 1 den.

DESPENSE :

Aumônes et dons à des églises.

Gaiges d'officiers de la chastellerie de Blois :

5374. — Pierre Marchant, maistre des ouvrages de la conté de Blois.

Autres mises pour ouvrages :

— 5375. A Pierre Marchant, maistre des ouvrages de la conté de Bloys, pour plusieurs mises de ouvrages faiz, tant de charpanterie, maçonnerie, couverture, comme pour plusieurs autres manières d'ouvraiges.

5376. — *Autres mises faictes pour la despance et gouvernement de Jehan et Guy, enffans naturels de MS le conte de Blois, a présent demorens à Orlians, à compter à cest présent terme de Noel l'an mil* ccc iiij^xx. (En registre in-folio de 26 feuillets, complet mais mutilé par le haut).

(Archives municipales de Blois. — 27 juin 1382.)

5377. — C'est le compte de la despense faicte,

en la conté de Blois, par MS l'arcediacre de Brabant, chancellier et lieu tenant de MS le conte de Blois, — et en laquelle conté ledit MS l'arcediacre vint ou mois de juing, et ariva à Blois le vendredi xxvij^e^ jour dudit mois, au diner, lui et les gens de son houstel.

Pour demie livre de citron, viij s. — Pour une somme de charbon, iiij s. iiij d.

5378. — A un vallet qui apporta des hérons, ij den.

5379. — En une livre d'oint pour oindre les jambes dou cheval de somme qui avoit esté cuit de feu, x d.

5380. — Donné de courtoisie, par le commandement de MS, à la chambrière Johan Sallart qui fist un présent à MdS, v s.

5381. — En une pinte de gresse, pour oindre les houseaux, pour ce que MS se ordenna pour aler à Tours pour parler à madame d'Angoulesme, x d.

5382-3. — Le jeudy iij^e^ jour de juillet s'en partit MS l'arcediacre pour aler à Tours, et mena en sa compaignie maistre Johan de Saint Goubain, et ala par Onsain pour viseter la forteresse qui a esté comancée à fére par Helion de Noillac, et y dina.

5384. — Lundi, xiiij^e^ jour de juillet, néant, pource que MS l'arcediacre disna à l'obsèque de la femme du chastellain et souppa hors.

(Un cahier long, en papier, de 12 feuillets.) M. de la Saussaye a recueilli une inscription qui se rapporte à

la construction de Noillac, je la donne dans l'Introduction. — Helion était chancelier de Gui II de Châtillon.

(Archives Nationales. K. 555. — 13 février 1386.)

5385. — Lettres de Louis, duc de Touraine, constituant Pierre, évêque de Paris, et Regnaut de Corbie, ses procureurs, à l'effet d'aller prendre possession, en son nom, de la ville et seigneurie d'Ast à lui donnée, par suite de son mariage avec Valentine de Milan, le 13 février 1386.

(Archives nationales. R^{e} K. 343. — 16 mai 1387-88.)

5386. — Compotus emolumentorum civitatis et terre ac districtus Astensis pro domino duce Turonie, domino Astensi, etc.; videlicet pro octo mensibus cum dimidio, inceptis sexta decima die mensis maïi, anni M CCC IIII^{XX} VII, et finitis ultima die januarii M CCC IIII^{XX} VIII post computando annos juxta morem Romane curie, per Johannem Tinellum, thesaurarium ibi institutum per dominos Arnaldum de Corbeya, prothopresidente parlamenti, dominum Franciscum, dominum Cassenatici, et magistrum Johannem de Bordis, procuratores dicti domini ducis Turonie, et eorum litteras datas Ast, die decima mensis maïi M CCC IIII^{XX} VII, que transcribuntur superius domino Francischo, domino Cassenatici, gubernatore ibi instituto per dominum ducem et ejus litteras datas secunda die februarii anno

M CCC IIII^XX VI more Francie annos computando hic superius similiter transcriptas.

Expensa dicti compoti.

Feoda elemosine sive redditus ad hereditatem.

5387. — Johanni de Rocha pro sex capellis falopatis de lania deauratis ponderis quinque onciarum cum quarto et dimidio unius oncie emptis ab ipso. XV l. XV s. astenses.

5388. — Johanni Cuniberto pro sex lanceis pro portando palium super corpus Christi. l. x. s. Ast.

5389. — Johanni Imperiato pro pictura dictarum lancearum XL s. astenses. Pro omnibus istis partibus per mandamentum gubernatoris, et bulletam datam ultima die junii, XXXI l. XV. s. astenses.

5390. — Magistro operum, seu massario Petrino Gutuario, pro vadiis seu stipendiis suis II florinos, cum dimidio per mensem sibi taxatos per litteras domini gubernatoris datas.

5391. — Tubatoribus et piffario videlicet Blasio de Bononia, Anthonio de Crema, et Bartholdo de Almania pro vadiis eorum, III florinos.

5392. — Pro quolibet per mensem per dominum gubernatorem taxatas, et ejus litteras datas.

Ascendunt ad IX florinos per mensem.

5393. — Opera quæ propter translationem domini civitatis Astensis et districtus in dominum ducem

quia plura edificia devastata et porte fracte serre et claves ablate per gentes comitis necessario fieri oportuit, et primo :

Lacino sarracerio de Claracho habitari est pro ferramentis, clavaturis, serris et clavibus per ipsum in palatio habitationis domini gubernatoris positis per bulletam factam mandato domini gubernatoris, decima die julii, XXX l. astenses.

5394. — Nicolino Baynerio pro una trabeta de rure pro reparando portam que est juxta castrum novum versus tanagrum, XX s. astenses.

Pro novem asseribus ibidem necessariis, LIIII s. astenses.

Pro una cavilla ferri ponderis, I libra.

Et pro octo libris clavellorum pro dicto opere necessariis emptis a dicto Nicolino, XXXI s. VI d. astenses.

5395. — Petro Gutuario massario, seu magistro operum comitis astensis, pro expensis per eum factis in reparando solarium quod est super claveriam comitis astensis et pro reaptando certas banchas frattas in camera consilii comitis, videlicet pro assibus octo habitis et emptis a Nicolino Baynerio. XLVIII s. astenses. Pro quatuor libris clavellorum, XIIII solidos astenses.

5396. — Jacobo de Lignano pro opere ibi facto pro pena et labore XX s. astenses. Pro eodem pro istis partibus per bulletam datam XXIII julii, IIII l. II s. astenses.

5397. — Eidem occasione porrigendi denarios scanni per certa loca custodibus nocturnis, et primo pro VI pallis de rure emptis a cavatio et positis de foris juxta fossata burgorum Ast, in sex locis ubi sunt corde applicate cum buxolis in quibus porriguntur denarii scannei per castellanos et portarios illis qui faciunt custodias nocturnas circa muros civitatis, XII s. astenses. — Pro XIIII teglolis ibidem necessariis emptis a frassa, XXXIII s. astenses. — Pro septem buxolis XX s. astenses. — Pro XVIII libris V onciis corde emptis a frassa, LXIIII s. VI d. astenses. Item pro uno lapide in quo fuit sculpta forma denariorum predictorum scanni per Jacobum filium miraculi XVI s. — Pro IIII^{xx} denariis de scanno in dicta forma per famulum? Jacobi ferrarii XVI s. — Pro duabus libris clavellorum emptis a Nicolino Baynerio pro clavando et firmando teglolas supradictas VII s. astenses. Jacobo de Lignano carpentario pro sua pena et labore per unam diem cum uno famulo XXXII s. astenses. Pro eodem per bulletam datam XXIIII julii, X l. XI d. astenses.

5398. — Opera ad faciendum sepes duplas deforis castrum magnum veterem sancti Aniani versus squadram.

5399. — Johanni Imperiato, pictori, pro depingendo supra portam palatii domini gubernatoris, versus magnam plateam, quinque scuta videlicet domini regis, domini ducis Turonie, domine ducisse, domini

comitis Virtutum et dicti gubernatoris pro materia, pena et labore per pactum seu forum, cum eo factum, per bulletam datam xv^a^ dicti mensis novembris, x. l. VIII s. astenses.

5400. — Laurentio Canis et Jacobo Cape magistris muratoribus qui steterunt septem diebus ad murandum super dictam voltam contiguam dicto palatio et ad aptandum fornellum aule predicte et ad claudendum seu obstruendum unum ostium quod erat in dicta salla, loco cujus factum fuit unum armarium pro qualibet die XX s. valent VII l. astenses.

5401. — Jaqueto dorerio, seu aurifabro, pro factione seu sculptura unius sigilli magni pro domino gubernatore ad sigillandum litteras et bullas mandamentorum domini gubernatoris vel locum tenentis scriptas — V florinos cum quarto.

5402. — Et pro onciis quinque et quinque octavis unius oncie argenti pro dicto sigillo III florinos cum tribus quartis — pro eodem per bulletam datam die ultima novembris IX florinos valent (redditos superius in ultima parte feudi et . . . super priore Sanctæ Catherinæ) XXXVIII l. XIIII. s. astenses.

5403. — Opera in castro novo versus Tanagrum faciendo ibi cum asseribus et lignamine unam nubulam seu deambulatorium seu andactorium, et scalas pro ascendendo super murum porte dicti castri versus citadellam, etiam pro claudendo cum asseribus curricorium dicti castri a parte versus orientem, et

faciendo plures privatos alcas, et faciendo circon-circa rastellarios munitos spinis.

Picture.

5404. — Johanni Imperiato, civi Astensi, pictori, pro XII banderiis quarum sex depicte fuerunt ad arma domini ducis Turonie et alie sex ad dicta arma et domine ducisse, transmittendis et portandis ad loca bacuarum sancti Albanie et Trinitatis, jurisdictioni domini episcopi subjecta, per gentes principis Achaye ab ibso oblata, sub spe reddicionis, traditionis seu expeditionis quam dictus princeps volebat facere domino duci de dictis locis et terris, que tamen expeditio non fuit facta, et primo pro XXVI rasis sive brassis tele bloe tinte empte a Johanne de Rocha mercenario XV l. XII s. astenses. Pro duabus alnis cum dimidia tele albe empte a Jacobo Tinello : XXII s. VI d. astenses.

5405. — Dicto Johanni Imperiato pro facture et pictura dictarum XII banderiarum : XIX l. VII s. astenses.

Pro eodem per bulletam datam ultimâ die dicti mensis decembris, XXXVI l. I s. VI d. astenses.

5406. — Magistro Antonio de Aglano et sociis suis pro suis pena et labore in reparando baccillerias seu turres burgi sancti Pauli in et super quibus fit custodia nocturna, per pactum seu forum factum cum eo et sociis suis ut supra XLVIII l. astenses.

Pro eodem per bulletam datam XXVIII januarii CCC IIII^XX VIII — LXXIII l. XVI s. astenses.

5407. — Jacobo Colini pro scriptura registri dacitorum et renarum civitatis astensis per magistros Nicolaum de Rancia et Johannem Mimerii commissarium ad faciendum assietam dicte civitatis et terre portandi in Francia continentis LIIII^or folia papiri magne forme : IIII florinos XVII l. IIII s.

(Registre in-folio de 33 feuillets, suivis d'un compte d'amendes de 12 feuillets.)

(Archives nationales. K. 342. — 1387-89.)

5408. — In nomine Domini, amen. M CCCLXXXVII, die X madii.

Illustris princeps et dominus noster, dominus Ludovicus, dux Turonie, comesque Valesii et Belimontis super isaram ac civitatis Astensis et ejus districtus dominus debet michi Johanni Tinello ejus thesaurario et receptori et primo datum Sebastiano scoto de Placencia, olim Castellano castri magni veteris sancti Aniani de Ast, pro municione retempta ab ipso Sebastiano, extimata per officiales ad predicta electos, scilicet dominos Didyer de Brinia, Talamo Ysserant et Andreonum de Modicia civem Astensem januinos CCCV auri et solidos XXXIII astenses, valent libras M CCC X l. XIII s.

5409. — Item datis Blaxio de Bononia, Anthonio de Crema tubatoribus ex Bertholdo de Alamania pif-

fario, eorum socio, pro eorum salario medii mensis madii proximo preteriti et tocius mensis junii presentis, ad rationem januinorum trium in mense, pro quolibet suprascriptorum Capiunt in summâ per bulletam factam mandato dicti domini gubernatoris die suprascripto XXVI junii presentis, januinos XIII, valent libras L VIII S. I.

5410. — Prælibatus illustris dominus noster debet item dare datos Petro Gutuario civi Astensi, massario dicti domini nostri, pecuniarum quantitates inscriptas expenditas pro laboribus, trabibus, asidibus, lapidibus, calcina clavellis, ferramentis, banchis, leteriis a leto et operibus magistrorum operatorum et implicatis in reparando habitationes dominorum gubernatoris et potestatis astensis et alia plura heddificia loca et castra que fuerunt per gentes domini comitis Virtutum ante translationem domini destructa, et devastata ut infra sequitur.

5411. — Item datos Johanno Imperiato pinctori pro pigendo ante portam palacii habitationis dicti domini gubernatoris de X ss, plateam magnam videlicet pro scutis quinque, scilicet domini regis Franchorum, ducis Turonie, ducisse ejus consortis, comitis Virtutum et dicti gubernatoris, facto pacto cum eo pro ejus labore et expensis et coloribus et auro in summa per bulletam factam mandato et die supra scriptis, libras X solid. VIII d.

5412. — Item datos Jacheto Dorerio pro factura

unius sigilli argenti magni, pro domino gubernatore supra scripto, ad sigillandum litteras et bullas que fieri et scribi contingit ex mandato sui seu ipsius locum tenentis ut presens bulla sigillata est. Et hoc, pro taglatura dicti sigilli tantum, januinos quinque quartum unum unius januini auri.

5413. — Item eidem per oncias v, octavas v argenti positi in dicto sigillo, januinos tres et quartos tres unius januini auri qui sunt in summa per bulletam factam, mandato dictorum dominorum locum tenentium, die ultimo novembris, januinos VIIII auri valent libras XXXVIII, solidos XIIII.

5414. — Item datos Johanni Imperiato, civi Astensi, depinctori, pro expensis et labore ut infra per ipsum factis pro duodecim banderiis quarum sex depicte fuerunt ad arma præfacti domini nostri ducis Turonie et aliæ sex ad arma prædicta et inclinæ dominæ ducisse Turonie, ejus consortis, ordinatis et factis ut supra pro transmittendo ad loca Bœnarium Sancti Albani et Trinitatis domini episcopi Astensis jurisdictioni submissa et eidem domino episcopo per gentes illustris principis Achaye ablata, et hoc sub spe tradicionis seu expedicionis quam facere volebat præfactus dominus princeps de dictis terris, prælibato domino nostro duci Turonie, que quidem expedicio facta non fuit, Primo pro brazis sive raxis XXVI telle bive tincte empte a Johanne de rocha mercario libras XV solidos XIII astenses. — Item pro

alnis duabus cum dimidia telle albe empte a Jacobo Tinello libram unam, solidos II, denarios VI astenses. Item eidem Johanni imperiato suprascripto pro factura et depictura dictarum banderiarum XII ut supra, libras decem novem, solidos VII astenses. Que quidem expensæ capiunt in summa per bulletam factam mandato et die quibus supra, libras XXX VI, solidos I et denarios VI.

(Un registre in-folio, de 111 feuillets de papier.)

(Archives nationales. Cartons des Rois. K. 534. — Juin 1388.)

5415. — Charles par la grace de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous présens et à venir que nous, aians désir et affection que notre très-chier et très amé frère le duc de Tourainne, Conte de Valoys et de Beaumont sur Oise, soit pourveuz de bonne maison pour la demourance de lui et ses gens, en notre ville de Paris, qui soit en bon lieu et près de nostre chastel du Louvre, où nous nous tenons le plus souvent quant nous sommes en nostre dicte ville de Paris, afin que promptement et aisiéement il puisse venir devers nous et retourner en son hostel, toutefois qu'il lui venra à plaisir, considérans que la maison de Behaigne, assise en la dicte ville, en la rue vulgairement nommée la rue de Neelle, laquelle nous avons nouvellement acquise de nostre très chière et très amée tante, la royne, et de nostre chier et très amé cousin, le roy de Jherusalem et de Secille son fils, est assez près de nostre dit chastel et bien aisée

et convenable pour nostre dit frère, avons icelle maison, ainsi comme elle se comporte — donné et donnons de grace espécial par ces présentes. — Donné à la noble maison de saint Oyn, au mois de juing, l'an de grace mil trois cens quatre vinz et huit.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Décembre 1388.)

5416. — Despense faicte, pour MS le duc de Touraine, par moy Jehan Poulain, son varlet de chambre, pour le moys de décembre l'an mil trois cens quatre vins et huit.

A Digne Responde pour achat fait à lui pour quatre draps de soye qui ont esté donnez le premier jour de janvier, jour des estraines au palais, c'est assavoir à ceulx qui apportèrent présens de par le roy, de par la royne et de par Nosseigneurs de Berry et de Bourgongne, à chacun un drap, au fuer de xxv fr. chacun drap.

5417. — Item, pour don fait aux varlez de l'ostel de MdS pour eulz revestir, c fr. et à Jehannete Lapaige chanteresse, 11 fr.

5418. — A Salmon, barbier de MdS, pour avoir un cheval, xxx fr.

5419. — Item, pour don fait aux varlez de MS de la Rivière qui ont amené les chevaulx de jouste pour jouster en l'ostel de MdS le ve jour dudit mois, vint frans. (Un rouleau long de 60 cent.)

(Archives nationales. Inventaires K. 264. — 1er janvier 1388.)

5420. — Inventoire de la vaisselle, tant d'or comme d'argent, receue par Jehan Poulain de messire Almaury d'Orgemont, chancellier de MS le duc de Touraine, le premier jour de janvier IIIJ^xx VIIJ (1389).

Premièrement : un gobelet d'or, gauderonné, à un esmail ou fons, d'un cerf volant et sur le couvescle à un chappellet de XXXIX perles, en façon de couronne et sur le fretelet du couvescle à VI grosses perles et ·I saphir.

5421. — Item, un autre gobelet d'or, à couvescle, à un souage à jour, armoyé d'une véronique et a le fretelet d'un liz blanc et dessus à un saphir bellong.

5422. — Un gobelet d'or à couvescle, hachié de deux couronnes aux armes de France et a le fretelet d'un neu d'amours à un liz blanc.

5423. — Un gobelet d'or à couvescle, tout plain, appellé tripet, et est le fretelet d'un saphir. (Ce feuillet, écrit des deux côtés, est détaché d'un registre in-folio. Il y a un double qu'il suffit de mentionner.)

(Archives nationales. K. 313. — Février 1388-89.)

5424. — Compotus emolumentorum civitatis et terre Astensis anni incepti mense februarii millesimo trecentesimo octuagesimo octavo secundum morem

romanam pro domino nostro domino duce Turonie domino Astensi et per Johannem Tinellum receptorem seu thesaurarium ibi domino Francisco domino Cassenatici gubernatore. Exceptis tamen terris, yillis et castris clavasti et Brayde quarum Aymonetus Richardi dictus nuerry est capitaneus et rector. . . . Et capitaneatu astesane cujus capitaneus et rector fuit dominus Aymarius de Cassenatico, dominus sancti Andree miles usque ad octavam diem Augusti ccc IIII^{xx} VIII qua obiit et post ipsum dominus Egidius Coppiet institutus XX die no . . . post qui emolumentis dictarum terrarum debet computare.

5425. — Et pro uno gallo ordinato ad dictum branium, XII s. — Jacobo Gastando pro quatuor lanceis pro dictis braniis portandis LXIIII s. — Johanni Imperiato pro pictura sex scutorum ad arma domini ducis potestatis et comitis Astensis ordinatorum super dictis braniis, XXIIII s. Pro eodem pro omnibus istis partibus per bulletam datam XII aprilis XXXV flor. et XXXIIII s. — valent VII^{xx} XII l. IIII s. astenses.

5426. — Johanni Imperiato pro pictura sex lancearum cum quibus portatum fuit palium supra corpus Christi in die Eukaristie ad processionem vid' XXIX maii, LXXII solidos.

5427. — Item Barge revenditori armaturarum pro dictis lanceis IIII l. IIII s.

5428. — Item Johanni de Rocha mercerio pro sex capellis falopatis de lamis argenti deaurati pro illis

qui portaverunt dictum palium. Et pro XVIII paribus gantorum pro illis qui dictum palium portaverunt. Et pro nuntiis, piffaris et tubetis XIX l. XVII s. astenses.

5429. — Item Andree Venture pro octo libris cere in sex torchiis combustis et pro dampno dictarum torchiarum sibi restitutarum, VII l. XVI s. Pro eodem pro omnibus istis partibus consuetis quolibet anno sit expendi per bulletàm datam ultima maii, XXXV l. IX s.

5430. — Massario, seu magistro operum, Petro de Mallano ad vadia II florinos cum dimidio pro mense videlicet per mensem februarii per bulletam datam XXII ejusdem II florinos cum dimidio valent X lib. XV s. astenses.

Eidem pro mense martii per bulletam datam XXVI ejusdem II flor. cum dimidio valent : X lib. XV s.

Eidem pro mense Aprilis per bulletam datam XXI ejusdem, II florinos cum dymidio valent : X lib. XV s.

5431. — Anthonio Bellono, civi Astensi, speciario pro IIII^{c} VIII peciis auri fini batuti, pro gomma, pro colla, tela nigra, candelis, cere, laurio, pertico, auro pigmento necessario pro factione trium banneriarum factarum ad arma domini ducis XXVI l. I s.

5432. — Johanni Alumniaco, mercerio, civi Astensi, pro XLII rasis seu brassis cendati pertiti et jalni et pro serico seu seyta et certis aliis necessariis pro dictis banneriis XXXVIII l. X s.

5433. — Christoforo de Almania magistro bro-

dure pro factione dictarum trium bannerarium XVII l. IIII s. Pro eodem per bulletam mandamenti gubernatoris datam III die aprilis. — IIII^xx I l. XV s.

5434. — Pro plancha pontis sancti Anthonii. Pro anulo et dobiono ferri positis ad dictam plancham ponderis IX libr. XX s. III d. . . . . .

5435. — Bonino de Castagnolis et Bartholomeo Roterio pro quinque modiis calcine positis ibidem C s.

5436. — Jacobo de Lignano, muratori, pro sex operibus quibus stetit ad dictum opus murandi et laborandi CVIII s. . . . . .

5437. — Philino Bertranno muratori pro duobus operibus ad dictum opus XXXVI s. . . . . .

5438. — Magistro Anthonio de Cunicho qui scidit petram dicte planche pro tribus operibus LXXII s.

Opera in domo gubernatoris.

5439. — Rollando de Caresorico pro duabus trabibus de verua pro canalibus dicti palatii per quos labitur aqua in pluribus locis palatii, videlicet in sala magna et aliis locis necessariis faciendis IIII l. X s. (On lit en marge : Mortuus est.)

(Registre in-folio de 82 feuillets, précédé de sept feuillets de commissions et de 25 feuillets d'amendes.)

(British Museum, n° 2,837. — 13 mars 1388.)

5440. — Loys, fils de roy de France, duc de Touraine, à nostre amé Varlet de chambre Jehan

Poulain, commis de par nous à recevoir nos finances, salut. Nous vous mandons, que la somme de deuz cens frans d'or, en quoy nous sommes tenus à nostre amé Jehan du Vivier, orfèvre et varlet de chambre de MS le roy, pour la façon d'une sainture d'or qu'il a faicte pour nous, vous baillez et délivrez. — Donné en nostre hostel, à Paris, le XIIIJ^e^ jour de mars, l'an de grace mil CCC IIIJ^XX^ et huit (1389). (Le reçu de la somme, portant le n° 2,838, mais sans plus de détails, est joint à cette pièce.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145. — 21 mars 1388.)

5441. — Sachent tuit que je, Henri Maristoch, libraire, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de MS le duc d'Orléans, — la somme de quatre escus d'or, qui deubz m'estoient, pour la vendicion d'unes heures de Nostre-Dame, à IX pseaumes et à IX leçons, données à Guillaume de Conff, de laquelle somme je me tieng pour content et bien payé, en quitte ledit seigneur, ledit Godefroy, et tous autres. — Fait le vendredi XXIe jour de mars, l'an mil CCC IIIJ^XX^ et huict (1389).

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. Carton des Bourbons. — 22 avril 1389.)

5442. — De par le duc de Touraine, conte de Valoiz. Nos amez et féaulx chancellier et chambellans, il nous plait et voulons : que de un gobelet d'or, appellé la Marguerite, à un fretelet blanc et une perle

assise dessus, et lequel gobelet a esté despécié et trouvé pesant, avec toutes ses pièces, deux marcs trois gros, et bailliez à l'orfèvre de beaux oncles de Bourbon, pour aider à faire une sainture d'or pour nous, vous tenez quitte et deschargé Jehan Poulain, nostre varlet de chambre, commis de par nous recevoir et garder nos finances et vaisselle d'argent, et ycelui gobelet faictes oster et effacier de l'inventoire d'ycelle vaisselle, sanz en avoir ou demander autre déclaration ou descharge que ces présentes tant seulement, par lesquelles nous le deschargeons et quictons plainement d'icelui gobelet. Non obstant ordonnances, mandemens ou deffenses contraires. Donné à Paris le XXIJ[e] jour d'avril, l'an de grace mil CCC IIIJ[XX] et nuef.

(British Museum, N° 2,840. — 22 avril 1389.)

5443. — Loys, fils de roy de France, duc de Touraine, — à Jehan Poulain, — salut. Nous voulons — que vous baillez et delivrez à Girart de Rains, orfévre de beaux oncles de Bourbon, la somme de nuef vins frans d'or pour aidier à parfaire une sainture d'or qu'il fait pour nous. — Donné à Paris, le XXIJ[e] jour d'avril, l'an de grace mil CCC IIIJ[XX] et nuef.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 27 avril 1389.)

5444. — Parties pour noble et puissant prince, MS le duc de Touraine, bailliées et délivrées, — à Johan Mauduit, tailleur et varlet de chambre de

MdS, depuis le xxvij^e^ jour d'avril l'an iiij^xx^ et neuf, jusques au xxviij^e^ jour d'aoust.

Le xxe jour d'aoust, pour MdS, un pourpoint de satin en graine, pour les joustes, pour façon et estoffes et journées de varlès, vi frans.

5445. — Item, pour MS, v chapperons d'escarlate vermeille, iij à la façon d'Alemaigne et ij à la façon de France, et une cornete qui est en quatre, décopée à franges, et fait chapeau et cornete, pour façon et estoffes, j frans.

5446. — Item, pour la livrée de MdS ont esté faiz iij^c^ et xliij sacs de satin dont les xliij ont esté de satin en graine que ont euz les seigneurs qui enssuivent. C'est assavoir, un pour le roy, l'autre pour MS, et les autres pour NSS de Berry, Bourgoigne, Bourbon, et autres seigneurs des fleurs de lis et barons de France, viij^xx^ xij frans.

5447. — Item, pour la livrée de MS, c'est assavoir pour ses varlès de chambre, et pour plusieurs autres ses officiers, viij^xx^ et xvij houppellandes et chaperons qui sont toutes doublés de boucassin, c fr. x s. (Un large rouleau long de 45 cent.)

(British Museum, N° 2,844. — 15 mai 1389.)

5448. — Girardin Petit, orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain — la somme de neuf vins et dix frans d'or, à lui donné pour l'or et façon d'une chayenne d'or à son-

netes par lui faicte pour icelui seigneur, et laquelle chayenne ledit seigneur a donnée à MS le duc de Bourbon. — Samedy, quinze[e] jour de may l'an mil CCC IIIJ[XX] et neuf.

(British Museum, N° 2,047. — 24 mai 1389.)

5449. — Loys, fils de roy de France, duc de Tourraine. — Nous voulons — que vous bailliez à Guillemin de Clarcy, broudeur, demourant à Paris, la somme de sept vins frans d'or, pour l'ouvrage de broderie qu'il a faite pour nous — pour la feste du premier jour de may, faite à Saint Denis. — Donné à Paris le XXIVe jour de may, l'an mil CCC IIIJ[XX] et neuf.

(British Museum, N° 2,696. — 14 août 1389.)

5450. — Jehan de Croisetes, tapicier sarrazinois, demourant à Arras, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, — trésorier de MS le duc de Touraine, la somme de huit cens frans d'or, qui deuz lui estoient pour un tappis sarrazinois d'or, de l'istoire de Charlemaine, prins et acheté de lui en l'ostel de Beauté. — Fait le samedi XIIIJ[e] jour d'aout l'an mil CCC IIIJ[XX] et neuf.

(Archives nationales. Inventaire K. 264. — 8 septembre 1389.)

5451. — Inventoire de joyaulx et vaisselle de madame de Touraine, fait le mercredi VIIJ[e] jour de septembre et le jeudi ensuivant, l'an mil CCC IIIJ[XX] et neuf. En la présence de messire Philippe de Flori-

gny, et messire Jehan de Garencières, chambellans de MS de Toura n .

Joyaulx.

5452. — Un colier d'or, à dix neuf turterelles blanches, esmaillées, et sur la plus grant a un rubis, pesant sept onces six esterlins.

5453. — Un autre colier d'or à cinq liz esmaillés de blanc.

5454. — Deux fermaulx d'or faiz en guize de fleurs de liz.

5455. — Un fermail d'or, à un dain, esmaillié de blanc, ouquel a un rolet et lettres escriptes, qui dient: *Plus hault*, et y a quatre balais, dix perles, pesant deux onces huit esterlins.

5456. — Un fermail d'or, à une dame esmaillée, qui tient une herpe et un petit chenet blanc auprès elle.

5457. — Un petit fermail d'or, à une biche et une bichette, esmaillé de blanc, garni de un dyament très gros et cinq grosses perles.

5458. — Un petit fermeillet d'or, à une turterelle, esmaillé dedens un soleil, qui tient un rolet.

5459. — Un autre petit fermail à un pellicant, esmaillié de blanc.

5460. — Un rangier d'or, esmaillié de blanc, les cornes d'or, garnis deux gros dyament, un rubis et trois grosses perles.

5461. — Un tableaux d'or, à façon de livre, garni de six balais, six saphirs et quatre vins et huit perles.

5462. — Unes petites heures dont les aiz sont d'or esmaillé de une anunciation et de la gesine ND, bordées de doze balais petits, dix saphirs et quarante perles.

5463. — Unes grans heures, garnies de ays d'or, à ymaiges enlevées, c'est assavoir une nunciacion Nostre Dame, saint Loys de France et saint Loys de Marceille.

5464. — Un ymage d'ambre de sainte Marguerite qui sault de dedens un serpent, assiz sur un petit entablement d'argent doré.

5465. — Un grant livre, en alemant, couvert de veloux vermeil, à deux fermoirs d'argent.

5466. — Unes heures de Nostre Dame couvertes de veloux vermeil, à deux fermoirs d'argent à façon de bras.

5467. — Un livre en alemant couvert de veluiau rouge.

5468 — Un autre livre d'alemans et un Mandeville couvert de cramoisy.

(En tout 106 articles très-riches.)

Pour chappelle.

(8 articles.)

Chambres.

5469. — Une chambre de satin, taint en graine, lezangiée de filz d'or et dedens les losanges semée de liz blans et ou millieu a un grant parc, à quatre ymages de brodure, ciel, dossier et coustepointe, six quarreaux de meesmes et trois courtines de taffetaz.

(8 articles assez pauvres.)

Robes.

(7 articles très maigres.)

Vaisselle d'or.

5470. — Un reliquaire d'or, à un ymage de Nostre Dame, dedens un liz, entre deux arbres, garni de six saphirs et seize balais, un camahu et trente trois perles.

(7 articles.)

Vaisselle d'argent doré.

(47 articles.)

5471. — Un lavouer à quarrés doré, à deux tuiaulx et une ance, armoyez sur le couvescle des armes de ma dicte dame.

5472. — Vint quatre tranchouerz doréz, tout neufz, pesant vint quatre mars.

5473. — Un engin à mettre et asseoir œufs.

5474. — Deux cuillierz et deux fourchetes d'argent doréz.

Vaisselle d'argent blanc.

5475. — Neuf dozaines de cuilliers d'argent blanc. (Pas une fourchette.)

(15 articles.)

5476. — Autre vaisselle donnée à madame de Touraine par la ville de Paris.

(16 articles peu détaillés, le tout formant un cahier in-folio de six feuillets.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogiqne. — Novembre 1389.)

5477. — Despence faicte, pour MS le duc de Tourraine, par moy Jehan Poulain, son varlet de chambre. — Pour ce présent mois de novembre, l'an mil ccc IIIJ^xx et neuf.

A Brisson, clerc de la chappelle de MS pour l'offrande de MdS, faitte à sa messe ou palais du pape en Avignon, le IIe jour dudit mois, par commandement de bouche de MdS, tant seulement, 1 fr.

5478. — A Jehan de Lyon, orfèvre, demourant en Avignon, pour avoir fait deux boucles d'or pour deux espées de MdS, pour or et façon, XII frans X s. t. (Large rouleau d'un mètre de long.)

(Collection de M. Farenc. — 12 décembre 1389.)

5479. — Sachent toutz que Colinet le Bourg, Johannin son frère et Colin Marquedante, me-

nestrels de MS le due de Touraine, et Bassent, trompète de MdS, confèce avoir eu et receu — la somme de quatre vintz franx —, pour plus honestement estre avec ledit seigneur. — Donné à Thoulouse, xij del moys de desembre, l'an mil ccc iiij^{xx} et ix.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 29 décembre 1389.)

5480. — Loys, fils de roy de France, duc de Tourraine, — à Jehan Poulain, — salut. Nous voulons — que vous paiez à Jehan du Roone, orfèvre, demourant à Thoulouse, la somme de trois cens quatre vins huit francs, que nous lui devons (pour achat de diamans et de rubis.) — Donné à Thoulouse, le xxix jour de décembre, l'an de grace mil ccc iiij^{xx} et nuef.

(British Museum, N° 2,843.—6 janvier 1389.)

5481. — Sachent tuit que par devant nous, Bernart de Gresinhac, chevalier, viguier de Thoulouse pour le roy. — Jehan du Rosne, orfèvre, demourant à Thoulouse, lequel confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, varlet de chambre de MS le duc de Touraine, — la somme de trois cens quatre vins et huit frans d'or pour certains joyaux. — Donné au dit lieu de Thoulouse, le vi^{e} jour de janvier l'an mil ccc iiij^{xx} et nuef (1390.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 10 février 1389.)

5482. — Nous, Valentine des vicontes de Milan,

fant du chancellier de MdS, LXIIIJ francs (cet article a été rayé parce qu'il était porté *in alio rotulo*).

5485. — A Perin Bonhomme, orfèvre, pour la vente d'une cuillière, une espreuve, une fourchette d'or, une salière et une navete d'argent doréez, lesquelles parties ont esté baillées et livrées à madame la duchesse pour plus honorablement estre servie, IIIIJ fr. x s. (Un rouleau, long de 70 cent.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 12 avril 1390.)

5486. — Loys, fils de roy de France, duc de Touraine. — A nostre amé varlet de chambre Jehan Poulain, — salut. Comme nous ayens fait acheter de Manuel de la Mer, marchant de Jennes, un chapel d'or, garny de pierrerie et de perles, le pris et la somme de trois mille francs d'or, et lequel chapel nous avons donné à nostre très cher et très amée compaigne la duchesse, si nous mandons que icelle somme vous paiez. — Donné à Paris, le XVIIe jour d'avril, l'an de grace mil CCC IIIIXX et dix.

(Catalogue de Joursanvault, N° 594. — 1er mai 1390.)

5487. — Guillemin de Clarcy, brodeur, reçoit le paiement de six garnemens par lui faits, sur l'ordre du duc de Touraine, pour la feste du premier jour de may, qui a eu lieu à Saint Denis. (Voy. n° 5449.)

(British Museum, N° 2,847. — 28 mai 1390.)

5488. — Richart le Breton, orfèvre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain

— la somme de six vins dix livres, que MdS le duc de Touraine lui devoit pour un grant hanap, — l'an mil ccc IIIJ^{XX} et dix, le samedi XXVIIJ^{e} jour de may.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Mai 1390.)

5489. — Despense faicte par moy, Jehan Poulain, varlet de chambre et garde des finances de MS le duc de Tourraine, pour le fait de la gésine et relevailles de madame la duchesse de Tourraine, laquelle fu faite ou mois de may ccc IIIJ^{XX} et dix.

A Martin d'Idelle, coultepointier, pour la façon et estoffes, excepté du sendal vert, pour espurniers, c'est assavoir un petit espurnier quarré, ordonné pour travaillier madame, et un autre grant espurnier pour la gésine de ma dicte dame, et un autre moyen pour l'enfant, ouquel à deux petites coultepointes pour couvrir IIJ liz et à chascun des deux grans espurviers VJ quarreaux, IIJ^{c} XX frans.

5490. — A Colin Alixandre, drappier, pour IIJ aulnes et demi de drap gris pour faire une houppelande à madame, pour travailler, au feur de IIJ frans l'aulne, valent XIIJ frans X s. t. Item, pour IJ aunes et J quartier d'escarlate, à faire chausses pour ma dite dame, XIII frans X s. t. Item, pour un quartier d'autre escarlate, pour faire brasserolles à ma dicte dame, X fr. X s. t. — Item, pour X aulnes de drap de Malines pour couvrir la cuve à baignier ma dicte dame, XX f. (Un large rouleau, la fin manque.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Juillet 1390.)

5491. — Despense faite pour MS le duc de Tourraine, par moy, Jehan Poulain, son varlet de chambre et garde de ses finances, pour le mois de juillet mil ccc IIIJ^{xx} et dix.

A Guillaume d'Estreville, maçon, pour certaine maçonnerie qu'il a faite, en l'ostel de Behaigne, en la chambre où a esté mis la tappicerie de MdS, et pour refaire le trilliez d'icelle chambre, y mectre serrures, x fr. xv s. t.

5492. — A Jehan de Troyes, sellier, pour plusieurs longes, resnes, brides et autres choses qu'il a baillées et livrées à Ernoullet, pallefrenier de MdS, pour les chevaulx de MdS, LIJ fr. IJ s. VI d.

5493. — Item, à Colart de Laon, paintre, pour avoir paint un harnois de joute pour MdS, et pour avoir fait plusieurs autres choses, XXXVI. s. (Un large rouleau, long de 80 cent.)

(British Museum, N° 2,850. — 26 septembre 1390.)

5494. — Guillaume Arode, orfèvre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain — la somme de soixante francs d'or que MdS lui devoit pour un hanap à couvescle. — Fait l'an mil ccc IIIJ^{xx} et dix, le lundi XXXVIe jour de septembre.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique.—Septembre 1390.)

5495. — Despense faite pour MS le duc de Tou-

raine par moy, Jehan Poulain, garde des finances de MdS, pour le mois de septembre mil ccc IIIJ^xx et dix.

A Pierre le Camus, que MdS lui a donné, pour son vin de lui avoir présenté un harnois de jouste, de par cinq escuiers de MS de la Rivière. — Le XXIJ^e jour de septembre, X frans.

5496. — A MS comptant, c'est assavoir VI^xx fr. qu'il a donnez à ses ménestriers pour avoir chacun un cheval, et XXX frans qu'il a donnés aux serviteurs du Flamenc, pour les services qu'il lui ont faiz tant comme il a esté en l'ostel dudit Flament.

5497. — A Jehan de Clarcy, brodeur, pour avoir fait de son mestier une bande, tant d'or que argent, semée de loups, en LXXV robes, au feur de XXXV s. p. pour robe. A lui pour avoir brodé de sohnetez IJ robes, pour le gibier, l'une pour le roy, et l'autre pour MS, au feur de VIIJ fr. la robe.

5498. — A Ancellet Veryns, orfèvre, demourant à Paris, pour l'or, argent et façon de XII cloichetez, poinssonnées, qu'il a faites pour mectre en IJ robes que MS a fait faire, l'une pour le roy, et l'autre pour lui, IIII fr. X s. t.

5499. — A Perrin Heurtault, mercier, pour la vente de IJ onces et demie de ruban d'or de Chipre, pour mettre ès dictes IJ robes pour attacher les dictes cloichettes, IIJ fr. IJ s. II den.

5500. — A Hainselin Plomel, pour ses despens de

mener un cheval de jouste devers le conte de saint Pol, à qui MS la presté pour mener en Engleterre, IIIJ fr. (Un large rouleau, long de 0,80.)

(British Museum, N° 2,852. — 19 octobre 1390.)

5501. — Loys, fils de roy de France, duc de Touraine. — A Jehan Poulain, — salut, scavoir vous faisons que nous sommes tenus à Jehan le Charpentier, orfèvre, demourant à Paris, en la somme de neuf vins dix huit frans pour cinq feuillez d'or guarnis de pierreries. — Donné à Paris, le XIXe jour d'octobre, l'an de grace mil CCC IIIJ^XX^ et dix.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Décembre 1390.)

5502. — Despense faite par MS le duc de Tourainne, par moy, Jehan Poulain, garde de ses finances, pour le mois de décembre, mil CCC IIIJ^XX^ et dix.

A MS comptant, par le Flament, c'est assavoir en l'ostel de MS de la Rivière IJ^c^ escus, en l'ostel de MdS, IIIJ^c^ escus, le jour qui parti de Paris pour aller devers le roy, V^c^ escus en l'ostel dudit Flamenc, le jour des Ignoscens, III^c^ escus, et ce jour au soir, en l'ostel de la Coquille, près de la porte. . . . . de Paris, C escuz desqueulx il a fait sa volente et ne veult cy autrement les parties estre déclarées, comme par descharge de MdS sur ce faite. — Donné à Paris, le VIe jour de janvier, pour ce XV^c^ XIJ fr. X S.

5502*. — A Jehan du Vivier, orfèvre, et varlet de chambre du roy et de MS, que MdS lui devoit

pour plusieurs ouvraiges et mises d'orfaverie qu'il a fait pour MdS, xv^c lxxvij fr. iij s. Somme totale, xi^m vi^c x fr. iij s. ix d. (Un large rouleau, long de 80 cent.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Janvier 1390.)

5503. — Despense faite pour MS le duc de Touraine, par Jehan Poulain, garde des finances de MdS, pour ce présent mois de janvier mil ccc iiij^xx et dix.

A Jehan Petit Biche, barbier et varlet de chambre de MS — pour les bons et agréables services qui lui a faiz, l fr.

5504. — A maistre Mahieu, phisicien de MS, c fr.

5505. — A Hervieu, orfèvre, demourant à Paris, pour une once et un estellin d'or qu'il a mis en iij dagues pour MdS, xij fr.

5506. — Aux personnes qui ensuivent pour plusieurs choses d'orfavrerie que ma dicte dame a fait prendre et achater pour le faict de ses estraines, c'est assavoir à Carré, orfèvre, pour ij petits diamens.

5507. — A Jehan Lesture, orfèvre, pour un annel à une perle.

5508. — A Jehan le Conte, pour xij verges d'or.

5509. — A Pierre le Maire, pour iiij anneaux.

5510. — A Jehan le Barrois, pour iiij gobelles

d'argent dorez, — pour ce VII^c XL fr. (Un rouleau long de un mètre.)

(British Museum, N° 2,858. — 22 mars 1390.)

5511. — Jehan le Conte, orfèvre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, — la somme de cinquante deux frans d'or et douze sols, — pour cinq anneaux à cinq dyamans. — Fait l'an mil CCC IIII^XX et dix, le mercredi XXIIe jour de mars.

(British Museum, N° 2,859. — 22 mars 1390.)

5512. — Jehan le Fèvre, orfèvre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, — la somme de soixante frans d'or qui lui estoient deubz, — pour trois anneaulx d'or, les deux à deux balais et l'autre à ung saphir. — L'an mil CCC IIII^XX et dix, le mercredi XXII^J^e jour de mars.

(Archives nationales. Inventaires K. 264. — 25 juin 1391.)

5513. — Inventoire fait le XXVe jour du mois de juing, l'an mil CCC IIII^XX et onze, par nous, Hugue de Guingant et Jehan Gilet, secrétaires de MS le duc de Touraine, présent Jehan Poulain, varlet de chambre et garde des finances dudit MS le duc, et les chiefs des offices d'icelui seigneur, lesquelz ont été avec ledit seigneur ou voyage qu'il a naguères fait ès parties de Lombardie, des joyaulz, vaisselle d'or et d'argent, et autres choses rapportées dudit voyage par lesdiz chiefs d'offices.

Une espreuve d'une unicorne, enchassié en or, à une chesnete et un anelet au bout hachié aux armes de MdS et à une M.

(Tout ce compte est divisé par office, chaque chef de service témoigne des objets qu'il rapporte, on lit ensuite :)

5514. — Vaisselle d'argent, laquelle Charles Poupart, argentier du roi NS, a fait faire pour porter oudit voyage et laquelle n'y fut pas portée pour ce qu'elle n'estoit pas parfaite, livrée ledit jour audit Jehan Poulain, néant. (Cahier in folio de mille feuillets. On y trouve jointe une copie du temps.)

(British Museum, N° 2,700. — 3 juillet 1391.)

5515. — Robert de Varennes, brodeur, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, garde des finances de MS le duc de Touraine, la somme de quatre vins frans à lui deuz, pour avoir aloigné et eslargi une chambre de bateure pour les relevailles de madame la duchesse de Tourraine—fait le lundi IIIJ^e^ jour de juillet, l'an mil CCC IIIJ ^xx^ et unze.

(British Museum, N° 2,701. — 20 juillet 1391.)

5516. — Jehan Biterne, paintre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain — la somme de vins six frans d'or, en rabat de la somme de cinquante six fr. d'or à quoi il a marchandé pour paindre et cuirer un queurre pour madame la

duchesse de Tourraine. — Fait l'an mil ccc IIIJ^xx et unze, le samedy XXe jour de juillet.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Octobre 1391.)

5517. — Despense faite pour MS le duc de Touraine, par moy Jehan Poulain, garde des finances de MdS, pour le mois d'octobre ccc IIIJ^xx XI.

A messire Jehan de Garencières que MdS lui a donné, pour une fois, de sa grace espécial, pour considéracion des services qu'il lui a faiz — par mandement — donné à Paris le XXVe jour d'avril — C fr.

5518. — A Salmon du Bois, barbier de MS — pour sa pencon — par mandement — donné à Tours le XXIe jour de novembre IIIJ^xx et onze — V^c frans.

5519. — A Denisot Mariete, varlet de chambre de MS — pour lui aidier à monter de chevaulx pour aller ou voyage de Lombardie, en la compaignie de MS Jehan de Garencières où MdS l'envoie par mandement — donné à Paris le X d'octobre ccc IIIJ^xx XI — XL fr.

5520. — A Guillaume Broulart, tavernier, demourant à Paris, à l'ymage Saint Martin près de la Croix du Tyrouer, qui deuz lui estoient pour la despense de VIJ des paiges de MS qui estoient demourés à Paris quant MdS s'en parti pour aller en Berry — XVI fr. XVIJ S. VI d. t.

5521. — A Colin de Labaite, huchier, pour VI tables et VI paires de treteaux qu'il a baillés et délivrés,

pour mettre en une des tours du chastel de Saint Antoine, pour mettre la vaisselle de MS et autres choses, pour ce — v fr.

5522. — A Sansson, le serrurier, qui deubz lui estoient pour IIJ serrures et IIJ clefs, qu'il a faites et mises en la dicte tour du dit chastel, à IJ gros verroulz, et pour un treilliz de fer, IJ montans et VI traversains — pour ce — X fr. XV s. t.

Somme totale des parties dessusdictes V^m V^c IIJ^xx XV fr. XII s. (Un rouleau long de deux mètres.)

(British Museum, N° 2,702. — 1er novembre 1391.)

5523. — Sachent tuit que Colin Bataille, tapissier et bourgois de Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain — la somme de cent frans, en déduction et en rabat de la somme de XII^c frans qui m'estoient deubz, pour un drap de haulte lice de l'ystoire de Théseus et de l'aigle d'or que MdS a fait prendre et achater de moy. — Le premier jour de novembre l'an mil CCC IIJ^xx et onze. (Chaque mois une semblable quittance était signée par Colin Bataille et le *British Museum* les a recueillies presque toutes, mais il me suffisait d'en copier une. On verra plus loin (n° 5540) que Nicolas Bataille ayant perdu son titre en sollicite le renouvellement.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Février 1391.)

5524. — Despense faicte pour MS le duc de Touraine par moy Jehan Poulain, varlet de chambre et

garde des finances de MdS le duc, pour les mois de février et mars, l'an mil ccc IIIIˣˣ et onze.

A messire Jehan le Mengre, dit Boucicaut, mareschal de France, pour une fois, pour les causes plus a plain contenues en un mandement, mil frans.

5525. — A Simon de Dampmartin, changeur, pour un gobelet d'or poinçonné, à un fretellet d'un gros saphir et de IIJ perles — lequel gobellet MdS fist prendre et achater pour donner à MS Bouciquaut le juene qui forjousta la feste de ceulx de dehors, laquelle fu en l'ostel de MdS à Paris, pour ce, par mandement dudit mois de mars, — CXVIJ frans. (Un large rouleau, long d'un mètre 20 cent.)

(Archives municipales de Blois. — 23 avril 1392.)

5526. — Guy de Chasteillon, conte de Bloys, sires d'Avesnes, — faisons scavoir à tous que nous avons eu et recheu de nostre amé conseiller, mestre Jehan de Saint Goubaing, doyen de Saint Sauveur en nostre chastel de Bloys, lesquels il nous a amiablement prestés, pour la despense de nostre hostel, la somme de vingt frans. Donné, en tesmoing de ce, soubz notre signet, à saint Denys, sur Loire le XXIIJᵉ jour dou mois d'avril, l'an mil IIJᶜ IIIJˣ et XII. (Ce petit sceau, ou signet porté au doigt, a pour empreinte seulement le dragon, cimier des armes des Châtillon. Il est très-petit.)

(British Museum, N° 2,867. — 26 mai 1392.)

5527. — Michelet Nyvault de Lyon sur le Rosne,

tassetier, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain — la somme de quarante quatre sols parisis qui deue lui estoit pour avoir fait deux tasses — l'an mil ccc IIIJ^xx et douze le samedi XXVe jour de may. (Les tasses sont une partie de l'armure, et les tassetiers des armuriers dans cette spécialité.)

(British Museum, N° 2,866. — 28 mai 1392.)

5528. — Loys, fils de roy de France, duc de Touraine, — à Jehan Poulain — nous vous mandons que vous paiez — à Jehan de Rochefort, orfévre, demourant à Paris, la somme de cinq cens frans, douze sols, six deniers tournois, en quoy nous lui sommes tenus pour XVIIJ hanaps. — Donné à Paris le XXVIIIe jour de may, l'an mil ccc IIIJ^xx et XII.

(British Museum, N° 2,868. — 31 mai 1392.)

5529. Jehan Brun, orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain — la somme de huit vins cinq frans d'or, qui lui estoient deuls pour les causes cy après déclairées — c'est assavoir pour avoir garni d'or deux grans tasses et deux grans ceintures. — Fait l'an mil ccc IIIJ^xx et douze le vendredy dernier jour de may.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 3 juillet 1392.)

5530. Sachent tuit que je, Hermen Ruissel, orfévre et bourgois de Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de MS le duc d'Or-

léans, la somme de trente sept frans sept sols six deniers tournois — pour l'or d'un arrest semé de petites lettres, esmaillé de plusieurs couleurs — lequel j'ay fait par le commandement et ordonnance de MdS — le IIJ^e^ jour de juillet l'an mil CCC IIIJ^XX^ et XIJ.

(British Museum, N° 2,077. — 27 septembre 1392.)

5531. — Loys, fils de roy de France, — nous voulons — que vous baillez — à Perin Raoulin, orfévre, pour XX loups, c'est assavoir IIIJ d'or et XVI d'argent, pour faire fermeures à six houppellandes, pour ce, pour or, argent et façon XXVIJ frans. — Donné à Senlis le XXVIJ^e^ jour de septembre l'an mil CCC IIIJ^XX^ et douze.

(Archives nationales. K. 301. — Octobre 1392.)

5532. — Comptes des rentes et revenus, en deniers, de la chastellerie de Blois, appartenans à mon très redoubté seigneur MS le comte de Blois, et des despenses faictes sur ycelles par Girard Villodon, receveur général, — au terme de Noel l'an mil trois cenz quatre vins et douze.

Recepte VIJ mil III^c^ XXIJ liv. IX s. IJ den.

Mises pour ouvraiges faiz par le temps de ces présens comptes.

5533. — A Jehan Karico, maistre des ouvraiges de la conté de Blois, qui a compté par devers la court, au terme de Noel l'an mil trois cenz quatre

vins et douze, de plusieurs mises faictes par lui, tant de charpenterie, massonnerie et couverture comme de plusieurs autres ouvraiges, VII^c VII liv. III s. VII d.

Deniers baillés par mandement.

5534. — A maistre Jehan le Mire, phisicien de MdS, de grâce espéciale pour ceste foiz, II^c XXV liv. t. (Un registre in-folio de 32 feuillets.)

(British Museum, N° 2,869. — 13 octobre 1392.)

5535. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — à Jehan Poulain salut, nous vous mandons — que vous baillez à Perrin Luillier, orfévre, la somme de deux cens francs — pour un fermail d'or, — lequel fermail nous donnasmes et offrimes, le jour de la feste monseigneur saint Denis, à la châsse MS Saint Loys. — Donné à Paris le XIIIe jour d'octobre, l'an de grâce mil CCC IIII^XX et XII.

(Collection de M. Farenc. — 16 novembre 1392.)

5536. — Jehan Poitevin, roy des Menestriers du royaume de France, ou nom de lui et de plusieurs autres menestriers et heraulx — confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de MS le duc d'Orliens, la somme de cinquante frans d'or que ledit MS le duc leur donna, de sa grace espéciale, pour une fois, le jour que le roy NS dina en l'ostel du dit MS le duc. — Le 16 nov. 1392.

(British Museum, N° 2,872. — 4 décembre 1392.)

5537. — Pierre Blondel, orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain — la somme de douze frans d'or, qui deubz lui estoient, pour l'argent du seel et contre seel de la Baillie d'Orléans, avec une chesne d'argent. — Fait l'an mil ccc IIIJ^xx et douze, le mercredi IIIJ^e jour de décembre.

(British Museum, N° 2,876. — 1er janvier 1392.)

5538. — Cy ensuivent les parties des joyaulx et autres choses achetées pour madame d'Orliens, des personnes cy-dessous nommées, par ma dicte dame, aux estrainnes du jour de l'an IIIJ^xx XIJ.

De Jehan Quarre, orfévre, deux poires d'or esmaillées, où il y a en chascune J ymage de Nostre-Dame et J diamant, et ont été données l'une à madame Ysabelle et l'autre à madame Jehanne, pour ce : LXXIJ frans.

(Catalogue de Joursanvault, N° 422. — 1er janvier 1392.)

5539. — Joyaux envoyés au pape par le duc d'Orléans, à l'occasion du premier jour de l'an 1392.

(Collection de M. Bordier. — 12 janvier 1392.)

5540 — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, — nous avons oye l'umble supplicacion de Nicolas Bataille, marchant et bourgoiz de Paris, con-

[illegible]

[illegible] — [illegible] de France, duc d'Or- [illegible] — [illegible] salut et dilection, nous [illegible] que, à Guillaume Mignon, [illegible] à Paris, vous paiez — la somme [illegible] neuf sols quatre deniers tour- [illegible] — pour deux grans pot d'argent dorez de [illegible] — Donné à Paris le penultiesme jour de

janvier, l'an de grace mil trois cens quatre vins et douze.

(British Museum, N° 2,880. — 1er février 1392.)

5542. — Lorens Fusre (Fufre), orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de monseigneur le duc, la somme de douze frans d'or — pour avoir appareillié et redrecié grant quantité de vaisselle. — Fait l'an mil ccc IIIJ^{xx} XIJ, le samedi premier jour de février.

(British Museum, N° 2,093. — 5 février 1392.)

5543. — Hance Carat, orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de MS le duc de Touraine, la somme de onze cens quinze frans, — pour l'or, par lui livré, pour mettre et employer en un hainselin, par lui fait, pour MdS, en façon de plates. — Fait le mercredi, v^{e} jour de février, l'an mil ccc IIIJ^{xx} et douze.

(British Museum, N° 2,572. — 6 mars 1392.)

5544. — Perin de Choisy, orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de MS le duc d'Orléans, huit frans dix sols t. — pour l'argent et la façon de plusieurs fers d'argent à tuire (cuire) chevaux. — Fait l'an mil ccc IIIJ^{xx} et douze, le jeudi VI de mars.

(British Museum, N° 2,098. — 18 mars 1392.)

5545. — Ce sont les parties faictes, pour MS le duc d'Orliens, par Jehan Clarcy, brodeur :

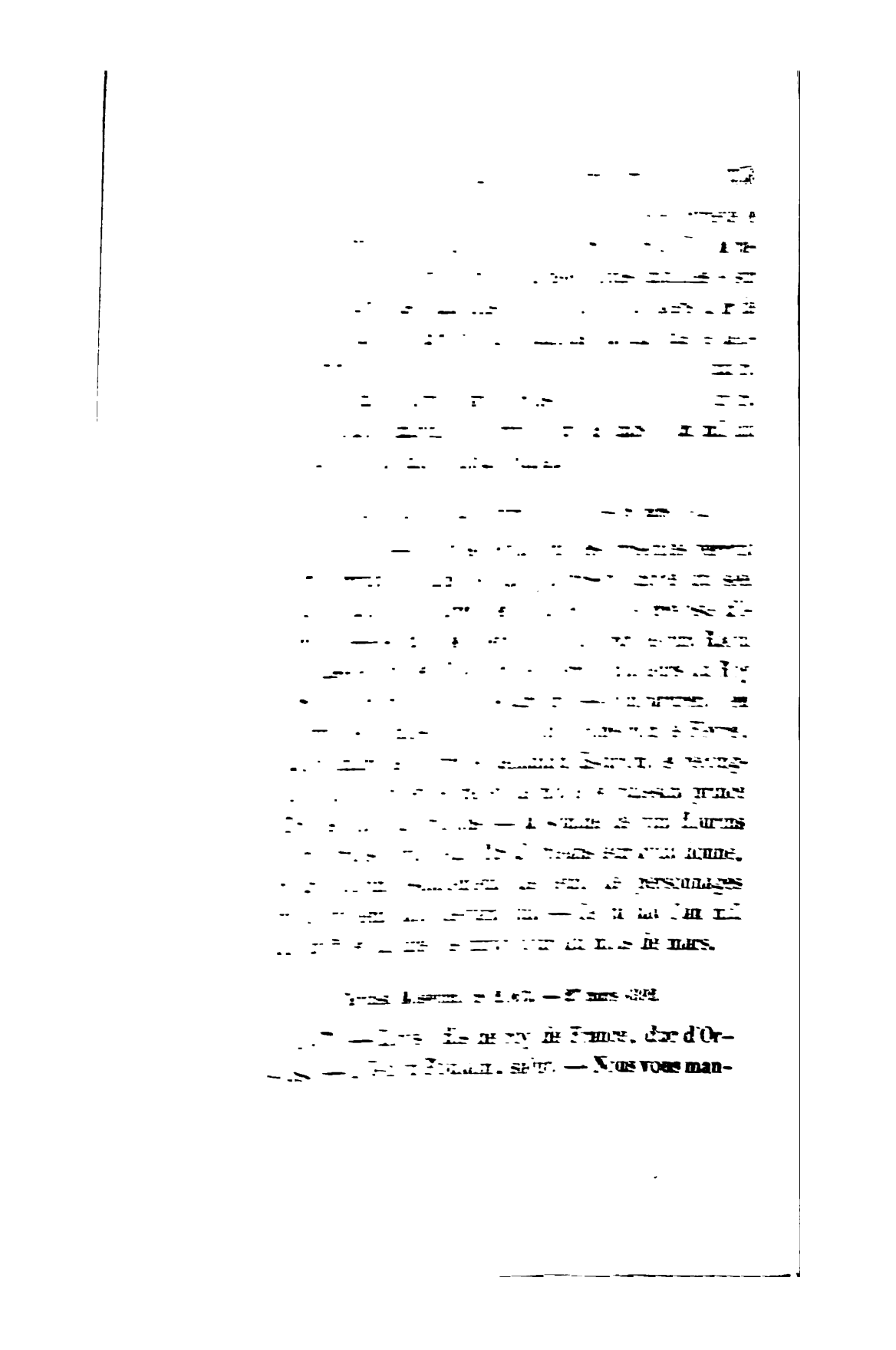

[illegible]

[illegible] de mars.

[illegible]

[illegible] de France, duc d'Or-
[illegible] — Nous vous man-

dons que — vous baillez — à messire Jehan, seigneur de Bethencourt, chevalier, la somme de cinq cens frans, en quoi nous lui sommes tenus pour une seinture en laquelle a quarante clouz d'or, — et icelle sainture avons fait bailler — à Hance Karat, orfévre, pour fondre l'or d'icelle, et en faire certaine orfavrerie. — Donné à Paris, le xxvij^e^ jour de mars, l'an de grace mil ccc iiij^xx^ et douze.

(British Museum, n° 4,251. — Mars 1392.)

5547*. — Recepte et despense faicte par Godefroy le Fèvre, varlet de chambre de MS le duc d'Orléans et garde des deniers de ses coffres, pour l'ordinaire du mois de mars, mil ccc iiij ^x^ et xij, en la manière qui s'ensuit :

A messire Jehan le Mengre, dit Bouciquaut, mareschal de France, sur la somme de ij^m^ frans en quoy il dit MdS le duc lui estre tenu pour cause de jeu de paulme et par composition faite entre eux. ij^c^ l liv.

5548. — A Gilet Vilain et Jaquemart le Fèvre, joueux de personnages, xij escus, lesquels MdS leur a donné, xiij liv. x s. (Rouleau de parchemin.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 861. — Vers 1392.)

5549. — Mahieu Regnault, archidiacre d'Arras et phisicien du duc d'Orléans, reçoit sa pension.

(Catalogue de Joursanvault, n° 861. — Vers 1392.)

5550. — Le comte de Blois fait payer à maitre Jehan le Mire, son médecin, ses gages et ses robes.

[illegible] — [illegible] mai 1393.)

[illegible] faictes,
[illegible] ardant, or-
[illegible] pour le may

[illegible] saphirs et ob
[illegible] avoir refait,
[illegible] XXIX s.

[illegible] XX s. t.

[illegible] pour la garni-
[illegible] mettre en une
[illegible] fourrée
[illegible] saphirs, et
[illegible] pesant
[illegible]

[illegible] pour colliers
[illegible] robes de
[illegible] s. III d.

[illegible] trente cam-
[illegible] d'argent
[illegible] autres colliers.

[illegible] pour deux col-
[illegible] pour les robes de MSS
[illegible] de Bourbon, XLVIII s.

IX d. t. Pour la façon, XVI s. (Un large rouleau, long d'un mètre 80 centimètres.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 7 juin 1393.)

5557. — A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront, Maihieu, garde lieutenant du bailli d'Abbeville, salut, savoir faisons que par devant nous est au jour dui venus, en sa personne, sire Jehan Froissart, prestre et canoine de Chimay, si comme il dist, et a recongnut avoir eu et receu de MS le duc d'Orliens — la somme de vint frans d'or, pour cause d'un livre, appellé ledit royal, que MdS a acaté et eu du dit prestre. — En tesmoing de ce nous avons scellé ces lettres de nostre seel, qui furent faictes et données le VIJ^e^ jour de juing, l'an mil CCC IIIJ^XX^ et XIIJ.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 9 juin 1393.)

5558. — Pour l'ordinaire de MdS (le duc d'Orléans), c'est assavoir pour le mois de may, et par ma lettre donnée le IXe de juing ensuivant, IIIJ^XX^ XIIJ. . . . . VIIJ^C^ liv.

A Buissy, escuier de MS de Coucy, pour un petit livret, prins et acheté de lui par MdS, le IIIJ^e^ jour d'aoust, IJ fr. V s. t.

5558*. — A MdS pour deux petites bourses de satin noir, à mettre ses reliques, qu'il porte sur lui, X s. t.

5559. — A MdS, la veille de la my aoust, aux bons hommes du bois de Vincennes, pour offrandes à la messe, I fr. IJ s. VI d. t.

5560. — A MdS le jour Saint Loys, pour offrandes faictes par MdS en la Saincte Chappelle du Palais . . . . . IIIJ liv. X s. s.

5561. — A lui, le XXVIe jour de juillet, pour faire son plaisir en l'ostel Jehan Poulain, son trésorier, présens le Flament, Guillaume d'Orgemont, et autres, pour ce IJ^c^ escus.

5562. — Aux filles et serviteurs, servans les povres de l'Ostel Dieu de Paris, XL frans, lesquels MdS leur a donné de sa grace espécial pour Dieu et en aumosne, affin qu'elles servent lesdiz poures bien et dévotement, si comme il appert par quitance de frère Jehan le Charron, maistre dudit Ostel Dieu. Donné le XVIIJ^e^ dudit mois d'octobre dudit an IIIJ^xx^ XIIJ. (Un large rouleau, long de 2 mètres.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 26 juin 1393.)

5563. — Ce sont les parties de robes et garnements faites et taillées par moy, Perin Pilot, tailleur et varlet de chambre de MS le duc d'Orliens, pour MdS le duc — depuis le XXVIe jour de juing l'an mil CCC IIII^xx^ et treize, jusques au XIIIIe jour de février, l'an dessus dit.

Le XXVIIIe jour dudit mois d'octobre, cent et seize houppelandes de frises noires, pour une livrée que

MS a faite à plusieurs chevaliers et escuiers, en chascune desquelles a VI bandes, entretailliées à viz, des six couleurs de MS et sur l'une des manches de chascune houppelande a un lou de brodeure, et lesquelles ont esté baillées et données, par MdS, aus personnes et en la manière qui enssuit, c'est assavoir : au roy NS, à MdS le duc, à MS de Bourgoingne, à MS de Bourbon, à messire Pierre de Naverre, à MS de Harcourt, etc. — VIJ^{xx} V liv. IIIJ s. p. (Un large rouleau, long d'un mètre 30 cent.)

(British Museum, n° 2,390. — 9 juillet 1393.)

5564. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — à Jehan Poulain, — nous voulons et vous mandons que à Jehan Sac, marchant de jennes, et Hance Feudric, orfévre, et bourgeois de Paris, vous paiez — la somme de cent livres tournois, en quoy nous leur sommes tenus pour ce qui ensuit, c'est assavoir : audit Jehan Sac pour un gros balay, que nous avons fait prendre de lui, pour faire une noiz pour mettre en une arbalestre de nostre devise, soixante et huit frans, et audit Jehan Feudric pour avoir taillié ledit balay, trente et deux frans. — Donné à Paris, le IXe jour de juillet, l'an de grace mil CCC IIIJ^{xx} et treize.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 12 septembre 1393.)

5565. — Parties d'escriptures faictes par moy,

Jehan Gilon, clerc pour MS le duc d'Orliens, — tant pour le don à lui fait de la duchié d'Orliens, comme autrement, le xiie jour de septembre, l'an mil ccc iiij^xx^ et treize.

Pour avoir copié un cayer de papier, ouquel sont déclarés tous les offices dudit duchié d'Orliens, — contenant xxiiii feuillets de papier, pour chascun feuillet, xij den., — xxiiii s. t.

(British Museum, n° 2,145. — 21 octobre 1393.)

5566. — Hance Croist, orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de MS le duc d'Orléans, une sainture d'or à quarente clous, — que ledit seigneur a ordonné estre fondue et en faire certain autre ouvrage. — Ce fait l'an mil ccc iiij^xx^ treize, le mardi xxie jour d'octobre.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 ³. — 8 novembre 1393.)

5567. — Sachent tuit que je, Raoul le Gay, premier sommellier de la chapelle du roy, nostre sire, confesse avoir eu et receu la somme de vint frans, par la main de Godeffroy le Fèvre, varlet de chambre de MS le duc d'Orlians, et garde de l'argent de nos coffres, pour un livre de chant que MdS a prins de moy, passé ce trois ans, desquelx vint frans, je me tiens à bien payé. — L'an mil ccc iiij^xx^ et xiij, le viij^e^ jour du moys de novembre.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 12 novembre 1393.)

5568. — C'est la recepte et despense faicte par Godefroy Lefèvre, varlet de chambre de MS le duc d'Orléans, — pour le mois de novembre ccc IIIJ^{xx} XIII. — Le XIIe jour dudit mois de novembre, pour ce VIII^{c} liv.

A Girart de Senliz et Guillaume Denis, marregliers de l'église Saint-Eustace de Paris, pour certaines voirrières que MdS a fait faire en ladicte église, — si comme il appert par leur quittance donnée le Ve jour de décembre, L fr.

5569. A Colinet Bourgois, Herbelin et George, menestrels de MdS, pour don à eulx fait, CL liv.

5570. — A Jehan de Billy, varlet de chambre du roy et de MS le duc, pour acheter des bêtes pour les dains de MdS estans à Villerscosterest, XI f. IIIJ S. (Un large rouleau, long de 40 cent.)

(British Museum, n° 2,123. — 3 décembre 1393.)

5571. — Jehan le Changeur, drapier et bourgeois de Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, — six frans dix-sept solz, — pour cinq aulnes et demie de frise noire, par lui vendues, pour faire une houppelande pour MS le duc de Bourgoigne, de la devise dudit MS le duc d'Orléans. — L'an mil ccc IIIJ^{xx} et treize, le mercredy troisième jour de décembre.

(Archives Nationales. K. 345. — 6 février 1393.)

5572. — Compte, Pierre de Canteleu, commis par MS le duc d'Orléans, à faire le paiement des gens d'armes, archiers ou autres gens de guerre par lui ordonnez estre à ses gaiges ès parties d'Italie, des receptes et mises par lui faictes depuis le 6e jour de février l'an mil ccc IIIIxx et XIIJ qu'il fut retenu par MdS le duc oudit office. — Et est assavoir que par tout le temps de ce présent compte, le florin a valu IIIJ liv. VIIJ s. et le franc IIIJ liv. XII s. (Le compte va jusqu'au 31 mars 1394.)

Summa Recepte. — Hujus compoti VIIJxx XVm IIIJc XXIIIJ liv. XVI s. I den.

Despense.

5573. — La somme de Vm IIIJc IIJ florins d'or pour yceulx distribuer, convertir et emploier ou paiement de certains brigans de pié que MdS le duc avoit pour lors à son service et à ses gaiges.

Despense commune, paiée par ledit Canteleu du commandement et ordonnance de MdS de Coucy et premièrement :

5573. — Cathelain Bonneret de Milan, paintre, pour la vente et délivrance de XXXIIJ bannières, aux armes de MdS le duc, par lui baillées et délivrées audit Canteleu du commandement et ordonnance de MdS de Coucy — pour ycelles bailler à plusieurs nobles des pays de Gennes et de Saonne pour les mettre

sur leurs villes, chasteaux et forteresses, dont ils ont fait foy et homage ou adhérence à MdS. C'est assavoir IJ bannières de cendal bleu, chascune de VI raz J quart, à XVIIJ grans fleurs de liz d'or parti et VI lambeaux d'argent, que d'un costé que d'autre, en chascune bannière, pour le prix de IIIJ florins d'or pour chascune. — En tout, par mandement de MdS de Coucy donné le XIJe jour d'octobre mil CCC IIIJxx XIIIJ . . . . . LXXIIIJ liv. XIII s.

5574. — Joseph de Milan, brodeur, pour la vente et délivrance de XV bannières aux armes de MdS le duc (de même façon que les précédentes qui étaient peintes) . . . . . XLIJ liv. VI s. VI den.

5575. — Maistre Donat de Poinzon, maistre des œuvres de MdS le duc, pour certaine despense par lui faite, du commandement de MdS de Coucy, pour un comptoir et autres réparacions à faire en l'ostel et habitacion et dudit Canteleu. . XII liv. XV. s. VI den.

(Un registre in-folio long de 87 feuillets).

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 6 février 1393.)

5576. — Ce sont les parties de plusieurs estoffes et façons de broderies, faictes, baillées et livrées par Jehan de Clarcy, brodeur et varlet de chambre de MdS le duc d'Orléans, par le commandement et ordonnance de MdS, tant pour lui comme pour Loys et Charles, MS ses enfans, comme pour plusieurs autres personnes, c'est assavoir depuis le VIe jour de

février, l'an mil ccc IIIJ^xx et XIII, jusques au derrenier jour de janvier l'an mil ccc IIIJ^xx et quinze.

5577. — Premièrement, le VIe jour de février l'an mil ccc IIIJ^xx et XIII, une longue houppelande de satin noir, toute rachée d'or, cousue de soye noire à leups espergnez (épargnés) et fourmez du champ et les VI couleurs de MS à vis, devant et derrière, toute de broudeure par dessus la rachie et sur la manche senestre d'icelle hoppellande une grant arbaleste de brodeure d'or et de perles, par dessus la rachie, pour or, soye, et pour paine d'icelle hoppellande, II^c LXXVI frans V s. t.

5578. — Item, pour MdS, un petit pourpoint de satin noir et est la gorgerette de maille d'argent de Chippre et découpeures d'or et de broderie, en manière de haubergon et sur la manche senestre d'icellui pourpoint, une petite arbalestre de brodure, pour or, soye et paine, VII frans.

5579. — Item, le IIIe jour de juillet, pour MdS, une hoppellande de veluau cramoisy, à bas poil, fourrée de veluau velu, blanc, et y sont les VI bandes de MdS entaillées et sur la manche destre a troys arbalestes, la première de brodeure, la seconde de perles et la troisième de boutons d'or et au costé senestre en bas a un bien grant leup de broderie, dont le colier est d'or, pour or, soye et paine, XXVIII s. t.

5580. — Item, le XXe jour de septembre, pour Loys MS, deux poignez ouvrés l'un de leups et l'au-

tre de det et au chapperon une petite arbaleste en la pate et au bout de la cornette, de l'un des costés, un leup et de l'autre det, pour argent, soye et paine, LV s.

5581. — Item, le dernier jour de décembre, pour le roy et pour MS, deux longues hoppellandes de drap de damas noir, à colet assis, et VI bendes entaillées de VI couleurs de MdS et à franges et aguilletes d'or par dessoubz et aux fentes et aux manches et au colet et entour les assiettes des manches, esmaillé de brodeure, en manière de haubergon et crampons d'or d'orfaverie et sur le costé un tygre sur une roche, s'euvrant à une fontaine et sur les manches de chascune une arbaleste d'or et de perles, pour chascune d'icelles hoppellande, XXVII frans, valent LIIIJ fr.

5582. — Item, le XXe jour de novembre, un leup pour MS de Bourgongne en une hoppellande que MS lui donna XXVII s. VI den.

Item, un autre leup, pour MS de Berry. (Un rouleau long de 2 mètres 20 cent. dont la fin manque.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 7 février 1393.)

5583. — Ce sont les parties d'orfavrerie, tant d'or comme d'argent, que Hance Croist, orfévre et varlet de chambre de MS le duc d'Orléans, a faictes et livrées pour MdS le duc, depuis le VIIe jour de février CCC IIIJ^XX^ et XIIJ.

Ledit VIIe jour de février CCC IIIJ^XX^ XIIJ pour huit

river, pour mettre en deux houppelandes, pour MS, l'une longue et l'autre courte, de veluau noir, à leups rachez, VI^xx XIIIJ fr. v. s. t.

5592. — Item, LVI colliers d'or, à LVI dandins teurs, pour mettre ès loups des dictes hoppelandes, XXXIII fr. VII s.

Somme totale 1441 liv. 10 s. 8 den. — (Un large rouleau long de deux mètres.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 7 février 1393.)

5593. — Ce sont les parties de robes et garnemens taillées et faictes par moy Perrin Pillot, tailleur et varlet de chambre de MS le duc d'Orléans, — depuis le VIIe jour de février l'an mil CCC IIIJ^xx et treze, jusques au susdit jour de février l'an mil CCC IIIJ^xx XV.

5594. — Premièrement, pour MdS, IJ grans chapperons doubles de noir d'Engleterre et sont les cornettes découppées et par desoubz de petites escailles et perciées de la porte pièce, façon et estoffes pour les IJ, XII s. p.

5595. — Item, le Xe jour dudit moys, pour MdS, une longue houppelande de satin noir, à collet assis et à VI bandes entretaillées à viz, des six couleurs de MdS, et est ladicte houppelande toute rachée de brodeure et à loups respargniez dedens, façons et estoffes, IIIJ liv. p.

(Un large rouleau long de 1 mètre 20 cent. La fin manque. Ce compte ne contient que la taille et la

Morel, la somme de cinq cens frans d'or que nous lui avons donné et donnons par ces présentes, de grace espécial, tant pour considération des bons et agréables services qu'il nous a faiz, fait continuellement et espérons que face, comme pour accroissement de mariage de sa fille. — Donné à Abbeville le XVIIIe jour d'avril l'an de grace mil CCC IIIJ^XX^ et treize. — (Ce paiement rencontrant des difficultés, Eustache des Champs obtient un nouveau mandement.) Loys, — pour ce est-il que nous, qui voulons nostre dit don avoir et sortir son plain effect, vous mandons — qu'il n'ait plus cause d'en retourner par devers nous. — Donné à Chantilly le second jour d'avril de l'an de grace mil CCC IIIJ^XX^ et quatorze.

(Catalogue de Joursanvault, n° 522. — Avril 1393.)

5599. — Jehan le Mengre, dit Bouciquaut, mareschal de France, reconnoit avoir receu 200 liv. tournois en rabat de 2000 fr. que le duc d'Orléans lui devoit pour le jeu de paulme. Avril 1393.

(Joursanvault, n° 604. — 1393.)

5600. — Tiebaut de Cuissot, drapier, fournit à la duchesse d'Orléans une aune d'écarlate vermeille preste, de Bruxelles, pour envelopper Philippe son fils, et d'autres draps pour faire des couvertures de lit à la nourrice, à la damoiselle et à la berseresse de l'enfant, du drap gros cordelier pour veste à la nourrice et Pierre Daret, médecin de la duchesse.

(Coursenvaint, n° 319. — 1393.)

5601. — Guillaume Loyseau, peintre, exécute diverses peintures pour la chapelle que le duc d'Orléans fait faire près l'église des Célestins de Paris, 1393.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 1393.)

5602. — Compte de Denisot Mariete, contrerolleur de la chambre aux deniers de MS d'Orliens, pour l'année mil CCC IIII^xx et XIII.

A MdS comptant, le XVIIe jour de janvier, en l'esglise de Saint Anthoine à Paris, où il a ouy sa messe avesques MS de Bourgoingne, pour offrir aux reliques et à la messe, LVI liv.

5603. — A Jehan Lefevre et Gillet Villain, joueurs de personnages, XXX frans — pour eulx et leurs compaignons, à eulx baillez à Vire. — (Un large rouleau long de 60 cent.)

(Archives Nationales. K. 314. — 1er février 1393-94.)

5604[1]. — Compotus Johannis Tinelli thesaurarii Astensis (déchirure) . . . . . principe domino Ludovico regis Francorum filio modernique regis domini . . . . . duce Turonie, comite Vallesii et Bellimontis super Ysaram ac Astensem . . . emolumentis civitatis Astensis et ejus districtus nec non

[1] Contre mon habitude, mais par nécessité et faute de temps, j'ai dû faire copier, par un employé des Archives, les extraits que j'avais marqués dans le compte K. 314. Aujourd'hui, en lisant à la campagne ces épreuves, je crains fort de laisser passer quelques inexactitudes; mais il m'est impossible de recourir à l'original.

terrarum Astesani . . . . . Brayde, videlicet unius anni, incohati die prima mensis Februarii millesimi trecentesimi nonagesimi tercii, more romano, et finiti die ultima mensis Januarii M CCC^mi nonagesimi quartii, anno revoluto, domino Francisco, domino Cassenatici, cum . . . . . regis pro dicto domino duce gubernatore existente in civitate et terris predictis . . . . et sciendum quod per totum dictum annum florenus Januynus auri valuit IIII l. VIII s.

5605. — Magistro operum Donato de Ponzano, ad vadia trium florinorum per mensem, videlicet pro mense Februarii, per quitanciam datam die XXVII mensis dicti februarii M CCC IIII^XX XIII — III flor. auri valent libras XII s. XVIII.

5606. — Nuncio preconi communis Astensis Johanni Cumberto et duobus tubatoribus Anthonio de Crema et Bertholdo de Alamania, nec non Bertholono Pillo ad officium bulletarum et custodiarum nocturnarum deputato pro eodem pro mense februarii M CCC IIII^XX XIII, ad rationem III florin^m auri per mensem, pro quolibet per bulletam et quittanciam datas die ultima dicti mensis februarii, duodecim florini auri valent libras L, solidos X, II d.

Opera Palacii in quo dominus gubernator habitat.

5607. — Stephano de Antegnano pro quinque diebus quibus stetit in putando jardinum prædicti palatii quadraginta solidos astenses.

5608. — Opera facta in dicto palatio. Magistris Anthonio de Mondone et Johanne de Caliano, latomis, pro uno muro, de novo per ipsos constructo, inter ritanas murorum palatii, habitationis domini gubernatoris Astensis, juxta latrinas apte (?) viridarii dicti palatii, eo quia murus antiquus, qui ibi erat, stabat in magno pericullo deruendi, videlicet longitudinis x tesiarum et altitudinis IIII^or^ tesiarum, quibus tanquam acipientibus pro melliori foro quam aliter reperiri potuit, datum fuit per Donatum de Ponzano, masarium, sive magistrum operum domini nostri, cum deliberatione honorabilium magistri Johannis de Marolio auditore et Petrini de Varzitacho clerici camere Dalphini computorum facto pacto cum ipsis ut patet per bullam datam die xv madii, xxxv florinos vel Januynos auri, valent libras CLIIII.

5609. — Opera pro dicto palatio, causa construendi unam necessariam, sive latrinam, in una camera in qua dormit dominus vicegubernator Astensis, et que constructa et operata est intus murum dicte camere et murum noviter factum in jardino seu viridario dicti palatii, ut infra.

5610. — Magistro Jacobo de Lignano muratori qui, cum Donatus de Ponzano, massarius, sive magister operum Domini nostri exordinatione et mandato sibi orethenus facto per præfatum dominum gubernatorem Astensem fieri fecerit quemdam putheum in palatio habitationis domini potestatis Astensis per præ-

dictum magistrum, Jacobum de Lignano, magistrum muri, prætio facto cum ipso ad quinque Januinos auri pro teissa qualibet, tamquam per illum qui pro minus facere voluit, et sit dictus putheus teisse quinque et dymidiæ qui venit in summa XXVII Januinorum auri et dymidii ad rationem de IIII^{or} libris, VIII solidis astensibus, pro quolibet januino. Item de mandato prædicto dicto putheo fieri fecerit bocoralium unum de petra per magistrum Bertrannum de Cumis, facto prccio cum ipso, ponendo ipse magister Bertrannus ferrum, plombum et omnia alia necessaria dicto bocaralio de suo proprio ad XIIII januinos cum dimidio auri ad rationem prædictam, qui magister Bertrannus prominus facere voluit dictum bocoralium quam aliquis alter, et sit pro hiis partibus, ut patet per bullam datam die XX septembris, in summa XLII Januinorum auri valent libras CLXXX IIII solidos XVI.

5611. — Opera facta in dicto castro, videlicet ad turrim introytus, pro faciendo ad dictam turrim hostium unum, pro prixoneria ibi facta in qua possitus fuit Ludovicus cum faronerius (?) de Mediollano, occasione captionis pannorum per illos de Valfenaria captorum, ut infra.

5612. — Opera facta in domo citadelle, in qua habitat dominus vicegubernator Astensis, videlicet pro faciendo scarnire cameram magnam ante cameram cubicullarem et pro scarnire in dicta camera cubicullari subtus fornellum quod est in dicta camera et

pro fieri faciendo in dictis duabus cameris fenestras de tella incera et pro uno scanno sive banco ad sedendum, ut infra.

5613. — Martino Prozemuo latomi pro operibus IIII quibus stetit in dicti opere, XLVIII s.

5614. — Stephano de Solarolio, carpentario, pro faciendo dictas fenestras, XLVIII solidos.

Isode, uxori Michaelis stagnerii, pro IIII alnis telle pro dictis fenestris XL s.

5615. — Jacobo de Ponzano pro III libris cere albe et I libris sepis pro incerando dictam tellam ad opus dictarum fenestrarum, III l. IIII s.

5616. — Opera facta in castro magno veteri, videlicet pro fieri faciendo cavam sive fossatum unum prope murum dicti castri a parte exteriori versus ecclesiam fratrum predicatorum, ut infra. Magistro Obtello, muratori, qui Donatus de Ponzano magister operum domini nostri, ex precepto domini gubernatoris Astensis et exordinatione spectabilis militis domini Johannis de Garenceriis, pretio facto cum predicto Obtello, pro fieri faciendo cavam sive fossatum unum prope murum dicti castri a parte exteriori versus ecclesiam fratrum predicatorum pro fortiffications ipsius castri, dictusque Obtellius dictum opus incepit ab una parte et dum ibidem laboraretur repertum fuit, per dictum Donatum, dictum opus non fore utille sed dampnosum propter fundamenta turris et muri prædicti, quæ stetissent in pericullo de-

ruendi, considerantesque quod dictus Obtellus jam partem dicti laboris fecerat et a residuo cessaverat octabis super scriptis, avissata quoque pena quam dictus Obtellus substinuit in parte super scripta per ipsum operata, habuit XII Januinos auri, ut patet per bullam datam die ultima octobris, qui XII Januini auri valent libras LII solidos XVI. — (Un registre in-folio de 48 feuillets de papier).

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 25 mars 1393.)

5617. — Parties de plusieurs chevaulx achetez pour MS le duc d'Orléans par Boniface de Morez, escuier de corps d'icelui seigneur, lesquels ont été donnez et distribués à plusieurs personnes — depuis le XXVe jour de mars, l'an mil CCC IIII^XX^ et XIIJ, jusques au derrain jour de janvier, l'an mil CCC IIIJ^XX^ et XIIII.

5618. — A Coquinet le Fol, une haquenée baye, achetée de Pierres Cypocart, le pris de X liv. IJ s. VI den. — (Large rouleau, long d'un mètre 50 cent.)

(Collection de M. Bordier. — 16 mai 1394.)

5619. — Maistre Jehan de Marle, maistre en médecine, etc., confesse avoir eu et receu de Godefroy le Fèvre, varlet de chambre de MS le duc d'Orléans, la somme de cinquante frans d'or que le dit seigneur lui a donnez pour une fois de sa grace espécial — le samedi XVIe jour de may, l'an mil CCC IIIJ^XX^ et quatorze.

(Archives Nationales. Cartons des Rois. K. 561. — 20 mai 1394.)

5620. — A tous ceuls qui ces présentes lettres verront, Jehan, seigneur de Soleville, chevalier, conseiller du roy NS, savoir faisons que par-devant Pierre le Roy et Richart de Varly, clercs notaires du roy NdS — furent présens révérend père en Dieu MS Jehan, Evesque de Senlis — ou nom et comme exécuteurs du testament et ordenance de derrenière volente de feu très noble dame, de bonne mémoire, madame Blanche, fille de roy de France et de Navarre, jadis duchesse d'Orliens, contesse de Valois (détails d'exécution testamentaire sans intérêt). — Le mercredi vint^e^ jours du mois de may, l'an de grace mil trois cens quatre vins et quatorze. (Une grande feuille de parchemin.)

(British Museum, n° 2,132. — 28 juin 1394.)

5621. — Sachent tuit que je, Mahieu Regnault, phisicien de MS le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu — la somme de quatre vins livres — pour avoir une robe à Pasques — le XXVIIIe jour de juin, l'an mil CCC IIII^XX^ et quatorze.

(Bibliothèque du Louvre. Non catalogué. — 30 juin 1394.)

5622. — Jehan Tarenne, changeur, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de honorable homme et saige, Charles Poupart, argentier du roi NS, la somme de trois mile huit cens unze livres, neuf sols,

neuf deniers parisis qui deubz lui estoient pour les parties de vaisselle d'argent doré et blanc qui cy après s'ensuivent, lesquelles furent achetées de lui et par lui bailliez et délivrez ès mois de janvier et de février, l'an mil ccc IIIJ^xx et dix, pour la garnison et nécessité du voyage de MS le duc d'Orléans, pour lors duc de Touraine, qui fut ès parties de Lombardie et devers le sire de Milant. — De laquelle somme ledit Jehan Tarenne se tient pour content et bien paiez. — Fait l'an mil ccc IIIJ^xx et XIIIJ le mardi derrenier jour de juing. (Je conserve cette pièce dans les Archives de la chambre des comptes de Blois, parce qu'elle a bien pu y être envoyée en duplicata).

(British Museum, n° 2,920. — 23 juillet 1394.)

5623. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — à Jehan Poulain salut, nous voulons — que vous baillez à Perrin Nyvart, orfévre, demourant à Paris, la somme de cent cinq frans, deux sols, six deniers tournois, pour deux hanap et une aiguière d'argent dorée. — Donné à Paris le XXIIIJ^e jour de juillet l'an de grace mil ccc IIIJ^xx et quatorze. (Le reçu de cet orfévre est joint, sous le n° 2921, au mandement de paiement. Je crois inutile de le reproduire.)

(Archives municipales de Blois. — 14 aoust 1394.)

5624. — A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, le bailly de Bloys, salut. Sachent tuit que maistre Arnol de Lullj, maçon, estably par-devant

nous en droit, lequel congnut et confessa avoir eu et receu — la somme de huit livres dix soulx trois deniers, qui deubz lui estoient, qu'il avoit paiez du sien pour cause de la despense qui a este faicte par mess. Jehan Prunele, chevalier, gouverneur de la duché d'Orléans, et par ledit receveur, commissaire de MS le duc d'Orléans, pour véoir et visiter les euvres et réparacions nécessaires à faire ès contez de Bloys et de Dunoys, entre Chasteaudun et Bloys — avec eulx ledit maistre Arnol de Lully et maistre Jehan de Menelu, charpentier, maistre des euvres dudit MS le duc, — pour véoir et visiter les euvres et réparacions qui étoient nécessaires à faire de présent ès diz lieux et ès environ, si comme le dit maistre Arnol disoit, le XIIIJ[e] jour d'aoust l'an mil CCC IIIJ[xx] et quatorze.

(Collection de M. Fareno. — 9 septembre 1394.)

5625. — George, menestrel de MS le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu la somme de cinquante frans d'or — le 9 sept. 1394.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [1]. — 9 septembre 1394.)

5626. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — à nostre amé et féal trésorier Jehan Poulain, salut et dillection; nous voulons — que vous paiez à maistre Olivier de Lempire, libraire, demourant à Paris, la somme de deux cens quarante escuz d'or, en quoy nous lui sommes tenuz. C'est assavoir :

pour une Bible en latin couverte de cuir rouge à quatre fermans dorez, esmaillez, et un autre livre couvert semblablement de rouge, ouquel sont les romans de Boesce de consolacion, le jeu des Eschès et autres romans, lesquelx nous avons achatez ensemble de lui, le pris et somme de IJ escuz; et pour un bréviaire, à l'usage de Paris, que nous avons semblablement achaté de lui XL escuz, lesquelz livres nous avons euz et receuz dudit maistre Olivier et yceulx retenuz et mis par devers nous pour en faire nostre plaisir et volente — le IXe jour de septembre l'an mil CCC IIIJ^XX^ et quatorze. (Le reçu d'Olivier de Lempire, daté du premier jour d'octobre, l'an mil CCC IIIJ^XX^ et quatorze, est joint à cette pièce).

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 17 septembre 1394.)

5627. — C'est la despense faicte par Jehan de Sequoy, sergent et maistre du guet d'Orliens, pour quatre sergens de ladicte ville — et plusieurs autres — qui du commandement de MS le gouverneur d'Orliens ont vacqué XX jours et XX nuiz, tant en l'église Sainte-Croix comme autour d'icelle, pour espier et adviser se Geuffroy de Prusse, dit de Pompadour, Pion Chauvigny, Estienne de Montigu, maistre Renier de Boulegni — lesquielx estoient en franchise en la dicte église pour l'omicide et occision par eulx faicte et perpétrée en la personne de feux Raoulet Hullecoq, filz de Jehan Hullecoq, bourgois d'Or-

liens. L'an ccc IIIJ^xx et XIIII le XXVIJ^e jour de septembre.

(Bibliothèque du Louvre. F. 445 3. — 19 septembre 1394.)

5628. — Pierre Blondel, orfévre, et Jehan du Boys, graveur de seaulz, demourans à Paris, confessent avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de MS le duc d'Orliens, la somme de dix-neuf livres quinze sols tournois, quilz disoient à eulz estre deue; c'est assavoir : audit Blondel pour avoir fait le scel d'argent des grans jours de MdS le duc, ordené en l'absense du grant, ensemble la chayne à quoy il pent et deux fermouers, tous d'argent esmaillez, pour mettre ou livre de Boece et livré l'argent du sien, tout pesant ensemble X^e I^e d'argent, qui vault, au pris de VJ liv. V st. le marc, XIIJ fr. IJ sols IX deniers t. et pour la façon desdiz seel, chayne et fermouers IIIJ fr. XIJ s. IIJ d. Pour tout, audit Blondel, douze livres quinze sols t. et audit Jehan du Boys pour la graveure d'icelui seel six livres tournois. De laquelle somme — lesdiz Pierre et Jehan se tindrent à bien contens. — L'an mil ccc IIIJ^xx et quatorze, le samedi XIXe jour de septembre.

(Bibliothèque du Louvre. F. 445 3. — 23 septembre 1394.)

5629. — Je Jehan de Marson, scelleur de l'université de Paris, confesse avoir heu et receu de très noble et très puissant prince MS le duc d'Orliens, par la main de Godefroy le Fevre, varlet de cham-

bre, — la somme de vint franc d'or pour la vente d'un livre, nommé les Eppitres saint Pol, desquelx vint frans je me tien pour bien paié. — Donné l'an de grace mil ccc IIIJ^{xx} et XIIIJ^{e}, le XXIIIJ^{e} jour du mois de septembre.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1152. — 30 septembre 1394.)

5630. — A mes très chers et très redoubtez seigneurs, MS le grant maistre d'ostel du roy, NS et autres maistres d'ostel d'icellui seigneur et de MS le duc d'Orléans, Jehan Yvrenage, roy des ribaux de l'ostel du roy, NdS — plais vous scavoir — que le mercredi derrenier jour de septembre, l'an mil ccc IIIJ^{xx} et XIIIJ, fu adirée en l'ostel royal de Saint Pol à Paris, MdS le duc estant en la compaignie du roy NdS, une tasse d'argent dorée, pesant marc et demi, ou environ, signé ou fons d'un arrest et laquelle tasse je fis crier à disner, en plaine salle, oudit hostel, le jeudi premier jour d'octobre ensuivant et le vendredi en plain marchié, halles, quarreffours et en tous les lieux acoustumez à faire cris en la ville de Paris et semblablement le samedi ensuivant, IIJ^{e} jour dudit mois d'octobre, solempnement en faisant exprimer, ès diz cris faisans, que quiconques sauroit nouvelles de ladite tasse, il la rapportast en ladicte eschanconnerie de MdS le duc, de qui ycelle estoit, et qui la retendroit ou seleroit, se seroit sur peine de la hart, et tout ce je vous certiffie — avoir esté fait.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — septembre 1394.)

5631. — C'est la recepte et despense faicte par Godefroy le Fevre, varlet de chambre de MS le duc d'Orléans — pour l'ordinaire des mois de septembre, octobre et novembre, mil ccc IIIJ^{xx} et XIIIJ.

A un nommé Jehan Prez pour truffles que MdS a fait prendre et acheter de lui. — XXIJ s. VJ d.

5632. — A Eustace des Champs, dit Morel, bailly de Senlis, et maistre d'ostel de MdS le duc — pour et en récompensacion de la peine et travail qu'ilz avoient eue, par trois jours, le roy estant à Asnières, le XIXe jour du mois de novembre.

5633. — A Estienne Lengevin, libraire, X frans, lesquelz MdS a ordonné lui estre baillez pour délivrer à IIIJ escripvains qui escripvent livres pour ycellui seigneur. (Large rouleau, long de 2 mètres 50 cent.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145^{2}. — 3 octobre 1394.)

5634. — Jehannin Esturion, ou nom de lui et Jehan Lefevre, Jaquemin Lefèvre, frères, et Gilet Villain, joueux de personnages de MS le duc d'Orléans — confesse avoir eu et receu — la somme de vint livres tournois, laquelle somme ycellui seigneur leur a donnée pour une fois pour les bons et agréables services et plaisirs que ilz lui ont faiz — le samedi trois jours d'octobre l'an IIIJ^{xx} et XIIIJ. (Ces

acteurs sont déjà cités dans la pièce n° 5546 et dans les comptes n° 5548 et 5603; la bibliothèque du Louvre conserve un autre mandement du duc d'Orléans pour une gratification *à ses joueurs de personnages* du 17 avril 1396, mais sans noms cités; la quittance du 28 avril est signée par les individus qui paraissent dans l'acte inséré ici.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Octobre 1394.)

5635. — Recepte et despens faictes par Godefroy le Fèvre, varlet de chambre de MS le duc d'Orléans et garde des deniers de ses coffres. — Octobre IIIJ^xx XIIIJ.

A MS le duc, le XVJ^e jour dudit mois, pour XIJ chemises à homme et XIJ chemises à femme, prinses et achetées de par lui et de son commandement, LXVIJ s. VJ d. t.

5636. — A lui, ce jour, au soir, en sa chambre, pour soy esbattre au trinquet avec messire Charles d'Alebret et autres, pour ce X escus, valent XJ liv. V s. t.

5637. — A Estienne le Hongre, brodeur et varlet de chambre de MdS, L frans en déduction et rabat de plus grant somme — pour cause d'une chapelle de broderie par lui vendue. — L liv. (Un large rouleau, long de 70 cent.)

(Collection de M. Farenc. — 1er décembre 1394.)

5638. — Gubozo Bombarde et Triboux corne-

muse, menestrel du roy NS, confessons avoir eu et receu de Godefroy le Fevre, varlet de chambre de MS le duc d'Orléans, — la somme de quarante escus d'or — pour une fois — pour les services et plaisir qu'ils lui ont faiz de leur mestier tant en son hostel à Asnières, où il a jestié le roy NS, MS de Berry, et MS de Bourbon et en autres lieux — le 1er déc. 1394.

(British Museum, n° 2,933. — 6 décembre 1394.)

5639. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — à Jehan Poulain salut et dilection, nous voulons et vous mandons que à Guillaume Du Chesne, orfévre demourant à Paris, vous paiez — la somme de soixante livres dix-huit solz neuf deniers tournois — pour un hanap. — Donné à Paris le vie jour de décembre l'an de grâce mil ccc IIIIxx et quatorze.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 12 décembre 1394.)

5640. — Sachent tous que je, Jehan Bonne, maistre de gramaire des enfans de la chapelle du roy NS, confesse avoir eu et receu de honorable homme, Godefroy le Fevre, varlet de chambre et appoticaire de MS le duc d'Orliens, la somme de huit livres parisis. que le dit seigneur a donné au dis enfans pour leur feste des Saints Innocents prochain venant. De laquelle somme de VIIJ livres je me tien à bien paié. — L'an mil ccc IIIIxx et quatorze le vendredi XVIIIe jour de decembre.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Décembre 1394.)

5641. — Recepte et despense faicte par Godefroy le Fèvre sur l'ordinaire du mois de décembre IIIJ^xx XIIII, en la manière qui s'ensuit :

A un nommé Henri du Trenon, libraire, c frans, en quoy MdS le duc lui estoit tenu pour cause d'un livre en françois appelle le Racionnel des divins offices, lequel il fist prendre et acheter de lui, le XVIe jour de février.

5642. — A Estienne Lengevin, libraire, IIIJ^xXIJ fr. IIIJ s. p. pour cause d'un autre livre, en françois, appellé les Histoires scolastiques — acheté de lui, — le XVIe jour de février.

5643. — A un nommé Gilet le Prevost, pour cause d'un autre livre en françois, où est contenu la somme le Roy dictes vices et vertus et la vie de saint Denis de France— acheté de lui, si comme il appert par sa quittance donnée le XVIe jour de février — XVIIJ liv. t.

5644. — A un nommé Perrin Freset, orfévre et bourgeois de Paris, pour cause d'un cheval lequel MS de la Viezville fist pièca prendre et acheter de lui — LXXVI liv. t.

5645. — A maistre Mahieu Regnault, phisicien de MdS, XX fran pour convertir ès réparacions des jardins de son hostel de saint Marcel. (Un large rouleau, long de 90 centimètres).

(British Museum, n° 2,934. — 1er janvier 1394.)

5646. — Parties de joyaulx d'or et d'argent, pris et achatez des personnes cy après déclarées, pour madame la duchesse d'Orléans, à ses estrainnes du premier jour de l'an CCC IIIJ^XX et XIIIJ et données par la manière qui ensuit :

5647. — A Guillaume Giffart uns tableau d'or, d'une pièce, garniz de petits saphirs, petis ballays et perles données à mademoiselle de Lucembourc, du pris de XL frans.

5648. — De Perin Hune, orfévre, uns tableaux d'or à esmaulx d'une annonciacion, garniz de petis saphirs, balais et perles, donnez à madame de Savoisy du pris de XXV fr. (On lit à la fin le mandement et l'approbation de Valentine, duchesse d'Orléans.)

(British Museum, n° 2,139. — 10 février 1394.)

5649. — Jehan Poitevin, roy des menestrelx de France ès noms de lui et de ses compaignons menestrels — confesse avoir eu et receu, de Jehan Poulain, la somme de vint livres tournois — pour les robes des noces de Guillerete de Tresmabonne qui nagaires ont esté faiz en la ville de Paris et dont ils ont esté menestrelx pour la feste — l'an mil CCC IIIJ^XX et quatorze le mercredi X^e jour de février.

(Bibliothèque du Louvre. F. 445 3. — 16 février 1394.)

5650. — Henry de Tienon, libraire, en son nom

et lui faisant fort en ceste partie de maistre Jehan Goulain, maistre en théologie, confesse avoir eu et receu de Godefroy Lefèvre, varlet de chambre et apoticaire de Monseigneur le duc d'Orléans, cent livres tournois qui leur sont deubz pour la vente d'un livre, en françois, appellé le Racionnel des divins offices, qu'il a baillé et livré pour le dit seigneur, desquelz cent livres tournois le dit Henry, ou dit nom, se tient à bien paié — Fait l'an mil ccc IIIJ^{xx} et quatorze, le mardi XVIe jour de février.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 16 février 1394.)

5651. — Estienne Engevin, libraire, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Godeffroy le Fèvre, varlet de chambre et apoticaire de MS le duc d'Orliens, quatre vins et deus escuz d'or à la couronne, du coing de France, pour la vente et délivrance d'un livre, appelé les Histoires scolastiques en françois, acheté pour ledit MS d'Orliens. — Fait le XVIe jour de février mil ccc IIIJ^{xx} XIIIJ.

(Collection de M. Bordier. — 25 février 1394.)

5652. — Pierre Bordier, orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Godefroy le Fèvre, varlet de chambre de MS le duc d'Orliens, la somme de soixante et seize frans d'or — le jeudy XXVe jour de février mil ccc IIIJ^{xx} et quatorze.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 14 mars 1394.)

5653. — Parties d'escriptures faictes par Jehan de Villebresme, du commandement et ordonnance de MS le chancellier d'Orliens et de maistre Hugues de Guingant, secrétaire du Roy, du roy NS et de MS le duc d'Orliens et maistre des comptes et garde des chartes et priviléges d'icelui MS le duc.

Pour avoir enregistré en parchemin l'instrucçon et les lettres royaulz du péage de crespy qui se lève à Rouen, contenant IIIJ feuillez de parchemin, pour ce X s. t.

(On lit au bas du feuillet son reçu de IX liv. XV st., le XIIIJ[e] jour de mars l'an mil CCC IIIJ[XX] XIIIJ.)

(British Museum, n° 2,952. — 9 novembre 1394-95.)

5654. — Ce sont les parties d'orfaverie, tant d'or comme d'argent, faittes et livrées par Hance Creist, orfévre et varlet de chambre de MS le duc d'Orléans — depuis le IXe jour de novembre, l'an mil CCC IIIJ[XX] et XIIIJ, jusques au XXIIJ[e] jour de may, l'an mil CCC IIIJ[XX] et quinze. (La somme totale et le reçu de Hance sont de 1981 liv. 14 sous. Long rouleau. Néant.)

(Archives nationales. K. 345. — 1er avril 1394.)

5655. — Compte secont et derrenier Pierre de Canteleu, commis, par MdS le duc d'Orléans, à faire le paiement des gens d'armes — depuis le premier

jour d'avril M CCC IIIJ^{XX} et XIIIJ (1395), jusques au XXIJ^{e} jour de décembre CCC IIIJ^{XX} et XV ensuivant.

Recette gén. XXI^{m} XXIIJ liv. X den.

Despense.

Pensions et provisions.

5656. — Bertaigne de Ponczon, auquel, tant en son nom comme ès noms de Poncze son oncle et Jaques son frère, pour certains pacz et euz entre MdS de Coucy au nom de MdS le duc — considérant les agréables services que iceulx — ont faiz et quil esperoit quils feissent à l'entreprise que le dit MS de Coucy avoit faicte de lever le siége que messire Anthoniot duc et le commun de Jennes avoient fait mettre devant Saonne, subjette à MdS le duc, LXXVI liv. X s. (Un registre in-folio de 30 feuillets.)

(Collection de M. le comte de Laubespin, n° 178.—16 avril 1395.)

Saichent tuit que je, frère Johan, priour de Cisteaux, ay heu et receu de Godefroy le Feure, valet de chambre de MS le duc d'Orliens, XX escuz de bon our, lesquelz MS dessusdict par grant dévocion et contemplacion de reliques de Cisteaux ay donnéz au couvent dou dict lieu, en tesmone des queles choses je ay mis le seel de mon dit office en ceste lettre faite et donnée le XXVIe jour d'ou mois de april l'an M CCC IIIJ^{XX} et XV.

(British Museum, n° 2,940. — 17 avril 1395.)

5657. — Loys, fils de roy de France, duc d'Or-

léans — à Jehan Poulain, salut et dilection, nous voulons — que vous paiez — à Climent Le Fèvre, orfévre, pour avoir rappareillé et mis à point IIIJ chandelliers d'argent de nostre fruiterie — pour tout IIJ fr. XIIII sols IJ d. t.—Donné à Paris le XVIJe jour d'avril, après Pasques, l'an mil CCC quatre vins et quinze.

(British Museum, nº 2,147. — 5 mai 1395.)

5658. — Sachent tuit que je, Mahieu Regnault, phisicien de MS le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu de Godefroy le Feure, varlet de chambre de MdS et garde des deniers de ses coffres, la somme de quarante escus d'or qui deue m'estoit pour cause de prest fait à ycelluy seigneur, en la manière qui s'ensuit, premièrement à lui XX escus, le XXVe jour d'avril en la ville de Dijon, lesquels il donna au tailleur de MS de Bourgogne, qui lui présenta deux houpelandes. — Donné — le Ve jour de may l'an mil CCC IIIJXX et quinze.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire nº 56. — 11 may 1395.)

5659. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, aux gens de ses comptes, d'allouer à Godefroy le Fèvre, son apoticaire et garde de ses deniers, la somme de 50 livres payées à un messager de l'empereur de Constantinople, dont il n'a pu tirer quittance parce qu'il ne parloit que grec et qu'il n'y avoit aucun par delà qui entendit son langage. Daté de Lyon le IIe may 1395.

(British Museum, n° 2,941. — 28 mai 1395.)

5660. — Mathelin de la Chaussée, orfévre, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain — la somme de vint quatre frans d'or qui lui estoient deubz pour un anel d'or où qu'il avoit un dyament. — Fait l'an mil ccc IIIJ^xx et xv le vendredi XXVIIIJ^e jour de may.

(British Museum, n° 2,942. — 28 mai 1395.)

5661. — Jehan Dory, orfévre et bourgois de Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, — la somme de huit livres, cinq sols tournois qu'il diz lui estre deue pour la vente de trois annelez d'or, chacun garni de deux perles, délivrés au dit MS le duc d'Orléans pour les estrainnes. — L'an mil ccc IIIJ^xx et quinze, le vendredi XXVIIIe jour de may.

(British Museum, n° 2,954. — 12 juin 1395.)

5662. — Les maistres d'ostel du roy NS et de MS le duc d'Orléans à tous ceulx qui ces lettres verront, salut, scavoir faisons que l'an mil ccc IIIJ^xx et quinze, le XIJ^e jour de juing, fu perdue et adirée en l'ostel de NdS le duc, à Villeneuve lez Avignon, une tasse d'argent doré pesant quatre onces et demie, ouquel hostel disnoyent, ce dit jour, nos seigneurs de Berry et de Bourgogne. Item, le XVIe jour dudit moys, ou dit an, fut oudit hostel perdue et adirée une autre tasse d'argent blanc, pesant un marc quatre onces, quinze estrellins, signées ycelles deux tasses, c'est

assavoir celle dorée à l'arest et celle blanche aux armes de NdS le duc, lesquelles furent criées solempnellement, tant en plaine salle du dit seigneur, comme ès quarrefours et lieux acoustumez à faire cris, oudit Villeneuve, en faisant exprimer ès diz cris faisans, que quiconques auroit trouvé les dictes tasses ou en sauroit nouvelles, si les rapportast en l'eschançonnerie de NdS le duc. — Et ce certiffions estre vray, en tesmoins nous avons scellées cestes du seel de l'un de nous. Donné à Paris le vj^e^ jour d'aoust l'an dessus dit.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 ². — 12 juin 1395.)

5663. — Sachent tuit que je, Guillaume Maigret, fourrier de MS le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu de Godefroy le Fèvre — la somme de dix escus d'or, laquelle j'avoye prestée à ycellui seigneur pour donner à un nommé maistre Pierre, du pays d'Arragon, et faiseur de grimaces, de laquelle somme — je me tieng pour content. — Le ixe jour de juing l'an mil ccc iiij^xx^ et quinze.

(British Museum, n° 2,948. — 14 juin 1395.)

5664. — Nicolas Giffart, orfévre, bourgois de Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain — la somme de cinq cens frans d'or — pour la vente d'un joyau d'or, fait en manière du chief de madame saincte Katheline, tenue par deux angles d'or, garny de balays, saphir et de plusieurs grosses perles, —

lequel joyau MS le duc a nagaires donné à nostre saint père le Pape. — Fait l'an mil ccc IIIJ^XX et quinze, le lundi XIIIJ^e jour du juing.

(British Museum, n° 2,150. — 6 juillet 1395.)

5665. — Sachent tuit que je, Jehan de Chartres, brodeur, demourant à Avignon, confesse avoir eu et receu — de Godefroy le Feure, varlet de chambre de MS le duc d'Orliens, — la somme de quatre vingt six frans, six sols par., qui deue m'estoit pour ce qui s'ensuit, c'est assavoir : — Pour la façon d'une grant arbalestre de perles, assise en une longue houppelande de satin noir, pour MdS, VIIJ frans. — Donné le VIe jour de juillet, l'an mil ccc IIIJ^XX et quinze.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 24 juillet 1395.)

5666. — Jehan Colin, escripvain, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Godefroy le Fèvre, varlet de chambre de MS le duc d'Orliens — la somme de vint livres tournois, de l'argent des coffres dudit seigneur, qui deue lui estoit pour un livre de saint Grégoire, par lui escript, ouquel estoient les omelyes sur les XL euvangiles et les expositions dessus, de laquelle somme de XX livres tournois dessus dicte, il se tient pour bien content. — L'an mil ccc IIIJ^XX et quatorze, le semedi XXIIIJ^e jour de juillet.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 3 aoust 1395.)

5667. — Je, Jehan Thomas, comme père et pro-

cureur de Michel Thomas, confesse avoir recepu de — sire Jaques Hurault, thésaurier général de MS le duc d'Orlians — la somme de six escus d'or ordonnée par MdS audit Michel par quartier pour s'entretenir à l'escole, de laquelle somme,—je m'en tiens content. — Le tiers jour d'oust l'an mil ccc IIIJ^xx et quinze.

(Ce payement est fait pour le quartier d'avril, mai et juin 1395; il y a un autre reçu pour le quartier correspondant de l'année précédente).

(Bibliothèque du Louvre. F. 145^8. — Juillet 1395.)

5668. — Ce sont les parties que je, Guillaume Deschamps, libraire et relieur de livres, ai faittes pour la chambre des comptes de MS d'Orléans depuis le premier jour de juillet M CCC IIIJ^xx XV, jusques au .....

Premièrement oudit mois de juillet, relié IJ comptes de Jehan Gillon, commis de la recepte et despense pour la chappelle que MS d'Orléans a fait faire en l'église des Célestins de Paris, VIIJ s. p.

(Collection de M. Bordier. — 7 aoust 1395.)

5669. — Sachent tuit que je, Remon du Temple, sergent d'armes, maistre des œuvres du roy NS, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de MS le duc d'Orléans, la somme de cent livres tournois pour le paiement de la somme de IJ^c livres tournois que MdS m'a donnéz, si comme il appert par ses lettres de mandement données le VIIJ^e jour de

juillet l'an mil ccc IIIJ^xx et XIIIJ, et pour les causes contenues en icelles. — Le VIJ^e jour d'aoust l'an mil CCC IIIJ^xx et quinze.

(British Museum, n° 2,159. — 11 octobre 1395.)

5670. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, à notre amé et féal trésorier Jehan Poulain, salut et dileccion. Nous voulons que vous paiez et délivrez, aux personnes cy après nommées, la somme de quatre cens dix sept livres huict sols neuf deniers, — c'est assavoir — et à Gillet Saiget, orfévre, pour avoir fait pour nous le corps d'une espreuve d'argent doré, goderonné, pesant IJ^m IIIJ^c VIJ est. d'argent, XXV frans VIII S. IX d. t. — Donné à Paris, le XIe jour d'octobre l'an mil CCC IIIJ^xx et quinze.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 178. — 19 octobre 1395.)

5671. — Acte par lequel Colart de Laon, peintre et valet de chambre du roy et du duc d'Orléans, reconnoit avoir receu de Jean Amiot, clerc, payeur des œuvres du roy, 70 frans d'or pour la peinture qu'il fait en l'hotel du duc d'Orléans, qu'on appelle l'hôtel de Behaingne. — Le 19 octobre 1395.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 ^9. — 21 octobre 1395.)

5672. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens — à Jehan Poulain. — Nous vous mandons et enjoingnons expressément que, tantost et sanz delay vues ces présentes, vous baillez et délivrez à Guil-

laume des Champs, libraire, la somme de deux cens trente cinq frans d'or, en quoy nous lui sommes tenuz, pour unes croniques de France ystoriées et toutes complettes que nous avons achetées de lui, et par rapportant ces présentes et quittances dudit Guillaume. — Donné à Paris le XXIe jour d'octobre, l'an mil CCC IIIJ^XX^ et quinze.

(British Museum, n° 2,165. — 27 octobre 1395.)

5673. — Jehan de Saligny, apoticaire, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de MS le duc d'Orléans, la somme de quarante livres t., en quoy le DS lui étoit tenu pour quinze livres de poudre que ycelui seigneur a fait prendre et acheter de lui pour mettre en quatre pourpoints de satin, l'un de satin vermeil, et les IIJ autres de satin noir qu'il a fait faire et délivrer, c'est assavoir à MS de Bourgogne, au sire de la Trimoille, à messire Guillaume de la Tremoille, son frère, et à messire Elyan de Neilhac. — Fait l'an mil CCC IIIJ^XX^ et quinze, le XXVIIe jour d'octobre.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 174.—18 novembre 1395.)

5674. — Acte par lequel les prieurs et couvent des Célestins de Paris reconnoissent avoir reçu, de l'abbé et couvent de Sainte Geneviève de Paris, l'acte de transport et d'amortissement fait au proffit du duc d'Orléans, d'une place qu'ils luy ont vendus joignant l'église desdits Célestins, pour y construire une belle

et notable chappelle et un cimetière. — Le 18 novembre 1395.

(British Museum, n° 2,726. — 24 novembre 1395.)

5675. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, — à Jehan Poulain, salut. Nous voulons que, à Jaquet Dordin, marchant et bourgois de Paris, vous délivrez la somme de dix huit cens frans — pour trois tappiz de haultelice de fin fil d'Arras, ouvré à or de Chippre, dont les deux sont de l'istoire du *Credo* à doze prophètes et doze apostres et l'autre du couronnement de Nostre Dame. — Donné à Paris le xxiiij[e] jour de novembre l'an de grace mil ccc iiij[xx] et quinze.

(British Museum, n° 2,725. — 24 novembre 1395.)

5676. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, à Jehan Poulain salut. Nous voulons que à Alain Diennys vous paiez — la somme de six vins et dix fr. d'or — pour un tapis de hautelice, ouvré à or, de l'histoire de Dieu donné, contenant huit aulnes et demie de long. — Donné à Paris le xxiiij[e] jour de novembre l'an mil ccc iiij[xx] et quinze.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 19 janvier 1395.)

5677. — Recepte faicte par Godefroy le Fèvre, varlet de chambre de MS le duc d'Orliens et garde des deniers de ses coffres, — le xixe jour de janvier, l'an mil ccc iiij[xx] et xv.

A un nommé Jehan Sore, natier, demourant à Paris, VII frans, en quoy MS le duc lui estoit tenu pour cause de XXVIIJ toises de neufves nates, par lui livrées et mises tant en la chambre et retrait de MdS, comme en la chambre de MS Henri de Bar, VII liv. t. —(Un large rouleau, long de 60 cent. La fin manque.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 12 février 1395.)

5678. — Je, Thevenin Angevin, confesse avoir receu à plusieurs fois de MS le duc d'Orléans, par les mains de Godefroy le Fèvre — la somme de trois cens frans, c'est assavoir le XIIJe jour de février, l'an IIIJxx et XIIIJ, dix frans; le XXVI du mois ensuivant, cinquante; le XIXe jour d'avril l'an IIIJxx et XV, cent; le XXVIIIe jour d'aoust ensuivant, cent, et le IIIJe jour de décembre ensuivant, quarante, pour acheter parchemin à escrire le livre nommé *le Mirouer hystorial*, contenant quatre volumes, et autres livres, et pour paier les escripvains et enlumineurs qui escripsent et enluminent lesdiz livres pour ledit seigneur. En témoing de ce j'ay escript ceste cédule, de ma propre main, le XIJe jour de février, l'an mil trois cens IIIJxx et quinze.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Février 1395.)

5679. — Roole ordinaire de février et mars IIIJxx et quinze (1396). — Recepte et despense faicte par Godefroy le Fèvre.

Deniers baillez comptant à MS le duc.

5680. — A MS le duc, le xvij^e jour de may, iiij^xx xvi, au soir, x escus, dont il en donna l'un à Gilot le Fol et les autres mist en sa bourse, pour ce xi liv. v. s. t.

5681. — A maistre Mahieu Regnault, phisicien de MS le duc, c frans, lesquelz MS volt et ordonna lui estre baillez pour la façon des treilles de son hostel de Saint Marcel lez Paris.

5682. — A Estienne Lengevin, libraire, l frans, lesquels MS le duc volt et ordonna lui estre baillez pour acheter du parchemin et faire escripre et enluminer pour MdS le livre appellé *le Miroir historial* et autres. — Le iiie jour de juing l'an mil ccc iiij^xx et seize.

5683. — A Jehan Gombaut, jardinier pour MS le duc à Bray-Conte-Robert, — pour cause de freses nouvelles par lui apportées de Vire à icellui seigneur. — lxvij s. vi d. t. (Un large rouleau, long de deux mètres.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 1er mars 1395.)

5684. — C'est la devise des ouvrages, tant de maçonnerie comme de charpenterie, qui convient faire ès deux pons leviz du pont de Beaumont sur Oyze, lesqueulx ouvraiges estoient de nécessité à faire pour ce que yceulx pons estoient de jour en jour en grant péril de cheoir en la rivière, lesquelx

ouvrages je, Jehan Bourée, maistre des œuvres de MS le duc d'Orléans, ès contés de Valois et de Beaumont, ay devisez et visetez. — Le premier jour de mars l'an mil ccc IIII^{xx} et XV. — (Un rouleau long de 60 cent. J'omets les articles contenant les noms des maçons et le détail de leurs travaux.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 862. — 1393-99.)

5685.— Le duc d'Orléans, malade, fait venir, de Paris, François de Berni, son chirurgien.

(Catalogue de Joursanvault, n° 862. — 1395-1399.)

5686. — Somme payée à Aubry le Riche, médecin du duc, pour avoir des chevaux pour sa monture.

(Catalogue de Joursanvault, n° 862. — 1395-1399.)

5687. — Indemnité à P. de Arrech, phisicien de la duchesse d'Orléans.

(British Museum, n° 2,740. — Sans date.)

5688. — Cy après s'enssuit les parties du marchié qui fait a esté pour la façon d'un char branlant qui se doit faire pour madame la duchesse d'Orléans.

5689. — A Jehan de Troyes, sellier du roy (il est chargé de l'exécution de cette voiture).

5690. — A Girart de Beaumeteau, paintre, par marchié fait à luy à paindre de vert ledit char, aux

armes de madicte dame et semé de lettres à V, pour ce . . . . . xxxvi fr.

Somme toute : xij^{xx} xij fr. x s. p.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 832. — 8 avril 1396.)

5691. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à Jean le Flament, son conseiller, pour faire payer par son trésorier à maistre François de Serin, chirurgien de la duchesse son épouse, 50 frans dont il luy a fait don. Le 8 avril 1596.

(Bibliothèque du Louvre. F. 445 ^{3}. — 10 avril 1396.)

5692. — Sachent tuit que je, Andriet Sisain, cognoiz et confesse avoir eu et receu — la somme de douze livres huit solz pour un livre de l'assiette de vi^{m} fr., japieça faicte à feue madame la royne Jehanne, par moy fait du commandement de messeigneurs de la chambre des comptes de MS le duc d'Orléans, lequel contient vi^{xx} iiij feuillets. — Le xe jour d'avril l'an mil ccc iiij^{xx} et xvi.

(Collection de M. Farenc. — 11 avril 1396.)

5693. — Jaques de Savilliant et Christophe d'Alemaigne, ménestrels MS le conte de Nevers, confessons avoir eu et receu de MS d'Orléans — vingt franz d'or — pour une foiz — et à Sennil de Couloingne, leur compaignon — xx frans d'or. — Le 11 avril 1396.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire nº 847. — 12 avril 1396.)

5694. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à Jean le Flament, son conseiller, pour faire payer par son trésorier à Jaquemet Dans, orfévre, demourant à Paris, 425 frans qu'il luy devoit pour un joyau d'or, en forme d'une fiole à eau rose, à deux tigres et deux damoiselles en haut, deux miroirs au milieu et deux loups en la patte, garny de huit ballays, six saphirs, vingt quatre perles et de soixante autres plus petites. — Le 12 avril 1396.

(British Museum, nº 2,971. — 12 avril 1396.)

5695. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, — à Jehan le Flament, salut. Nous vous mandons que vous paiez — la somme de six cens quarante et quatre frans à Hance Karat, notre orfévre et varlet de chambre, pour une salière d'or d'un porquepy.

5696. — Et à Gillot Saget, orfévre, pour uns tableaux d'or à un mirouer. — Donné à Asnières le XIJe jour d'avril, l'an mil CCC IIIJXX et XVI.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire nº 1,051. — 12 avril 1396.)

5697. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à Jean le Flament, son conseiller, pour faire paier par son trésorier à Jeannin Compere, orfévre, demeurant à Paris, 380 frans pour un petit escrine d'or, garni de plusieurs perles, et pour un gros diament mis en un annel attaché à l'anse dudit escrine, lequel le DS

a donné à madame la reine, aux étrennes. — Le 12 avril 1396.

(British Museum, n° 2,973. — 12 avril 1396.)

5698. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, à son amé et féal — Jehan le Flament, salut. Nous vous mandons que vous paiez — à Andriet Quoniem, orfévre, pour VIIJ annelez, à chascun un petit saphir et deux perles. — Donné à Asnières le XIIe jour d'avril, l'an mil CCC IIIJ^XX^ et XVI.

(British Museum, n° 2,978. — 12 avril 1396.)

5699. — Loys, filz de roy de France, duc d'Orliens — à Jehan le Flament, salut. Nous voulons et vous mandons que vous paiez à Jehan Clarrebourt, orfévre alment, demourant à Paris, la somme de quatre vins dix frans — pour un petit fermeillet d'or ront, garny de VI perles. — Donné à Asnières le XIIe jour d'avril, l'an mil CCC IIIJ^XX^ et XVI.

(British Museum, n° 2,976. — 12 avril 1396.)

5700. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, à son amé et féal conseiller, Jehan le Flament, salut. Nous sommes tenus — à Perrin Biterne, orfévre, pour une paire de patenostres d'or à seignaulx — à Noel Dufour, orfévre, pour un annel d'un saphir. — Donné à Asnières le XIIe jour d'avril, l'an mil CCC IIIJ^XX^ et XVI.

(British Museum, n° 2,987. — 12 avril 1396.)

5701. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens — à Jehan le Flament, salut. Nous vous mandons que vous paiez à Hanroy de Mustre, orfévre, la somme de neuf cens frans d'or — pour un colier d'or ront à petites cosses esmaillées. — Donné à Asnières, le XIJ^e^ jour d'avril, l'an mil CCC IIIJ^XX^ et XVI.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 1,191. — 15 avril 1396.)

5702. — Acte par lequel Colart de Laon, peintre et varlet de chambre du roy, reconnoit avoir reçu de Jean Gilon, clerc, payeur des œuvres de la chappelle que le duc d'Orléans a fait construire à coté de l'église des Célestins, soixante frans, restans de 100 frans d'or qui luy estoient dus pour peindre bien richement le tableau de bois qui est sur l'autel de la chappelle dudit duc aux Célestins. Le 15 avril 1396.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 19 avril 1396.)

5703. — Sachent tuit que je, Thevenin Angevin, confesse avoir receu de MS le duc d'Orléans — la somme de quarante francs d'or pour acheter parchemin et pour baillier aux escripvains qui escripsent pour ledit seigneur le livre de la Cité de Dieu, les livres des Ethiques et Polithique, le livre du ciel et du monde, et la grant Bible. — Le jeudi absolut,

qui fu le XIXe jour d'avril, l'an mil CCC quatre vins et seize.

(Catalogue de Joursanvault, n° 3,268. — Avril 1396.)

5704. — Jehan le Piquart, huichier, demeurant à Montargis, reçoit 12 liv. p. pour deux porches qu'il a construits au chateau de Chateauneuf et 6 liv. 8 s. pour plusieurs huis et croisées qu'il a faits ès nouveaux édifices.

(British Museum, n° 2,734. — 3 mai 1396.)

5705. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens — à Jehan le Flament salut, nous voulons que — vous faites délivrer à notre amé varlet de chambre, Nicolas Bataille, marchant et bourgois de Paris, la somme de dix sept cens frans — pour cause de trois tappis de haultelice — l'un de l'istoire de Pentasilée, tenant quinze aulnes de long et quatre aulnes et un quartier de hault, et un autre tappis de Renne de Hantonne, tenant vint aulnes de long et trois aulnes et demie de hault, et le tiers de l'istoire des enfans Regnault de Montauban et des enfants de Riseus de Ripemont, contenant vingt aulnes de long et trois aulnes et demie et demi quartier de hault. — Donné à Paris le IIIe jour de may, l'an mil CCC IIII^XX^ et XVI.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 1,058. — 11 mai 1396.)

5706. — Mandement de Louis d'Orléans à Jean

le Flament, son conseiller, pour faire payer par son trésorier à son très cher et amé cousin le comte d'Ostrevan, trois mille livres tournois qu'il a perdus avec lui à l'esbatement du jeu de la paulme. — Le 11 may 1396.

(British Museum, n° 4,265. — 12 mai 1396.)

5707. — A honorable homme Guillaume le Moyne, receveur du duché d'Orléans, Jehan de Meuelix (Menelix), charpentier et maitre des œuvres dudit MS le duc, certifie (une dépense faite par un serrurier à une horloge) le XIIIe jour de may, l'an mil trois cens quatre vint et seize.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 1,320. — 29 may 1396.)

5708. — Acte par lequel Colart de Laon, peintre et valet de chambre du roy, reconnoit avoir fait marché avec le chancelier du duc d'Orléans pour peindre un tableau de bois qui fait ciel et dossier sur l'autel de la chappelle que le duc a fait construire à coté de l'église des Célestins de Paris, sçavoir sur ledit dossier un crucifiment Nostre Dame et saint Jean, l'un de fin azur, l'autre de fin pourpre, et au ciel une Trinité et le champ d'or, le tout le plus richement et notablement que faire se pourra pour la somme de cent frans d'or, sur laquelle il a reçu en avance celle de 40 frans de Jean Gilon, payeur des œuvres de ladite chappelle, le 29 may 1396.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 3 juin 1396.)

5709. — Sachent tuit que je, Thevenin Angevin, confesse avoir eu et receu de MS le duc d'Orléans — la somme de cinquante frans, pour acheter parchemins et escrire et enluminer le livre nommé le *Mirouer hystorial* et autres livres. — Le tiers jour de juing l'an mil IIIJ^c IIIJ^xx et XVJ.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 1,565. — 22 juin 1396.)

5710. — Quittance par Pierre Remiot, enlumineur, à Jean Gilon payeur des œuvres de la chappelle du duc d'Orléans près les Célestins à Paris, de cent sols parisis pour avoir enluminé et laoelé à images d'or et fines couleurs un tableau ouquel est transcrit la bulle du pape, pardons et indulgences accordés aux oyans messe en ladicte chappelle. Le 22 juin 1396.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Juin 1396.)

5711. — Rolle ordinaire du moys de juing IIIJ^xx XVI et recepte faicte par Godefroy le Fèvre.

A MS le duc le XVIIJ^e jour d'aoust qu'il se parti de Paris, pour aler au giste à Villeneufve, pour chacer aux serfs le landemain, XIII escus.

5712. — A lui, audit lieu, le landemain au soir, à mettre en la bourse de son pourpoint, en or, x escus.

A lui, le XXVIIJ^e jour, tant en or comme en monnoie, XIII escus.

5713. — A Perrin Pillot, tailleur et varlet de chambre de MS le duc, c xvij frans, pour cause de xxiiij cors de chace (envoyés d'Angleterre).

5714. — A une boursière de Paris xij s. p., en quoy MS le duc lui estoit tenu pour cause de deux bourses de veloux noir à mettre ses reliques, avec une autre petite bourse à mettre la vraye croix qu'il porte à son col.

5715. — Au petit Guillaume, qui garde les levriers de MdS, pour avoir des souliers, iiij s. ij d. t.

5716. — A Henry, qui garde les coniloz de MS le duc, vi escus pour lui aider à avoir ses nécessitez, vi liv. xv s. t.

5717. — A un povre homme, hermité, deux frans, lesquels MdS lui a donnez de sa grace espécial, pour cause de ce qu'il lui avoit baillé un petit tableau benoit enchacillé pour dire messe, xl st.

5718. — A Jehan Godeschaut, dit le Roy, garde du petit hostel de MS le duc, séant devant la fontaine de saint Pol, en la grant rue Saint Anthoine — pour don et en aumosne afin de lui aidier à nourrir sa femme et ses enfans, xi liv. v s.

5719. — A Pierre, varlet de Loutrequin, Sedric et Merlin, menestrels de l'evesque de Mayence, en Alemaigne, —pour ce par quittance des dessus nommez donnée le xxxe jour d'aoust, x liv. t.

5720. — A Perrin le vigneron, qui fait la vigne

du petit hostel de MS, pour avoir fait la dicte vigne de toutes façons en ceste présente année, VIIJ l. t.

5721. — A lui pour eschalas à mettre en ycelle vigne, XLV st.

5722. — A Noel Lespouse, huchier, Gilequin Prandoul, serrurier, Clau le Leu, ver. . . . . dit Corbillois, maçon, XXV liv. VI s. X d. p. qui deuz leur estoient pour. . . . . ouvraiges par eulz faiz ou petit hostel de MS.—Le VIe jour de may IIIJ^XX^ et XVI.

Somme totale, 705 fr. 11 s. (Un large rouleau, long de 1 mètre 40 cent.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 1,658. — 15 juillet 1396.)

5722*. — Acte par lequel Henry Orlent, changeur, Perrin Biterne, Perrin Hune, Noel du Four et Jean Dory, orfévres, reconnaissent avoir reçu de Jean Poulain, trésorier du duc d'Orléans, 112 livres tournois que le duc leur devoit. — Le 15 juillet 1396.

(British Museum, n° 2,736. — 20 juillet 1396.)

5723. — Jehan Parchet, peintre, demourant à Paris, confesse avoir eu et reçu de — Pierre Poquet, vint livres tournois — qui deuz lui estoient pour deux biers à berser, l'un grant et l'autre petit, par lui peins, pour l'enffant de la gésine, dont ladite dame duchesse d'Orléans est à présent grosse, dont Dieux lui envoie joie. — Fait l'an mil CCC IIIJ^XX^ et XVI le jeudi XXe jour de juillet.

(British Museum, n° 2,246. — 20 août 1396.)

5724. — Sachent tuit que je, Jehan de Clarcy, brodeur et varlet de chambre de MS le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu de honnorable homme et saige, maistre Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, la somme de cinquante livres tournois pour convertir et emploier en façon et estoffes qu'il convient présentement pour la perfection d'une chambre de bature que la dicte dame doit avoir à ses relevailles. — Le xxe jour d'aoust l'an mil ccc IIIJ^xx^ et seize.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 2 septembre 1396.)

5725. — Sachent tuit que je, Thévenin Angevin, confesse avoir eu et receu de MS le duc d'Orliens, par les mains de Godefroy le Fèvre, la somme de quarante frans pour paier les escripvains, enlumineurs et autres ouvriers qui font pour le dit MS d'Orléans le livre nommé le *Mirouer hystorial*. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main, le second jour de septambre, l'an mil ccc IIIJ^xx^ et XVI.

(Collection de M. Farenc. — 5 septembre 1396.)

5726. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans — à notre amé vallet de chambre Godeffroy le Fèvre — savoir vous faisons que pour considéracion des bons et agréables services que George,

nostre ménestrel, nous a faiz — nous lui avons donné — la somme de trois cens frans à prendre, et avoir chacun an, tant comme il nous plaira, par manière de pension, — à Paris le 5 septembre 1396.

(Collection de M. Farenc. — 5 septembre 1396.)

5727. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans — en considéraçion des bons et agréables services que Colinet le Bourgois, nostre ménestrel, nous a faiz — nous lui avons donné — la somme de trois cens frans à prendre et avoir chacun an. — Donné à Paris le 8 sept. 1396.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 941. — 5 septembre 1396.)

5728. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à Godeffroy le Fèvre, garde des deniers de ses coffres, pour payer à Albelin, son menestrel, trois cens frans par an, en forme de pension, le 5 septembre 1396.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 1,605.—13 septembre 1396.)

5729. — Quittance par Jean Semert, Jean Notquin et Jean Stil, tant en leurs noms que se portant forts de quatre autres leurs compagnons, ménestrels du duc d'York et du duc de Glocester, au dit Godefroy le Fèvre, de vingt frans d'or, dont le duc d'Orléans leur a fait don. — Le 13 septembre 1396.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 1,583.—15 septembre 1396.)

5730. — Acte par lequel Jaquelin de Woualdec,

Copin de Woye et Nicolaux Vbrayse, ménestriers du duc de Lancastre, reconnoissent avoir receu pour eulx et Jean Alain, leur compagnon, 20 frans d'or dont le duc d'Orléans leur a fait don. — Le 15 septembre 1396.

(Collection de M. Farenc. — 15 septembre 1396.)

5731. — Jehan Querquebe, ménestrel du conte Mareschal, en son nom et ou nom de Jehan Fernagu, Guillaume Woytinguan, Jehan Naquerel, Thomas Quesquebi, Guillaume Soton, Jehan de Lille, ménestrels du dit conte Mareschal, — confesse — avoir eu et receu de Godefroy le Fèvre, varlet de chambre — de MS le duc d'Orliens, la somme de vingt frans d'or. — Le 15 sept. 1396.

(Collection de M. Farenc. — 16 septembre 1396.)

5732. — Hennequin de Couloingne, menestrier de MS le conte d'Austrevan, ès noms de lui et de Hennes Haikilbech son conpaignon, pour ce qu'il se porte fort et confesse avoir eu et receu de Godefroy le Fèvre, varlet de chambre de MS le duc d'Orliens, — dix frans — pour une fois. — Le 16 sept. 1396.

(Archives nationales. Inventaire K. 264. — 22 septembre 1396.)

5733. — Inventaire de la vaisselle d'or et d'argent trouvée devers Jehan Poulain, trésorier général de MS le duc d'Orliens, et délivrée par ordonnance

dudit seigneur à Denis Mariete, son argentier, le vendredi xxij[e] jour de septembre l'an mil ccc iiij[xx] et seize.

Chappelle (15 articles Néant).

Vaisselle (33 articles).

5734. — Un tableau d'or, ouquel a un ymage de Nostre Dame enlevé, tenant son enfant, assise sur un soleil et oudit soleil a un petit balay et en la couronne dudit ymage a un autre balay, deux esmeraudes et trois grosses perles et est le bort dudit tableau esmaillé d'anges et de chérubins, de rouge cler.

5735. — Item, une fiole d'or à mectre eaue rose, assise sur une terasse, esmaillée de vert, garnie ladicte terrasse de xxviij perles autour du souage et sur ladicte terrasse deux loups et ou millieu de ladicte fiole deux mirouers garnis autour de xxiiij perles, iiij balais et iiij saphirs et au dessoubz deux pucelles esmaillées de blanc et deux tigres et environ les dictes pucelles et tigres garniz de iiij balais et deux saphirs et aux costez de la dicte fiole a xxxij perles.

5736. — Un joiau d'or, de la gesine Nostre Dame et des trois roys de Couloigne sur un entablement d'argent et y a plusieurs personnages, chevaux et brebis, garni ledit joyau de xij balais et de xxv perles d'une sorte et de vi autres plus menues qui sont aux angues des orilliers de ladicte gésine.

5737. — Item, une esguière d'or, à esmaulx rons, en manière d'esmaulz de plique, et un petit fretelet garni de trois balaiz, trois perles et ı saphir ou millieu.

Vaisselle d'argent doré (89 articles).

5738. — Un petit escrinet de jasple, garni d'argent doré, fait en manière d'un eschiquier de tous costez de plusieurs couleurs, assis sur ıuı lions et aux quatre quignez (coins) ıuı ymages et à l'ance du couvescle du dit escrinet a une pierre blanchastre.

5739. — Trois chandeliers d'argent dorés, appellé mestiers, en chascun desquelz a trois esmaulz rons, sur les pates des armes de MdS.

Argent blanc et verré (13 art. Néant).

Linge (Néant).

Livres (5 articles, ce sont des livres de messe).

Tableaux.

5740. — Unga grans tableaux, argentez, cloans et ouvrans, à un mont de Calvaire dedens, en un costé et en l'autre une ymage de Nostre Dame tout pourtrait.

5741. — Item, une fleur de liz de bois, dorée dehors, cloant et ouvrant là où il a dedans en hault un cruxifiement et Nostre Dame et sainte Anne.

5742. — Item, un tablier garni de coquille et de

nacle et l'eschiquier de mesme à la grant ...., le jeu des eschez de cristal et de cassidoine et le jeu des tables de cassidoine et de coquille et y fault un pion de cristal.

5743. — Item, deux tableaux de boys, à pignon et à arest, argentez dehors et y a deux escuz des armes du seigneur de la Rivière à une annunciacion dedens et un dieu en croe.

5744. — Item, unge autres tableaux de boys de trois pièces, cloans et ouvrans et y a le mont de Calvaire ou millieu et d'un costé le couronnement et d'autre costé saincte Katherine et saint François. (Cahier in folio de 16 feuillets.)

(Collection de M. Fareno. — 22 octobre 1396.)

5745. — Sachent tous que nous, Jehan Liemant et Franssequin Liemant, frères, ménestrels de noble et puissant seigneur, MS de Trasegnies, confessons avoir eu et receu de très excellent et puissant seigneur MS le duc d'Orléans — la somme de douze frans d'or. — Le 22 octobre 1396.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 1,832. — 30 octobre 1396.)

5746. — Acte par lequel Jean, seigneur de Miraumont, chevalier, chambellan du duc d'Orléans, reconnoit avoir reçu trentre écus d'or, dont le duc luy a fait don pour racheter son cheval qui étoit engagé à messire Gaudifer de la Sale, au jeu des quartes. Le pénultième octobre 1396.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 1,839. — 2 novembre 1396.)

5747. — Quittance par Jehan de Chimay, maitre ès ars, à Jean Deschamps, receveur du comte de Blois, 30 liv. tournois, sur ce qui peut luy être dû, des dépens de Jean et Guy batards dudit comte. Le 2 novembre 1396.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 1,479. — 17 novembre 1396.)

5748. — Acte par lequel Pierre Loquet, au nom et comme procureur de vénérable et discrette personne, maistre Pierre de Arreth, maistre en médecine, phisicien de la duchesse d'Orléans, reconnoit avoir reçu trois septiers, trois bichets et un quarteron de bled, dus annuellement sur les moulins de Crepy à la maladrerie de Saint Ladre lez Crepy, dont ledit d'Arreth est actuellement maitre et gouverneur. Le 17 novembre 1396.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Novembre 1396.)

5749. — Roole ordinaire de novembre IIIJ ^xx^ XVJ. Recepte faite par Godefroy Lefèvre :

A Guillemin Cirasse, orfévre et bourgois de Saint Omer, pour cause de la clef d'une arbaleste d'or par lui faicte pour MS le duc, laquelle il avoit perdue en la compaignie du roy, LV s. t.

5750. — A messire Jehan de Roussay, chambel-

lan, lesquelz il avoit prestez à MS le duc, le XIIIJ^e^ jour de novembre, en la ville d'Arras, pour donner à ouvriers qui lui monstrèrent ce jour tapisseries, pour ce : LXVIJ s. VJ d. t.

5751. — A messire Ph. de Poitiers, chambellan, IIJ escus, lesquelz il avoit prestés à MdS, à la neufville en hez, pour soy esbatre et jouer aux quartes, pour ce : LXVIJ s. VI d. t.

5752. — A Jehan Sore, natier, V frans, qui deubz lui estoient, pour cause de XX toises de natez neuves par lui baillez et livrez pour la chambre et retrait de MS le duc. — C s. t.

5753. — A Loribant, II s. p., qui deubz lui estoient pour cause d'une chançon de la Royne d'Engleterre, par lui achatée des chanteurs, pour MS le duc, pour ce : IJ s. VJ d. t.

5754. — A un varlet du roy d'Engleterre, X escus, lesquelz MS le duc lui a donnez, pour une fois, de sa grace espécial, pour cause de ce qu'il lui apporta les estuiz d'un gobellet et d'une aiguière que ledit roy d'Engleterre avoit donné à MdS. Le XXIIJ^e^ jour de novembre.

5755. — A François Forestain, espicier et bourgeois de Paris, pour douze barillez d'eau roze de Damas, prins et achatés de lui pour MS le duc et mis tout en quatre barillez, c'est assavoir deux d'or et deux d'argent, comme en une fiole d'or garnie de pierrerie mis ou retrait de la royne, ou petit hostel

d'icellui seigneur, c'est assavoir le jour saincte Katherine, que le roy et elle y disnèrent. IIIJ liv. t.

5756. — A lui pour demi cent d'ozelez de Chippre, pris de lui semblablement celui jour et mis tant ou dit retrait ou galetas en la sale où le roy manga. XXX s. t. (Un rouleau long de 1,50.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,765. — 2 décembre 1396.)

5757. — Acte par lequel, Rappelin et Rudelin, ménestrels du duc de Bavières, en leurs noms et en celuy des ménestrels de l'évêque de Wertzborg, reconnoissent avoir reçu dudit Godefroy le Fèvre vint francs d'or, dont le duc d'Orléans leur a fait don. Le 2 décembre 1396.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,392. — 6 décembre 1396.)

5758. — Quittance par Arnoul de Luilly, maître des œuvres de maçonnerie au duché d'Orléans, à Guillaume le Moine, receveur dudit duché, de 26 liv. 10 s. p. à cause de 3 sols par jour, qu'il prend de gages sur ladite recette, à raison de son dit office. Le 6 décembre 1396.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 2. — 14 décembre 1396.)

5759. — Julien le Viezmaire, roy des ribaux de MS le duc d'Orliens, confesse avoir eu et receu de Jehan Amyot, paieur des euvres du roy NS, la somme de deux frans d'or, pour avoir fait widier plusieurs fiens et gravois qui estoient en la court de

l'hostel de MdS à Paris près de la porte Saint-Germain des Prez. — Fait l'an mil ccc IIIJ^{xx} et seize, le jeudi quat zième jour de décembre.

(Collection de M. Bordier. — 18 décembre 1396.)

5760. — De par Jehan le Flament, conseiller de MS le duc d'Orléans, Jehan Poulain, trésorier général dudit seigneur, accomplissez le contenu ès lettres de MdS le duc, auxquelles ces présentes sont atachées soubz mon signet, en paiant à frère Guillaume Pierres, hermite de monseigneur le duc de Berry, la somme de quarante frans. — Escript à Paris — le XVIIIe jour de décembre l'an mil ccc IIIJ^{xx} et seize.

(British Museum, n° 4,864. — 22 décembre 1396.)

5761. — Pierre Lequeux, orlaugeur, confesse avoir eu et receu de Godefroy le Fèvre, varlet de chambre de MS le duc d'Orléans, la somme de trente escus d'or — pour la vente de trois aurloges. — L'an mil ccc IIIJ^{xx} et seize, le vendredi XXIIe jour de décembre.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 ^{3}. — 2 janvier 1396.)

5762. — Sachent tuit que je, Thevenin Angevin, confesse avoir eu et receu de MS le duc d'Orléans — la somme de quarante francs, pour commencer les livres de la Cité de Dieu, des Éthiques et Politiques et du Ciel et du Monde, en tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule, de ma propre main, le second jour de janvier l'an mil ccc IIIJ^{xx} et XVI.

(British Museum, n° 3,000. — 9 janvier 1396.)

5763. — Symonnet le Bel, orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de — Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, la somme de neuf livres seize sols t. qui deue m'estoit — pour avoir rappareillé et mis à point le hanap couvert de madicte Dame. — Fait l'an mil CCC IIIJ^{XX} et XVI, le IXe jour de janvier.

(Collection de M. Bordier. — 28 janvier 1396.)

5764. — Nous, abbé et couvent de l'abbaye de Saint Florentin de Bonneval ou diocèse de Chartres, confessons avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier général de MS le duc d'Orléans, la somme de cent livres tournois, lesquelx MdS, pour considéracion des griefs et dommages que laditte église a supportez le temps passé pour la grant fortune du dommaige du grant vent qui nagaires a abatu le clochier d'icelle église, nous a donnez, pour une fois, de grace espicial, pour ycelle somme tourner et convertir ès réparacions de la ditte église. — Donné audit lieu de Bonneval, soubz nos seaulx, le XXVIIJ^{e} jour de janvier l'an de grâce mil CCC quatre vins et seize. (Les mandements et autres pièces comptables sont joints à cette quittance.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,739. — 17 février 1396.)

5765. — Acte par lequel maître Jean Bourée, maistre des œuvres du duc d'Orléans ès comtés de

Valois et Beaumont, certifie à Guillaume Maigret, maistre des eaux et forets dudit duc ès dites comtés, qu'il a fait marché avec Simon le maçon, à la somme de 32 liv. tournois, pour les réparations à faire au chateau de Crespy en Valois. Le 17 février 1396.

(British Museum, n° 3,044. — 19 février 1396.)

5766. — C'est le compte de la nef du Porquépy, faite par Hance Croist, orfévre, varlet de chambre de MS le duc d'Orliens, du commandement de MdS.

Despense.

Premièrement, pour ladicte nef de Porquépy d'or laquelle, le XIXe jour de février l'an mil CCC IIIJ^XX^ et seize, fu pesée en la présence de maistre Jehan Munier — auditeurs des comptes, Jehan Poulain, trésorier, — Jehan du Vivier et Hermant, orfévre. — Somme de la despense : IJ^M^ VIII^C^ XXVIIJ liv. IIIJ s. I den. (Ce compte occupe un feuillet. On y trouve joint le mandement de paiement.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 2. — 16 mars 1396.)

5767. — Je, Jehan, seigneur de Roussay, chevalier, chambellan de MS le duc d'Orliens, certiffie à tous, que Godefroy le Fèvre — a paié et délivré à Gilot le Fol, la somme de dix escuz d'or, laquelle icellui seigneur lui avoit donné, pour une foiz, de sa grace espécial, pour lui aidier à paier sa maison qu'il a nouvellement achetée. — Le XVIe jour de mars l'an mil CCC IIIJ^XX^ et seize.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,696. — 1396.)

5768. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à Jehan le Flament, son conseiller, pour faire allouer, aux comptes de son trésorier, dix frans qu'il a payés par son ordre à un Galois, appellé le grant David, qui est allé à Gennes, au service du roy, en la compagnie de son très cher et amé cousin le comte de Saint Pol (1396).

(Catalogue de Joursanvault, n° 793. — 1396.)

5769. — Chambre de tapisserie de soie de plusieurs couleurs, faite par Pierre Labourebien, bourgeois de Paris.

(Catalogue de Joursanvault, n° 654. — 1396.)

5770. — Mahieu Regnault, trésorier de Saint Martin de Tours, gagne au duc d'Orléans, au jeu des échaiz, une aulmuce de gris à chanoine.

(Catalogue de Joursanvault, n° 821. — 1396.)

5771. — Perreniet, enlumineur, travaille de son métier dans la chapelle des Célestins, 1396. (Ce doit être une mauvaise lecture du nom de ce peintre. — Voyez l'acte du 22 juin 1396, n° 5710.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 2,650. — 3 mai 1397.)

5772. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à Denis Mariete, son argentier, pour payer à Hance

Croist, son orfévre, 9 frans 8 sols tournois pour un signet d'or fin, tournant, taillé à un des costés à ses armes et son timbre, et en l'autre d'un loup avec sa devise, plus pour deux colliers d'argent pour loups, l'un doré, l'autre blanc ; pour deux loups, faits de broderies sur les manches de deux longues houppelandes d'écarlate, fourrées de martres, dont il a donné l'une au bègue de Villaines, chambellan du roy, et l'autre à Renaud de la Mote, échanson du duc de Bourgogne, son oncle, 15 frans tournois ; item, à Gilot Saget, orfévre, 14 frans 10 s. 6 deniers tournois, pour avoir refait de neuf un bacin d'argent doré, haché sur le bord de l'ave maria. — Le 3 may 1397.

(British Museum, n° 2,583. — 4 mai 1397.)

5773. — Je, Pierre du Solier, escuier d'escuierie de madame la duchesse d'Orléans, certifie à tous, qu'il est dû, pour madite Dame, la somme de huit vins dix livres tournois aux personnes, pour les causes et en la manière qui s'ensuit. C'est assavoir : à Jehan de Troyes, sellier et varlet de chambre du roi NS, pour une riche selle de broderie, à chevauchier, pour ma dite Dame, garnie et estouffée, bien, deument et richement, ainsi qu'il appartient, c'est assavoir : frangée de franges de soye, rubannée de rubans d'or, tout autour et avoir fait une chappele haulte, taillée de la devise de ma dicte Dame et le harnois fait de broderie et clouez de cloz d'or fin et faiz semblez à

soulays et à treffles volans par dessus et les caneffours esmailliez de turterelles, dorées de fin or et le mors et les estriers de haulte taille et dorez de fin or, chacun à trois roee. — Le IIIJ^e jour de may l'an mil CCC IIIJ^XX et XVIJ. (Ce Jean de Troyes meurt en 1400. Marie, sa veuve, signe un acte qu'il est inutile de citer, mais qu'on a placé sous le n° 2590.)

(British Museum, n° 3,006. — 9 mai 1397.)

5774. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, à son amé et féal argentier, Denis Mariete, salut. Nous voulons et vous mandons que vous paiez à Jehan Esmery, orfévre, demourant à Paris, pour six grosses perles — pour garnir trois cosses de genestes d'or que nous avons fait faire pour pendre à trois colliers de fil d'or. — Donné à Paris le IXe jour de may l'an mil CCC IIIJ^XX et XVIJ.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 2,655. — 10 may 1397.)

5775. — Acte par lequel Jeanne la Goutière, ditte la sage femme, demeurant à Paris, reconnoît avoir reçu de Pierre Poquet, receveur des finances de la duchesse d'Orléans, cent frans d'or que ladite duchesse lui a donné en considération des services qu'elle lui a rendu en plusieurs de ses gésines, et spécialement en celle qu'elle a fait dernièrement, à Asnières, de Philippe, monsieur. — Le 10 may 1397.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,936. — 11 mai 1397.)

5776. — Lettres patentes de Louis duc d'Orléans, adressées à son amé et féal conseiller Jean le Flament, par lesquelles il luy mande qu'ensuite de la visite de ses maisons, étangs, moulins, etc., faitte par Jean Braque et Guillaume Megret, maistre de ses eaux et forets en ses comtés de Valois et de Beaumont, et des attestations de Jean Bourée, maistre de ses œuvres ès diz comtés, de Jean le Noir, maistre des œuvres du roy au bailliage de Senlis, et Bernard Cannetel, maitre de ses œuvres en la vicomté de Paris, il a délibéré d'employer en réparations la somme de 500 frans. — Le 11 may 1397.

(Collection de l'auteur. — 11 juin 1397.)

5777. — Sachent tuit que je, Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, confesse avoir eu et receu de honorable homme et sage Jehan Poulain, trésorier de MS le duc d'Orléans, la somme de quatre cens livres tournois qui deubz estoient à ma dicte Dame, pour les mois de février et de mars derreniers passés, à cause de IJ^{c} livres t. par moys que ma dicte dame prent de pension. — Donné le XIe jour de juing l'an mil CCC IIIJ^{xx} et XVIJ.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 2,412. — 17 juin 1397.)

5778. — Acte par lequel les prieur et religieux

du couvent des Chartreux, nouvellement fondé par le duc de Bourgogne au lieu dit Champmol lez Dijon, reconnoissent avoir reçu de Jean Poulain, trésorier du duc d'Orléans, 200 frans, en déduction de 600 frans restant de 1200 que le duc d'Orléans leur a donné, pour la fondation de la chappelle aux anges en leur dite église. — Le 17 juin 1397.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 1. — 10 juillet 1397.)

5779. — Josset Desture, orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Denis Mariette, argentier de MS le duc d'Orléans, la somme de quatre vins trois franz quinze sols quatre deniers tournois, qui deuz lui estoient, pour vint paire de fermouers d'argent dorez et esmaillez aux armes de MdS, qu'il a faiz et délivrez pour vint des livres de la librayrie de MdS — quarante un francs quinze sols quatre deniers tournois. Pour la façon d'iceulx, pour dorer et esmailler, trente huit frans dix sols tournois, et pour tissus de soye pour yceulx fermouers, trois frans dix sols tournois, lesquelles parties font la dicte somme de quatre vins trois frans quinze sols quatre deniers tournois, de laquelle le dit Josset se tient content. — Fait l'an mil ccc IIIJ^{xx} et dix sept, le mardi dixiesme jour de juillet.

(British Museum, n° 2,232. — 12 aoust 1397.)

5780. — Sachent tuit que je, Thevenin de Bonpuis, pelletier, demourant à Paris, confesse avoir eu

et receu de Denis Mariete, argentier de MS le duc d'Orliens, la somme de vint neuf frans cinq sols tournois, en quoy MdS m'estoit tenu pour trois manteaulx — pour le fol du roy NS et pour Coquinet et Hanotin ses fols. — Le XIIe jour d'aoust l'an mil CCC IIIJ[XX] et dix-sept.

(British Museum, n° 2,232. — 12 aoust 1397.)

5781. — Sachent tuit que je, Hance Croist, orfévre et varlet de chambre de MS le duc d'Orliens, confesse avoir eu et receu — de Denis Mariete, argentier de MdS — la somme de X livres IIJ solz tournoys, pour ung singnet d'or fin, tournant, taillé aux devises de MdS, et pour deux coliers d'argent, l'un doré et l'autre blanc, pour deux loups faiz de brodure sur les manches de deux longues houpelandes d'escarlates, fourrées de martres. — Le XIIe jour d'aoust l'an mil CCC IIIJ[XX] et dix sept. (Voy. n° 5772.)

(British Museum, n° 2,749. — 18 aoust 1397.)

5782. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, à Denis Mariete, salut. Nous voulons que — à Michiel Mercaty, marchant de Lucques, et à Estienne de Bieure, brodeur, demourant à Paris, vous paiez — la somme de dix neuf livres tournois. — C'est assavoir : audit Michiel Mercaty, pour quatre aulnes et demie de satin blanc, que nous avons achetez de lui pour faire une chapelle en l'un des pavillons de toille blanche du pays de Lito que nous

avons fait acheter, pour nous, de Hermant Dumonstier pour tendre en nos chambres — IJ fr., et audit Estienne de Bieure, pour sa peine d'avoir fait, dudit satin blanc, ladicte chappelle et fait certains ouvrages de broderie en ycelle, c'est assavoir : loups, nostre mot en lettres, flesches, et terrasses, tout ce de plusieurs couleurs — x fr. — Donné à Paris le XVIIJe jour d'aoust l'an mil CCC IIIJxx et XVIJ.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145. — 3 septembre 1397.)

5783. — Sachent tuit que je, frère Jehan Nicholas, de l'ordre des frères prescheurs, docteur en théologie, confesse avoir eu et receu de MS le duc d'Orliens, par les mains de Godefroy le Fèvre — la somme de vint escus d'or pour labourer sur la translacion de la Bible en françois, laquelle fist commencier le roy Jehan que Dieux absoille. — Fait le tiers jour de septembre l'an mil CCC IIIJxx XVIJ. — (Autre reçu du même pour semblable cause, daté du VIe jour de may 1398.)

(British Museum, no 2,241. — 12 septembre 1397.)

5784. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens — à nostre amé et féal argentier Denis Mariete, salut. Nous voulons que vous délivrez à Hance Croist, nostre orfévre et varlet de chambre, — la somme de trois cens trente un frans sept solz quatre deniers t. — pour une sainture d'or que nous lui avons fait faire pour nous, ferrée au lonc de deux

rangées de cloux d'or, en façon de ceurs, sur les bors du tissu, pesant, sans le tissu, IJ mars IIJ onces IIIJ est. — VI^{xx} XVI fr. IIJ s. VI d. — Donné à Paris le XIIIe jour de septembre l'an mil CCC IIIJ^{xx} et dix sept.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 26 septembre 1397.)

5785. — Robert Lescuier, libraire, confesse avoir eu et receu de MS le duc d'Orliens — la somme de huit vins escuz d'or, pour la vendicion d'un livre où est le fait des Roumains, escript en françois, compilé par Ysidoire, Suetoine et Lucan ; de laquelle somme de VIIJ^{xx} escus d'or dessus dit, ledit Robert se tient pour bien content. — Fait l'an mil CCC IIIJ^{xx} dix sept, le mercredi vint six^{e} jour de septembre.

(Collection de M. le comte de Laubespin, n° 170. — 5 octobre 1397.)

Sachent tuit que je, Adam Chastellain, prestre, confesseur de redoubté seigneur MS le duc d'Orliens, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, son trésorier, la somme de soixante frans d'or qu'il avoit ordonnez moi bailler pour faire mes despens et aler à Clugny porter certains aournemens de chappelle, de laquelle somme de LX frans je me tiens pour content et bien paiéz. — En tesmoing de ce j'ay scellé de mon séel ceste quittance, et signé de ma propre main. Donné l'an de grâce mil CCC IIIJ^{xx} et dix-sept, le Ve jour d'octobre.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 6 octobre 1397.)

5786. — Sachent tuit que je, frère Guillaume Vi-

vian, de l'ordre des frères prescheurs, bachelier en thologie, confesse avoir eu et receu de MS le duc d'Orliens — la somme de vint escuz d'or, pour labourer en la translacion et exposicion d'une bible en françois, laquelle fist commencier le roy Jehan, que Dieu absoille, en tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule. — Fait le vi[e] jour d'octobre l'an mil ccc iiij[xx] xvij.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 2,739. — 2 novembre 1397.)

5786 [bis]. — Vidimus du 5 janvier 1397, des lettres patentes de Louis duc d'Orléans, par lequel il retient, pour son phisicien, celui de la duchesse son épouse, maistre Pierre de Vaulx, maistre ès arts et en médecine. — Le 2 novembre 1397.

(Collection de Mr de Laubespin, n° 177. — 6 novembre 1397.)

5787. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, conte de Valois et de Beaumont, à nos amez et féaulx gens de nos comptes, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que la somme de douze cens frans, laquelle nous avons fait bailler comptant par nostre amé et féal trésorier général Jehan Poulain, à nostre chier et bien amé messire Adam Chastellain, prestre, nostre confesseur, c'est assavoir mil frans pour fonder une chappelle, laquelle nous avons ordonné estre fondée en l'abbaye de Clugny et deux cens frans pour mettre et emploier au paiement de certaines

vourrières, paincture et autres choses nécessaires pour la dicte chappelle, vous alloez ès comptes de notre dit trésorier. — Donné à Paris le vi^e^ jour de novembre l'an de grâce mil ccc iiij^xx^ et dix sept.

(Collection de Laubespin, n° 177. — 6 novembre 1397.)

5788. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans. — Nous voulons — que la somme de soixante livres tournois, laquelle nous avons fait bailler comptant, par nostre amé et féal trésorier général Jehan Poulain, à nostre amé et féal confesseur, messire Adam Chastellain, pour faire ses despens pour aler à Cligny porter certains aournemens pour une chappelle et aussi certaine finance que nous avons ordonné par lui estre baillée à l'abbé et couvent dudit lieu de Clugny pour la fondation et dottation d'une chappelle en laquelle sera chacun jour célébrée une messe perpétuellement et à toujours, vous allouez ès comptes. — Donné à Paris le vi^e^ jour de novembre l'an de grâce mil ccc iiij^xx^ et dix sept.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 2,293. — 17 novembre 1397.)

5788bis. — Acte par lequel Colart de Laon, peintre et valet de chambre du roi et du duc d'Orléans, reconnoit avoir reçu de Godefroy le Fèvre, 40 frans, pour avoir fait de son mestier l'armoirie de la chappelle qui a été faitte pour le service de feu MS Henry

de Bar, à Paris, tant pour les pignons de ladite chappelle que pour les écus des goutières de cendal et l'armoirie de la ceinture de l'église. — Le 17 novembre 1397.

(British Museum, n° 3,269. — 19 novembre 1397.)

5789. — Robert de Zelandes, maistre et gouverneur des escoliers de la petite Sourbonne de Paris, confesse avoir eu et receu de Godefroy le Fèvre — la somme de VIII escus d'or — que MS le duc d'Orléans, de sa grâce, leur a donné pour Dieu et en aumosne. — L'an mil CCC IIIJ^{XX} XVIJ, le lundi XIXe jour de novembre.

(Collection de M. Bordier. — 20 novembre 1397.)

5790. — Valentine des Vicontes, duchesse d'Orléans, contesse de Valois, (— fait savoir que son receveur) a baillé la somme de neuf livres tournois à maistre François, nostre cirurgien — Le XXe jour de novembre l'an mil CCC IIII^{XX} XVII.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 ^{3}. — 20 novembre 1397.)

5791. — Sachent tuit que je, frère Jehan de Chambli, de l'ordre des frères prescheurs, demourant ou monastère de Poissi, confesse avoir eu et receu, de MS le duc d'Orliens, — la somme de XX escus d'or pour labourer en la translacion et exposicion d'une bible en françois, laquelle fist commencier le roy Jehan, que Dieu absoille. — Fait le XXe jour de novembre l'an mil CCC IIIJ^{XX} XVIJ.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 2. — 26 novembre 1397.)

5792. — Colin Frene, dit Castille, garde des folz de MS le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu — la somme de dix escus d'or — pour quérir aux diz folz certaines choses qui leur sont nécessaires, desquelz dix escus le dit Colin se tient à bien paié et en quitte le dit seigneur. — Fait l'an mil ccc IIIJ^{xx} et XVIJ, le lundi XXVIe jour de novembre.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 2,500. — 6 décembre 1397.)

5793. — Acte par lequel, Antonin de Savatarel, écuyer, pannetier de la duchesse d'Orléans, certifie qu'en sa présence Pierre Poquet, receveur des finances de la ditte duchesse, a payé à Perrin de Raony, orfévre à Paris, 24 sols parisis, pour avoir mis un très petit diamant en un anneau d'or pour la dite Dame. — Le 6 décembre 1397.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 8 décembre 1397.)

5794. — Guillaume de Villiers, relieur de livres, confesse avoir eu et receu de MS le duc d'Orléans — la somme de onze francs sept solz et huit deniers parisis, qui lui estoient deubz pour avoir recouvert, pour MdS, soixante et deux volumes. Pour chascun volume, deux sols huit deniers. Item, pour sept peaulx, pour chascune deux sols IIIJ deniers et pour fermouoirs, deux sols. — Fait l'an mil ccc IIIJ^{xx} et dix sept, le samedi, huit jours de décembre.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [2]. — Décembre 1397.)

5795. — Sachent tuit que je, Jehan Bobe, jadiz varlet de feu Jehan Bouzere, fol de mon très redoubté seigneur MS le comte de Blois, cognois avoir eu et receu de MdS — la somme de cent dix souls tournoys, pour ma rente à vie de x deniers par jour. — Donné à Blois le dimenche avant Noel, l'an mil IIIJ[c] IIIJ[xx] et dix sept.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 28 décembre 1397.)

5796. — Augustin Damasse, du pays de Lucques, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de MS le duc d'Orliens, la somme de quatre cens frans qui deubz lui estoient pour une Bible en françois qu'il a baillé et livré au dit MS le duc, de laquelle somme de IIIJ[c] frans ledit Augustin se tint à bien content. — Fait l'an mil CCC IIIJ[xx] et dix sept, le semedi XXVIIJ[e] jour de décembre. — (Le mandement du prince et la décharge de Jean Poulain sont joints à cette pièce; comme ils ne donnent aucun autre détail, il suffira de les mentionner).

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 5 janvier 1397.)

5797. — Sachent tuit que je, Symon Domont, maistre ès ars et estudient en théologie, confesse avoir eu et receu de MS le duc d'Orléens, par les mains de Godefroy le Fèvre — la somme de vint escuz d'or pour labourer en la translacion et exposicion d'une

Bible en françois, laquelle fist commencier le roy Jehan, que Dieu absoille, en tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main. — Le ve jour de janvier l'an mil ccc IIIJ^xx^ et XVIJ.

(British Museum, n° 4,272. — 6 janvier 1397.)

5798. — Maistre Jehan Fusoris, maistre ès ars et en médecine et bachelier en théologie, confesse avoir eu et receu, de MS le duc d'Orléans, la somme de douze vins escus, — qui deue lui estoit pour deux orloges. — Fait le dymenche VIe jour de janvier, l'an mil ccc IIIJ^xx^ et XVIJ.

(Archives municipales de Blois. — 6 janvier 1397.)

5799. — A tous ceuls qui verront ces présentes lettres, le baillif de Blois, salut. Saichent tuit que, establi en droit, par devant nous Johanin Bersejay, paintre, demourant à Blois, cognut et confessa avoir eu et receu de — MS le duc d'Orliens — la somme de seze livres t., qui deubz estoient audit paintre par l'ordonance et taxacion de MSS les commissaires envoiés en ladicte conté de Blois de par ledit MS le duc, pour avoir paint vint et deux escuçons, aux armes dudit MS, sur bougran bloi, dont il en y a cinq de fin or et XVIJ d'or parti et deux banières dont il y en a une grant painte à huille, de fin azur, à grans fleurs de lis d'or, qui ont esté mis ès portes du chastel et de la ville de Blois et ès autres villes et chasteaux de la dicte conté de Blois, de laquelle

somme de xvi livres t. dessus dicte, ledit paintre s'est tenu à bien content et paié. — L'an de grace mil trois cenz IIIJ^{xx} et dix sept, le six yesme jour de janvier. (Le comte Guy avait vendu son comté, s'en réservant la jouissance sa vie durant; il mourut le 22 décembre : quinze jours après le duc d'Orléans prenait possession.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 15 janvier 1397.)

5800. — Maistre Pierre de Varonne, estudiant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de MS le duc d'Orléans, la somme de trois cens trente sept livres et dix soulz tournois, qui deue lui estoit, pour la vente de deux volumes de livres, l'un nommé Titus Luvyus et l'autre Boece de consolacion, nagaires achetez de lui, par MdS le duc, de laquelle somme de trois cens trente sept livres dix soulz tournois il se tient à content. — Fait l'an mil ccc IIIJ^{xx} et dix sept, le mardi xve jour de janvier. (Je supprime le mandement de Loys, duc d'Orléans. Il ne contient pas d'autre détail.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 2,477. — 16 janvier 1397.)

5800bis. — Acte par lequel Guillaume de l'Aigle, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, et Betis Prunelé, écuyer tranchant du duc d'Orléans, reconnoissent avoir reçu, pour cause de prest à eux fait à Venise par Sgr Dominique de André de Sene, marchand, 287 ecus et demi, qu'ils s'engagent à re-

mettre, à Paris, dans deux mois, à Jaquet et Franschins de Johanni, marchands à Paris, compagnons dudit Dominique et ce sous la caution de Jean Piquet, écuyer du roy, et de Jehan de la Cloiche, écuyer du duc d'Orléans, daté de Venise, le 16 janvier 1397, présens messire Jacomo de la Crois, chevalier, Perrinet David et Arnoullet, familiers du duc de Bourgogne.

(Collection de M. le comte de Laubespin, n° 179. — 26 janvier 1397.)

5801. — Sachent tuit que je, Alart de Sains, secrétaire de MS le duc d'Orléans et son procureur en court de Rome, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier général de MdS, la somme de deux mil quatre cens livres tournois, en escuz d'or à la couronne, que ycelui seigneur a ordonné et voulu à moy estre baillés; c'est assavoir IJ^m liv. t. pour porter en Avignon, pour ilec faire faire et fonder, de par ledit seigneur, une chappelle au lieu auquel le corps de feu le cardinal de Luxembourc fut posé et IIIJ^c liv. t. pour porter à Clugny et les bailler à l'abbé d'illec. — Tesmoing mon saing manuel mis cy dessoubz, le XXVIe jour de janvier, l'an mil CCC IIIJ^XX et dix sept. (De la même année deux mandats, au même Alart de Sains, dans le même but.)

(British Museum, n° 4,273. — Janvier 1397.)

5802. — Sachent tuit que nous, le prieur et couvent des Célestins de Paris, confessons avoir eu et

receu de très excellent et puissant prince — MS le duc d'Orléans — la somme de trente francs d'or, pour tourner et convertir en une verrière qui sera mise et assize en l'église des religieux Célestins qui de présent se fait en la ville d'Amiens. — Le jour de la Thiephanie, l'an mil ccc IIIJ^{xx} et XVIJ.

(British Museum, n° 3,028. — 15 février 1397.)

5803. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, à son amé et féal argentier Denis Mariete, salut. — Nous voulons que — vous paiez — à Jehan Dory, à Jehan Hebert, à Perrin Huve, à Perrin Chevart, à Perrin Maylet et Jehan le Conte, orfévres, demourant à Paris, la somme de deux cens soixante et sept liv. quinze solz t. pour plusieurs dyamans, perles et saffirs en anneaulx, que nous avons fait prendre et achater d'yceulx orfévres. — Donné à Paris le XVe jour de février, l'an mil ccc IIIJ^{xx} et XVIJ. (Je ne reproduis pas les reçus que chacun de ses orfévres donne isolément, ce serait grossir ce volume sans utilité, ces pièces ne contenant aucun détail nouveau.)

(British Museum, n° 3,025. — 20 février 1397.)

5804. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens — à nos amez et féaulx les gens de nos comptes, salut. Nous voulons — que vous paiez la somme de cinquante frans — à Jehan Hasart, orfévre, demourant à Paris — pour VJ hanaps d'argent verrez,

à chascun un esmail au fons. — Donné à Paris le xxe jour de février, l'an mil ccc IIIJ^XX^ et XVII.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 24 février 1397.)

5805. — Colart de Laon, paintre et varlet de chambre de MS le duc d'Orliens, en son nom et ès noms de Jehan de Saint Cloy, Peirin de Dijon, Colin de la Fontaine, et de Copin de Gant dent, etc., confesse avoir eu et receu de Jehan de la Chappelle la somme de cent sols parisis, qui deue leur estoit, pour cause de plusieurs besoignes de leur mestier, par euls faictes en la librarie neuve, nouvelement faicte, en l'ostel dudit seigneur, assavoir à Paris, en la rue de la Poterne, près de l'ostel de Saint Pol, à l'opposite de la rue des Fauconniers, etc., si comme ces et autres choses sont plus à plain déclairé, ès lettres de certification de maistre Remon du Temple, sergent d'armes et maçon du roy nostre sire, desquels cent sous parisis le dit Colart, ès dis noms, se tint à bien paiés, quictent, etc., promettent, etc., obligent, etc. Fait l'an mil ccc IIIJ^XX^ dix sept, le dymenche XXIIIJ^e^ jour de février.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,996. — 23 mars 1397.)

5806. — Acte par lequel Jeannin Rouget, clerc, reconnoit avoir reçu de Marot le Grant, receveur à Caen, 10 liv. 5 sols tournois, pour avoir écrit un coutumier de Normandie, pour la chambre des comptes

du duc d'Orléans, dont il avoit déjà reçu 6 livres tournois. — Le 23 mars 1397.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 2,373. — 26 mars 1397.)

5807. — Acte par lequel Pierre Dalier, écuyer de messire Charles de Lebret, reconnoit avoir reçu de Godefroy le Fèvre, garde des deniers du duc d'Orléans, cent livres tournois, dont le duc lui a fait don, pour cause d'un fermail à la semblance des deux rois de France et de Behaigne, qu'il avoit trouvé. — Le 26 mars 1397.

(Catalogue de Joursanvault, n° 1,260. — 27 mars 1397.)

5808. — Lenoir, maçon du roi, au bailliage de Senlis, mande à Gilles Chastellain, paieur sur le fait des œuvres nouvellement ordonnées par le duc d'Orléans estre faictes en son chastel à Pierrefons, de payer des ouvriers qui ont livré ung tumberel à deux chevaux, depuis le 27 mars jusqu'au 18 avril 1397, pour vidier les terraux et gravoiz yssus des décombres de la refente qui a esté faicte ou pan et préau du donjon, pour fonder en ycellui pan une vix ou costé devers la court.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 2,573. — 4 avril 1397.)

5809. — État des parties de verrerie fournies par Claux le Loup, verrier, pour l'hôtel du duc d'Orléans, en la rue de la Poterne, près de Saint Paul, à Paris, parmi lesquelles sont compris des vitrages avec

armes et devises du roy et du duc, bordés de couleurs. — Le 4 avril 1397.

(British Museum, n° 2,272. — 1397-98.)

5810. — Parties de draps d'or et de soye cendaulx, draps de laine, pour madame la duchesse d'Orléans, achetées et délivrées, depuis le premier jour de juing, l'an mil ccc IIIJ^xx XVIJ, jusques audit jour l'an mil ccc IIIJ^xx XVIIJ.

A Aubelet Buignet, drapier, demourant à Paris, pour demi quart d'escarlate vermeille de Malines, preste, achatée de lui pour le IIIe jour d'aoust et baillé à Jehan de Savoye, tailleur et varlet de chambre de madite Dame, pour lui faire et garnir unes galoches, pour madite Dame. . . . . XXIJ liv. XIX s. p.

5811. — A Pierre Boileaue, mercier, demourant à Paris, pour VI coiffes de soye jausne, rondes, estoffées ainsi qu'il appartient—pour porter devers madite Dame à Villers Costerest pour l'atour du chief de ma demoiselle de Harecourt, pour ce. . . . XVI s. p.

5812. — A Benart Bousdrach, dit Pagain, mercier, demourant à Paris, pour demj quartier de fort satin azur, alixandrin, acheté de lui, le XXVIJ^e jour de novembre, et baillé à Jehan de Savoye, tailleur, pour lui faire des jartières, pour ce. . . . . VIIJ s. p.

Communes choses.

5813. — A Laurens du Hest, faiseur de harpes, demourant à Paris, pour sa paine et salaire d'avoir

rappareillé et mis à point la harpe de madame la duchesse, c'est assavoir ycelle en cordes toute de neuf et fait pluseurs brochettes qui y faloient, pour ce. . . . . VIIJ S. p.

5814. — A Jacquet Bouchier, escrinier, demourant à Paris, pour deux escrins de bois, paré fin vermeil, ferrez et bandez de bandes de fer blanc sur estaim, fermans à clefz, achetez de lui le XXIJ[e] jour d'octobre ensuivant et baillé à Jehan de Savoie, tailleur et varlet de chambre de madite Dame, pour mettre ses creuechies et atours, pour ce. XLIJ S. p.

5815. — A Anthonin de Sanatharel, escuier et pannetier — pour un bel tablier garny de tables et d'eschaiz. . . . . XXV S.

5816. — A Balzarin Bel et bon, palefrenier, pour paier plusieurs choses nécessaires pour le fait de son escurie, pour ce. . . . . VI liv. VIII S.

Valentine, duchesse d'Orléans, — à nos amés les gens de nos comptes. — Vous prions et mandons que — vous allouez — la somme de neuf cens trente trois livres quinze sols dix deniers t. — Donné à Chasteau Thierry, le XXIe jour de juing, l'an mil CCCC et deux. (Cette date se rapporte à l'ordre de payement.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 51. — 18 avril 1398.)

5817. — Certificat de Remon du Temple, sergent d'armes et maçon du roy, portant qu'en l'hôtel de MS le duc d'Orléans, à Paris, en la rue de Neelle, lez

la porte Saint-Honoré, Jean Bignom, treilleur, a travaillé pendant 2 journées pour avoir refait et redressé les tournelles et hayes du jardin de l'hôtel, qui fu de Tonnere, et aussi pour avoir relié en plusieurs lieux la haye losengée du bout du grand préau, qui fait, à raison de 3 s. p. par jour, 6 s. p. — Le 18 avril 1398.

(British Museum, n° 3,034. — 20 avril 1398.)

5818. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, à son amé et féal argentier, Denis Mariette, salut : Nous voulons que — vous paiez la somme de cent quinze liv. tourn. à Gauvain des Loys, orfévre, — pour six tasses à pate, d'argent doré, — que nous avons fait prendre et achater de lui, en la ville de Rains. — Donné à Paris le xxe jour d'avril l'an mil ccc IIIJ^xx^ et XVIIJ.

(Bibliothèque du Louvre. Non catalogué. — 24 avril 1398.)

5819. — Je, Colart de Laon, paintre, varlet de chambre du roy NS et de MS le duc d'Orliens, congnois et confesse avoir eu et receu, pour et ou nom dudit seigneur d'Orliens,—la somme de trente deux frans, en quoy ledit seigneur estoit tenus à moy, pour cause de harnois de joustes qui furent baillés et livrés aux escuiers de MdS quant ils joustèrent à Saint Pol derraniement ; c'est assavoir, pour avoir blanchy, par IJ ou par trois fois, et avoir ramendé lesdis harnois pour ce que lesdis escuiers firent leurs as-

sais par pluiseurs fois et par dessus avoir housses de taffetas blans. Et pour avoir fait, à chascun des dis escuiers, une houppellande ou demy corps à grans mances larges et doubléez aux lisières par dessoubz dudit taffetas, pour la décoppure et aussy avoir houssé les escus et dessus la houssure fait un loup de bature et d'argent traiz et nuez. Et y eult sur tout xvi paire de harnois et aussy y eult xvi houppellande que demy corps. De laquelle somme des xxxij frans dessus diz je me tieng pour contemps et bien paiés. — Le xxiiij[e] jour d'avril l'an mil ccc iiij[xx] et xviij.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 30 avril 1398.)

5820. — Sachent tuit que je, Thevenin Angevin, confesse avoir receu de MS le duc d'Orléans par les mains de Godefroy le Fèvre, varlet de chambre, — la somme de cent frans d'or, pour acheter parchemins et pour payer les escripvains et enlumineurs qui escripsent et enluminent pour MdS les livres de la Cité de Dieu, Éthiques politiques, du ciel et du monde, les croniques de Burgues, la grant Bible glosée et autres livres. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main, le derrenier jour d'avril l'an mil ccc quatre vins dix-huit.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Avril 1398.)

5821. — Rolle ordinaire du mois d'avril iiij[xx] xviii, recepte par Godefroy le Fèvre.

A MS le duc, le xxij[e] jour d'avril après disner,

qu'il ala au gieu de la palme, en l'ostel Montagu, x escus.

5822. — A lui, xxvij frans, lesquelz il fit depuis bailler à j de ses queux pour paier les despens de lui et de ses gens à Saint Père, à Chartes, la sepmaine peneuse dernière, ouquel lieu MdS et ses gens furent ordonnez, pour ce, xxvij liv. t.

5823. — A Bernart Bousdrac, dit Pagan, marchant, demourant à Paris, vi frans, en quoy MS le duc lui estoit tenu pour iij quartiers et demi de fin veluau de grainne, que MdS le duc avoit fait prendre et achetter de lui, pour couvrir deux livres nommez l'un le livre de l'empereur célestial et l'autre le livre des remèdes de chascune fortune, que ycellui seigneur a donnez à MS le duc de Berry, si comme il appert par la quittance dudit Bernart, donnée le xvij d'avril, ou dit an iiij^{xx} et xviij. vj liv. t.

5824. — A Michiel Merquati, marchant, demourant à Paris, iij^{xx} xviij frans xij s. p. qui deuz lui estoient pour plusieurs taffetas blans que MS le duc avait fait prendre et achetter de lui, par la main de Colart de Laon, pour plusieurs escuier vestir pour le fait de la jouste. — Le xxvie jour d'avril.

5825. — A Colart de Laon, paintre, xxxij frans, qui deuz lui estoient pour cause d'avoir fait, par le commandement de MS le duc, plusieurs demis corps à grans manches, pour plusieurs escuiers de MdS,

pour jouster, et aussi pour avoir fait aultres choses touchant son mestier.

5826. — A Hance Krest, orfévre et varlet de chambre de MS le duc, pour l'or et façon de IIIJ fermoers pour fermer IJ livres, l'un nommé le livre de l'empereur célestial et l'autre le livre des remèdes de chascune fortune, que ycellui seigneur a donnez à MS le duc de Berry, et pour la fasson d'iceulz et esmaulz fais aux armes de mes dis seigneurs, XXXIIJ liv. v. s. t.

5827. — A Estienne de Tronchay, marchant, demourant à Paris, pour cause de IIIJ tissus et une tiroirs de soye vermeille prins et achettez de lui pour mettre ès livres dessus diz, XL s. t.

5828. — A maistre Jehan Nicolas, frère Guillaume Vivier, frère Philippe de Chambli, demourant à Poissy, maistre Symon Dulmont, messire Gille Pasquet, maistre Henry Chicot, maistre Jehan de Signevilla, messire Nicole Vales, demourant à Rouen, maistre Gieffroy de Pierrefons, demourant à Orliens, IX^{xx} escus, lesquelx MS le duc volt et ordonna à eulx estre bailliez, c'est assavoir, à chascun XX escus, pour cause de leur peine et salere d'avoir translaté une partie de la grant Bible, laquelle ycellui seigneur fait translater de latin en françois, pour ce — IJ^{c} IJ liv. X s. t.

5829. — A Estienne Lengevin, libraire, demourant à Paris, pour distribuer aux escripvains qui es-

cripvent livres pour MdS, c'est assavoir la dicte grant Bible, le livre de la Cité de Dieu et aultres, pour ce, c liv. t.

5830. — A Jehan de Sainte, demourant à Arcy Sainte Rethiule, pour cause de ce que les chiens de MdS avoient estranglé xviij des brebis dudit Jéhan, — pour ce ix liv. t.

5831. — A un joueur de balestiaux, — xxvij s. vi d. t.

5832. — A Ernoulet de Coulongne, menestrel, et Henry de Bavière jouans de viesle et de luz.—iiij liv. x s. t.

5833. — A plusieurs menestrels, c'est assavoir : aux menestrelz du duc de Bavière, nommez l'un Rappelin et Henry Hubresubz, et ij aultres menestrelz du conte d'Austrevan, nommez Hennequin Orleberch et Nicolas Leurebercre, xx l. t.

5834. — A Pierre de Serbonne, maistre des estuves à Reims, vi escuz, lesquelz MdS le duc volt et ordonna lui estre baillé et délivré pour la peine, salère et despens, de lui et de ses gens, à servir ès dictes estuves le roy des Romains, auquel lieu MdS avoit fait tendre et les mettre à point, pour ce, par commandement dudit seigneur seulement, vi liv. xv s.

5835. — A ung homme qui apporta des truffes à MS, j escu, lequel MdS volt lui estre paié et baillié. — xxij s. vi d. t. (Un large rouleau long, de deux mètres.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 27 juin 1398.)

5836. — Sachent tuit que je, Jehan de Signeville, maistre ès ars et estudiant en théologie, confesse avoir eu et receu de MS le duc d'Orléens — la somme de vint escuz d'or pour labourer en la translacion et exposicion d'une Bible en françois, laquelle fist commencier le roy Jehan, que Dieux absoille. — Fait le xxvij[e] jour de juin, l'an mil ccc iiij[xx] xviij.

(Archives nationales. Inventaire K. 266. — Juin 1398.)

5837. — Compte de Giles de Lengres, trésorier de la chappelle royal de Nostre-Dame du Vivier, en Brie, secrétaire du roy NS et de MS le duc d'Orliens, commis, de par MdS le duc, sur le fait des réparacions, recouvrement de ses domaines, de la recepte et despense par lui faicte pour le fait des ouvraiges d'une chappelle, qu'il a nagaires fait faire, construire et édiffier, joingnant de l'église des religieux célestins du mont de Chartres, en la forest de Cuise, par le commandement et ordonnance dudit seigneur.

Recepte.

Summa totalis recepte hujus compoti : ij[m] ij[c] lx l. p.

Despense.

5838. — A Jaquet Lochon, carrier et voicturier, pour avoir traict en la carrière de Rotières dessus Martimont, charié et livré sur le lieu de la dicte

chappelle, depuis l'ascension Nostre Seigneur, M CCC IIII^XX XVIII, — VII^XX X quartiers de pierre tendre — si comme par lettres certifficatoires de honnorable homme et saige, maistre Jehan Le Noir, maçon du roy nostre sire, ou bailliage de Senliz, données le XIIIIe jour de juing, dessus dit, peut plus à plain apparoir. Pour ce, XLVIII l. p.

5839. — A Mahieu Quarré et Jacob Dutaillis, maçons, pour leur peine et salaire d'avoir fait et parfait bien et deument, de leur mestier, depuis l'Ascencion Nostre Seigneur M CCC IIII^XX XVIII, la maçonnerie du corps de la dicte chapelle par la manière qui ensuit....

5840. — A Watier Poiselart, chauderonnier, demourant à Compiengne, pour avoir fait et livré les IIJ bannières d'arain, devant dictes, contenant chacune IJ piez demi et IIJ doye de long, pour mectre et asseoir sur les IIJ poincons d'icelle chappelle oratoire et viz, au pris de XVIIJ s. p. chacune banière, valent LIIIJ s. p. A lui pour avoir fait paindre lesdictes bannières et armoyer des armes de MdS le duc au pris de XVI s. p. chacune bannière, valent XLVIII s. p. — Pour tout CII s. p., si comme par lettres certifficatoires de maistre Jehan Bourée, charpentier, maistre des euvres de MdS le duc, en ses contez de Valois et de Beaumont, données le XIXe jour de mars M CCC IIIJ^XX XIX.

5841. — A Philippe Blanquart, voirrier, demou-

rant à Soissons, pour avoir fait bien et deument, de son mestier, l'emplaige de voirre de neuf formes de maçonnerie, qui sont en ladicte chappelle et oratoire, et aussi d'une lucarne qui est ou comble de ladicte chappelle, en la manière et de la devise qui ensuit : premiers, en la grant forme de maçonnerie qui est sur l'autel de ladicte chappelle, où il y a IIJ espasses, a, en l'une, deux ymages, l'un de Nostre Dame et l'autre de saint Jehan l'euvangéliste, en l'autre l'imaige de Nostre Seigneur en la croix. Et en la tierce, le personnaige de MdS le duc, à genoulx, armé et armoyé de ses armes. Et, en l'osteau de dessus la dicte forme, est l'imaige de Nostre Seigneur mis ou sépulcre, les IIIJ maries autour dudit sépulcre et en VI demi rons, qui sont autour du dit osteau, a VI angeloz.

5842. — Item en la seconde forme, ensuivant, qui est ou costé d'icelle chappelle, dessus luys dudit oratoire, a ung ymage de sainte Katherine, le personnage de madame la duchesse à genoulx devant ledit ymage. Et l'imaige de sainte Marie Magdelene qui la présente.

5843. — Item, en la tierce forme, ensuivant, qui est oudit costé, sont les ymages de saint Jehan Baptiste et de saint Jehan l'euvangeliste.

5844. — Item, en la quatrième forme, ensuivant, qui est en ycellui costé, sont les ymages de saint Pierre et de saint Pol.

5845. — Item, en la ve forme, en suivant, qui est sur l'uys de l'entrée de la dicte chappelle, est l'Annunciacion Nostre Dame et la Trinité audessus.

5846. — Item, en l'une des formes dudit oratoire, séant dessus l'autel d'icellui, qui est la vi^e^, est l'image Nostre Dame tenant son enfant et le couronnement de Dieu et de Nostre Dame audessus

5847. — Item, en l'autre forme dudit oratoire qui est la viie est ung ymaige de saint Loys de France.

5848. — Item, en la viiie forme, qui est ou pignon dessus l'autel du galatas d'icelle chappelle, sont les ymages de NS. et de la Magdelene.

5849. — Item, en la ixe forme, qui est en l'autre pignon de ladicte chappelle, audit galatas, sont les ymages de saint George et de saint Michiel, armez. Item, en ladicte lucarne, c'est assavoir en iiii penneaux de voirre qui y sont, sont les ymages des iiij euvangélistes. Et, au-dessus d'iceulx chassis, est le timbre de MdS le duc avec ung escu de ses armes et deux angeloz qui tiennent ledit timbre. Tout ce, contenant ensemble xi^xx^ x piez et demi quarrez de voirre, ouvré de pourtraicture et de fines couleurs, au pris de xvi s. p. le pié, par marché fait audit Philippot Blanquart, valent ix^xx^ iiii l. vij s. p. A lui, pour avoir fait porter tout ledit voirre, à plusieurs fois et par plusieurs parties, de Soissons audit lieu de Chastres, xxxij s. p. Pour tout : ix^xx^ vi liv. p. Si comme il puet plus à plain apparoir, par lettres

certifficatoires de maistre Jehan Le Noir, dessus nommé, données le xie jour de jung l'an mil cccc.

5850. — A Noel Lespousée, huchier, demourant à Paris, pour deux cens pièces de bort d'Yllande de vij piez de long—pour lambroissier ladicte chappelle et oratoire, xix l. iiij s. p.

5851. — A Girardin le huchier, demourant à Compiengne, pour sa peine et salaire d'avoir fait, du bois de MdS le duc, neuf huys enchassillez, qui sont en ladicte chappelle, dont il en y a iiij qui sont bouez et nasselez, au pris de xviii s. p. pièce, l'un portant l'autre, par marché fait avecques lui, valent viii l. ii s. p.

5852. — A lui pour avoir lambroissié de neuf le comble de ladicte chappelle et de l'oratoire et viz d'icelle chappelle, où il a employé iii^c^ lxxv pièces de bort d'Yllande, de vi piez de long chacune, qui lui a esté livré, fendu et dolé, aux fraies dudit seigneur, — xviii l. p.

5852^a^. — A lui pour deux milliers et demi de pointes de fer qu'il a livrées pour atacher ledit bort, au pris de x s. pour le mille, valent xxv s. p. Pour tout, si comme il puet plus à plain apparoir, xxviii l. xi s.

5853. — Audit Girardin, pour avoir fait semblablement, du bois de MdS, un oratoire de bois d'Illande pour ledit seigneur, assis en ladicte chappelle, de ix piez de long, v piez de le et vii piez de hault,

entaillé et revestu d'orbes voyes par dessus, boué et nascelé bien et suffisamment, avecques les deux huys d'icellui et une acoutouère par dedans.

Gaiges et salaires.

5854. — A maistre Jehan Le Noir, dessus nommé, pour le salaire et despens de lui et de son cheval, par XL jours qu'il a vacqué durans les ouvraiges de maçonnerie d'icelle chappelle, tant à visiter et solliciter les ouvriers et leur faire les trez de la devise desdiz ouvraiges, comme pour avoir esté, par VIII foiz, de Bethisy à Saint-Leu de Cerens, faire chargier et admener, audit lieu de Chastres, XII batelées de pierre dure de la carrière dudit Saint-Leu, emploiées èsdiz ouvraiges de maçonnerie.

Summa totalis expense hujus compoti IIm IIc LXXVIII l. V s. IX d. p. — (Cahier in-folio de 12 feuillets.)

(British Museum, no 2,276. — 8 juillet 1398.)

5855. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — à nostre amé et féal argentier Denis Mariete — nous voulons — que vous paiez — à Jehan Genest pour douze tappis veluz du pais de Turquie, dont il y en a dix petits et deux moyens. — Donné en nostre hostel, à Sainct-Marcel lèz Paris, le VIIIe jour de juillet l'an de grace mil CCC IIIIxx et dix-huit.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 8 juillet 1398.)

5856. — Sachent tous que je, Henri Chicot, mais-

tre ès ars et bacheler fourmé en théologie, confesse avoir eu et receu de MS le duc d'Orléens — la somme de vint escuz d'or, pour labourer en la translacion et exposicion d'une Bible en françois, laquelle fist commencier le roy Jehan, que Dieu absoille. — Fait le VIIJe jour de juillet l'an mil CCC IIIJXX et XVIIJ.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, nº 826. — Juillet 1398.)

5857. — Role ordinaire des dépenses de l'ostel, de juillet 1398. A MS le duc, le dimanche 14, 10 écus, dont il bailla 6 écus à messire Etienne, son chappelain, pour son livre de Catholicon abrégé.

5858. — A Hennequin de Brebant, joueur d'espées, 4 écus que ledit seigneur lui avoit donné à Saint-Marcel, le 11 dudit mois de juillet.

5859. — Aux écoliers du collège de Praelles 10 francs que MS le duc voulut et ordonna leur estre baillé pour le prest et louage d'un livre en françois, nommé le livre de la Cité de Dieu, qu'ils preterent à MS le duc pour certain temps, pour y étudier et d'icelui faire sa volente.

(Collection de M. Farenc. — 2 aoust 1398.)

5860. — Colinet Bourg, Arbelin, George et Henry Planzof, tous ménestrels de MS le duc d'Orliens, confessent avoir eu et receu — la somme de trois cens livres — à cause de leur pension. — Le 2 aoust 1398.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 179. — 6 août 1398.)

5861. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à Jean le Flament, son conseiller, portant que, dès pieca, ayant commis et ordonné son amé Me Jean Le Noir, maistre des œuvres du roi, au bailliage de Senlis, pour prendre garde, comme maistre d'œuvres, aux ouvrages que ledit duc fait faire en son chastel de Pierrefons, auquel fait il avoit vaqué et entendu diligemment, que pour l'avancement des dits ouvrages étant expédient audit duc que dorénavant il le fasse, ce qu'il ne pourroit faire sans avoir provision, c'est pourquoy ledit seigneur octroye audit Lenoir 4 s. parisis par chacun jour qu'il vaquera au fait dessus dit.—Donné à Pierrefons, le 6 aout 1398.

(Collection de M. Farenc. — 7 août 1398.)

5862. — A tous ceulx qui ces présentes verront, Jehan de Taillefontaine, garde, de par MS le duc d'Orléans, du grand scel — salut. Sachent tous que pardevant nous furent : Ferry, fol; Haïnchemen et Haincelin, ménestrels de MS le conte de la Marche, si comme ils disoient. Lesquels congnurent — avoir eu et receu la somme de vingt escus d'or pour don à eulx fait. — 7 aout 1398.

(Archives municipales de Blois. — 25 aoust 1398.)

5863. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, — à nostre amé et féal conseiller Jehan le Fla-

ment, salut. Nous voulons et vous mandons que sur ce que l'ermite du lieu dit la Magdalaine, en la forest de Briodan, en nostre conté de Blois, a droit et acoustume de prendre, chacun an, sur nostre domaine de ladicte conté, à cause dudit hermitaige, vous lui faites paier — la somme de six livres. — Donné à Paris, le xxve jour d'aoust l'an de grace mil ccc IIIJ^xx^ et dix-huit.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 1. — 7 septembre 1398.)

5864. — Sachent tuit que je, Eustace Deschamps dit Morel, escuier, conseillier et maistre d'ostel de MS le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu de MdS — la somme et valeur de vint quatre escus d'or en blans, de huit deniers parisis la pièce, pour raison d'un livre en parchemin, à deux conlombes, couvert de vermeil, à deux fermaux de letton, escript de lettre courant, acheté par MdS de Jehan Bizet, — lequel livre contient trois livres rimez, cest assavoir : le livre de pélerinage de vie humaine, un autre livre du pélerinage de l'ame et le tiers et derrenier livre du pélerinage Jesucrist. De laquelle somme de xxIIIJ escus, dessus dicte, je me tieng pour bien paié. — Faites le septiesme jour du mois de septembre l'an mil ccc IIIJ^xx^ et dix-huit.

(Collection de M. Jérôme Pichon, n° 42. — 24 septembre 1398.)

5865. — Saichent tuit que je, Augustin Dappo, marchant, demourant à Paris, confesse avoir eu et

receu, de honorable homme et saige maistre Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, la somme de cent solz parisis qui deubz m'estoient pour cinquante paires de sonnectes de la façon de Milan, pour espreviers. — Donné le xxiiij[e] jour de septembre l'an iiij[xx] et dix-huit.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 874. — 26 octobre 1398.)

5866. — Certificat de Jean Bourreau, vicomte de Vire, et commissaire en cette partie de M. le duc d'Orléans, portant que Marot le Grant, receveur ès vicomtés de Caen, Vire et Falaise, pour MdS le duc, et Jehan Ferrant, maistre des œuvres du roy au bailliage de Caen, sont venus de Caen à Vire pour le fait des œuvres et réparations qui depuis peu ont été faites ès moulins de Vire appartenans audit seigneur duc. Le 26 oct. 1398.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 807. — 29 octobre 1398.)

5867. — Quittance de Jean Daule, valet des grands chevaux de MS le duc de Bourgogne, à Godefroy le Fèvre, de la somme de 10 écus d'or que MS le duc d'Orléans lui a donnés, pour une fois, en lui presentant de par MS le duc de Bourgogne un cheval que ce prince lui envoyoit. 29 oct. 1398.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 22 novembre 1398.)

5868. — Sachent tuit que je, Thevenin Angevin, confesse avoir eu et receu de MS le duc d'Orléans,

— la somme de cent escuz d'or pour acheter parchemins et pour payer les escripvains et enlumineurs qui escripsent et enluminent, pour MdS, la grant Bible glosée, les Croniques de Burgues, les lamentacions saint Bernart, le livre de l'empereur célestiel et autres livres. — Le xxij[e] jour de novembre l'an mil ccc iiij[xx] dix-huit.

(On trouve, jointes à cette pièce, deux autres quittances, l'une de 100 fr. pour le dernier jour d'avril 1398, l'autre de 50; datée du 3 juillet 1398. Elles ne diffèrent en rien dans la rédaction, il suffit donc de les mentionner.)

(British Museum, n° 2,305. — 4 décembre 1398.)

5869. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, — à notre amé et féal argentier Denis Mariete, salut. — Nous voulons que vous bailliez, tantost ces lettres veues, à Estienne Tronchay, marchant, demourant à Paris, — et pour deux onces cinq esterlins de ruben d'or de Chippre pour parfaire la devise de nos six couleurs, sur iiij houppelandes de gros drap noir velu, en chacune j quartier de drap jaune, que nous avons fait faire pour nos folz, c'est assavoir pour messires Ogier, Coquinet, Hanotin et Gillot le fol, audit pris, valent iij fr. vij s. vj d. — Donné à Paris, le iiij[e] jour de décembre l'an de grace mil ccc iiij[xx] et dix-huit.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145[3]. — 15 janvier 1398.)

5870. — Emelot de Rubert, brodereisse, demou-

rant à Paris, confesse avoir eu et receu de Denis Mariete, argentier de MS le duc d'Orliens, la somme de cinquante solz tournois, qui lui estoient deubz, pour avoir fait, taillées et étoffées d'or et de soye deux couvertures de drap de Dampmas vert, l'un pour le bréviaire et l'autre pour les heures dudit seigneur, et fait quinze seignaux et quatre paires de tirans d'or et de soye pour lesdiz livres; pour tout ce, pour or et soye et paine, ladicte somme de cinquante solz et de laquelle somme elle se tient à bien paiée. — Fait l'an mil ccc IIIJ^{xx} et dix-huit, le mercredi xve jour de janvier.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 ^{3}. — 18 janvier 1398.)

5871. — Saichent tuit que je, Jehan d'Arras, libraire, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de honorable homme et saige maistre Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, la somme de vint quatre solz parisis, pour avoir fait et miz appoint un livre appellé Guiron le Courtoys, c'est assavoir : recousu la plus grant partie des caiers d'icellui, qui cheoient, et le covrir de bon cuir vermeil et mis quatre fermoirs, II devant et au IJ costés autres deux ainsy qu'il appartient. — Le XVIIJ^{e} jour de janvier l'an mil ccc IIIJ^{xx} et dix-huit.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 120. — 8 février 1398.)

5872. — Mandement de Louis, duc d'Orléans, à Denis Mariete, argentier, de payer à Nicolas Bataille,

tapissier, demeurant à Paris, 582 francs 8 s. 9 d. tournois, pour plusieurs chambres de tapisseries par lui fournies et vendues, — et pour un tapis de chapelle, de l'arbre de vie, auquel y a un crucifix et plusieurs prophètes par les branches de l'arbre, et au-dessous d'icelui paradis terrestre, Nostre Dame, saint Jean et autres saints et saintes, lequel tapis ledit duc fit acheter, le 4 décembre dernier, pour tendre en sa chapelle et faire son plaisir, 200 escus. Donné à Paris le 8 février 1398.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 20 février 1398.)

5873. — Honorable homme et discret Me Jehan Doche, maistre ès ars, estudiant à Paris, confesse avoir eu et receu de Godefroy le Fèvre, varlet de chambre de — MS le duc d'Orléans, la somme soixante dix escus d'or — qui deubz lui estoient, pour la vente d'un livre appellé les probleumes de Aristote, translaté de latin en françoys par la main maistre Evrart de Contis, maistre en médecine. — Fait l'an mil CCC IIIJ[XX] et XVIIJ, le jeudi XXe jour de février.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 22 février 1398.)

5874. — A honorable homme et saige, Giles Chastellain, commis payeur sur le fait des œuvres, par MS le duc d'Orléans ordonnées estre faictes en son chastel à Pierrefons, Jehan Le Noir, maçon du roy NS, au bailliage de Senlis, et commis par ledit seigneur à faire faire les œuvres de maçonnerie dudit

chastel, salut. (Long détail de journées d'ouvriers.)— Le samedi xxij^e^ jour de février l'an mil ccc iiij^xx^ et dix-huit.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 108. — 23 février 1398.)

5875. — Lettres patentes de Louis, duc d'Orléans, — pour sa livrée de l'année finie au dernier janvier précédent. — Draps fournis par plusieurs marchands, — lesquels draps et pennes ledit duc avoit fait donner et distribuer pour sa dite livrée de Noel dernier. — sçavoir : — A ses bien aimés maistres Pierre Plon et Jean Courtecuisse, maistres en la sainte théologie, à maistre Etienne, qui lit au matin, à ses bien amés maistres Guillaume Boucher et Jean de Beaumont, phisiciens. — A Paris, le 23 février 1398.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145[3]. — 1er mars 1398.)

5876. — Je, Jehan de Austria, maistre en ars et en théologie, confesse avoir receu par le mayn Godefroy le Fèvre, varlet de chambre et garde des coffres de MS le duc d'Orliens, la somme de vint frans d'or, lequelx ledit signeur moy a donné, pour faire ma feste en théologie, de laquelle somme je quitte ledit Godefroy. — L'an de grace m ccc iiij^xx^ et xviij, le premier jour de mars.

(Je mentionne seulement les quittances de la même année : de maistre Jehan de la Londe, 20 livres, pour aidier à faire la feste de maistriement en théologie, le 12 janvier; de Gille d'Aspremont, 20 fr.

d'or, pour faire ma feste en la devant dite faculté de théologie (d'Aspremont), du 17 févier; — de frère Pierre Salomon, 10 liv., le darrien jour d'avril; — de Jehan Troullet, 20 liv., le 17 may.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 585. — 18 mars 1398.)

5877. — Quittance de Simmonet Milon, libraire, à honorable homme et sage Godefroy le Fèvre, valet de chambre de MS le duc d'Orléans, de la somme de 4 escus d'or pour vente d'un bref en françois, à l'usage de Paris, avec unes vigilles des morts, vendus audit seigneur, le 18 mars 1398.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 227. — 20 mars 1398.)

5878. — Quittance de Colart de Laon, peintre et valet de chambre du roy et de M. le duc d'Orléans, — de la somme de 100 s. par., qui lui étoit due à cause de l'obsèque de feu Boniface, premier ecuyer dudit seigneur duc, c'est assavoir : pour avoir fait 50 écussons d'armes dudit ecuyer, à 2 s. p. la pièce et aussi pour avoir assis lesdits écussons tant dedans l'église des Célestins, comme dehors. Donné le 20 mars 1398.

(Catalogue de Joursanvault, n° 609. — 1398.)

5879. — Angelot de la Presse, paintre et enlumineur, à Blois, a reçu 12 liv. 10 s. t. pour avoir fait vingt histoires aux Heures en françois de madame la duchesse, au pris de 10 sols t. pour chacune; pour deux lettres à vignettes, 10 s. t., et pour trois cent

quatre lettres à deux points et enternellés, 12 liv. 15 s. 8 d. t., et pour avoir fait relier les dites Heures de la dite dame et relier le Traictié de l'ame et du cuer, 8 s. 4 d. t. (extrait d'un compte).

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,538. — 1398-1400.)

5880. — Etat des mises de justice faites par Henry le Freppier, prevot forain de Crepy en Valois, — depuis le jour de la Saint Jean Baptiste 1398, jusques audit jour 1400, scavoir : à Jeannin de la Mare, gaignier, demeurant à Crepy, qui, le 25 juin 1398, alla, dudit Crepy à Meaux, porter des lettres, dudit prevot, au prevot de Meaux pour faire venir audit Crepy maitre Jean Quartier, exécùteur de la haute justice du roy, audit Meaux, pour couper l'oreille à Colin Guchon, poulailler, qui étoit condamné par le bailli de Valois à être mis à l'échelle, une mitre sur la tête et des poussins pendus au col et à avoir l'oreille coupée, 8 s. par. par jour; — à Colin Isembart, peintre, qui fit ladite mitre sur laquelle il y avoit plusieurs poussins peints et autre volaille et aussi grand foison d'escripture, laquelle fut mise sur la tête dudit Guchon, 3 s. p. — Pour 3 poussins achetés par ledit prevot, par l'ordonnance dudit MS le bailli, lesquelz furent pendus au col dudit Guchon quand il fut mis à l'échelle, 3 sols parisis.

(British Museum, n° 3,061. — 31 mars 1399.)

5881. — Sachent tuit que je, Luc, orfévre, de-

mourant à Paris, confesse avoir eu et receu — de maistre Pierre Poquet — la somme de quatre livres douze sols — pour avoir fait et forgié un annel d'or, esmaillé de W vers, garni d'un dyamant — et un autre annel dor, de l'or de ma dicte dame la duchesse d'Orléans. — Fait le dernier jour de mars l'an mil ccc IIIIxx et XIX.

(Bibliotheque Nationale. Inventaire, n° 1,084. — 14 avril 1399.)

5882. — Quittance de Herman Roussel, orfévre et valet de chambre du roy, à Me Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, la somme de 40 francs — pour cause de plusieurs parties de joyaux, tant coliers d'or que anneaux et ceintures d'or par lui fais pour ladite dame. Le 14 avril 1399, avant Pasques.

(Archives nationales. Inventaire K. 265. — 20 avril 1399.)

5883. — Compte Jehan Gilon, secrétaire de MS le duc d'Orliens, de plusieurs receptes et mises, par lui faites par l'ordonnance de MdS, tant pour plusieurs ouvraiges et aournemens d'église, comme galices, cothidiens et autres choses pour la décoration de plusieurs chappelles, par lui ordonnées ès églises de Saint-Pol et de Saint-Eustace à Paris, comme pour ycelles faire desservir et aussi paier certaines messes et anuez par lui ordonnez estre diz et célébrez, ès ordres des Celestins, à l'Ostel dieu de Paris et ailleurs, comme cy dessoubz, en la despense de

ce présent compte, sera plus à plain faicte mencion. Ceste recepte et despense faicte depuis le xxe jour d'avril IIIJ^xx^ XIX jusques au XXVe de mars CCCC et un, veille de grans Pasques.

Recepte IJ^m^ VIII^c^ V liv. X S. t.

Despense faicte sur ce :

Maçonnerie, charpenterie et paintures.

5884. — A Simon Le Hery, maçon, et autres ouvriers, pour avoir fait ou logis du clerc de ladicte église de Saint Pol, costé la porte d'icelle église, par une manière descharguete pour garder ladicte église, deux planchiers entre les voltes et le trésor, faites les cloisons du costé du petit huis, aussi comme l'on entre dedans ladicte église et font saillie sur les dégrez dudit trésor.

5885. — A lui pour avoir scellé, en deux bées de fourmes, à l'endroit de l'autel de MS saint Jehan Baptiste, XXVIIJ barreaux de fer pour y asseoir nouvelles verrières à la dévocion dudit seigneur, pour esclarrier ledit autel.

5886. — A lui pour avoir estoupé, en la semaine finie le IXe jour d'aoust ensuivant, la grant porte des barres où il souloit avoir une harse et avoir estouppé deux huisseries qui estoient sur les murs de la ville de Paris en allant à la grosse tour des Barres.

5887. — Pour avoir fait apporter de l'ostel de maistre Jehan du Liège, près de la croix du Tirouer,

aus Célestins, une grant pierre faite par manière de soubasse pour y metre et asseoir, audit lieu, au dessus du portail du chappitre d'iceulx Célestins, une ymage d'alebastre, de la présentacion Nostre Dame, eschaffaudé ylecques, pour ce et lesdis porteurs, dix sols VIIJ^{c} den.

5888. — A Huguelin de la Forest, tailleur de pierres, pour avoir roingnée et congnié au cisel, la creste de pierre de taille qui estoit à l'uis de l'entrée de la viz de ladicte chapelle des Célestins, à Paris, pour y asseoir les chaises plus aisiément. — Par certifficacion de maistre Bernart Cannetel, donnée le IIIJ^{e} jour de décembre l'an mil CCC IIIJ^{xx} XIX.—XXXIIIJ liv. XVJJ s. 1 den. t.

5889. — A Jehannin le Briois, paintre, pour avoir fait, de son mestier, en l'église de Saint Pol, à Paris, en la chappelle que MdS le duc y a fait de nouvel édiffier, les besoingnes et ouvraiges qui s'ensuivent. C'est assavoir : lavé et blanchy de chaux tout le plat des voltes d'icelle chappelle et mis dessuz une couleur semblable à pierre de taille et dessus icelle quarrelée de blanc, en monstrant les poings de la pierre; fait tous les vousseaulx d'icelle chappelle rons, tant pour les orgives et clefs comme les vousseaulx des ars et aussi ceulx des fourmes du pignon dessus le petit portail, emprimez à huile, bien et souffisamment, pour housser d'estain doré et blanc et les trois clefz d'icelles voltes dorées de fin or coulouré et les vous-

seaux des orgives qui tiennent ausdictes clefs, pareillement dorées de fin or, chascune un pié, pour monstrer les clefz plus riches et plus notables, fait toutes les nacteles et filez d'entour les housseaulx et notées de bonne couleur, les unes d'asur et les autres d'autres couleurs, ainsi comme il appartient et le plat des orgives, qui respond aux voltes, faites de bon noir et diappré dessus de diverses couleurs pour donner plaisance, emprimez les gros pilliers rons, bien et souffisament, et les chappiteaulx, les feulles d'estain doré et de blanc ou il appartient et le dessoubz des pilliers, jusques aus soubasses, pains de diverses couleurs et semées d'escusons d'armoirie de fin or, sanz eslever et y en a eu xxxvi pour les iiij. C'est assavoir d'estain doré et d'asur d'Alemaingne, tant devers ladicte chappelle, comme par devers la nef de l'église et aussi pardessus iceulz piliers le plat des ars par devers la nef, quarrellez et blanchiz par la manière desous dicte et, en chascune espasse, un escu des armes du roy et l'autre de MS d'Orliens et de tel grant comme il appartient. C'est assavoir armoyé à trois fleurs de liz, de fin or, et le champ de bon asur d'Alemaigne et de tel grant comme il esconvenoit. Item, les pilliers qui descendent sur les chappiteaulx des gros pilliers, dessuz diz, sont ceulz du milieu, houssez d'estain doré et les deux des costez d'estaing blanc jusques aus vousseaulx, au dessoubz des alées et ledit vousseau houssé d'étain doré et blanc, ainsi que depuis fu advisé. Item, fait en chascune volte

de ladicte chappelle, quatre escussons de tele grandeur qu'il appartient, d'un pié en chief ou environ et VIIJ en la croisée et les fleurs d'iceulz escuz eslevez et dorez de fin or et d'asu . Item, emprimez, par deux fois, les murs d'icelle chappelle, du costé des voirrières, depuis le siège jusques à l'emchappement, et dessus assiz une couleur vermeille et drappée par manière de drap de soye, blanchy et quarrellé par la manière dessus dicte, le plat des ars montans jusques aus voltes et toute la muraille de la gueriarite et d'environ le portail et les chanffrains plas d'entour les voirrières aruchez d'une couleur et diapprée à patron et rapportant à une petite estincelle d'estain doré, pour ce, par marchié fait avec lui, et aussi d'avoir semé le mur de derrier l'autre et cellui devers les fons des lettres d'or, par certifficacion de Colart de Laon, paintre et varlet de chambre du roy et de MS et quittance de la vesve dudit Jehan de Vriois. . . . . LXI liv. t.

5890. — A Huguelin de la Forest, pour avoir fait la taille de trois tumbes de pierre, prisiée des marregliers de Saint Pol, pour faire l'autel de ladicte chappelle et yceulx assise, par marchié à lui fait. . . . . VI I. p.

5891. — A Raoulet Duque, pour un coffre de chesne pour mettre les aournements d'icelle chappelle, avecques une fenestre de bort d'Illande, assiz en une bée qui est au bout dudit autel et pour un

ais mis où l'on queust l'euvre, par tauxaçon à lui faite. . . . . VJ liv. p.

5892. — A Jehan du Liège, charpentier, pour avoir fait, de son dit métier de chapenterie, les ouvraiges qui s'ensuivent, c'est assavoir : un revers sur l'autel de MS saint Jean où l'en baptise les enfans et le moien d'icellui revers taillié aux armes du roy et par dessoubz revestu de maçonnerie de taille et au dessus d'icelle l'escu du roy, couronné d'une couronne de taille, et au dessus d'icelle couronne lambroissie et sur le lambruys semé de K K et de R R, lesquelx K K sont couronnez et tailliez de maçonnerie et sont rencoutrez de rouge cler et vert cler; par derrière dudit escu est taillié comme devant et est à deux paremens et d'un costé et d'autre sont les armes de MdS d'Orliens, tailliées aussi à deux paremens et est le lambrouis semé de L L, tailliez de maçonnerie et autant par derrières et est ledit revers garniz tout autour et sont les angles revestus d'imaiges et y a six ymaiges pour tout et le pié droit dudit revers est revestu de pilliers de maçonnerie tout contremont et a ledit Jehan du Liège tout ce fait à ses despens, excepté le rouge cler et le vert. . . XL liv. t.

5893. — A Pierre David, voirrier, demourant à Paris, pour avoir fait de son mestier et livré pour la chappelle dudit seigneur, à Saint Pol, une fourme de voirre à deux jours, de douze piez et demi de hault et huit piez de le, à un mesmau de pierre parmi, à

IIIJ demi compas au dessus et icelle ouvrée à ymages et tabernacle et rendue assise en laditte église, pour ce, par marchié à lui fait. . . . . LXVII l. X s.

5894. — A Simmonet de la Fosse, archaleur, demourant à Paris, pour avoir archalé une fourme de voirriere que MdS le duc a fait faire en une chappelle qu'il a de nouvel ordonné en l'église de Saint Pol, à Paris, afin d'obvier aus pierres et autres choses que on pourroit geter contre. . . . . XVI l. t.

5895. — A Michiel Tartarin, marchant, demourant à Paris, pour deux XIJ^{xx} de peaulx taintes, c'est assavoir une douzaine en rouge cler au pris de IIIJ s. parisis la pel et l'autre douzaine en vert gay, au pris de IJ sols par chascune pel, pour mettre et emploier au revers qui est sur l'autel de la chappelle que MdS a fait faire en l'église de Saint Pol, à Paris, pour mieulx faire parer les lettres entailliées en ycellui. . . . . IIIJ l. X s. t.

Somme totale : IJ^{c} IIIJ^{xx} liv. XI s. VIII d.

Achapt de draps de soye, toilles et orffrois.

5896. — A Guillaume de Limesque, brodeur, demourant à Paris, pour trois orfroiz de broderie pour chappe, pour asseoir sur une chappelle de drap de damaz blanc, donnée par MdS aux Célestins d'Avignon. . . . . IX^{xx} IX liv. VIII s. IX d.

5897. — A Jehan d'Asnières, orfèvre, demourant à Paris, pour quatre orfroiz et chasubles faiz d'or de

Chippre et de fines soyes par Jehanne sa femme. . . . . xxxij liv. t.

Somme totale : ix^{c}l liv. xi s. v d. t.

Façons de chasublerie.

Somme totale : vii^{xx}v liv. xvi s. vi d. t.

Orfavrerie.

5898. — Premièrement : à Jehan Vilain, orfèvre, demourant à Paris, pour avoir fait et livré, pour MdS le duc, deux galices d'argent doré. lxvi l. xii s. v d.

5899. — A Alains de Compains, pour avoir fait et livré, pour MdS le duc, un galice, une porte-paix et unes burectes, touz d'argent vermaulx dorez. . . . . lvi liv. x s. viii d.

5900. — A Pierre Blondel, orfèvre, demourant à Paris, pour avoir fait et livré, pour MdS le duc, deux grans fermoirs d'argent, esmaillez aux armes dudit seigneur, livrez les tissus et assis sur le messel de la chappelle que MdS a fait faire à l'église de SaintPol. . . . . iiij liv. x s. t.

5901. — A Jehan Chabot, orfèvre, demourant à Paris, pour la façon et délivrance d'un calice vermeil doré — par lui bailliez et livrez pour la chappelle de MdS le duc, des Célestins, à Paris. . . . . xxxv l. viij s. iiij d.

Somme totale : iij^{c}ix liv. vij s. v d. t.

Messes (néant.)

Somme totale : mil LIIJ liv. XVIJ s. VIIJ d.

A Saint-Pol et Saint-Eustace.

Somme totale : IIJ^{c} LIIIJ l. XIIJ s. IX d. t.

Autre despense pour l'estorement desdictes chapelles.

5902. — A Yvon Lomme, libraire, demourant à Paris, pour un messel à l'usage de Paris, par lui fait et livré pour la chappelle que MdS le duc a de nouvel fait faire en l'église de Saint-Pol, à Paris. XLV liv. t.

5903. — A lui pour un autre messel, — pour une chappelle que MdS a fait faire en l'église de Saint-Eustace. . . . . XL l. t.

5904. — A Jehan d'Abeville, potier d'estaing et hacheur en orfavrerie, pour avoir taillé XVI chandeliers de cuivre, en chascun trois escus aux armes de MdS le duc. . . . . XLV s. t.

5905. — Pour une porte paix de ciprez. VIIJ s. p.

Somme totale : VI^{xx} VIIJ liv. VI s. XI den.

Dépense commune.

Somme toute : XLVI liv. t.

Somme totale du compte : 3,268 liv. 15 s. 8 d. (un cahier in-folio de 24 feuillets).

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 4,364. — 7 mai 1399.)

5906. — Quittance de Jean Brun, orfèvre, demeurant à Paris, à Denis Mariete, argentier de MS

le duc d'Orléans, de 59 livres 15 sols tournois que ledit seigneur lui devoit, scavoir : pour 6 fermeillets d'or d'une sorte, garnis de pierrerie et 6 loups d'or esmaillés de leur couleur et attachés à iceux fermeillez et pour 10 autres loups d'or emaillés semblablement, que le DS a fait prendre de lui et attacher, scavoir : les 9 à 9 autres fermeillez d'or pris d'autres marchands. Le mardi 7 mai 1399.

(British Museum, n° 46. — 25 mai 1399.)

5907. — Loys, filz de roy de France, duc d'Orliens, — à nos amez et féaulx les gens de nos comptes, salut et dilection. Scavoir nous faisons, que nous avons fait prandre et retenir deuers nous, de nostre amé et féal argentier, Denis Mariete, les parties de joyaux et vesselle d'or et d'argent cy dessoubz déclairez, — c'est assavoir : une escuelle d'argent dorée, signée sur le bort d'un escu hachié, aux armes de feue nostre très-chière et très-amée tante la duchesse d'Orliens, pesant environ deux marcs d'argent, laquelle fut perdue ledit xxviij[e] jour de novembre, en l'ostel de nostre séjour à Paris, au disner que nous feismes ce jour pour maistre Mahieu Regnault, nostre aumosnier, quant il fut fait maistre en théologie. Item, un plat d'argent blanc, signé de trois escussons, feruz sur le bort, à nos armes, pesans environ iij[m] d'argent, lequel fut perdu le premier jour de décembre ou dit an, en l'ostel Guillaume d'Orgemont où nous donnasmes ce jour à

disner aux Englois. — Donné en nostre hostel à Saint-Marcel-lez-Paris, le xxve jour de may, l'an de grace mil ccc IIIJ^xx^ et XIX.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,173. — 13 juillet 1399.)

3908. — Acte passé devant Yvon de Kerromp, clerc, garde du petit scel royal établi à Compiègne, par lequel Garnier de Furnes, peintre, demeurant à Compiègne, reconnoît avoir reçu de noble et puissant prince, MS le duc d'Orléans, par la main d'honorable homme et sage, Pierre Cordelle, receveur dudit seigneur duc en ses comtés de Valois et Beauvais et ès terres adjointes, la somme de 16 s. parisis, qui lui estoit due pour avoir peint une grande bennière d'airain pour mettre sur le beffroy de Crespy en Valois. Le 13 juillet 1399.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 16 aoust 1399.)

5909. — Ce sont les parties que je, Guillaume Deschamps, libraire et relieur de livres, ai faictes en la chambre des comptes de MS d'Orléans, depuis le XVIe jour d'aoust M CCC IIIJ^xx^ XIX jusqu'au XIXe jour de janvier M CCCC.

(Il s'agit de relieure des registres de la Chambre des comptes et d'inventaires de joyaux et de chartes. Un rouleau d'un mètre de longueur.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,391. — Janvier 1399.)

5910. — Certificat de Bernart Cannetel, charpen-

tier de MS le duc d'Orléans, portant que depuis le dernier jour du mois de janvier 1399, jusqu'au 7 mars suivant, Claux le Loup, verrier, a fait et livré pour l'hotel dudit seigneur duc, séant en la rue de la Poterne, lez Saint Pol, à Paris, les ouvrages de son mestier ès lieux et places cy après déclarés : — 5911. — Premièrement pour deux petits panneaux de verre neufs, à bordures, où il y a en l'un un loup et en l'autre un porc espy, séant en un petit retrait, près les galeries neuves, contenans ensemble 3 pieds, pour chaque pied 4 sols parisis, valent 12 s. p. Item, pour un archet de verre, auquel il y a une annonciation de Nostre Dame bordée à l'entour, séant en la soupente de la galerie neuve, contenant 5 pieds, pour chacun pied 8 s. par., valent 40 s., etc.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,242. — 3 février 1399.)

5912. — Quittance de Jehancon Derppy, appoticaire, demeurant à Paris, à honorable homme et sage maistre Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, de la somme de 9 liv. 12 s. parisis, à lui due, pour 6 pintes d'eau médicinée par Me Pierre Daret, phisicien et maistre François, chirurgien de MS et de l'hotel de ladite dame. Le 3 février 1399.

(British Museum, n° 2,357. — 4 février 1399.)

5913. — Sachent tuit, que je, Jehan le Conte, orfèvre, demourant à Paris, confesse avoir eu et

receu. . . . . de Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, la somme de quatre livres quatre sols parisis, qui deubz m'estoient pour un large tissu de fine soye noire, — pour faire une ceinture à ceindre pour madite dame. — Le IIIIe jour de février, l'an mil CCC IIII^XX et XIX.

(British Museum, n° 3,074. — 16 mars 1399.)

5914. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, à son amé et féal argentier, Denis Mariete, salut. — Nous voulons que, des deniers de vostre recepte, à Mathelin de la Chaussée, Jehan Carré et Jehan Clarrebourc et à Pierre de la Dehors, orfèvres, demourant à Paris, vous paiez — la somme de cinq cens cinquante deux livres, — pour les joyaux d'or cy dessous déclairez. — Donné à Senliz, le XVIe jour de mars l'an mil CCC IIII^XX et XIX.

(British Museum, n° 3,073. — 16 mars 1399.)

5915. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, . . . à Denis Mariete, salut. Nous voulons que, — vous paiez — la somme de quatre-vins-seize frans cinq sols tournois, à Marcellet de Genillac, changeur, à Perrin Charles, Jehan Hebert, Colin du Pont, orfèvres et à Michiel Mercaty, marchant de Lucques, demourans à Paris, — pour joyaux d'or et draps de soye que nous avons fait prendre et achater d'iceulx pour donner, de par nous, en estraisnes du premier jour de janvier derrenièrement

passé. — Donné à Senlis, le xvie jour de mars l'an mil ccc iiij[xx] et xix.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,293. — 21 mars 1399.)

5916. — Quittance de Jean de Saint-Cloy, peintre, à Jehan de la Chappelle, de la somme de 7 liv. p., qui lui étoit due pour plusieurs ouvrages de son mestier, par lui faits en l'hostel de MS le duc d'Orléans, sis à Paris, rue de la Poterne, près Saint Paul, comme est contenu dans les lettres certificatoires de maitre Bernart Cannetel, charpentier dudit S. Le dimanche 21 mars 1399.

(Collection de M. Farenc. — 24 mars 1399.)

5917. — Lorens du Hest, faiseur de harpes, demourant à Paris, confesse avoir eu — la somme de trente-six sols parisis, qui deubz lui estoient, pour avoir rappareillé et reffaicte et mis à point la belle harpe de madame la duchesse d'Orléans. — Le 24 mars 1399.

(M. Farenc possède plusieurs autres quittances de ce même luthier pour d'autres réparations; je crois qu'il suffit de les mentionner.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,180. — 27 mars 1399.)

5918. — Certificat de Remon du Temple, sergent d'armes et maçon du roy, portant qu'en la semaine finie cejourd'huy, Guillaume Guernier, potier de terre, a livré en son hotel, en la place Maubert, 200

de carreaux de brique, de 3 doigts d'épaisseur, ou environ, pour amener en l'hotel de MS le duc d'Orléans, assis à Paris, en la rue de la Poterne, près Saint Paul, pour faire les 2 contre-cœurs des deux cheminées des galletas qui sont où souloit être la chappelle dudit hotel. Le 27 mars 1399.

(British Museum, n° 2,588. — 10 mai 1400.)

5919. — Sachent tuit que je, Colart de Laon, paintre et varlet de chambre de monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu de noble homme, Ogier de Nantoillet, premier escuyer d'escurie, — la somme de cinquante et huit frans que il me devoit pour et à cause d'un harnoys de joustes, fait pour MdS le duc, en la manière qui s'ensuit, c'est assavoir : selle, pissière, chanfraing et escu doré de fin or et semé de porc espy de painture et par dessus toutes ces choses ont esté couvers (le parchemin est déchiré) en manière de haubregière ou d'or gippe et sur le heaulme de MdS un timbre de po . . . . aur ront yssant d'un rosier et sur la croupe du cheval de MdS un porc espy. . . . . au long et par dessus la maille dessus dite, tout semé de grans fueilles d'orties. . . . . la croupe dudit cheval faicte à maille, lesquelles choses dessus dictes ont esté par moy faictes, pour le prix et la somme de IIIJ^{xx} frans, dont — je me tiens pour bien paié. — Le xe jour de mais l'an mil cccc.

Colart de Laon.

(Cet acte est entièrement écrit de la main du peintre et son cachet s'est bien conservé.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,434. — 21 may 1400.)

5920. — Lettres de Louis, duc d'Orléans, etc., et seigneur de Chateau Thierry, par lesquelles il commet et députe Jean Fourcy, maistre maçon juré au bailliage de Vitry, pour gouverner les ouvrages de maçonnerie de son chastel de Chateau Thierry, de sa maison de Jangonne et des autres lieux où il fera travailler en sa chatellenie de Chateau Thierry, aux gages de 3 sols 6 den. tournois par jour, qu'il vaquera au fait desdits ouvrages. Donné à Chateau Thierry, le 21 mai 1400.

(British Museum, n° 3,083. — 28 juin 1400.)

5921. — Jehan Compère, orfèvre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de honorable homme et saige, maistre Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, la somme de six livres quatre solz par., qui deubz lui étoient, pour avoir rappareillé et mis à point la pomme d'argent de ma dicte dame, en laquelle est d'un costé le chief de madame saincte Katherine, esmaillé de blanc, et de l'autre costé un roc de perles et de bailays petits et parmi, une espée; c'est assavoir : ycelle pomme avoit esmaillié par dehors tout de rouge cler et par dedans esmaillé les doiz de la main et le collet que elle tient, reffait l'escript et les lettres qui dysent : *Videbo fa-*

ciem ejus in jubilo et ycelle reburnie. — CVIII s. p. Fait l'an mil et quatre cens, le lundy XXVIIIe jour de juing.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,571. — 11 juillet 1400.)

5922. — Extrait d'un rolle des dépenses faites par Godefroy le Fèvre, valet de chambre de MS le duc d'Orléans. — A une pauvre femme, un écu pour hostellage des chiens du gibier de MS, pendant huit jours qu'ils furent logés en son hostel, 22 sols 6 d. t. — A Colart de Laon, peintre, pour avoir mis et assis, en l'église des Célestins, 50 écussons des armes de feu Boniface, pour chaque pièce, 2 s. par. Pour ce, par sa lettre donnée le 15 mars 1398.

Mandement dudit seigneur duc, aux gens de ses comptes, d'allouer ès comptes dudit Le Fèvre, la somme de 2031 liv. 4 sols 2 den. tournois à laquelle monte la dépense contenue dans ledit roole. Donné à Paris, le 11 juillet 1400.

(Archives municipales de Blois. — 1er aoust 1400.)

5923. — Saichent tuit que je, Robin Avisart, mestre des ouvraiges de la conté de Blois, — pour MS le duc d'Orliens, — cognois avoir eu et receu de MdS — la somme de douze livres dix sols tournois, pour mes gaiges de service au terme de la Saint Jehan Baptiste. — Je me tiens pour bien paié et en quicte MdS. — A Blois, le premier jour d'aoust l'an mil quatre cenz.

(British Museum, n° 2,368. — 4 aoust 1400.)

5924. — Sachent tuit que je, Jehan le Conte, orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu . . . . . de maistre Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, la somme de soixante-huit solz parisis, qui deubz m'estoient, pour quatre tissus de fine soye azurée, pour faire deux paires de jarretières pour ma dite dame, xxxvi s. p., et pour yceulx avoir garny d'argent doré, c'est assavoir : pour iiij blouques, iiij mordans et pour xvi petits besans à faire fermeures d'argent doré, pour ce, xxxvi s. p. Le iiij^{e} jour d'aoust l'an mil cccc.

(Collection de M. Pichon, n° 48. — 16 aoust 1400.)

5925. — Sachent tuit que je, Anthoinin de Savaterel, escuier pannetier de madame la duchesse d'Orléans, confesse avoir eu et receu, de honorable homme et saige maistre Pierre Poquet, receveur des finances de ma dicte dame, la somme de cent huit solz parisis, qui deubz m'estoient pour les parties qui s'ensuivent, c'est assavoir : pour six thouretz d'argent dorez pour espreviers, xxxij s. t. et pour six longes de soye, de plusieurs sortes, à gros boutons et franges de soye pour espreviers, pour ma dicte dame, lxxvj s. p. — Le xvj^{e} jour d'aoust l'an mil quatre cens.

(Archives municipales de Blois. — 27 septembre 1400.)

5926. — A tous ceulx qui ces lettres verront, le

baillif de Blois, salut, sachent tuit que, en la présence de Jehan Chevalier, — fut présent personnellement Johan de Villexis, procureur de honorable et discrète personne maistre Johan Le Mire, maistre en médecine, chanoine de Soissons et chapellain de la chapelle Nostre Dame, cituée et assize ou chevet de la salle haulte du chastel de Blois; — cognut et confessa avoir eu et receu — la somme de dix-huit livres quinze solz t. qui estoit deues audit chapelain à cause de sa dicte chapelle.—L'an de grace mil quatre cens le vint septyesme jour de septembre.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 1,630. — 16 octobre 1400.)

5927. — Certificat de Remon du Temple, sergent d'armes et maçon du roy, portant que le 3 octobre 1400, il a compté et mesuré la pierre de taille que Perrin Rousseau et ses compagnons, tailleurs de pierre, ont faite pour une vis, ordonnée estre faite, en l'hotel de MS le duc d'Orléans, sis à Paris en la rue de la Poterne, près de Saint-Pol, présens et appelés avec lui, maitres Jean de Han et Regnaut Thibout, maçons jurés du roi, en la ville de Paris, en l'office de maçonnerie. Fait le 16 octobre 1400.

(British Museum, n° 2,786. — 30 janvier 1400.)

5928. — Sachent tuit que je, Jaquet Dordin, tapissier, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Denis Mariete, argentier de MS le duc d'Orliens, la somme de cinq cens fr. — sur certaine

tappisserie de fine layne d'Arras, sur champ vermeil, que MdS m'a ordonné faire faire pour lui, pour servir à une chambre de veloux en graine, à la devise du boucheron — le xxxe jour de janvier, l'an mil cccc.

(Catalogue de Joursanvault, n° 451. — 1400.)

5929. — Jehan le Lièvre, phisicien du duc d'Orléans, donne quittance de ses gages.

(Catalogue de M. de Courcelles. — 1400.)

5930. — Lettres de Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, payement de diverses sommes et particulièrement de celle de douze escus à notre treschier et tresamé cousin, le conte de Clermont, auquel nous les avons perdus à l'esbatement du jeu de la paulme.

(Catalogue de M. de Courcelles. — 1400.)

5931. — Lettres de Loys, duc d'Orléans. Somme de dix escus qu'il fait donner à son frère pour dégager une robe de drap gris, fourrée, que celui-ci avait perdue au jeu de paume.

(Catalogue de M. de Courcelles. — 1400.)

5932. — Lettres de Loys, duc d'Orléans, ordre de payement de diverses sommes, sâvoir : pour jouer à la paulme, dix escus et à certaines bonnes gens pour récompensacion de certains dommages qui, par nous ou nos gens, leur avoient esté faits en

leurs avoynes, huit escus et un escu pour bouquet de roses que nous avons fait présenter à madame la Royne et aux trois ordres mendiens de Senlis, six escus, etc., etc.

(Archives municipales de Blois. — Sans date.)

5933. — *Première certiffication de l'ouvrage et édiffice des Montilz.* — A honnorable homme Jehan Ferme, receveur ordinaire du demaine de Blois, je, Jaquet Framrie (Francrie, Frainrie), maistre des ouvraiges de madame la duchesse d'Orléans — en son dit conté de Blois, vous certiffie que par l'ordonnance de ma dite dame — a esté délibéré et ordonné estre fait et édiffier, ou chastel des Montilz, entre les murs de la grant salle et la muraille de la forteresse, quatre chambres à cheminée, garnies de croisées, huisseries et retraiz qui serviront à icelles quatre chambres. — (Le devis est dressé et l'entreprise est offerte au rabais, deux maçons, Jehan Richart et Jehan Adouby, soumissionnent) et pour ce que depuis n'est venu aucun qui ait voulu fère à maindre pris, a esté advisé par MdS le général que la dicte besoigne sera faicte aux journées de ma dite dame et à son prouffit, ou mieulx que faire se pourra, pour laquelle encomancer à faire ès mois d'octobre, novembre et décembre dernièrement passez, ont esté faiz les mises qui s'ensuivent. — (Le seul intérêt de cette pièce est dans les noms des soumissionnaires et dans cet essai infructueux d'adjudication.)

(Archives municipales de Blois. — Sans date vers 1400.)

5934. — Guillaume Pontin, escuier, pour ce que il, comme procureur de Pierre le Chat, avoit passé devant un tabellion une fausse quittance d'un franc, d'une gageure qui avoit esté, entre eulx deux, au jeu de billes, laquelle quictance il avoit fait faire en espérance de soy en aidier, a esté condampnez, le dit VIIIe jour, en amende de XIJ livres p.

5935. — Messire Robert Bracque, chevalier, pour plusieurs excès et abuz par lui commis, en son chastel de Lays, en la personne de Jehan Bade, soy personne, soy advouant subget et bourgois de MS le duc — IJ c. liv. p. — (C'est un fragment de compte de justice.)

(British Museum, no 3,102. — 28 juin 1401.)

5936. — Sachent tuit que je, Girardin de Rouan, orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Pierre Poquet — la somme de trente deux sols par. qui deubz m'estoient pour avoir rappareillé et mis à point et ou feu deux colliers d'argent blanc, tortissiez, yceulx avoir acourtis, chascun d'un grant pousse, et fait des paillettes d'argent et une devise devant fait et forgié en maniere d'un baston tortissié, — pour tout XXXII s. p. — Le XXVIIIe jour de juing, l'an mil cccc et un.

(British Museum, no 2,793. — 10 août 1401.)

5937. — Sachent tuit que je, Nicolas Rappine,

scellier et varlet de chambre du roy NS et de Mons. d'Orléans, confesse avoir eu et receu de — Pierre Poquet — la somme de cent douze sols par. qui deubz m'estoient pour une chaière perciée, pour le retrait de MS d'Orléans, pour servir quand il est devers Madame. — Le xe jour d'aoust, l'an mil quatre cens et un.

(British Museum, n° 3,097. — 13 août 1404.)

5938. — Sachent tuit que je, Herman Ruissel, orfévre et varlet de chambre du roy NS, confesse avoir eu et receu de — Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, la somme de cent cinquante livres tournois — pour cause de plusieurs ouvraiges de joyaux d'or, faiz par moy. — Le XIIIe jour d'aoust l'an mil CCCC et un.

(Collection de M. Bordier. — 28 novembre 1401.)

5939. — Robin du Martray, orfévre, demourant à Blois, cognut et confessa avoir eu et receu des exécuteurs du testament de feu MS le conte de Vertus — la somme de quarante sols t. pour sa paine et salaire d'avoir été de Blois à Baugency, quant feu MdS fut trespassé, pour prisier et exstimier la vesselle d'argent de feu MdS. — Donné à Blois le XXVIIIe jour de novembre l'an mil CCCC et ung.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145. — 14 février 1401.)

5940. — Je, Jacque Richier, confesse avoir eu et

receu de honnorable homme et saige maistre Pierre Poquet, receveur des finances de madame d'Orléans, XLVIII s. p., pour avoir relié un grant livre en françois, faisant mencion du roi Artus, et garny de II ays nuefs et couvert d'un cuir vermeil et empraint de plusieurs fers, garny de x cloux et de IIII fermoirs et chappitulé de plusieurs soyes aux deux bous, de laquelle somme de XLVIII solz parisis, dessus dis, je quitte ledit maistre Pierre. — Escript le XIIIIe jour de feuvrier l'an mil cccc et un.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 20 février 1401.)

5941. — Sachent tuit que je, Huguet Foubert, libraire et enlumineur de livres, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de honorable homme et sage maistre Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, la somme de soixante solz parisis qui deubz m'estoient, pour avoir enluminé d'or et d'azur et de vermeillon, deux petis livres pour MS d'Angoulesme et pour Philippe MS d'Orléans et pour yceulx avoir liez entre deux aiz, couvers de cuir de Cordoan vermeil. De la quelle somme de LX s. p. je me tien à content et bien paié, et en quitte le dit receveur. — Le XXe jour de février l'an mil cccc et ung.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 7 avril 1402.)

5942. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — à nos amez et féaulx les gens de nos comp-

tes, salut; nous voulons que la somme de quatre mille huit cens vint deux livres sept solz un denier t., laquelle nous avons fait paier — aux personnes cy après nommées, — c'est assavoir : à Jaques Gelu, Raoul de Justines, Jehan de Montnantueil, phisicien de MS le roy, Aubry le Riche, nostre phisicien, Guillaume Boucher, Jehan de Beaumont, phisiciens (ils recoivent chacun un certain aunage de draps), vous allouez ès comptes de nostre dit trésorier. — Donné à Vannes, le VIJ^e^ jour d'avril avant Pasques, l'an de grace mil cccc et deux.

(Catalogue de Joursanvault, n° 656. — 15 avril 1402.)

5943. — Quittance donnée par Colart de Laon, peintre et valet de chambre du roi, de 42 frans d'or qu'il a recus en paiement d'un harnois de jouste, qu'il a fait au duc d'Orléans, pour la fête que le duc de Bourgogne donne à Arras. — 15 avril 1402.

(British Museum, n° 2,402. — 10 décembre 1402.)

5944. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orliens, à nostre amé et féal conseiller Jehan le ....., nous voulons — que vous paiez — à Jehan de Jondoingne, tapissier, pour avoir rappareillé deux draps de laine de notre tappisserie lesquelz estoient despéciez en plusieurs lieux et yceulz rubannez de nouvel, c'est assavoir : le drap du petit Charlemaine et le drap de Saint Loys par marchié fait à luy c. s. t. — Donné à Paris, le xe jour de décembre, l'an mil cccc et deux.

(Bibliothèque Nationale. Acquisition nouvelle. — 3 mars 1402.)

5945. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — à Jehan le Flamenc, salut, nous voulons que vous faictes paier — à nostre amé Adenet de Blois, receveur des aides ordonnées pour la guerre de Laon, la somme de cinquante trois livres parisis, laquelle il a paiée et baillée comptant à Jehan Fremault, escringnier, demourant à Laon, en laquelle nous lui estions tenuz pour les parties de mesnage qui cy après ensievent, lequel nous lui avons ordonné faire pour mectre en nostre chastel de Coucy, pour les garnisons d'icellui, c'est assavoir : pour une chaière à doz et ung petit dressoir à IJ fons de trois piez de long et de deux piez de le, moins deux doies, lesquelz nous avons fait mectre ou retrait d'emprès la chambre aux aigles de nostre dit chastel — (etc.) — Donné à Paris, le IIJ^e^ jour de mars l'an de grace mil cccc et deux.

(Catalogue de M. de Courcelles. — 1402.)

5946. — Lettres de Loys, duc d'Orléans. Il est fait mention dans ces lettres de divers joyaux extraits du trésor confié à la garde de Denis Mariete, argentier, et particulièrement d'un grant livre en latin, couvert d'une grant chemise de drap de soye, ouvré de plusieurs soyes, à deux fermoriers d'or, esmaillé de nos armes, sur deux tixus de soye noire, lequel livre feu messire Almourry d'Orgemont nous avoit donné

aux dernières estrainnes.— Lequel livre nous avons fait mettre en notre librayrie, en nostre hostel à Paris, près de la posterne Saint-Pol.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 14 aoust 1403.)

5947. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — à nostre amé et féal conseiller Jehan Flamenc, salut. Savoir vous faisons que afin que nous soyons participans aux messes et oroisons qui de jour en jour sont dictes et célébrées en l'église de l'ordre Saint Augustin du couvent des frères mendiens d'Orliens, et pour leur aidier à rédifier leur dicte église, à ce que le service divin y soit plus honorablement fait et célébré; nous, en notre joyeux advènement, en nostre dicte cité d'Orliens, leur avons donné — la somme de cinquante livres tournois. — Donné à Orléans, le XIIIJ[e] jour d'aoust l'an de grace mil cccc et trois.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 25 septembre 1403.)

5948. — Six hanaps d'or, en façon de tour de lampe, esmaillez ou fons par dedans aux armes de MS.

5949. — Un hanap et une aiguière d'or à ymaiges de haulte taille.

5950. — Un grant hanap et une aiguière d'or esmaillez à angles et à appostres.

5951. — Un hanap et une aiguière d'or, dont MS s'estreina aux estrennes dernièrement passées.

5952. — Une grant nef d'or, à deux chasteaux ou bout, assise sur deux levriers.

5953. — Un tableau d'or d'un crucephiement Nostre Seigneur à plusieurs ymaiges et personnages.

5954. — *It.* d'un mistère comment Nostre Seigneur lava les piez à ses disciples.

5955. — *It.* d'un ymage de Nostre Dame.

5956. — *It.* d'une annonciacion Nostre Dame d'enleveure.

5957. — Un reliquaire dor d'un ymage de Nostre Dame d'enleveure, tenant son enfant sur un soleil.

5958. — Un autre petit tableau d'or d'une annonciacion ND.

5959. — Un joyau d'or de la gésine Nostre Dame et des trois roys de Coulongne, à plusieurs personnages, de chevaux et brebis.

5960. — Un ymage d'or d'un saint Jehan l'évangéliste.

5961. — Un autre ymage d'or d'un saint Denis. — Un ymage d'or d'une Magdelaine.

5962. — Un autre ymage d'or d'un sainct Andry.

5963. — *It.* d'un saint Georges.

5964. — *It.* d'un saint Pol.

5965. — *It.* d'un saint Père.

5966. — Un joyau de la sépulture de Nostre Seigneur et de son crucephiement.

5967. — Un autre ymage d'or d'un saint Loys.

5968. — *It.* d'un saint Anthoine.

5969. — *It.* d'un saint Estienne.

5970. — Une grant espée toute couverte d'or à l'ouvrage de Venise, garnie au pommeau de douze gros ballais et douze grosses perles et en la boute-rolle d'embas d'un gros ballays et d'un gros saphir. (Je remarque, après chaque article, l'énumération des pierreries qui ornaient les bijoux, j'ai dû supprimer ce détail.)

Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut; comme de présent pour faire et acomplir nostre voyage, que présentement avons entencon de faire, au plaisir de Dieu, ès parties de Lombardie, nous soit nécessité d'avoir promptement grant finance et pour ceste cause ayant avisié que, pour plus prestement avoir la dite finance, seroit besoing de engaigier, vendre ou faire fondre aucuns de nos joyaulx et vaisselle, sçavoir faisons. — Donné à Paris, le xxve jour de septembre, l'an de grace mil quatre cens et trois. (Un large rouleau de 60 cent. de long.)

(Bibliothèque Nationale. Acquisitions non classées. — 25 janvier 1403.)

5971. — A honnorable homme et sage Guillaume Fournet, commis par MS le duc d'Orléans, paieur des œuvres de son chastel de Coucy — Jehan Aubelet,

sergent d'armes du roy NS, et maçon général de MdS, salut et dileccion, plaise vous savoir qu'il est du (à plusieurs ouvriers pour les conduites d'eau de Beaumont) 57 liv., lesquelz vous leur êtes tenuz paier, pour et ou nom de MdS le duc, car je vous certiffie tout ce estre vray. — Le xxve jour de janvier l'an mil cccc et trois.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. C. III. — 2 février 1403.)

5972. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — nous voulons — que la somme de douze escus d'or, laquelle nous avons eue et receue de — Jehan Poulain et ycelle fait distribuer en la manière qui ensuit, c'est assavoir : à deux hommes qui apportent ung papegault, que nous avons achetté en Avignon, VI escus — et à ung autre homme qui a apporté à Lyon trompetes de terre pour nous. — Donné au dit lieu de Lyon, sur le Rosne, le IIe jour de février, l'an de grace mil cccc et trois.

(Catalogue de Joursanvault, n° 863. — 1403.)

5973. — Pension à Jehan le Lièvre, physicien du duc d'Orléans.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Sans date, probablement 1403.)

5974. — (Le commencement de cet inventaire manque.)

Une petite chayennette d'or, à laquelle pend, d'un bout, un petit ruby longuet et de l'autre bout, deux mains qui se touchent.

5975. — LXV feuilles d'or en façon d'orties.

5976. — Une astralabe d'argent doré.

5977. — Un veu d'or ouquel a une dame esmaillée qui tient un oisellet.

5978. — Une pomme qui se euvre à my quartiers et une Nostre Dame ou milieu et y a ou fons un balay.

5979. — Un ovier d'or aux armes de la royne et ou couvescle une langue blanche de serpent.

5980. — Un pot fait par manière d'une pinte, lequel est d'une pierre blanche et garny d'argent doré à un petit esmail d'un œil sur le couvescle.

5981. — Un hennap à couvescle d'une pierre blanchastre, garny d'argent doré par les bors.

En la garde de Jehan Macé.

5982. — Une chambre de tappicerie d'or et de soye, dont la devise est de plaisance et est le ciel à angelz.

5983. — Une chambre vert dont le ciel est à angelz et le dossier à bergiers et bergères faisant contenance de mengier noiz et cerises, et en la couverture du lit a un berger et une bergère, estans en un parc, tous ouvrez d'or et de laine.

5984. — Une chambre de soye et de laine, à devise de petiz enfans en une rivière et le ciel à oiseaulx, et la couverture du lit est à enfans desquelz les testes reviennent de tous costez ou milieu.

5985. — Un autre tappis de cerisiers, où il a une dame et un escuier qui cueillent cerises en un pannier.

5986. — Une autre chambre sur un champ brun vert à devise d'une dame qui tient une harpe, seuz or.

5987. — Une autre chambre vert, à bergières en un jardin treillé.

5988. — Ung tappis à cerisiers, où il a une dame qui prent des cerises en un bassin et si y a une fontaine.

5989. — Un tappis à ymages, dont il y en a un des VIJ vices et VIJ vertus, J des joustes Lancelot, J de Regnault de Montauben, J de la grant Credo, deux du Viez et Nouveau Testament, et J de Beuvon de Hantonne.

5990. — Deux autres viez tappis, l'un de Logicque et l'autre de Bourgoingne.

5991. — Une chambre de tappicerie vermeille à la devise du dieu d'amours.

5992. — Une chambre de tappicerie vert à un chevalier et une dame jouans aux esches en un paveillon.

5993. — Un grant tapiz ystorié de la destrucion de Troye la grant.

5994. — Deux tappiz de l'istoire Thezeus.

5995. — Une chambre de tappicerie blanche semée de glay.

5996. — Une chambre vert, de haulte lisse, à la fontaine de Jouvence où il a plusieurs personnages.

5997. — Une chambre vermeille à genestres flories et à grans personnages, dont l'un est monté sur un arbre.

5998. — Une chambre vermeille à une dame qui tient un escurel et est la dame vestue de blanc.

5999. — Une autre chambre vert de boscherons et de bergiers.

6000. — Une chambre sur champ brun vert, de tappicerie, ouvrée à rosiers et à enfans tenans les diz enffans, chacun un rouleau où est escript son dit.

6001. — Une chambre vermeille de tappicerie, à plusieurs arbreceaux, ou milieu de laquelle a un lion et IIIJ bestes aux IIIJ coings.

6002. — Une chambre de serge vert, à la devise d'une dame qui regarde en une fontaine.

6003. — Une autre chambre à la devise de dames et d'enfans et y a une dame qui vest le chien.

Toutes lesquelles parties dessus dictes — nous avons ordonné estre vendues. (Un large rouleau long de 3 mètres.)

(Archives Nationales. K. 304. — 1403-1404.)

6004. — Ce sont les comptes des receptes et mises faictes par Jehan des Vignes des deniers deubz à la ville de Blois, tant ad cause de l'aide nouvellement ordennée pour la forteresse et réparaçions d'icelle, comme pour autres nécessitez, commencent l'an mil cccc et trois au Noel et fénissent au Noel l'an mil cccc et quatre ensuivant.

Recepte.

(Des differents fermages de la ville.) v^c^ LXIX liv. XIX s. IJ d.

6005. —Mises faictes, par le dit Jehan des Vignes, pour les réparacions de la ville de Blois ès murs de la forteresse de la ditte ville.

6006. — Mise pour une tasche faicte par le Boiteux, maçon, en la foulerie, entre la tour de la grant court de la foulerie et la maison où demeure à présent Jehan Huraut, ès murs de la ville, c'est assavoir : pour faire deux grans ars de pierre de taille pour porter les allées des diz murs et demoura la dite tasche, audit Boiteux, au rabès, le xe jour de février l'an cccc et trois. . . . . XLVII liv. t.

6007. — *Autre mise* pour appareiller la fontaine qui estoit despéciée en plusieurs lieux.

6008. — A Gieffroy de Rosse, pour sa paine d'avoir fait une gargoule de cuivre, pesent XV liv. XX s.

6009. — A Jehan Viart, potier d'étain, pour avoir assis ladicte gargoule et mis du plon en la bascien d'icelle fontaine, par les jointures. . . . xx s.

6010. — A Gieffroy de Rosse, pour ij granpons à tenir la heuse. . . . . xx d.

6011. — A Michiel Morissant, pour ij petites chesnes à souctenir la dicte heuse. . . . . x d.

6012. — Au Boiteux, maçon, pour ij jours qui fut à massonner à l'environ de la gargoule. . v s.

Autres mises pour plusieurs véages faits à Paris.

6013. — A Micho le Maire, pour avoir mené xxxvij lemproies à Paris, desquelles lemproies, dessus dictes, en morut une entre Estampes et Paris, et la mengea le dit Micho à Paris, ainsi en demoura xxxvi vifves, qui furent mises aux boticles. . c s.

(Un registre grand in-4° de 33 feuillets en papier dont la marque est une ancre.)

(Archives Nationales. Inventaire. K: 267. — 1er octobre 1404.)

6014. — Le seiziesme compte de Jehan Poulain, trésorier général de très-noble et très-puissant prince MS le duc d'Orléans, — de la recepte et despense faitte par lui, pour le dit seigneur, des deniers de ses finances, tant ordinaires comme extraordinaires, du royaume de France, pour un an, commençant le premier jour d'octobre l'an mil cccc et quatre et fenissant le dernier jour de septembre l'an mil cccc et cinq.

Recepte.

Somme totale : IIIJ^{c} LIIJ^{m} CLVIIJ liv. XIX s. X d. ob. t.

6015. — *Despense* de ce présent compte, premièrement : deniers baillez à MS le duc.

Somme totale : VIII^{xx} V^{m} IJIJ^{c} IIIJ^{xx} J liv. VII s. VI d. t.

(Je ne trouve, dans ce compte du duc d'Orléans, que des mentions sommaires de sommes payées à des comptables pour les réparations de ses châteaux et hôtels.)

Fait de guerre, 804 liv. 6 s. 8 d.
(Néant.)

Deniers paiés en acquit, 38,426 liv. 14 s. 9 d.
(Néant.)

Gaiges et pensions ordinaires.

6016. — A Gillot Saiget, orfévre de MS le duc, retenu de par MdS à L liv. t. de gaiges ou pension chascun an.

6017. — A maistre Nicolas Gerbet, maistre ès ars, bachelier en théologie, secrétaire de MS le duc et maistre d'escolle de MSS Charles et Philippe, enfans de MdS, à C liv. t. de pension chascun an.

6018.—A Philipot Persant, jardinier, lequel MS le duc, par ses lettres données le XIIIJ^{e} jour de juillet l'an mil CCCC et IIIJ, a retenu et ordonné jardinier des jardins de son hostel, séant en la grant rue Saint An-

thoine, à Paris, nommé l'ostel des Tournelles, lequel jardinier devra et sera tenu, chascun an, bien et deuement tailler, couchier, bourgonner et faire touz autres ouvrages nécessaires et convenables aux Tournelles et treilles desdiz jardins, et livrer, à ses despens, osiers, jons et autres lieures qui y convendront et acquesce de labourer, cultiver, édiffier et faire par terre lesdiz jardins et y planter et semer toutes manières d'erbes, plantes, graines, semences et autres choses, à jardin appartenans, de sa peine seulement et on lui livrera toutes les matières à ce nécessaires. (XL escus par an.)

6019. — A maistre Guillaume le Pelletier, phisicien, au lieu de feu maistre Aubery le Riche, jadis phisicien dudit seigneur. . . . . C liv. t. (par an).

6020. — A Colinet Bourgois et Elbelin, menestriers de MS le duc, et à Pietre Girart et à Casin Morisse, trompettes de MdS, — chascun L liv. t. (sur leurs gaiges).

6021. — A Pierre le Cou, trompette de MS le duc, à Blois.

6022. — A Jacquinot Petit, ménestrier du roy NS, et Pietre Frochain, ménestrier du marquis de Baude, à chascun L liv. t.

Despense commune.

6023. — A maistre Philippe Blanquart (Blanut), voerrier, demourant à Soissons, la somme de C l. t.,

laquelle MS le duc, par ses lettres données le IXe jour d'octobre, l'an mil CCCC et quatre, expédiées, lui a ordonné estre presentement baillée pour convertir et emploier en l'édifficaçon des voerrières de l'église des Célestins de Villeneuve lez Soissons. C l. t.

6024. — A Arnoul de Boemel, graveur de seaulx, demourant à Paris, LX liv. t., en quoy MS le duc lui estoit tenuz, par marchié fait avecques lui, pour trois seaulx d'argent, à tous les chaynes et contreseaulx, qu'il a de nouvel fait pour MdS, c'est assavoir l'un d'iceulx pour ses grans jours, l'autre pour le bailliage de Coucy et le tiers pour le bailliage de Soissons, tant pour l'argent desdiz trois seaulx, avecques lesdites chaynes et contreseaulx, compté tout ce qu'ilz sont décheuz au graver, deux mars deux onces deux esterlins d'argent, au fuer de VI liv. XII s. VI d. t. pour marc, valent XIIIJ liv. XIX s. IX d. t., et pour façon et graveure d'iceulx seaux, chaynes et contreseaulx avec deux autres seaulx et contreseaulx de laton pour les tabellionnages de Soissons et de Ham en Vermendois, XLV liv. III d. t. pour ce, par mandement de MS, donné le XIIIe jour de décembre l'an mil CCCC et quatre. . . LX liv. t.

6025. — A Jehan de Tournes, libraire, demourant à Braie Conterobert, la somme de IIIJ^XX^ IIJ liv. J s. VI d. p., en laquelle MdS le duc lui estoit tenuz, pour unes heures, toutes acomplies, garnies de fermoers d'or, lesquelles MdS a fait prendre et acheter

de lui et icelles a retenues, par devers lui, pour faire son plaisir et voulente.

6026. — A Jehan de Fontaines, maçon, — pour avoir hastivement estouppé, de plastre et moiron, un huis sur les dégrez d'emprès la cuisine, en l'ostel dudit seigneur, nommé Behaigne, et avoir maconné pareillement un autre huis, oudit hostel, qui fait yssue sur les murs de la ville de Paris, et aussi avoir relevé et maconné par manière de closture un pan de mur, contenant environ vj toises de long et xiiij piez de hault ou environ, qui estoit cheu des murs des jardins dudit hostel devant l'ostel Pierre de la Trimoille et pour tout ce avoir livré plastre, meuron et clayes pour eschaffaud et tout avoir esté fait le xij^e^ jour de septembre, l'an mil cccc et quatre. vi liv. viij s. vi den.

6027. — Autre depense pour faire ung pan de mur en l'ostel de MS le duc, nommé Behaigne, par devers la rue des Garnelles. — Le xxvij^e^ jour de septembre l'an mil cccc et six. (C'est une addition faite au compte.)

6028. — A Claux le Leu, voerrier, demourant à Paris, — pour plusieurs parties, ouvrages et besoignes de son dit mestier, par lui faictes et livrées, en l'ostel dudit MS le duc, à Chailluiau, par certification de maistre Bernart Cannetel. xxvi l. xvi s. viii d. (Longs détails sans intérêt, je dirai la même chose des travaux de Jehan Fontaine le maçon.)

6029. — A Guillaume Deschamps, libraire, demourant à Paris, IIII liv. XIJ s. IIIJ d. p. qui deubz lui estoient, tant pour avoir livré encre, plumes, ponces pour le comptouer dudit trésorier — comme pour avoir relyé ce présent compte et un pour la chambre des comptes de MdS. — Le 31e jour d'octobre, l'an mil cccc et six.

Somme totale : IIIJ^{c} XXXIX^{m} IIJ^{c} IIJ liv. V s. X d. t.

(Registre in-folio de 132 feuillets.)

(British Museum, n° 3,114. — 6 janvier 1404.)

6030. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — à nostre amé et féal conseiller Jean le Flament, salut et dilection, nous voulons — que vous paiez — à Anthoine Follet, Jehan Hebert, Herbin Coquelet, Jehan le Conte, Nicolas le Charron, Bureau de Dampmartin, Gillot Saget, Thomassin Orlent, Hance Croist et Simon Allais, tous changeurs et orfévres, demourant à Paris, la somme de dix huit mille neuf cens quatre vings dix sept livres ung solz sept deniers tournois, en quoy nous leur sommes tenus pour les joyaux et vaisselle d'or et d'argent, cy après déclairez, que nous avons fait prendre et achalter d'yceulx pour donner, de par nous, aux estrainnes du premier jour de ce présent mois de janvier. — Donné à Paris, le sixième jour dudit mois de janvier, l'an de grace mil cccc et quatre (On trouve dans l'énumération des joyaux fournis par ces orfévres quelques images d'or, deux cents chap-

peaux d'or *en manière de chappeaux de fer,* des pierreries, et un grand nombre de hanaps.)

(British Museum, n° 3,115. — 28 février 1404.)

6031. — Inventoire des joyaulx et vaisselle d'or et d'argent — que avoit en garde, de par MS le duc d'Orléans, Jehan Poulain, son trésorier général. Lesquelz ycellui seigneur a prinz et retenu par devers lui et iceulx fait porter et mettre en son chastel de Coucy, pour faire son plaisir. — Le xxviij^e^ jour de février, l'an mil cccc et quatre.

6032. — Un grant tableau d'or d'un ymage de saincte Katherine, donné à MS, par MS de Bourgogne, à Meleun, dernièrement qu'il se parti de lui pour aler en Lombardie, garny de iiij^xx^ j perles, un ballais, vi saphirs, deux camahieux et ung grenat en la couronne. (Dans cet inventaire figure une vingtaine de tableaux d'or.)

(Catalogue de M. de Courcelles. — 1404.)

6033. — Lettres de Loys, duc d'Orléans : ordre de payement d'une somme de 402 liv. 7 sous 6 den., à divers marchands de draps et tailleurs, pour fournitures de trois hoppelandes d'escarlatte vermeille pour Charles, Philippe et Jehan, nos enfans, — et sept hoppelandes fourrées de penne noire, que nous avons données à Blondel, Giliot, Guillaume, Hennotin, Coquinet nos fols et à deux autres fols, etc.

(Archives Nationales. Cartulaire de la Chambre des comptes de Blois. — Décembre 1405.)

6034. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, conte de Valois, de Blois, de Beaumont et seigneur de Coucy, savoir faisons à tous présens et à venir que pour la bonne amour et vraie affection que nous avons à notre très cher et bien amé messire Jehan sire de Montagu, vidame de Laonnois, grant maistre d'ostel de MS le roy, à icellui sire de Montegu, vidame de Laonnois pour lui, pour ses hoirs ou ayant cause, à tousiours avons donné, cédé et transporté, donnons, cédons et transportons dès maintenant à tousiours, de notre certaine science, par ces présentes, par donacion pure, simple et absolute et inrevocable, faicte entre vifs, ayant en soy force de insinuation, la propriété de notre hostel que nous avons assis à Saint Marcel, en la rue aux Boulies, du costé devers Saint-Victor, par les jardins duquel passe la rivière de Bièvre, tenant d'une part à la maison du curé Saint Médart et à Guillaume de Chielle, et d'autre part au long du chemin par où l'on va de la boucherie du dit lieu de Saint Marcel à Coppeaux et à la rue au conte de Boulongne, aboutissant d'une part à la rue sans chief et à Guillaume Roichet, a quel hostel fu pieça à l'evesque de Beauvais, chancellier de France, avecques les cours, jardins, issues, entrées, alées, veues, agoutz et toutes les appartenances et appendances du dit

hostel, ainsi comme il se extant et comporte devant et derrière, aux charges qui sont deues pour le dit hostel à ceux à qui les dictes charges sont deues à tenir, pour le dit sire de Montagu, vidame de Laonnois, ses hoirs, successeurs ou aians cause ou temps à venir, perpétuellement et héritablement, ycellui hostel avecques toutes ses appartenances et appendances, pour en joir et user comme de leur propre héritage et biens, sans ce que jamais par nous, nos hoirs, successeurs ou ayans cause de nous ou temps à venir, il, ses hoirs, successeurs ou aians cause de lui y puissent ou doient estre empeschiez en quelleconque manière que ce soit, et voulons et avons consenti et consentons que dès maintenant il puist prendre et ait la possession et saisine, par lui ou par son procureur, de la dicte propriété de nostre hostel dessus dit, et pour nous dessaisir d'icelle propriété de notre dit hostel ès mains de celui ou ceuls de qui il est tenu et en faire saisir le dit sire de Montagu, vidame de Laonnois, avons fait, constitué et établi, faisons, constituons et establissons nos procureurs généraux et certains messaiges especiaux maistre Girart de Brives, secrétaire, et Jehan Buffeteau, varlet de chambre de MS le roy, et Estienne de la Croix, ausquels et à chacun d'eulx pour le tout, nous avons donné et donnons pouvoir, auctorité et mandement especial de faire ladicte dessaisine pour nous et en notre nom, et de en faire saisir le dit sire de Montagu, vidame de Laonnois, laquelle dona-

tion et toutes les choses dessus dites et chacune d'icelles nous promettons en bonne foy, avoir et tenir fermes et aggréables à tousiours et non venir, ne faire venir, à l'encontre, par nous ne par autres, en quelque manière que ce soit, non obstant quelconques autres dons par nous autreffoiz faits au dit sire de Montagu, vidame de Laonnois, lesquels nous ne voulons aucunement estre exprimez en ces présentes, et affin que ceste présente donation soit ferme et valable à tousiours, nous avons fait mettre à ces lettres notre scel, sauf en autres choses notre droit et l'autruy en toutes. — Donné à Paris, ou mois de décembre, l'an de grace mil cccc et cinq, et estoient ainsi signées par MS le duc, M. Héron.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Sans date, vers 1405.)

6035. — Cy après ensuient plusieurs biens meubles appartenans à nous Valentine, duchesse d'Orliens, contesse de Blois — tant joyaux et vaisselle d'or, d'argent, comme pierrerie et tappisserie estans en la ville de Paris.

6036. — Premiers : un fermail d'or, en façon d'un rabot, ouquel a une grosse perle, un annel à un dyamant quarré et une esmeraude.

6037. — Un mirouer d'or, à pié, bien petit, duquel la lunette est d'un dyament.

6038. — Un petit rabot d'or, ouquel a une grosse

perle, et un annel d'un gros dyament avecques une petite esmeraude.

6039. — Un annel d'or ouquel a un turquois en manière d'un croissant.

6040. — Un autre annel de camahieu, en façon de soudant.

6041. — Un annel d'une verge entaillée ouquel a un ymage d'une pierre d'Israel.

6042. — Un autre annel esmaillié d'un camahieu à une teste de mor.

(Un rouleau long de 80 cent., la fin et par conséquent la date manquent.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 3 aoust 1406.)

6043. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, — à nos amez et féaulx gens de nos comptes, salut, comme dès le mois d'octobre l'an mil cccc et trois, nous eussions fait fondre et monnoier, en la monnoie de MS le roy à Paris, plusieurs de nos joyaulx et vaisselle d'or, garniz de pierreries, lesquelx avoit en garde, de par nous, nostre amé et féal trésorier général Jehan Poulain, la pierrerie desquelz est depuis demouré devers ledit trésorier, savoir vous faisons, que de la pierrerie desdiz joyaulx et vaisselle nous avons receu de notre dit trésorier les parties qui ensuit. C'est assavoir :

6044. — Une sallière d'or d'un porc espy, six perles et ung ballay.

6045. — Item, d'un gobellet d'or en façon d'esclisse, garny de xij saphirs, xi ballays et lxxvij perles de plusieurs sortes, xi ballays et xxiiij perles.

6046. — Item, d'un ymaige d'or de Nostre Dame, tenant son enfant sur ung solail, garny en tout de xxij perles, que grosses que menues, ij petiz rubis, ij esmeraudes et ung camahieu faisant le visaige d'un enfant, deux rubis et iiij perles.

6047. — Item, d'un tableau d'or, fait comment Nostre-Seigneur lava les piez à ses diciples, garny de x ballais et xxx perles.

6048. — Item, d'un ymage d'or de Saint Jean l'Évangélistre, garny de ij ballaiz, ij saphirs et xviij perles, trois ballais et six perles.

6049. — Item, d'un ymage de saint Denis, garny de xxj perles, iii ballais et v saphirs, trois ballays et xxj perles.

6050. — Item, d'un ymage d'or d'une Magdelaine.

6051. — D'un ymage d'or d'un empereur.

6052. — De saint George, — de saint Pol, — de saint Pierre.

6053. — De saint Anthoine, — de saint Estienne.

6054. — D'un joyau de la gésine Nostre Dame et des trois roys de Coulongne, garni d'un camahieu.

6055. — D'un ymaige de Nostre Dame couronné,

tenant son enfant, lequel enfant tenoit ung sestre en sa main.

6056. — Lesquelles parties, ainsi par nous receues, montans en somme neuf vins une perle, quatre vins deux ballaiz et deux rubis, nous avons fait mettre en fonds et vaus d'or pour servir, avec autre pierrerie, sur les manches d'un pourpoint de drap de Dampmas noir que nous avons fait faire pour nous, aux nopces, nagaires faictes à Compiègne, de nostre très chier et très amé fils Charles, duc de Valois, et de belle niepce Yzabel aisnée, fille de MS le roy.—Donné à Paris, le IIIJ^e^ jour d'aoust l'an de grace mil cccc et six.

(Archives nationales. Cartulaire de la Chambre des comptes de Blois. — Février 1406.)

6057. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, conte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, savoir faisons à tous présens et advenir de la partie de Jehan Belot, fils de Pierre Belot et de Clémence, sa femme, demourant à Monseo sur Bièvre, en notre conté de Blois, noz hommes et femme de chief, cens et de corps, nous avoir esté exposé, disant comme ledit Pierre Bélot, père dudit suppliant, soit chargié de plusieurs enfans et pour ce, lui, considérant qu'il n'a pas héritages, ne autres rentes, par quoy sesdiz enfans puissent avoir leur vie honnestement, ou temps advenir, ait fait aprendre icelluy suppliant aux escoles pour acquérir science, et il

soit ainsi que ledit suppliant soit foible de corps et ne pourroit bonnement labourer, ne prendre grant peine, par quoy il peust gagner sa vie et que tout son désir est d'estre religieux et servir Dieu toute sa vie pour acquérir le sauvement de son âme, il se rendroit voulentiers en quelque religion pour servir Dieu, comme dit est, mais qu'il nous pleust lui estandre notre grâce sur ce de l'affranchir et manumettre et lui donner notre congié et licence, si, comme il dit, requérant humblement icelle, pourquoy nous, les choses dessus dites considérées, inclinans favorablement à la supplication dudit Jehan Belot, icelluy Jehan avons affranchi et manumis et osté de tout joug et lien de servitude et tant que mestier est, manumettons et affranchissons pour tousiours de grâce espécial par ces présentes, et lui avons donné et donnons congié, licence et auctorité de prendre, avoir et porter tonsure de clerc, s'il est à ce habile et ydoine de quelconque prélat qu'il lui plaira et avoir la pourra bonnement pour soy mettre et faire religieux en religion professe et illecques servir Dieu comme bon religieux doit faire et que doresenavant ledit Jehan Belot puisse joir et user paisiblement et sans aucun empeschement de tout droit de franchise et liberté, sans ce que nous ou autres personnes pour nous ou pour noz hoirs ou aians cause y puissions jamais mettre ou faire mettre aucun debat ou empeschement ou préjudice dudit Jehan Belot, ne avoir ou réclamer sur lui aucun droit ou

usage de servitude et que, pour raison de ceste présente manumission et affranchissement, il soit tenu de paier à nous ne à noz successeurs ou ayans cause aucune finance, laquelle de plus ample grâce, nous lui avons donnée et quictée, donnons et quictons par ces mesmes présentes, nonobstant l'ordonnance par nous faite de non donnée aucune chose touchant notre demeine. Si donnons en mandement à noz amez et féaulx gens de nos comptes, à noz bailli et receveurs de Blois et à tous noz autres justiciers et office ou à leurs lieuxtenans, présens et advenir, et à chacun d'eulx, si, comme à lui appartenant que de notre présente grâce, manumission et affranchissement facent, souffrent et laissent ledit Jehan oudit cas joir et user paisiblement, sans le molester ou empescher, ne souffrir estre molesté ou empesché ores, ne pour le temps advenir, en aucune manière, au contraire non obstans ordonnances, mandemens, coust ou deffences quelconques à ce contraire pourveu toutesvoyes que ledit Jehan Belot retourne en bigamie, il sera et demoura serf et de serve condition, comme il estoit par avant ce présent affranchissement, et que ce soit chose ferme et estable à tousiours, nous avons fait mettre notre seel à ces lettres, sauf en autres choses notre droit et l'autruy en toutes. Donné en nostre chastel de Blois, au mois de février l'an de grâce mil cccc et six. Ainsi signées par MS le duc en son conseil, ouquel MS le marquis du Pont, le sire de Montjoye, le sire de Fontaines, maistre

Robert Maugier et Nicole le Dun, le bailli de Blois et plusieurs autres estáns : Villebresme.

Collatio fit cum originali III die martii anno Domini M° CCCC° VII° per me L. de Cepry.

(Archives nationales. Cartulaire de la chambre des Comptes de Blois. — Février 1406.)

6058. — Loys, fils de roy de France, duc d'Orléans, conte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, savoir faisons à tous, présens et advenir, nous avoir receu humble supplication de Jehan Angevine, paroissien de Saint Victeur sur Loire, jouxte notre ville de Blois, contenant que comme l'église parrochial du dit lieu de Saint Victeur soit près que au rees de la dite rivière et aient tous les diz paroissiens, ou la plus grand partie, leurs maisons et habitations loings de la dicte église ou hault appelé la chaussée Saint Victeur et pour ce que la rivière de Loire mainteffois croist si grant que les diz paroissiens demourans à la dicte chaussée ne peut venir à la dicte église ou messe, né ne puet le curé aler à eulx porter le corps Jeshu Christ, à leur besoing, quant il leur survient maladie, et tant que plusieurs fois moult des paroissiens sont mors et meurent sans recevoir ne prendre le corps Notre Seigneur et sans parler au curé, le dit suppliant véant et considérant ces grands inconvéniens, pour remédier et pourveoir au salut des ames, meu de grand dévocion, ait fondé à ladicte chaussée et ordonné estre faicte une cha-

pelle qui contient six toises de long et cinq toises de large, tenant à la maison Jehan Mauroux d'une part, et à la maison Machelin Prevost d'autre part, et au dessus, et joignant icelle chappelle, du costé devers la bise, à une place contenant cinq toises de long et cinq toises de large, frappant sur notre chemin, et au dessus, et joignant icelle place du costé de devers le vent d'aval la place de sept toises de long et cinq toises et demye de large, tenant aux héritages Machelin Nugart, esquelles places le dit suppliant fera un petit mur pour garder les victres d'icelle chapelle, en laquelle chapelle Dieu sera servi et y reposera le corps Jeshu Christ du consentement du curé et de l'auctorité de l'Evesque, après ce que l'Evesque ou son commis aura béneist et dédié à Dieu, le lieu et place de la dicte chapelle, laquelle bénédiction ne se puisse faire sans avoir premièrement de nous notre congiée et licence de bénistre la dite place et faire ce qui y appartient, si comme dit le dit Angevine, pourquoy nous, les choses dessus dites considérées, et afin que nous soyons participans aux bienfaits, prières et oraisons qui chacun jour se feront en ladite chapelle, et pour remédier à ce que les diz paroissiens de Saint Victeur sur Loire ne trépassent de ce siècle sans avoir leurs sacremens, quant temps et mestiers sera, considéré aussi que c'est pour le bien publique, au dit suppliant avons donné et octroyé, donnons et octroyons de grâce espécialle par ces présentes, en tant comme il nous

puet touchier, congié et licence de faire bénistre la dicte chapelle et tout ce qu'il y appartient, et laquelle en tant que faire le povons, nous avons admorti et admortissons de notre dicte grâce par ces mesmes présentes, sans ce que icelluy suppliant, ses hoirs ou successeurs ores ne pour le temps advenir soient ou puissent estre contrains à nous paier ou à nos hoirs ou successeurs pour ce aucune finance, laquelle de notre plus ample grâce nous avons donnée et quittée, donnons et quictons au dit suppliant par ces mesmes présentes, si donnons en mandement à nos amez et féaulx gens de nos comptes, aux bailli et receveurs de notre conté de Blois, et à tous nos autres justiciers et officiers ou à l urs lieuxtenans présens et advenir, et à chacun d eulx, si comme à lui appartenant, que, de notre présente grâce, congié, octroy et admortissement facent, souffrent et laissent ledit suppliant et ses successeurs et aiant cause joir et user plainement et paisiblement sans les molester ou empescher de souffrir estre molestez ou empeschez, ores ne pour le temps advenir en aucune manière au contraire, nonobstant l'ordonnance par nous faicte de non donner aucune chose sur notre domaine et quelconques autres ordonnances, mandemens ou défenses à ce contraires, et afin que ce soit ferme chose et estable à tousiours, nous avons fait mettre notre scel à ces lettres, sauf en autres choses notre droit et l'autruy en toutes. — Donné en notre ville de Blois, ou mois de février, l'an de grâce mil

cccc et six, ainsi signé par MS le duc en son conseil ouquel MS le marquis du Pont, le sire de Montjoye, le sire de Fontaines, maissires Robert Maugier et Nicole de Dur, le bailli de Bloiz et plusieurs autres estans ; Villebresme.

Collatio fit cum originali, III die martii, anno Domini M° CCCC° VII°, per me L. de Cepoy.

(Catalogue de Joursanvault, n° 863. — 1406.)

6059. — Gages d'Aubry le Riche et de Guillaume le Pelletier, médecins du duc.

(British Museum, n° 4,291. — 9 août 1407.)

6060. — Jehan d'Alemaigne, serrurier, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de — Pierre Poquet, — receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, la somme de soixante solz p., pour un mouvement, ou petite orloge, acheté de lui pour mettre en la chambre de Madame. — Fait l'an mil cccc et sept, le mardi IXe jour d'aoust.

(British Museum, n° 3,098. — 27 octobre 1407.)

6061. — Raoulet de Bethisy, orfévre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de — Pierre Poquet — la somme de vint cinq livres et deux sols parisis, à lui deubz pour un hanap couvert d'argent doré, et poinconné, — acheté du dit orfévre, pour madicte dame, pour en faire sa voulente. — Fait l'an mil IIII^c^ et VII, le jeudy XXVIIe jour d'octobre.

(Catalogue de Joursanvault, n° 429. — 1407.)

6062. — Varlet chargé, après le meurtre de Louis, duc d'Orléans, de ramener à la duchesse, Doucet, le chien du duc.

(Archives nationales. K. 268. — 4 décembre 1408.)

6063. — Papiers et registres des joyaux et vaisselle d'or et d'argent — (Déchirure.) — d'or et de soye de feux MS le duc d'Orléans et madame la duchesse d'Orléans, sa femme, tant ceulx que feue madicte Dame aporta de Lombardie, comme autres qui devers madame Danneville estoient en garde, receuz de madicte dame d'Anneville et inventoriez, ou chastel de Blois, le mardi IIIJ^e^ jour de décembre, l'an mil cccc et huit et les mercredi, jeudi et vendredi ensuivant, tantost après le trespas de feue madicte dame, — et premièrement de ceulx que ma dicte dame aporta de Lombardie, comme dit ma dicte dame Danneville.

Couronnes d'or (2 art.).

Chapeaulx d'or (6 art.).

6064. — Ung chapeau, en façon de cornete, et de nouvelle façon, fait à feuillages de ronces, garny de dix huit rans de grosses perles, de cinq perles de rang à neuf gros saffirs ou milieu, trois quarrez et six que longs que becarrez, nuef gros balaiz, quatre quarrez et les autres rons, et quatre vins dix

grosses perles. (On lit en marge :) MS le donna à Madame le XVJ^e^ jour de mars mil CCCC et huit.

6065.— Ung chappel d'or de vieille façon ouquel sont nuef chatons, dont il fault en l'un une proesme d'esmeraude. (Je ne transcris pas le détail des riches pierreries.)

Coliers d'or (3 art.).

6066. — Ung colier d'or tuers, où environ sont cosses blanches et vers, et pendt ou devant un fermail ront, ouquel a un gros balay quarré, cinq grosses perles et troys gros dyamens, et à ce fermail pendent deux cosses, une verde et une blanche, ou en chascune a un fin ruby d'Orient et à l'environ dudit colier sont quatorze gros balaiz et soixante trois grosses perles. (On lit en marge :) Le VIIIe jour d'aoust mil IIIJ^e^ et nuef, MS d'Orléans, présents MS de Vertus, le sire de Gaules et Aubertin, aufévre de MdS, leva de ce colier le fermail.

Saintures d'or (6 art.).

6067. — Une sainture d'or, de la façon d'Angleterre, en laquelle a vint cloux, tous environnés de perles, dont ès dix a en chacun un saphir que tiennent deux testes d'esgles et environ le saphir sont dix autres perles et ès dix autres rondeaulx a en chacun une perle. (Je passe le détail des pierreries.)

Joyaulx d'or (16 art.).

6068. — Ung petit coffre de cristal, garny d'or, bordé de perles en trois lieux, à six balais.

6069. — Une cassidoyne creux, où dedans est logié en estant, ung ymage de saint George, et à l'environ sont N. D., saint Christofle et sainte Katherine et dessus sont trois grosses perles, ung balay, ung saphir et une esmeraude.

6070. — Ung reliquaire d'or, en façon de pomme, où dedans est l'Annunciacon et dehors est esmaillée d'apostres et une perle dessus.

6071. — En une chayenne d'or est pendue une croix où sont cinq petiz camahieux et quatre menues perles, et l'autre une pierre corneline en façon d'un visage et un autre où il a de la robe de NS et une autre petite plate pierrete.

6072. — Ung reliquaire garni des reliques saint Loys, esmaillié d'un crucifiement au doz et de l'autre costé ung camahieu.

6073. — Une croix de couleur de balay, où est tailliée le crucifiement où sont quatre perles et quatre petites esmeraudes.

Tableaux d'or (9 articles).

6074. — Ung tableaux doubles à demi ront, esmailliez par dehors, et dedens est le crucifiement et Nostre Seigneur ou sépulcre, environnez les deux

tableaux de huit balaiz et huit saphirs et quarante huit perles, pendans à deux chaynettes d'or que tient ung angelot.

6075.—Une pomme d'or esmaillée de rouge clerc; en une des moitiez est le chief sainte Katherine et d'autre costé la roe et l'espée avec quatre balaiz et huit perles.

Heures d'or (4 articles).

6076. — Unes heures de ND qui ont les ays d'or, d'un costé est l'Annunciaçon et de l'autre la Nativité, garnies de même pierrerie dont il y fault deux perles et deux pierres.

Mirouers d'or (7 articles).

6077. — Ung mirouer garny d'or, où au costé, en ung esmail, est ND et les troys Roys, de Coulongne, à une brodure où sont dix troches où sont quarante perles (etc.).

6078. — Ung autre mirouer, garny d'or, où autour sont huit perles et en l'autre costé est ND tenant NS, de painture, à ung voirre dessus et autour sont vint perles et huit balaiz.

6079. — Ung petit mirouer, garni d'or, où est, de une coquille de perles faconnée, une licorne et ung homme monté dessus.

6080. — Ung bien petit mirouer d'or, à deux lunettes, où d'un costé est saint Katherine et de l'au-

tre saint Jehan Baptiste et y sont huit menues perles, quatre petiz balais et quatre petiz saphirs.

Fermaulx d'or (12 articles).

6081. — Ung fermeillet d'or, d'un fénix blanc et ung petit ruby à la poitrine et quatre perles.

6082. — Ung fermeillet d'or, à ung arbret et une tourterelle blanche à trois troches, chacune de trois perles, ung balay et deux saffirs et six menues perles.

6083. — Ung autre fermail d'or, à ung cerf volant blanc et ung balay sur l'espaule.

Anneaulx d'or (24 articles).

6084. — Ung annel d'or, où est le gros dyamant, dont madame fu espousée.

6085. — Ung autre annel d'or, où est le ruby quarré dont madame fu espousée.

6086. — Ung autre petit annel plat, esmaillé à VVS, où est ung petit dyamant plat.

6087. — Ung autre annel d'or où est une pièce que lon dit estre bonne contre le venin.

Menues choses et pièces d'or (13 articles).

Autres joyaulx d'argent doré (8 articles).

6088. — Un arbre de coural, à cinq lengues et six dens de serpent.

6089. — Unes heures anciennes, du pais de madame venues, couvertes de cuir blanc à trois fermouers d'argent doré.

Perles et pierreries hors œuvre et en œuvre (25 articles).

6090. — Autres joyaulx de feue madame d'Orléans, non aportez par elle de Lombardie, inventoriez par les dessus ditz et receuz de ma dicte dame Danneville.

Tableaux d'or (6 articles).

6091. — Ung tableau ront, que madicte dame tenoit à son chavez, à une croix vermeille ou milieu, lequel est d'argent doré.

Autres joyaulx et fermaulx d'or (7 articles).

6092. — Ung miroer d'or, sans glace, à onze troches de perles et onze petiz balaiz.

6093. — Une platine à estude, d'yvoire, couvers la platine et le long du manche d'or et lantibent (lantivent) de ladicte platine d'or poinconnée à l'environ à saintures d'espérance.

Autres joyaulx et diverses choses d'or et d'argent (41 articles).

6094. — Ung soleil d'or à une tourterelle blanche et ung rolet d'or, escript : *A bon droit.*

6095. —Une patenostres d'or, ouvrées à ouvrage de damas, où il a deux dozaines de perles.

6096. — Ung pié et ung couvescle d'un gobellet de terre d'oultremer, d'argent doré.

6097. — Une pièce de licorne à faire assay, à ung bout d'argent.

6098. — Un den de leu.

6099. — Une clochete d'argent alayé de métail.

6100. — Ung petit hanap de madre, en façon de creusequin, garni d'argent doré, entaillié d'un liz et à une ance d'argent doré.

6101. — Deux souages rons, d'argent dorez, assiz chacun sur trois piez, à mettre sel sur table.

Autres joyaulx qui furent à feu Loys MS (14 articles).

Autres joyaux qui, au vivant de feue ma dicte dame, estoient à MS d'Orléans (53 articles).

6102. — Un baston à manière de fermail, sur lequel est assis un gerfault, deux balais et deux perles pendens.

6103. — Une espée et une taloche d'or, le pomel d'un balay et la taloche environnée de huit perles et ung dyamant en la boce de ladicte taloche.

6104. — Ung très petit tableau, à saint Christofle d'un costé, et de l'autre, une Véronicle à trois perles.

6105. — Ung tigre d'or.

6106. — Ung chat huant d'or.

Autres joyaulx de MS de Vertuz (27 art.).

Draps d'or et de soye (33 articles).

6107. — La moitié d'un corset de drap d'or en champ asur, dont l'autre moitié a esté donnée, par feue madame, à ND de l'église de Chasteau Thierry.

6108. — Ung corset de veluau cramoisy nuef, qui oncques ne fu achevé et lequel ma dicte dame a donné à Saint Calays de Blois pour faire une chesible.

Autres joyaulx d'or et d'argent (31 articles).

6109. — Une grant croix d'argent doré, dont le crucifix est d'or, les chiefs, mains et diadèmes de ND et de saint Jehan, d'or; les corps des quatre anges, d'or, et non les esles, le tableau d'or; en laquelle croix a dix neuf saffirs, deux balaiz et quatre grosses perles. Le pié de ladicte croix a ung sépulcre de cristal ouquel est ung crucifix d'or et garni ledit sépulcre de vint quatre perles, de six saffirs et quatre balaiz et ledit pié d'argent doré à trois ymages dormans.

6110. — Deux bacins d'or à quatorze esmaulx de plistre, dedens ung estuy.

6111. — Deux flacons d'or, en façon de coquille de Saint-Jacques, à une ance chacun, chacune ance tenue au col de deux serpens volans, couronné, chacun flascon au dessus, d'une couronne que tiennent deux ymages nuz et assis chacun ymage sur ung

oreiller esmaillié de blanc, et a en la pense de chacun des deux flacons, d'une part, ung ymage saint Jacques d'enleveure, tenant son bourdon, assis sur une roche argentée et une autre brossoné de costé, garni aux brossons de petiz balaiz et de l'autre part ung Charlemaine enlevé, assis sur une terrasse, de vert esmaillé, à ung saint Jaques issant d'une nue, ung roleau où est escript d'esmailleure : *Charles va délivrer Espaigne*, garniz, lesdiz deux flascons, ès dictes couronnes, l'un de six saffirs et quatre balais et l'autre de six saffirs, six balais et garniz aussi chacun, tant en couronnes comme autre part, de soixante petites perles, excepté que en la couronne de l'un fault une troche de troys perles et en ung des oreillers de l'autre une perle.

Menu linge (12 articles).

6112. — Une pièce de queuvrechief de Lombardie.

6113. — Nuef chemises de Lombardie.

6114. — Deux orleures à oreillers de Lombardie.

6115. — Quatre chemises de Chartres.

6116. — La boiste de bausme.

Autre inventoire — de certain linge et autres choses (32 articles).

6117. — VIIJ touailles à espices, de l'ouvraige de Damas.

6118. — Deux areaudorez et une chemise d'Aragon.

6119. — Ung mirouer où il y a escript : *Vous m'avez.*

Linge et autres choses (31 articles).

Autre linge achaté à Rains (30 articles).

Paremens de chapelle (9 articles).

6120. Autre inventoire fait — le XXVIJ^e^ jour de décembre, de certains livres et autres choses que Marguerite de Solier avait en garde (25 articles).

6121. — Ung messel couvert de rouge cuir vieil et une pipe d'argent.

6122. — Unes heures de ND, ymaginez, la première ymage de l'Annunciacion de ND, toutes escriptes d'or et d'azur, à une pipe d'or, en laquelle a J saphir, IJ balaiz et IIIJ grosses perles, les fermaulx d'or, en chacun fermail ung balay et IIIJ grosses perles et les tissus dizettes d'or et IJ tronches de perles, et la couverture desdites heures de veluau noir, doublées de satin noir, brodée de branches d'arbre et chacune branche semée de perles.

6123. — Ung bréviaire, couvert de drap de Damas bleu, à ung fermail d'or, armoyé de France, et une petite pipe d'argent tortissée, ouquel feu MS d'Orléans disoit ses heures.

6124. — Unes heures, en alemant, à deux fermaulx d'argent doré, couvertes de velux vermeil.

6125. — Ung saultier à deux fermaulx d'argent,

duquel la premiere lettre est figurée de David qui se combat au géant, couvert de velu vert.

6126. — Le Miroer des Dames, couvert de drap d'or, les fermaulx d'argent, esquelz sont saint Jehan Baptiste et saint Jehan euvangéliste, armoyez de France et Navarre et d'Évreux.

6127. — Ung romant, en alemant, couvert de velux vermeil, à ij fermaulx d'argent doré.

6128. — Ung livre appellé la Composicion de la Sainte Escripture, à deux fermaulx d'arain, couvert de cuir rouge.

6129. — Ung livre appellé la Discreçon et diffiniçon de la preudomie de l'omme et le fist Crestine (Christine de Pisan), couvert de cuir rouge, à deux fermouers de cuivre.

6130. — Le livre de Lucan, à iiij fermaulx d'argent doré et une pipe d'argent doré et couvert de camocas.

6131. — Les Croniques des roys de France, couvertes de vieil velux noir, tous rez, à grans fermaulx d'arain, à cinq clox rons d'airain sur chacune des couvertures.

6132. — Le livre des Balades, Eustace Morel, couvert de cuir rouge.

6133. — Le livre de Venerie, fait par le conte de Foix, tout historié, couvert d'un baudequin neoir, à branches de violettes blanches et vermeilles, dou-

blé de cendal noir, à deux fermouers d'argent doré, armoyez aux armes d'Orléans.

6134. — Le livre de Canerian (Caverian), couvert d'une peau de veel velue.

6135. — Ung role ouquel est la Vie de ND et du Nouvel Testament, figuré par ymages, couvert d'un drap de soye brochié d'or.

6136. — Le livre des escheez, couvert de velu vert, à IJ fermaulx d'argent doré.

6137. — Une Apocalice figurée, couverte de parchemin.

Menues choses (18 articles).

6138. — Une pomme de muglias, estoffée d'or, garnie de perles.

6139. — Ung reliquaire d'or, bordé de perles, à une chesne d'or, que feue madame portoit sur lui.

Autre inventoire. — Linge et autre choses (39 articles).

6140. — Une cuiller d'argent doré.

6141. — Le Roman de la Rose, figuré.

6142. — Ung livre des Espitres du débat sur le Romant de la Rose, couvert de cuir rouge, à deux fermaulx de laton.

6143. — Cinq paires de galoches de cuir doré, de la façon de Lombardie.

6144. — Deux paires de galoches couvertes de drap vermeil, à relever de nuit.

6145. — Deux boetes de savon.

6146. — Une boete de triacle, de plonc.

6147. — Ung jeu de quartes sarrasines.

6148. — Unes quartes de Lombardie.

6149. — Ungs esperons à femme, dorez, acouroyé de soye vermeille.

Autre vaisselle d'or et d'argent (27 articles).

6150. — Ung grant porc espic d'or, à une sallière de coquille et le couvercle de la sallière d'or et de coquille garni d'une saincture d'espérance et dessus le fretelet une petite freze et besant pendens.

Vaisselle d'argent (30 articles).

6151. — Une cagette d'argent dorée, en laquelle a ung chardonnereul d'argent, la mengouere et le cornet tout d'argent doré et ou chief dessus a ung serpent blanc et le fons d'icelle d'argent blanc.

Autre inventoire de vaisselle d'argent et autres choses (15 articles).

Autre inventoire de certaines robes, fourrures et autres choses de feue madame, le IIIIe *jour de janvier* M CCCC *et huit* (94 articles).

Vaisselle trouvée en l'eschançonnerie (19 articles).

Panneterie (19 articles).

6152. — Une cuiller aux armes de madame.

6153. — Une fourchete d'or, ausdites armes, ébreché d'une des dens.

6154. — Une espreuve d'or, aux dites armes, sans licorne.

5155. — Une chose d'argent dorée à mettre l'euf de madame.

Vaisselle trouvée en la saulcerie (15 articles).

Autre inventoire de certaine vaisselle que Jehan de Milac, dit Baugency, avoit en garde (17 articles).

Inventoire de la chappelle (14 articles).

6156. — Ung calice et la platine d'argent doré, en façon de Lombardie, armoyé au panneau du milieu aux armes de Milan.

Inventoire de la tapisserie (59 articles).

6157. — Une chambre de haulte lice, faicte d'or et de soye, où il y a dames qui joent de la harpe et petiz enfans. (Les articles n'étant que sommairement décrits, je citerai à la suite tous les sujets.)

6158. — Tapis de haulte lice de l'Arbre de vie.

6159. — Item, du Jugement.

6160. — Item, le tapis du couronnement.

6161. — Item, Enfens qui baingnent dedens une rivière.

6162. — Item, l'Istoire du grant Charlemaigne.

6163. — Item, les VIJ Vices et les VIJ Vertuz.

6164.—Item, ung tapiz d'un saint Loys ouvré à or.

6165. — Item, VI tapis de haulte lice pour tendre contre muraille.

6166. — Item, IIIJ chayeriers de velux brochié d'or, pour mettre sur chayères.

Autre tapisserie (16 articles).

6167.—Ung grant tapiz de sale de l'Istoire du grant Credo.

6168.—Deux autres tapiz du Viez Testament et du Nouvel.

Autre tapisserie, carreaux et autres choses (41 art.).

(Un registre de 70 feuillets, mi-parti papier, mi-parti parchemin, le papier marqué au commencement à la tête de bœuf, surmontée d'une croix, puis à l'ancre.)

(Archives municipales de Blois. — 4 décembre 1408.)

6169. — Je Jehan Le Lièvre, maistre en ars et en médecine, confesse avoir eu et receu — la somme de cinquante livres tournois, à cause du voyage de Paris à Blois, par moy fait pour feue de très noble mémoire ma très redoubtée dame, madame la duchesse d'Orléans, cui Dieux pardoint, — en tesmoing de ce jay signée ceste présente quictance de ma main, faicte et escripte le IIIJ^e^ jour de décembre l'an mil cccc et huit.

(Archives nationales. Inventaire K. 264. — Sans date.)

6170. — Inventoire de la vaisselle d'or et d'argent que MS d'Orliens a fait prendre de l'exécucion de feu madame d'Orliens.

(35 art. Néant.)

6171. — Inventoire des livres que MS d'Orliens a fait prendre de l'exécution de madame d'Orliens.

Une Bible en françois, le Roumant de Parceval le Galoiz, le Livre des IIJ Maries, l'Istoire de Troyes, Omde? la Grant, le Mirouer des dames, un livre en françoiz de Giron le Courtois, 6 livres de messes.

Tapis, linge, etc. (néant).

(Un cahier in-folio de 5 feuillets. Il y a un double, c'est une copie du temps.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 30 juillet 1409.)

6172. — Andrieu de la Salle, brodeur, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de — maistre Pierre Sauvage, secrétaire de MS le duc d'Orléans, — la somme de trente deux liv. tour., qui deubz lui estoient, pour avoir fait de son mestier de broderie quatre euvangélistres, couchez d'or fin sur un ciel de taffetas vert, pour ung pavillon quarré, pour madame la duchesse d'Orléans, par marchié fait audit maistre, pour ce, à huit livres tournois pour chascune ymage, — XXXIJ liv. par. — Fait l'an mil quatre cens et neuf, le mardi xxxe jour de juillet.

(Archives municipales de Blois. — 31 octobre 1409.)

6173. — A tousceulx qui verront ces présentes lettres, Macé Menier, lieutenant de — garde des hommes et femmes de chief et de corps de MS le conte de Bloys, — salut. Sachent tuit que aujourd'hui, en jugement, nous avons partiz et divisez de seigneuries entre nous à cause de nostre office, d'une part, et noble homme Jehan de Saint Martin, escuier, à cause de Johanne de Baigneux, damoiselle, sa femme, — d'autre part, Regnaut et Colin, enfans de feu Jehan Deable, homme de chief et de corps dudit MS le conte et de Jehanne Beraude, sa femme, femme de chief et de corps de ladite damoiselle en telle manière que, en la partie dudit MS le conte est escheu et advenu, par ledit partaige, pour le père, ledit Regnaut, et à la partie dudit escuier, à cause de sa dicte femme, est escheu et advenu, par ledit partaige, pour la mère, ledit Colin, lesqueulx Regnaut et Colin ont juré la féaulte de servaige audit MS le conte et audit escuier, — le jeudi derrenier jour d'octobre l'an mil quatre cenz et neuf.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 6 janvier 1409.)

6174. — Parties de deniers paiez par Godefroy le Fèvre, jadis varlet de chambre et garde des deniers des coffres de MS le duc d'Orléans, dont Dieu ait l'ame, — premièrement :

Au varlet qui garde le levrier MS le duc, pour

les despens de lui et dudit levrier, pour venir, à l'aise du levrier, du Pont Saint Esperit à Paris, x escus.

6175. — A frère Jehan de Chambli, translateur de la grant Bible que MS faisoit translater, xx escus.

1676. — A maistre Nicolas Vales, idem, xx escus.

(Le règlement de ce compte est donné par Charles, duc d'Orléans.) — A Paris, le vi^e^ jour de janvier l'an de grace mil cccc et neuf.

(Un large rouleau de 40 cent. de longueur.)

(Archives nationales. K. 535. — Avril-31 décembre 1410.)

S'ensuivent les joyaulz qui ont esté donnés puis la venue à Bloiz de MS le duc de Bretaingne.

6177. — A MS le duc de Bretaingne, unes heures, escriptes d'or et d'azur, enluminées, à ıȷ balaiz, 1 saphir ou ıȷȷ lieu et ıȷȷ grosses perles et ès deux fermaulx a chacun ung balay, ıȷȷ perles et ung bouton de perles au bout, et couverture de veloux noir toute brodée à rainseaux de fil d'or, tiré hors du trésor le xxıȷȷ^e^ jour d'avril cccc et dix.

6178. — A MS de Chasteauneuf, un fermail d'or. — Au chancellier d'Alençon, ung tableau double, dedens, en l'un costé, saint Jehan et en l'autre saincte Katherine, a xvıȷ petiz balaiz et xvı perles à l'entour, et au dehors des deux tableaux, sainte Katherine et en l'autre saint Jehan.

6179. — A MS de Malastresl, — à Charles de Rohan, — de Combour, — à MS de Nantes.

6180. — A Maulion, unes petites heures escriptes de très petites lettres et dessus d'argent dorées.

6181. — A MS de Viezpont, ung petit tableau d'or à fourme d'unes heures, poinconné dehors, — et en l'un des costés dudit tableau est la Trinité enlevée et esmaillée, de l'autre costé Nostre Dame assise, enlevée, tenant son enfant.

6182. — A MS Guillaume de Laire, pour donner à MS de Chartres. Ung tableau d'or, fermant, fait en fourme d'unes heures; en l'une des parties a ı petit tableau où est l'image Nostre Dame en la crèche, esmaillée, tenant son enfant et ou pié d'icelle, Joseph; ledit tableau environné de VII balaiz, XIII perles, et au dessoubz d'icellui a ung petit repositoire à mettre reliques et en l'autre partie a ung autre tableau ouquel est Nostre Dame et saincte Anne, esmaillé et a VIJ balais et XIIJ perles à l'entour et au dessus ung autre repositoire à reliques.

6183. — A Guillaume de Lodes, ung tableau en fourme d'unes heures, fermant; en l'ung des costés est saincte Catheline, assise sur une terasse soubz arbre d'or, et en l'autre partie dudit tableau ı ymage de saint Jehan euvangéliste, assis sur une terrasse.

6184. — A madame de Chaumont, — ung gobelet d'or, pesant IJ^{m} II° et demie, tout plain et boutonné d'esmail de plistre, à boutons eslevés, le fretelet d'or tout plain.

6185. — Au grand maistre de Rodes, — ung ta-

bleau carré, en forme d'unes heures, dedens lequel sur j des tableaux est la Pitié NS, ND et saint Jehan aux deux costez, eslevez et esmaillez, — et y sont deux anges qui tiennent, par chacun j bout, le drap sur lequel sont lesdiz iij ymages. En l'autre tableau est ND et les deux Maries esmaillées et eslevées, deux anges tenans j drap blanc à leurs piez.

6186. — A messire Mansart du Bos, le dernier jour de juing mil cccc et dix, fut donné ung hanap d'or tout plain, duquel le fretelet avoit esté refait de nouvel par Aubertin, orfévre de MS, entaillié à fuelles d'orties, qui par avant estoit esmaillié.

6187. — A MS le connestable, le xie jour de janvier mil cccc et dix, ung tableau d'or, demi rond, d'une saincte Marguerite, entaillée et esmaillée.

6188. — Au seigneur de Lignes, — à MS d'Alencon, — au sieur d'Yvry.

6189. — A mademoiselle Bonne d'Armagnac, ung tableau en façon de paix, d'or, à une ND couronnée, tenant son enfant, esmaillée et eslevée, assise sur un tabernacle, et a, ou pié du tabernaccle, deux anges, l'un d'un costé et l'autre d'autre, tenant deux guiternes et aux deux costés de ladicte ymage, deux autres anges tenant chacun ung balaiz.

6190. — A madame d'Armignac, unes heures de ND, à l'usage de Rome, toutes neufves, enluminées d'or, les deux couvescles d'icelles d'or massif, sans bois, sur ung des couvescles ND droite et l'ange en

manière de l'Anunciacion eslevés et esmaillés de blanc, de rouge et de pers, ung pot plain de fleurs de lis entre l'ange et ND, aux piez et au dessus de ND ung ange tenant une couronne et au dessus de l'autre ange NS en nue, tenant une pomme d'or et une croix dessus, en sa main senestre, esmaillé l'un et l'autre. En l'autre couvescle, saint Loys de Marceille, tenant une couronne.et une mitre en sa teste et saint Loys de France, tenant unes heures et le sceptre royal en l'autre, coronné ledit saint Loys, et eslevez et esmaillé et dessus ledit sainct Loys de France une main descendans d'une nue, donnant la bénédiction et au dessus des capitaux de chacun des deux couvescles, trois anges eslevez d'or, sans esmail et au dos de la lieure desdictes heures, deux anges entaillés sur or, à plat, l'un tenant unes orgues, l'autre une vieille, fermans lesdites heures à deux bras et deux mains d'or yssans de deux nues, fermans lesdictes mains icelles heures et mises lesdictes heures en une boiste de satin vermeil et tout en ung estuy de cuir doré, — et délivrées lesdictes heures pour porter, donner et présenter à madame Bonne, femme de MS d'Armignac, à l'espouser mademoiselle sa fille par MS le duc.

6191. — A maistre Robert de Tuilles, — ung benoitier d'or.

6192. — A messire Ermel de Chasteaugiron, le VIJ[e] jour de janvier, — ung tableau double quarré,

dedens l'un des tableaux une vierge Marie couronnée, assise, son enfant tout nu en son giron, un petit angel aux piez de la vierge Marie, tenant un agnel tout esmaillez et à l'environ de ladicte ymaige un paliz à rainseaulx et entour d'icellui tableau a xxxviij bonnes perles de compte et ponconné à fuillages le dos dudit tableau. En l'autre tableau a ou milieu la teste de NS assise sur un treilliz à batons d'or, assis dedens cristal et a cette partie de tableau a un huisset fermant à ung petit verruel sur lequel a un saint assis en un bois, esmaillé de rouge clerc et de vert, et dessoubz ung lion et ung serf, et pend ledit tableau à une chesne d'or.

6192bis. — Ung mirouer sangle rond, d'un costé la vierge Marie tenant son enfant, et les Apostres environ, fait de painture et dessoubz ung verre de cristal environnez à l'entour de viij balaiz, quatre trousses de perles iij et iij et de quatre autres trousses ij et ij, et en l'autre costé dudit mirouer le verre à mirer, environné de viij perles une à une et toutes lesdictes perles de compte, et autour dudit mirouer sur le dos, un baton d'or foillu en manière d'aube espine.

6193. — A Baugency, varlet de chambre de MdS le duc, ung estuy de pignie, dedens lequel a ung miroer d'or double, l'un au verre environné de séraphins, esmaillié de rouge clerc et en l'autre partie du miroer est l'Annunciacion ND esmaillée.

(Un cahier petit in-folio en papier et de huit feuillets.)

(Archives nationales. K. 57, n° 4. — 12 septembre 1410.)

6194. — Joyaulx d'or et de pierrerie du commandement et ordonnance de nous, Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont, — baillez — à maistre Guillaume Sizain.

Premièrement, un chapeau d'or dè nouvelle façon sur lequel sont assis xiiij euvres, en manière de fermaulx et en chascune euvre sont huit grosses perles et parmi sept balaiz et sept saphirs.

6195. — Un camail en façon de treliz, ou de haye d'or, sur lequel sont assis de chacun des deux costez quatre gros balaiz et ou milieu d'iceulx un très gros balay, au dessoubz duquel est pendant un fermeillet de quatre très grosses perles et ou milieu d'icelles un très gros diamant, au bout duquel fermeillet pent un porc espy et ès huit pointes dudit camail sont pendans quatre vins huit grosses perles blanches, c'est assavoir en chacune onze, et est ledit camail cintré par dessus, de bossetes tant d'or que esmaillées de blanc et de rouge clerc.

6196. — Un collier d'or teurs, garni de xiiij balaiz et de soixante deux grosses perles de compte, environné de fleurs de geneste esmaillées de blanc et de noir.

6197. — Un chappeau d'or de vieille façon.

6198. — Un chappeau d'or pour servir à couronne, de huit grans euvres (surchargé de pierreries).

Charles duc d'Orléans, — à nostre amé et féal

conseiller, — maistre Guillaume Sizain, salut. — Avons ordonné les joyaulx dessus déclarez estre par vous venduz — ou engagés au mieulx que faire se pourra. — Donné à Chartres, le XIJ^e^ jour de septembre l'an de grace mil cccc et dix.

(Un large rouleau long de 60 cent.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 12 septembre 1410.)

6199. — Cy après s'ensuit la vente de plusieurs joyaulx et vaisselle d'or et d'argent, garniz de pierrerie, vendus par Pierre Renier, trésorier général de MS le duc d'Orléans, par vertu de certaines lettres patentes dudit seigneur, présent maistre Denis Mariete, secrétaire et auditeur des comptes, et Aubertin Buillefèves, orfévre dudit seigneur.

A Jehan Tarenne, changeur et bourgeois de Paris, une grant nef d'or, par pièces, c'est assavoir : le corps d'icelle garny autour d'ymaiges de haulte taille et autour d'icelle XIJ ymages des XII appostres, esmaillées de diverses couleurs, avecques deux chasteaulx servans aux deux bouz d'icelle nef. Sur lesquelx chasteaulx a deux ymages, l'un de ND et l'autre d'un Ange, pesans ensemble XXX^m^ VI°. Item, de ladicte nef, une croix en manière de voste, sur laquelle a IIIJ euvangélistes esmaillez et IIIJ autres non esmaillez, et sur ladicte voste une grant croix faicte en manière de voille, esmaillée d'azur et semée de fleur de liz d'or et un cruxefilz et VIIJ anges

d'or, esmaillez de blanc, autour dudit cruxefils et dessus le bout dudit voile et croix, Dieu le Père, esmaillé de plusieurs couleurs, tenant une pomme d'or en sa main et un grant dyadème tout d'or, tout ce pesans ensemble, avec les cordes d'or servans audit voille, XIX^m IJ^c VIIe d'or. Item, de ladicte nef, plusieurs autres personnages, c'est assavoir un empereur et un roy armez dont les harnoiz d'iceulx sont d'argent, un ange armé dont le harnoiz est d'argent, deux autres ymages en façon de Dieu le Père, esmaillez de plusieurs couleurs et VIII ymages de Addam et de Eve, esmaillez de blanc comme nuz, et un pillier d'or servant à ladicte nef, tout pesant ensemble IX^m VIII^c VIe ob. Item de ladicte nef, VI grans pièces de plusieurs feuilles d'or où il a pommes esmaillées de rouge clerc avecques XII petiz arbrisseaux d'or non esmaillez, une petite serpent esmaillée de vert, tenant en sa gueulle une petite pomme esmaillée de rouge cler avec plusieurs pieces d'or de menu fretin. — Et laquelle nef ainsi garny — après ce que elle a esté remise sus, come dit est, a esté vendue audit Tarenne, du consentement et accord de MS le chancellier et de MS de Fontaines, comme le plus prouffitable pour MdS, VII^m frans. — Le XIJ^e jour de septembre l'an mil cccc et dix. — (Un large rouleau, de 1 mètre 40 cent. de longueur.)

(British Museum, n° 2,445. — 13 décembre 1410.)

6200. — Saichent tuit que je, Jehan Day, con-

seiller de MS le duc d'Orliens, confesse avoir eu et receu de Pierre Renier, trésorier général de MdS, la somme de dix liv. dix sols t. que j'avoie fait emploier en l'achapt d'un hanap de madre, d'un chappel de veloux, d'unes moufles de chamois, estofées de soye et fourrées de fin gris et d'une escriptouere estoffée de soye dorée et armoié aux armes de MdS. — Le XIIIe jour de décembre l'an mil CCCC et dix.

(Archives nationales. Cartons des Rois. K. 57, n° 7. — 13 janvier 1410.)

6201. — Charles, duc d'Orléans, — à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Comme pour aucuns cogens nos affaires nous eussions commis et envoyé ès parties d'Ango et du Mayne, nostre amé et féal conseiller et auditeur de noz comptes, maistre Guillaume Lisain, pour aucunes finances faire par vendicion, transport ou engaigement des joyaux qui ensuivent, c'est assavoir : deux bacins d'or, goderonnés à seze goderons, qui sont d'ymagerie et sont les fons desdiz bacins d'ymages enlevez, c'est assavoir l'un du baptesme NS, et l'autre du jeudi Absolut, garnis les bors de chascun desdiz bacins de quatre balais, quatre saphirs, huit troches chascune de trois perles. 6202. — Un joyau d'or de maçonnerie à plusieurs ymages, garnis de cent dix-huit perles de plusieurs sortes, neuf saphirs, neuf balais, deux grosses esmeraudes, une teste de camahieu, six petites esmeraudes. — 6203. — Un gobelet et

une aiguière d'or à ymages de haulte taille garniz en tout de quarante-huit perles. — 6204. — Une ymage de saint Jehan evangéliste tenant en la main senestre un calice. (Je passe sous silence les bénitiers, hanaps, pai, aiguières.) Lesquels joyaux lui avions fait baillier pour ce que dit est, scavoir faisons que nous avons receus lesditz joyaux — avons fait mettre en nostre trésor ou chastel de Blois et d'iceulx sommes contens. — Donné à Blois le XIIJ^e^ jour de janvier l'an de grace mil cccc et dix. (Un feuillet de parchemin. Le sceau bien conservé.)

(Archives Nationales. K. 535 2. — 20 février 1410.)

6205. — Inventoire des joyaulx d'or et d'argent qui estoient en la tour du retrait de la chambre où estoit logié pour lors MS de Vertuz, fait aujourd'hui vingtième jour de février par l'ordonnance de MS le duc, présens, MS le chancelier. — (Je n'en extrais rien, bien qu'il soit riche en joyaux de prix, mais les détails sont sans intérêt. Une clochette d'argent alayé en mestail, une pierre de voirre bleu, etc., etc. Un cahier petit in-folio de 16 feuillets de papier.)

(Catalogue de Courcelles. — 1410.)

6206. — Lettres de Charles, duc d'Orléans; vente par ce prince, moyennant la somme de 200 livres tournois, à Jehan Tarenne, bourgeois de Paris, des joyaux, bijoux et autres objets précieux détaillés audit acte, avec faculté de rachat dans le délai de six mois.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 23 juillet 1411.)

6207. — Je, Jehan de Soisy, escuier pannetier de MS le duc d'Orléans, confesse avoir receu de maistre Pierre Sauvage, secrétaire et garde des coffres de MS le duc, la somme de vint deux livres dix solz tournois, pour parpaiement de la somme de XL escus, en laquelle MdS estoit tenuz à monsieur mon père, messire Guillaume de Senliz, pour cause d'un livre, appelé Mandeville, que MdS le duc fist japieça prendre de lui, — de laquelle je quicte ledit maistre Pierre. — Le XXIIIe jour de juillet, l'an mil quatre cens et onze.

(Catalogue de Joursanvault, nº 551. — Août 1411.)

6208. — P. Sauvage, secrétaire du duc d'Orléans, reconnaît avoir reçu du trésorier P. Renier, une rayme de papier pour icellui employer ès grans lettres clouses, envoiées à tous ceulx du lignage dudit seigneur et aux nobles officiers et serviteurs principaulx du roy et de ce royaume et hors de ce royaume, faites à Yevre le Chastel et pour lesquelles ont esté employez tous les clercs des secrétaires et trois clercs que l'on a fait venir d'Orléans. — Août 1411.

(Collection de M. de la Saussaye, à Blois. — 22 septembre 1411.)

6209. — Charles, duc d'Orliens, — à nostre receveur dudit conté de Blois, salut. Nous vous mandons que — vous paiez à Jehan Malescot, citaien d'Orliens, la somme de six livres cinq soulx tour-

nois, qui ordonnée lui a esté, par nostre amé et féal chancellier, pour les despens de lui et de douze autres compaignons, citaiens dudit lieu d'Orliens, montez et armez avec lui et de leurs chevaulx faiz à venir, de Baugency à Blois, en la compaignie et pour acompagnier, dudit Baugency jusques audit lieu de Blois, nostre très chier et très amé frère le conte d'Angolesme. — Donné à Blois, le XXIIe jour de septembre, l'an de grace mil CCCC et unze.

(Collection de l'auteur. — 26 janvier 1411.)

6210. — Charles, duc d'Orléans et de Valois, — à nos amez et féaulx les gens de nos comptes, salut. Nous voulons — que la somme de vint deux livres tournois, laquelle nous — avons fait paier dès le VIIe jour de ce présent mois de janvier aux personnes qui ensuivent, c'est assavoir : à maistres Robert Paré et Bernart Vincent, maistres de nos euvres de maçonnerie et charpenterie, pour eulx et pour départir à vint hommes que manouvriers, charpentiers et pionniers en leur compaignie, lesquielx nous envoiasmes lors à Sully, par devers nostre amé et féal conseillier et mareschal le sire de Gaules, pour assaillir le chastel dudit lieu que tenoient nos ennemis, — XX l. t. Et à notre bien amé escuier et eschançon, Guillaume de Mareul, pour mener et conduire iceulx de ceste nostre ville d'Orléans audit Sully, XL s. qui sont la dicte somme de XXII l. t., vous allouez ès comptes. — Donné en nostre

dicte ville d'Orléans, le xxvj^e^ jour de janvier, l'an de grace mil cccc et unze.

(Archives nationales. K. 535. — 7 mars 1411.)

6211.— Contrerolle des joyaulx vendus à Orliens par Guillaume Perdoe.

Une petite croix d'or, à un petit crucifix d'un camaieu, garni de iiij perles et iiij petites esmeraudes.

6212. — Un petit fermeillet d'or d'une bische et un bischot et j petit jardin et n'y a point de pierrerie, pesant ci comme il est, 1°.

6213. — Un mirouer d'or dont la lunete est perdue et de l'autre costé a une demoiselle cueillant fleurs en un jardin.

6214. — Un autre mirouer d'or dont la lunete est brisiée et de l'autre costé a une licorne et un chevalier dessus.

6215.—Un autre petit reliquaire d'or d'un ymage ND soubz une pièce de cristal.

6216. — Une cage à oyseaulx, à un chardonnerel dedans, d'argent doré.

6217.— iiij^xx^ v pièces d'argent à mectre en un jaques avec plusieurs petites pièces d'argent servans à ycelles par manière de fastes.

6218. — ij pièces d'argent, en manière de couvertures à livre, garnies d'un costé du crucifiement NS avec ND et saint Jehan, et de l'autre costé de iij ymages et ij fermaulx.

6219. — Une aiguière de cristal, garnie d'argent doré, à un fretelet d'une pierre bleue dessus.

Je, Guillaume Predoe, ay receu de maistre Guillaume Lysain, conseiller et maistre des comptes NS le duc d'Orliens, les parties cy dessus escriptes. — Le viij^e^ jour du mois de mars l'an mil iiij^c^ et xi.

(Un large rouleau de papier, long d'un mètre et demi.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 3,541. — 1411.)

6220. — Charles, duc d'Orléans, fait peindre, par Olivier Colin, trois mille neuf cents panonceaux, à la devise de l'ortie, pour l'armée qu'il envoyait contre le duc de Bourgogne, 1411.

(Catalogue de Joursanvault, n° 777. — 1411-12.)

6221. — Pierre de Vaulx, physicien du duc d'Orléans, prête au duc, dans le grant besoin où il il se trouve, six tasses d'argent, pour convertir en ses affaires.

(British Museum, n° 244. — 7 novembre 1412.)

6222. — Sachent tuit que je, Pierre du Saillant, escuyer d'escuierie de MS le duc d'Orléans, certifie à tous à qui il appartiendra, avoir prins et achaté de maistre Jehan de Prusse, phisicien, demourant à Orléans, une haquenée de poil noir, à longue queue, le pris et somme de soixante et dix escus d'or, laquelle haquenée a esté bailliée à MS le conte d'Angolesme, frère de MS le duc, pour soy chevaucher

[illegible] MS [illegible] duc de Clarence, en [illegible] le VIIe jour de [illegible] l'an mil [illegible] douze. Il suffira de mentionner le mandement du payement du duc d'Orléans, qui est joint à cette pièce.

([illegible] — 11 février 1412.)

[illegible]. — Je, Jaques Aubry, clerc, notaire du roy MS, en son Chastelet de Paris, confesse avoir eu et receu de — Pierre [illegible], trésorier général de MS le duc d'Orléans, la somme de cinquante solz tournois, à moy deue pour ma paine et salaire d'avoir escript huit vidimus, c'est assavoir deux grans et les VI plus moyens, de plusieurs lettres royaulx du roy des Romains et de Behaigne. — Le samedi XIe jour de février, l'an mil quatre cens et douze.

(Archives municipales de Blois. — 15 mars 1412.)

6224. — Sachent tuit que je, Pierre de Vaux, phisicien de MS le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu — la somme de cinquante livres tournois, — à cause de IIII^c livres de pension, par an, à moy pieça ordonnée par MdS le duc. — Le XVe jour de mars l'an mil et douze.

(Catalogue de Joursanvault, n° 114. — Mai 1413.)

6225. — Charles, duc d'Orléans, fait payer à son chirurgien, maitre Girard Pion, 10 écus d'or, pour l'indemniser de ce que, pendant les événemens sur-

venus à Paris, il s'est sauvé presque tout nu, pour venir lui annoncer ce qui se passait à Blois. — Le 7 mai 1413.

(Collection de M. Farenc. — 4 juin 1413.)

6226. — Charles, duc d'Orléans. — Nous voulons — que vous délivrez à nostre amé harpeur et varlet de chambre, Jehan Petitgay, la somme de dix livres tournois, — à cause de la pension que nous lui ordonnerons. — Le 4 juin 1413.

(Archives municipales de Blois. — 5 aoust 1413.)

6227. — Charles, duc d'Orléans et de Valois, conte de Blois, — à nostre amé et féal trésorier, — salut. Nous voulons que vous paiez et délivrez à nostre bien amé espicier et varlet de chambre Godefroy le Fèvre, la somme de cinquante-huit livres onze solz huit deniers t., en quoy nous lui sommes tenu pour plusieurs parties d'apothicairerie et de dragée magistrale par lui baillées, — et ordonnées par nostre bien amé phisicien, maistre Pierre de Vaulx, depuis le xviie jour de juillet cccc et neuf, lesquelles parties ont estées veues et visitées en nostre conseil et nous en tenons pour contens. — Donné à Blois, le ve jour d'aoust, l'an de grace mil cccc et treize, par MS le duc en son conseil, où MS l'archevesque de Sens, le sire de Saint Chartrer et autres estoient.

(Collection de M. Bordier. — 11 aoust 1413.)

6228. — Charles, duc d'Orléans, conte de Blois et de Beaumont et seigneur de Conty, à nostre amé et féal tresorier général Pierre Renier. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances vous bailliez et délivrez tantost et sanz délay à maistre Loys, jadiz juifs et filleul de feu nostre très redoubté seigneur et père cui Diex pardoint, la somme de six escus d'or — pour considéracion des bons et agréables services qu'il nous a faiz. — Donné à Orléans, le xie jour d'aoust, l'an de grace mil cccc et treize.

(British Museum, n° 2,424. — 5 septembre 1413.)

6229. — Charles, duc d'Orléans — à nostre amé et féal trésorier général, Pierre Renier, salut. Nous voulons — que vous baillez à Agnès la Buignère, drappière, Jehan Vaillant orfévre et Jehan Pinmagot brodeur, demeurant à Paris, la somme de cent seize livres cinq sols tournois, en laquelle nous leur sommes tenus, pour ce qui s'ensuit que nous avons fait prendre et achater d'eulx, dès le xxixe jour d'aoust, dernier passé, à nostre venue à Paris, c'est assavoir : à la dicte Agnès pour douze aulnes de violet de Bruxelles pour faire quatre heuques brodées à la devise où est escript *le droit chemin* (à Vaillant pour avoir fait les feuilles et petites feuillettes dorées, à Pinmagot pour les attacher). — Donné à Paris le cinq[e] jour de septembre, l'an de grace mil cccc et treize.

(Il est inutile de transcrire le reçu de J. Vaillant, qui est joint à ce mandement sous le n° 2426; il n'apprend rien autre.)

(British Museum, n° 2,428. — 31 septembre 1413.)

6230. — Charles, duc d'Orléans. — Nous voulons que vous baillez et délivrez à nostre bien amé Jean de Clarcy, brodeur et valet de chambre de MS le roy, la somme de quatre cens cinquante livres t., sur ce quoy nous lui pouvons estre tenu, tant à cause de la brodeure de XLI robes, que nous avons fait broder à la devise de l'ortie, comme de VI heuques que nous lui avons fait broder à racines de petits arbreceaux. — Donné à Paris, le dernier jour de septembre, l'an de grace mil cccc et treize.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 7 novembre 1413.)

6231. — Sachent tuit que je, Oudart du Fouilloy, maistre d'escole de MS le comte d'Angolesme, confesse avoir eu et receu — la somme de vint deux livres dix solz tournois, sur ce qui me puet estre deu à cause de c. l. t. de pension par an, à moy pieça ordonnée par MdS. — Le VIJ[e] jour de novembre mil cccc et treize.

(British Museum, n° 3,143. — 23 novembre 1413.)

6232. — Arnoul de Baudevort, orfévre, demeurant à Paris, confesse avoir eu et receu de Pierre Renier, trésorier général de MS le duc d'Orléans,

la somme de six cens sept livres quatre solz neuf deniers tournois, qui deue lui estoit pour soixante marcs d'argent en orfavrerie, faiz en manière de petits rainceaux tremblans, pour servir à la brodure de six hucques. — Fait l'an mil cccc et treize, le XXIIJe jour de novembre.

(Collection de M. Farenc. — 17 décembre 1413.)

6233. — Jehan d'Avignon, menestreil de MS le duc d'Orléans, soy faisant fort de Colinet Bourgeois et Albin, menestreils de MdS, confesse avoir receu — la somme de trente livres — à cause de leurs gaiges — lesquels menestrels icellui seigneur envoye présentement et hastivement de Paris à Meleun devers la royne qui les a mandez. — Le 17 déc. 1413. (Albin est une abréviation; on lit Albelin dans un mandement.)

(Catalogue de Joursanvault, nº 624. — 1413.)

6234. — Aubertin Boillefèves, orfévre et valet de chambre du duc d'Orléans, reçoit la façon de plusieurs ouvrages de passementerie et d'orfevrerie, faites par lui pour les houppelandes du duc d'Orléans et pour celles de ses gens, à l'occasion de la venue de la duchesse de Bretagne à Montargis vers madame la reine.

(British Museum, nº 2,437. — 26 juin 1414.)

6235. — Charles, duc d'Orléans. — Nous voulons — que vous paiez — à Jehan Nofiex, orfévre, demeu-

rant à Saint Quentin, en Vermandois, le XXIIJ^e^ jour de ce présent mois de juin, sur ce que nous lui povons devoir à cause de neuf mars d'argent blanc ouvrez tout à petits mordans que nous avons fait mectre et asseoir ès découpures des trois chapperons doubles de brunete. — LXVIJ liv. — Donné au dit Saint Quentin, le XXVIe jour de juing l'an de grace mil cccc et quatorze. (Je passe sous silence le reçu de cet orfévre, qui porte le n° 2438; il est sans intérêt.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 2. — 12 septembre 1414.)

6236. — Je, Hugues Perrier, secrétaire de MS le duc d'Orléans, certiffie — que aujourd'hui en ma présence, maistre Pierre Sauvage, secrétaire de MdS, a baillié et délivré à Mathieu Lestureur, bateleur, demourant à Chauny, la somme de quarente cinq solz tournois que MdS lui a donnez pource qu'il a joué, audit lieu de Chauny, devant MS de Guienne et MdS, des jeux et esbatemens, lui et trois ses enfens. — Le XIIe jour de septembre, l'an mil cccc et quatorze.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 2. — 22 septembre 1414.)

6237. — Le samedi XXIJ^e^ jour de septembre, l'an mil cccc et XIIIJ, par devant nous Arnault de Mouton, garde, de par le roy NS, de la prevosté de Senlys — vint présent en sa personne Gerart Quillet, gouverneur de Verjat, fol de MS le duc d'Orléans, lequel confessa avoir eu et receu de — maistre Pierre Sauvage,

secrétaire d'icelui seigneur, la somme de quarante solz tournoiz, laquelle MdS lui a fait bailler pour quérir les nécessités dudit Verjat qui est malade en ceste ville de Senlis. — Donné, soubz le scel aux actes et arrestz de la dicte prevosté, comme dessus.

(Catalogue de Joursanvault, n° 3,379. — 24 octobre 1414.)

6238. — Jehan de Cornouaille, chevalier anglais, reconnoît avoir reçu des ducs de Berry et d'Orléans 11,375 écus d'or, à compte sur 21,375 qu'ils lui doivent; de leur côté les ducs de Berry et d'Orléans reconnaissent que Jeh. de Cornouaille leur a rendu un tableau d'or, garni de perles et pierres, appelé le tableau de Roine, lequel lui avait été remis comme garantie; et attendu que le comte d'Angoulesme se trouve en ce moment entre les mains des ducs de Clarence et d'York et du comte de Dorset, avec certains joyaux, en otage d'une autre créance, les ducs de Berry et d'Orléans promettent que ces otages et joyaux seront remis à Jehan de Cornouaille pour sûreté de 10,000 ecus d'or qui lui restent dus, aussitôt le duc de Clarence payé, en attendant ces objets ne sortiront pas d'Angleterre. — 24 oct. 1414.

(British Museum, n° 2,439. — 31 janvier 1414.)

6239. — Charles, duc d'Orléans. — Nous voulons — que vous baillez à notre bien amé orfévre et varlet de chambre, Aubertin Boillefèves, la somme de huit cens quatre vins dix livres dix sept sols huit deniers

— pour XLVII^m VII^c XV d'argent blanc, ouvrés en manière d'escailles, lesquelles ont été mises et attachez sur drap vert brun et assis sur les manches de neuf houppelandes. — Donné à Paris, le dernier jour de janvier, l'an mil cccc et quatorze.

(Catalogue de Courcelles. — 1414.)

6240. — Lettres signées Charles, duc d'Orléans, payement de deux dyamans pointus et vieulx envoiés à Blois, par devers nos très chières et très amées femme et fille Marguerite et Jehane, pour donner par elles à notre très chier cousin le roy de Secile qui devoit passer pour lors par notre ville de Blois. (A cette pièce est jointe la quittance signée Albertin de Bolsefabre, orfévre.)

(Catalogue de Courcelles. — 1414.)

6241. — Lettres de Charles, duc d'Orléans, ordonnance de payement d'une somme de 276 liv. 7 s. 6 den. tour., pour prix de 960 perles destinées à orner une robe; sur les manches est escript de broderie, tout au long, le dit de la chanson : *Madame je suis plus joyeulx* et notté tout au long sur chacune desdites deux manches.—568 perles pour servir à former les nottes de ladite chanson, où il a 142 nottes, c'est assavoir pour chacune notte 4 perles en quarré, etc.

(Catalogue de Joursanvault, n° 780. — 1414-15.)

6242. —Hanap donné à Jehan Lelièvre, physicien.

(British Museum, n° 3,454. — 20 juin 1415.)

6243. — Charles, duc d'Orléans et de Valois, à nostre amé et féal secrétaire et argentier, maistre Pierre Sauvage, salut. Nous voulons que vous paiez à nostre bien amé orfévre et varlet de chambre, Aubertin Boillefèvre, la somme de trente deux livres quinze sols unze deniers t., en laquelle nous lui sommes tenus pour un collier d'argent d'un camail à un porte espy — xxxij liv. — Donné à Orléans le xxe jour de juing, l'an de grâce mil cccc et quinze.

(British Museum, n° 3,427. — 5 septembre 1415.)

6244. — Charles duc d'Orléans — à nostre amé et féal trésorier général Pierre Reinier, salut. Comme dès le xe jour de novembre l'an mil iiij^e^ et onze, nostre bien amé phisicien, maistre Pierre de Vaulx, nous eust presté, à nostre grant besoin, six tasses d'argent blanc — nous, recongnoissans le service et plaisir que en ce nous fist notre dit phisicien, — si vous mandons — que lui paiez présentement la somme de xlii liv. t. — Donné à Orléans le ve jour de septembre, l'an de grâce mil cccc et quinze.

(Catalogue de Joursanvault, n° 3,297. — Octobre 1415.)

6245. — Rob. Paré, maistre des œuvres de charpenterie, au duché d'Orléans, certifie au receveur du duc que Hannequin, verrier à Orléans, a fait, livré et assis les verrières et choses qui s'ensuivent

en l'ostel de MS le duc, à la venue du roy Loys, de la royne sa femme et MS de Ponthieu qui vindrent à Orléans au moys de septendre dernier. — Octobre 1415.

(Catalogue de Joursanvault, nº 865. — 1415.)

6246. — Jehan de Prusse, medecin, reçoit une récompense du duc.

(Archives nationales. K. 535 — Sans date.)

6247. — C'est ce qui a esté trouvé à Bruges, des joyaulx de MS par Jehan Victor — et qui ont esté baillez en garde à Philippe Johan et à Pierre Vespouche, marchans. Premièrement : un reliquaire d'or, en façon d'un mirouer d'un costé et de l'autre costé à un ymage de ND, esmaillée sur le plat, tenant un delié ceptre et au dessus un autre ymage de ND tenant son enfant et un ymage de saincte Katherine au dessoubz, esmaillée sur le ront et aux deux costez dudit ymage de sainte Katherine à deux cerfs et au dessus desdiz deux cerfs, deux petiz enfans, à elles esmaillée de blanc, garni ledit reliquiaire ainsi qu'il est de xv balaiz, de xiij saffirs et lxxij perles, pesans v^{m} une once.

6248. — Un baston d'or pour une fonte.

6249. — Et notez que le dit Philippe Johan est de la compaignie de Alixandre Ferrantin et Pierre Vespouche est de la compaignie Anthoine François. (Ce Jehan Victor est qualifié de *marchant demeurant à*

Londres; dans un autre acte (13 juin 1417, n° 6256), il était aux gages du duc d'Orléans.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 3 janvier 1416.)

6250. — S'ensuivent les solliers que Guillaume le Vasson, cordouennier, demourant à Blois, a livrez pour mes damoiselles d'Orléans, les seur et fille de MS le duc, pour le bastart et pour les folz et folle et leurs varlés.

Pour Coquinette.

Margot la Pidonye, chamberière de ladicte Coquinette, ma relaté, tesmoigné, certifié et juré, par son serment, que pour la personne de ladite Coquinette, elle a eu et receu les solliers contenus en l'article cy dessus, — le IIJ^e^ jour du mois de janvier l'an mil cccc et seze.

(Un rouleau long de 50 cent.)

(Archives nationales. Cartons des Rois. K. 534. — 5 mai 1417.)

6251. — Inventoire de livres, joyaulx, tappisseries et autres biens meubles appartenans à MS le duc d'Orléans, estans en son chastel de Blois, faict par moy P. Renoul, secrétaire dudit MS le duc, — le Ve jour de may M cccc et XVIJ et les jours ensuivans, appelez le procureur de MdS, maistre Oudart du Felloy, — Michellet Blondel, orfèvre, demourant à Blois, et plusieurs autres.

6252. — Ung coffre d'argent doré, à tout VI cris-

taulx aux quatre coings d'icellui, garni de pilliers à personnages ouquel a plusieurs reliques.

6253. — Une bourse de point vermeil et a esté trouvé en ladicte bourse une espine blanche enveloppée en ung peu de pappier, laquelle a esté mise en ung tuyau de plume pour ce que on ymagine que c'est de la couronne de Jésus Crist.

6254. — Une buxlete d'or de Rodes, esmaillée à personnages, et y a lettres blanches et noires à l'environ, en laquelle a de la haire et du voyle madame saincte Arragonde, jadis royne de France.

6255. — Une fleur de lys d'or, à la bande de Bourbon.

6256. — Ung saffir entaillié à fleur de liz.

(Un cahier petit in-folio de dix feuillets de papier).

(Archives nationales. K. 64.37 8. — 13 juin 1417.)

6257. — Compte Jehan Victor, marchant, demourant à Londres, rendu à très hault et excellent prince MS le duc d'Orléans, de toutes les receptes et despenses faictes par ledit Jehan Victor pour MdS le duc depuis le XIIJ^e^ jour de juing mil cccc et dix sept, que le compte fu fait entre eulx deulx, jusques à présent.

Recepte : VIIJ^m^ VII^c^ LXIIIJ escus V S. p.

Despense :

6258. — Payé par ledit Jehan Victor à Hance Belyne, orfévre, pour patenostres, LXX S. et pour la façon de trois saintures, XL S.

6259. — Audit Hance, le XXIe jour d'aoust ensuivant, — pour un gobelet d'or, lequel MdS donna à la femme de Robert de Wastreton, et pour faire ung signet d'or pour MdS, pour ce XXIJ liv. XI s. VIII d., valent. . . . . CXXXV escus.

6260. — A Guillaume Katan, orfévre, demourant à Londres, sur l'or, l'argent et façon d'un signet d'or, et de remectre à point une sainture d'or pour MdS le duc, et pour deux colliers d'argent pour les enffans Robert de Wastreton, lesqueulx signet, sainture et colliers MdS le duc avoit ordonnez audit Albertin a estre faiz. . . . . XXXIIIJ escus.

6261. — Et s'y presta ledit Jehan Victor, audit feu Albertin de Boilefeves, orfévre et varlet de chambre de MS le duc (envoyé en Angleterre pour payer la rançon du duc d'Angoulesme), content sur son voyage, pour faire son enterrement et pour payer autres menues parties que ledit Albertin devoit. . . . . LV escus.

Je, Charles, duc d'Orlians, me tiens pour bien content du conte dessus dit et cognois devoir audit Jehan Victor, ladicte somme de cinq mille escus, en tesmoing de ce, j'ay signé de mon saing manuel et de mon signet ce présent conte. (Signé) Charles.

(Cette déclaration et approbation finale est autographe comme la signature. — Un large rouleau de 60 centimètres de longueur.)

(British Museum, n° 268. — 27 juillet 1417.)

6262. — A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, Symon Macé, bourgoys de Poictiers, garde du seel pour le roy NS, salut; scavoir faisons que nous avons veu et leu, de mot à mot, ung bresvet en parchemin sain et entier, duquel la teneur s'ensuit (ce sont des lettres-patentes du duc d'Orléans qui ordonnent la vente de ses biens ou leur hipothèque, pour former la rançon de son frère le duc d'Angoulême et mentionnent l'inventairè des joyaux donnés en gage de la somme de 41,000 liv. prêtée par trois marchands et bourgeois de Paris. J'en extrais ls deux articles suivants) : Pour ung ymage d'or de Nostre Seigneur assis sur ung pié d'argent doré, dont ledit ymage d'or poise environ vint et cinq mars d'or, à xxij karaz, et ledit pié sur quoy il siet poyse vint mars d'argent, lequel ymage et pié sont poinconnez et est ledit ymage garny en sa poitrine d'un très gros saphir, de trois gros baillais et de six grosses perles qui font le fermail de sa poictrine et ou dyadème d'ycelui ymage a trois gros baillais, quatre gros saphirs et dix huit grosses perles et tient ledit ymage une croix, en laquelle sont quarante quatre rubiz d'Orient, et vint quatre dyamens poinctus. — Le mardi xxvij[e] jours du moys de juillet tout en l'an de grace mil quatre cens et dix sept. (Bien que ce soit le Vidimus du 14 novembre 1428, je place cette pièce à la date du document original.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 11 mars 1397.)

6263. — Saichent tuit que je, Joffroy Latachier, licencié en théologie, confesse avoir eu et receu de — Godeffroy Le Fèvre, varlet de chambre — de MS le duc d'Orliens, la somme de vint livres tournois, que ycellui seigneur m'a donné pour faire ma feste de théologie, de laquelle somme de xx l. t. je me tien pour content. — Le xie jour de mars l'an mil ccc iiij[xx] et xvij. (On reportera cette pièce entre les n°s 5805 et 5806.)

(British Museum, n° 2,447. — 12 novembre 1419.)

6264. — Nous, Pierre de Mornay, chevalier, conseiller, chambellan de MS le duc d'Orléans et de MS le conte de Vertus, certiffions à tous que Estienne Courtet, receveur général, — a aujourd'hui paié à Jehan le Fiseau, dit l'Estudient, tailleur, — la somme de quarante cinq sols t. pour un voiage par lui fait — à Blois, pour prendre les mesures de iiij robes et iiij pourpoins pour les iiij pages d'icelui seigneur, et deviser les devises avec MS de Vertus, qui se feront sur les dictes robes. — Le xij[e] jour du mois de novembre l'an mil cccc et dix neuf.

(Archives nationales. Comptes. K. 348. — 2 septembre 1420.)

6265. — Compte de l'exécution du testament de feu MS Phelippe, conte de Vertus, rendu par maistre Hugues Perrier, secrétaire de MS d'Orléans, pour et ou nom de NSS maistre Guillaume Cousinot, chance-

lier d'Orléans, messire Henry de Beaulieu, abbé de Chesy, — exécuteurs d'icelui testament de MdS de Vertus, que Dieu pardoint.

(Ce testament est fait pour la forme et remplit deux pages d'écriture, le testateur : elegit sepulturam suam in ecclesia Beati Dionisii in Francia, et il fait des dons à plusieurs églises, il choisit aussi ses exécuteurs testamentaires.)

S'ensuit l'inventoire des biens meubles de feu MdS le conte de Vertus.

6266. — Inventoire des biens meubles de feu MdS Phelipe, conte de Vertus, que Dieu pardoint, fait — par nous Jehan de Tuillières, lieutenant général du gouverneur de Blois et Hugues Perrier, secrétaire de MdS d'Orléans. — Le second jour de septembre l'an mil cccc et vint.

Joyaux d'or et d'argent que Regnault de Beaumont avoit en garde (19 articles).

6267. — Ung bréviaire, à l'usaige de Paris, à fermoirs d'argent, armoyez d'ymaigerie et couvert d'une chemise noire de satin figuré, non prisié, pour ce que feu MS le donna à MS l'abbé de Chesy lui estant au lit mortel.

6268. — Une petite croix d'or, en laquelle a du fust de la vraye croix, en ung estuy de cuir, non prisiée, pour ce qu'il n'y avoit point de personne qui la sceust prisier.

6269. — Unes tablettes d'argent dorées et esmailliées, à plusieurs ymaiges, qui furent achettées en Ast.

6270. — Ung petit coffret d'escorches de perles.

6271. — Une verge d'or à une erminete d'or.

6272. — Une pomme de musc garnie d'argent doré.

En l'escuirie (13 articles).

6273. — Ung coursier, gris pommelé, du pays de Puylle, prisié par Laurencin, couratier et marchand de chevaux, v^c^ fr.

6274. — Ung coursier morel, dudit pays de Puylle, lequel avoit ung des piez de derrière fendu, v^c^ fr.

6275. — Ung coursier rouen, du pays de Puille, L escuz d'or.

6276. — Ung Roncin bay, du pays d'Allemaigne, IIJ^c^ fr.

En l'eschanconnerie (12 articles).

6277. — Dient Philippe des Vignes, maistre d'ostel, Garin de Lannoy, maistre de la chambre aux deniers de feu MdS, que le gobelet d'or de MdS est mis en gaige chex Jacquet Francuer, de Blois, pour la somme de IX^xx^ frans. Ledit gobelet ou hanap d'or a esté rachatté depuis.

En la panneterie (33 articles).

6278. — Une nef d'argent vérée et armoyée des armes de MdS, à deux anges aux deux boutz.

6279. — Dit Girard, sommelier de laditte panneterie, que chex Loys, l'orfèvre d'Orléans, a une sallière d'argent, laquelle est en gaige pour une cuillier d'argent et pour avoir rapareillié deux pots d'argent.

En la cuisine (7 articles).

6280. — Ung grant chauderon d'arain, appellé Belle bouche, tenant environ six seaux.

Une puisete d'arain à puiser eaue.

En la chappelle (10 articles).

En la garderobe (8 articles).

En la fourriere (1 article).

6281. — Une paire de chiennetz de fer, qui estoient à Jargneau, pesant chacun L livres de fer ou environ, lesquelz ont esté admenés à Blois et prisiez par l'ermite canonnier, le premier jour d'octobre mil cccc vint et ung, à LX frans les deux.

S'ensuit la recepte.

6282. — De Cosme Comy et Gilot Saget, pour la vente de six vins quatorze marcs et cinq onces XV^{c} d'argent. (Tous les articles qui précèdent sont répétés ici parce qu'ils sont compris dans cette vente.)

6283. — Despense faitte pour le fait de l'exécucion dudit testament et premièrement pour l'obsèque de feu MdS, lequel obsèque fut fait à Blois le XXVIe jour de novembre l'an mil cccc et vint.

6284. — A Pierre de Saint Avy, huchier, demourant à Blois, pour avoir fait ung eschaffaut en façon de chappelle qui fut mis ledit jour dessus la sépulture de feu MdS ouquel ont esté mis plusieurs et grant quantité de cierges ardans, ledit jour. XII l. t.

6285. — A Pierre Bardot, maçon, demourant à Blois, pour avoir besongné lui et quatre maçons en sa compaignie, par ung jour entier, à faire les pertuys ès murs et pilliers de l'église Saint Sauveur, de Blois, pour y mettre chandelliers de boys, à mettre cierges, le jour dudit obsèque. . . . . XXV s.

6286. — A Livain de la Fontaine, paintre, demourant à Blois, pour avoir fait six blasons de toile asurée, chacun à trois fleurs de lis d'or et les lambeaux d'argent, aux armes de feu MdS, pour mectre sur le paele, le jour dudit obsèque, et deux cens escussons, aux armes de MdS, pour mettre par la ditte église, et pour avoir nercy les pilliers et les murs de la ditte église, par marchié fait à lui. XLV l. t.

6287. — A Jaquet Francuer, drappier, demourant à Blois, pour XV aulnes de drap brunete, achatté de lui pour faire ung poile, lequel fut mis dessus la sépulture de feu MS le conte Guy de Blois, et fut traynant à terre de tous lez et dessus estoit la chappelle ou eschaffaut, dont cydessus est faicte mencion, représentant la sépulture de MdS de Vertus. LXXV l.

6288. — A Vincent Bricet, pour une livre

de sucre pour les oublées faictes ledit jour de l'obsèque. . . . . XL S. T.

(Je passe la dépense de pain, vin, espices, pour le diner de l'obsèque.)

6289. — Ou couvent ou religieux de Saint Lomer, de Blois, qui furent à procession aux vigiles et à tout le service fait pour MdS. . . . . C S. T.

6290. — Au couvent et religieux de Nostre Dame de Bourgmoyen.

6291. — A frère Jehan Couraux, prieur de l'aumosne de Blois, pour avoir esté lui et ses religieux à procession. . . . . XL S.

6292. — A frère Jehan Verqueue, prieur de Saint Ladre. . . . . XL S.

6293. — A frère Henry Cordelle, prieur des Frères Prescheurs. . . . . XL S.

6294. — Aux Frères Mineurs Cordeliers. . XL S.

6295. — Autre despense faite pour ung service— célébré en l'église Saint Sauveur.

Autre despense faicte en l'acquit de ce que feu MS devoit.

6296. — A Jehan Guin, ménestrel de feu MdS, pour lui et pour trois autres ménestrels, ses compaigons et pour Jehan Thomas, trompete de MdS. XL L. T.

6297. — A Guillemin le Chien, barbier.

6298. — A maistre Jehan de Jodoigne, cirurgien

de feu MdS, pour plusieurs estoffes et eaues qu'il livra et paia pour MdS durant sa maladie, de laquelle il trespassa. . . . . xij l. t.

6299. — A Loyset Palme, orfèvre, demourant à Orléans, xx l. t. qui deuz lui estoient pour plusieurs ouvraiges d'orfaverie qu'il avoit faiz pour feu MdS, et dont il avoit en gaige par devers soy une sallière d'argent qui estoit à feu MdS.

6300. — A Geuffroy le Pelletier, charpentier de Baugency, pour sa paine d'avoir fait le seurqueil de feu MdS pour l'ensevellir et admener dudit lieu de Beaugency, à Blois. . . . . xv s. t.

6301. — A Olivier Bourgine, mary de la femme feu Pierre le Tort, x liv. t., qui deues estoient audit feu Pierre, pour sa paine et sallaire d'avoir mené, par eaue, de Blois aux Montiz, feu MdS, ses gens et officiers, quant il retourna de son voyaige qu'il fist à Cornille, dont ledit Pierre Letort avoit en gaige ung des tappis de MdS d'Orléans, figuré à espiz de blé. . . . . x l. t.

Mise et despense commune.

6302. — A maistre Julyan Fève, bacheler en médecine, lequel visita feu MdS durant sa maladie dès le jour qu'il acoucha, jusques au jour de son trespas, paié pour ses paines et travaux. . . . . xxx l. t.

6303. — A Jehan d'Orléans, pelletier, demourant à Blois, pour avoir regraté et appareillié la panne de

martres qui estoit en la robe de gris de feu MdS affin qu'elle feust plus honneste à présenter au bastard d'Orléans. . . . . IIJ s. IIIJ d.

6304. — A maistre Pierre Bechebien, maistre en médecine, XXV liv. t., pour son sallaire d'avoir veu et visité feu MdS en sa derrenière maladie et autreffois.

6305. — A Robin du Martray, orfèvre, demourant à Blois, XL s. t., pour sa paine et salaire d'avoir esté de Blois à Baugency quant feu MdS fut trespassé, pour prisier et estimer la vaisselle d'argent de feu MdS. . . . . XL s. t.

6306. — A Adenet l'aumussier, sergent de Blois, pour avoir cryé et publié par les carrefours de Blois et au lieu du marchié hors la ville, le samedi XXVIe jour dudit mois de juillet, que ceulx à qui MdS estoit tenuz, venissent devers Hugues Perrier et il les paieroit ainsi que ordonné lui avoit esté par messeigneurs les exécuteurs.

6307. — Au bastard de Janville, cappitaine de Baugency, pour foing par lui livré pour les chevaulx de feu MdS. . . . . CVIJ s. VI d.

6308. — Despense faite d'aucuns des biens meubles de feu MdS en telle espèce, comme ils furent trouvez en faisant l'inventoire, tant à mes damoiselles Marguerite et Jehanne d'Orléans et au bastard d'Orléans, affin qu'ilz aient souvenance de feu MdS et soient tenuz de prier Dieu pour lui, comme à au-

tres gens à qui feu MdS estoit tenuz, auxquelz ils ont esté bailliez en paiement et en l'acquit de MdS.

6309. — Au bastard d'Orléans, ung collier d'argent, en façon de camail, garny d'un porc espy d'or et d'une grosse perle pendant au col dudit porc espy, lequel estoit à feu MdS, et lequel mesdits seigneurs les exécuteurs lui ont donné — en regart qu'il n'en a point, car le sien fut perdu à Paris lorsque les Bourgoignons y entrèrent.

6310. — Restitucion faite d'aucuns des biens meubles contenuz audit inventoire, — car iceulx biens — les avoit empruntez feu MdS pour s'en servir.

Il est certain que messire Tanguy du Chastel, prévost de Paris, print de fait à Baugency ung baril et ung doubleau des barilz de feu MdS, en l'ostel de Willemot, devant la Croix d'or, au dit Baugency, où ils estoient en garde, ne oncques puis on ne les peut recouvrer.

S'ensuit le reste des biens meubles qui n'ont point esté venduz, ne aliénez, mais sont encores en nature de chose.

(Un registre in-folio de 38 feuillets.)

(Archives municipales de Blois. — 28 novembre 1420.)

6311. — Lyvain de la Fontaine, paintre, demourant à Blois, cognut et confessa avoir eu et receu, des exécuteurs du testament de feu MS le conte de Vertus, par la main de maistre Hugues Perrier, la

somme de quarante cinq livres tournois, qui deue lui estoit, pour avoir fait six blazons de fin or, deux cens petiz escuçons, aux armes de feu MdS, et avoir nercy à l'entour d'iceulx en l'église de Saint Sauveur de Blois, pour l'obsèque de feu MdS, par marchié à lui fait. — Donné à Blois, le XXVIIJ[e] jour de novembre l'an mil CCCC et vint. (Voy. n° 6286.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 23 janvier 1420.)

6312. — Le XXIIJ[e] jour de janvier l'an mil CCCC et vint, en la présence de moy, Jehan Gaultier, clerc, tabellion juré du séel aux contraux de la chastellenie de Blois, fut présent, en sa personne, Michelet Blondeau, orphèvre, demourant à Blois, lequel cognut et confessa avoir eu et receu de Pierre Renier, trésorier général de MS le duc d'Orléans, la somme de quatre livres tournois, qui deue lui estoit, pour ung esterlin d'or par lui livré et emploié à reffaire l'un des fermouers des Heures de mademoiselle Jehanne d'Orléans, fille de MdS le duc, lequel estoit despécié et pour avoir nectoyé et redrecié l'autre fermouer desdites Heures, et aussi pour deux platines d'argent, pesant quatre esterlins, par lui livrées et emploiées en une ceinture de soye, qui est à madamoiselle Marguerite d'Orléans, suer de MdS le duc.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 10 février 1420.)

6313. — Charles, duc d'Orléans et de Valoys, — à nos amez et féaulx gens de nos comptes, salut et

dileccion. Nous voulons et vous mandons que la somme de six livres tournois, laquelle nous — avons nagaires fait paier — à Yvonnet de la Mote, escripvain en lettres de forme, demourant à Blois, pour le parpaiement de sa peine et salaire d'avoir faictes et eschevées unes Heures en ladicte lettre de forme et doré le kalendrier d'icelles et pour les estoffes à ce faire, lesquelles Heures, nous, par l'advis et délibéracion que dessus lui avons nagaires fait faire, pour notre très chière et très amée suer Marguerite d'Orléans, pour dire son service, — vous allouez ès comptes. — Donné à Bloys, le xe jour de février l'an de grace mil cctc et vint.

(Catalogue de Joursanvault, n° 865. — 1420.)

6314. — Paiemens faits à Julien Fève et à Pierre Bechebien, médecins du conte de Vertus.

(Catalogue de Joursanvault, n° 435. — 1420.)

6315. — Joyaux de la duchesse d'Alençon, transportés de Tours à Blois, pour y être mis en sûreté.

(Bibliothèque du Louvre. Non catalogué. — 22 mars 1423.)

6316. — Coppie d'une escripture que Philippe et Guy Raponde donnent à maistre Hugues Perrier, Jehan Victor et Jehan le Mercier sur les joyaulx qu'ils avoient de MS le duc d'Orléans et de MS le conte d'Angolesme, moy présent, Marc Guidechony, et moy François d'Avici et de Guillaume de l'Air, en

l'ostel de Marc de Guichonj, le xxe jour de mars, l'an mil cccc xxiij, à Bruges.

Je François d'Avici, de Florance, fais foy que ceste scripture est propre coppie de lassusdicte escripture, dessus nommée, laquelle j'ay coppiée de ma propre main, et en tesmoing de ce me suis icy escript le xxixe jour de mars mil cccc xxiiij. (Galterotto Galterotti de Florance, Pierre Vespuche, Anguilo Degeorge de Florance et Tadeo de Madio de Florance, témoignent de la vérité de ce fait.)

(Cet inventaire de joyaux ne décrit que des perles et des diamants, c'est-à-dire des objets précieux par la matière seule. Je n'en ai rien extrait.)

(Archives nationales. K. 64, n° 37 [12]. — Avril 1424.)

6317. — Quittance de plusieurs joyaulx reçus par Jehan Victor, marchand de Florence, Huguet Perrier, Jehan le Mercier et Guillaume de Layr; premièrement : ung reliquaire d'or en façon d'un miroer d'un costé et de l'autre costé à ung ymage de ND, esmaillée sur le plat, tenant ung delyé ceptre, et audessus ung autre ymage de ND tenant son enfant et ung image de saincte Katherine au dessoubz, esmaillée sur le rond. — Anno millesimo quadringentesimo vicesimo quarto secundum modum computationis ecclesiæ guallicanæ, indictione secunda, mensis aprilis.

(Catalogue de Joursanvault, n° 2,983. — 1426.)

6318. — Le duc d'Orléans fait racheter un livre

conseiller et chambellan de mon très redoubté seigneur monseigneur le duc d'Orléans. — Ce présent compte rendu et baillé pour révérend père en Dieu, messire Guy de Rochechouart, évesque de Xaintes, ou nom et comme tuteur et curateur des enffans et heritiers dudit feu seigneur de Mortemar, ses nepveux, en la maniere qui s'ensuit :

Recepte.

6322. — Des gens du conseil de MdS, reçu d'iceulx les biens meubles cy après déclairez, appartenans à MdS, et en la garde dudit seigneur de Mortemar baillez et laissiez, ou nom dudit seigneur, comme il appert par l'inventoire sur ce fait et signé de la main dudit sire de Rochechouart, le premier jour de juing l'an mil cccc xxvij.

Livres.

6323. — Ovide, Métamorphoseos, en françois et lettre courant, rimé, couvert de veloux noir, deux fermouers dorés, esmaillez aux armes de MS d'Orléans.

6324. — Item, les quatre volumes du Mirouer historial, en françois et lettre de forme, neuf, historié, couvert de veloux noir.

6325. — Item, l'apostille de maistre Nicole de Lire, en iij grans volumes tous neufs, historiez et enluminez d'or et d'azur, en lettre de forme, toute

neufve, chacun à IIIJ fermouers, couvert de cuir rouge marqueté.

6326. — Item, le livre des Propriétés de toutes choses, en françois, lettre courant, historié en chacun livre, couvert de veloux noir, tout usé, à deux fremouers d'argent dorez esmaillez aux armes de MS d'Orléans (en marge : Vendu à Beloisel).

6327. — Item, le livre de Josephus, en françois, couvert de veloux, tout usé, en grant volume, historié, en lettre de forme, et est tout deslié et n'a nulz fermouers.

6328. — Item, le livre du corps de police, escript en françois, lettre bastarde, couvert de cuir rouge, marqueté neuf, à deux fremouers de cuyvre.

6329. — Item, la Vie de ND., toute historiée, en ung roolle de parchemin, en françois, couvert de drap d'or (en marge : Vendu à Beloisel).

6330. — Item, les Hymnes en latin et en françois, couvertes de cuir vert, en lettre courant, neufves.

6331. — Item, le Voyage d'oultre mer, en françois, couvert de cuir blanc.

6332. — Item, les Problèmes Aristote, en françois, couvertes de cuir rouge marqueté.

6333. — Item, le livre du Reclus de Morléans.

6334. — Item, les Fables de plusieurs poëtes, couvertes de veloux noir.

6335. — Item, la Légende dorée, en latin, et Ve-

gèce de chevalerie on lit en marge : Vendu dicta Légende dorée à Belcisel, restat Vegèce).

6336. — Item, le livre des Trois pélerinaiges de vie humaine, de Jesus Crist et de l'ame (en marge : Vendu à Belcisel.

6337. — Item, ung petit livret contenant Chatonet, Facet et Cartula en marge : Vendu à Loys de Villars).

6338. — Unes Histoires scolastiques, en françois, déclarans les Histoires de la Bible, depuis le commencement du monde jusques à l'ascencion NS, escriptes en françois, toutes neufves, lettre bastarde, historiées, dorées en plusieurs lieux, couvertes de veloux noir, à deux fremouers dorez, esmaillez aux armes de MS d'Orléans.

6339. — Le second volume de la Bible, en françois, historié, à lettre de forme, tout neuf, couvert de veloux noir, à deux fermouers d'argent, esmaillés aux armes de MS.

6340. — Item, le livre de la Naissance de toutes choses, en françois, lettre de forme, par l'inventoire baillé ainsi nommé, et par la table d'icellui livre, assis au commencement, nommé le livre du Trésor, couvert de veloux noir à deux fermouers d'argent dorés, esmaillez aux armes de MS d'Orléans.

6341. — Item, ung livre de la Naissance de toutes

choses avec les Vices, escript en françois, couvert de veloux noir, en aucunes places historié.

6342. — Item, les Décretalles, en françois, lettre de forme, couvertes de veloux noir, à fremouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de MS d'Orléans.

6343. — Item, la somme le Roy, en françois, en lettre de forme, historiée au commencement des Vices, couverte de veloux noir, à deux fremouers de cuyvre, en la fin duquel est la Vie saint Denis.

6344. — Item, la Bataille et destruccion de Troye, en françoys, en lettre de forme ancienne, historié, couverte de veloux noir, à deux fremouers d'argent blanc.

6345. —Item le dit royal, en françois, rimé, en lettre de forme, historié, couvert de veloux noir et est le dit livre tout neuf.

6346. — Item, les Espitres Pierre de Poictiers, en latin, à lettre de forme, neufves, sans histoires, couvert de veloux noir, non complectes, à deux fremouers de cuivre.

6347. — Item, les Questions hebrieux de saint Jheroyme, escriptes en latin, lettres de forme bastarde, couvert de veloux noir, à deux mauvais fremouers d'arain, sans histoires.

6348. — Item, le livre de Meliador, en françois, historié, lettre de forme, couvert de veloux vert, à

deux fremouers d'argent dorez, esmaillez aux armes de MS.

6349. — Item, le livre de Vegèce, de chevalerie, avec le Testament de maistre Jehan de Mehun, escript en françois, lettre de fourme, historié, couvert de veloux noir, deux petis fermouers de cuivre.

6350. — Item, le Psaultier, en françois, en deux volumes, à lettre de fourme, sans histoires, couvert de veloux vermeil, et chacun volume à deux fermouers d'argent dorés, dont l'un est esmaillé et armoyé aux armes de MS.

6351. — Item, les Institutes de l'empereur Justinien, en lettre de forme ancienne, en françois, couvert de cuir vert, à deux petiz fermouers de cuyvre.

6352. — Item, le livre de Boece de Consolacion, neuf, historié, escript en françois, rimé, couvert de soye ouvrée, à deux fermouers d'argent dorés, armoyés.

6353. — Item, le livre du Prieur de Salon, fait pour excuser ma dame d'Orléans et autres, des charges à eulx imposées sur le fait de la maladie du roy, pour feue ma dame d'Orléans, couvert de cuir rouge, escript en françois, rimé, historié à IIIJ (ou à un), tout neuf, à deux fermouers d'argent dorés, escript dessus : *Ave Maria*.

6354. — Item, les Espitres de saint Pol, glosées en lettre de forme, historiées, toutes neufves, en latin, à

deux fermouers d'arent dorés, esmaillés aux armes de MS, couvert de soye figurée.

6355. — Item, le livre de Therence, neuf, avec l'exposicion en latin, à lettre courant, couvert de rouge marqueté, à deux fermouers de cuyvre.

6356. — Item, le livre de Christine, fait pour feue madame d'Orléans, couvert de cuir rouge, marqueté, faisant mencion de la desterpcion de la preudommie de l'omme, escript en françois, en lettre courant, à deux fermouers de cuivre.

6357. — Item, les Gloses sur les Espitres de saint Pol, en latin, escriptes en lettre de forme, couvert de veloux noir, à deux petiz fermouers de cuyvre.

6358. — Item, le livre le Catholicon, en ung grant volume, lettre de forme, neuf, sans histoires, couvert de veloux noir, à deux petiz fermouers de cuivre.

6359. — Item, les Espitres de saint Pol, glosées en latin, de lettre de forme, toutes neufves, couvertes de veloux noir, sans histoires, à deux petiz fermouers de cuyvre.

6360. — Item, la Chronique martinienne, en latin, couvert de veloux noir, en lettre de forme ancienne, à deux petiz fermouers de cuyvre.

6361. — Item, ung livre couvert de veloux vermeil et unes Heures escript en Thiais, à chacun deux petiz fermouers d'argent dorés.

[illegible] — Item, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], couvert de cuir [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] — Item, [illegible] [illegible] de [illegible], en [illegible] [illegible] [illegible], couverte de parchemin.

[illegible] — Item, [illegible] [illegible], en françois, couvert de cuir [illegible], en lettre de forme, historié.

[illegible] — Item, ung livre [illegible] qui estoit escript en [illegible] de maistre Jehan de [illegible]illières estre [illegible], couvert de cuir rouge marqueté, sans fermouers, escript en lettre de forme, historié, tout neuf.

[illegible] — Item, ung livre de Boece de Consolacion, tout neuf, couvert de cuir rouge, marqueté à lettre courant, en [illegible], en latin.

[illegible] — Item, le livre d'Aristote, en lettre de forme, neuf, historié et enluminé, de Secretis secretorum et Regimine principum, couvert de cuir rouge, marqueté, en latin.

6368. — Item, l'Ystoire de la vie et naissance d'Alixandre avec poetes, escript en lettre ancienne, couvert de cuir vert, en latin.

6369. — Item, Logique, couvert de vert, sans ays, historié et paragrafé à or, escript en lettre courant, en latin.

6370. — Item, le livre d'Orace, avecques plusieurs sommes et traictiez de droit canon, et autres

vielles choses, couvert de cuir vert et est en lettre de forme ancienne, en latin.

6371.—Item, le grant chaton, couvert de rouge, sans ays, escript dessus : J. chantepleure, intitulé de Senectute, avecques ung autre livre intitulé Asinarius, escript en lettre courant, en latin, historié et enluminé.

6372. — Item, le service de la chappelle du roy, couvert de cuir rouge, marqueté en ung bien petit volume, lettre de forme.

6373. — Item, le livre de Jouvenal avec Terance, couvert de cuir rouge plain, escript en lettre ancienne et y a plusieurs autres traictiez.

6374. — Item, Virgile avec Stace, Eneydos, couvert de rouge plain, escript en vieille lettre de forme, en latin, et plusieurs autres matières et traictiez.

6375. — Item, Macrobe avec Terance, de pareille lettre, volume et couverture, et autres traictiez en latin.

6376. — Item, Virgille avec Juvenal, couvert de cuir rouge plain, escript en latin, lettre ancienne de forme.

6377. — Item, le livre de Boece, couvert de rouge plain, avec plusieurs sommes et traictiez de droit canon, escript en lettre de forme ancienne, en latin.

6378. — Item, le livre de Virgille Maronis et Eneydos, couvert de cuir rouge plain, en lettre ancienne.

6379. — Item, le livre de Virgille Maronis, avecques plusieurs autres choses de lui, couvert de vert plain, moult caduque.

6380. — Item, les Espitres Pierre des Vignes, couvert de cuir vert, escriptes en latin, lettre courant, figurées en aucuns lieux, en latin.

6381. — Item, les Espitres de Sidonne, couvertes de cuir vert plain, en lettre de forme ancienne, en latin.

6382. — Item, le livre de Pars et Chatonnet, en ung volume, couvert de cuir vert, escript en lettre de forme, historié et enluminé, et sont lesdiz Pars à l'usaige d'italie, en latin.

6383. — Item, ung Logique, couvert de cuir vert, sans ays, en lettre courant, en latin.

6384. — Item, le livre de diverses matières, couvert de vert plain, contenant plusieurs traictiés d'astronomie et autres choses en latin.

6385. — Item, le livre de Gressime, tout neuf, enluminé, sans glose, couvert de rouge, marqueté, en latin.

6386. — Item, le livre de Doctrinal, neuf, sans glose, enluminé, couvert de rouge, marqueté, en latin.

6387. — Item, le livre de Macomet, en latin, couvert de rouge plain, en lettre de forme et anciennement glosé.

6388. — Item, les Evangilles commencées à

l'Advent, couvertes de cuir rouge royé, escriptes en grosse lettre de forme, en latin.

6389. — Item, le Psautier, glosé en latin, couvert de cuir rouge marqueté, escript en lettre de forme, tout neuf.

6390. — Item, les Concordances de la Bible, en latin, couvert de cuir rouge marqueté, lettre de forme, enluminé, à quatre fermouers.

6391. — Item, les Histoires du roy Artus, du Saint Gréal, moult viel, escript en françois et n'a pas le commencement, couvert de cuir rouge marqueté.

6392. — Item, le livre de Vincent, abregié en françois, avecques plusieurs autres histoires et croniques, depuis le trépas de saint Loys jusques à Philippe de Valois, escript en lettre courant, couvert de cuir blanc.

6393. — Item, le Livre de ceux qui régnèrent après le déluge, contenant plusieurs croniques en lettre de forme, en françois, couvert de cuir blanc.

6394. — Item, ung Bréviaire à l'usaige de Paris, en deux grans volumes, couvert de cuir blanc, portant leur paultier ferial.

6395. — Item, les Croniques de diverses naçons, en françois, lettre bastarde, historiées, couvertes de cuir blanc.

6396. — Item, le grant Valere, en latin, lettre de forme lombarde, neufve, couvert de cuir blanc.

6397. — Item, le Donnat, couvert de rouge marqueté, enluminé, et au commencement historié avec le régime.

6398. — Item, le livre de Boece de Consolaçon, glosé en latin, couvert de rouge marqueté, escript en lettre courant, enluminé et est escript en l'inventoire, dont cestui est détrait : en deux volumes, mais il ne contient que ung.

6399. — Item, une Légende dorée, en françois, enluminée d'or, lettre courant, couvert de cuir vermeil marqueté, rendue et recouvrée de Simmonete, femme de chambre de feue madame d'Orléans, la jeune.

6400. — Et au regart d'une Bible neufve, translatée en françois, historié en lettre de forme et à grans lettres et nombres d'or, le roy estant ou chastel de Blois logié, ou mois de mars CCCC XXVIJ, envoia quérir la dicte Bible devers maistre Pierre Sauvaige, faignant dey vouloir lire et passer temps, par ung sien sommelier de corps, nommé Waste, laquelle Bible le roy n'a voulu depuis rendre, ne faire rendre, pour poursuite qui en ait esté faicte par ledit seigneur de Mortemar, maistre Pierre Sauvage et autres jnsques à présent (on lit en marge que cette Bible a été restituée).

(Au feuillet 35, au milieu des objets restitués au duc d'Orléans, se trouvent en première ligne les livres et ils répondent tous à l'appel, excepté

neuf articles, mais on trouve en plus le passage suivant :)

6401. — Item, a plus baillé ledit seigneur de Mortemar audit Hue de Saint Mars les livres qui ensuivent :

Premièrement, le livre des Fables et plusieurs poètes. — 6402. — Item, le livre de Josephus. — 6403. — Item, les Problèmes de Aristote, en françois. — 6404. — Item, ung livre couvert de cuir rouge, nommé Virgille avec Stace. — 6405. — Item, les Hympnes, en françois, couvertes de cuir vert, sans ays. — 6406. — Item, le Voyage d'oultre mer. — 6407. — Item, ung Messel de la chappelle Mont Ferault. — 6408. — Item, le livre de Métamorphozeos, couvert de veloux noir, à deux fermouers d'argent, esmaillé aux armes de MdS.

(Au feuillet 14 on trouve la suite de l'inventaire.)

6409. — Ung chappel de plumes de paon, blanches et yndes, papillotées de papilloctes d'or, mis en ung estuy de cuir fauve, lesquelles manches MS Jehan, bastart d'Orléans, a prinses pour le prix de LX escuz d'or, de laquelle somme il a baillé obligaçon escripte et signée de sa main, en papier.

6410. — Une croix d'argent dorée à tout ung coffret lequel a deux anges portant, assize sur ung pié, ung petit bort esmaillé à lettres tout autour et est ladicte croix garnie de pierreries plusieurs et ung

camahieu ou milieu et rubiz, balaiz, saffirs, telz quelz, poissant VI^m^.

6411. — XXI pièces de reliques de plusieurs sains, tirées hors de la vraie Croix, encloses et mises en une serviete déliée, de toille de Rains, longue d'une aulne.

6412. — Une ymaige de ND assis en une chaière, à tout ung entablement dessoubz, à huit escussons aux armes du roy et de MS d'Orléans, poissant IX^m^ IJ^c^.

6413. — Ung grant tapis de haulte lice, fait de laine et de fil d'or, à plusieurs ymaiges bel et bon, appelé le grant Charlemaigne, tout rubanné.

6414. — Deux grans tapis de haulte lice, nommez Thezeus, bien vieulx et usez, et n'est que de laine.

6415. — . . . . . les sept vices et les sept vertus, moult bel et riche, fait de laine et de fil d'or, tout entier.

6416. — Deux grans tapiz de haulte lice, faiz de layne et de fil d'or, nommez le grand credo et le petit credo, beaux et riches, tous rubannez.

6417. — Deux tapiz de haulte lice, faiz de laine et de fil d'or et de soye, nommez le vieil testament et le nouvel, escript en hault et embas, moult beaux et riches, tous entier et rubannez.

6418. — Ung autre tapis de haulte lice, fait de laine et grant foison de fil d'or, nommé le Jugement, à six ymaiges d'appostres, faiz de laine et de fil d'or

de l'un des coustez et autant de l'autre cousté et une partie de la credo dessoubz chacun appostre, moult bel et riche, rubannez, bien entier.

6419. — Ung autre tappiz de haulte lice, fait de laine et de fil d'or, nommé le couronnement ND, et à l'un des boutz est ung grant ymaige de saint Pierre et à l'autre de saint Pol, faictes de layne et de fil d'or, moult bel et riche, tout entier et rubanné.

6420. — Ung grant tappiz de haulte lice, fait de laine et de fil d'or, appelé Loheranguerin, bel et riche, tout rubanné.

6421. — Ung autre grant tappiz de haulte lice, fait de laine et de fil d'or, nommé Saint Loys, moult bel et riche, tout entier et rubanné.

6422. — Ung autre grant tappiz de haulte lice, fait de laine et de fil d'or, nommé Vertigier, bel et riche, tout entier et rubanné.

6423. — Ung autre tappiz de haulte lice, fait de laine et de fil d'or, appelé le petit Charlemaigne, bel et riche.

6424. — Ung autre petit tapis de haulte lice, fait de laine et de fil d'or, nommé la complainte du cuer, qui est bien dérompu.

6425. — Ung petit dasselet de drap, de fil d'or et de laine, dont le champ est vert oscur, ouvré à ymages de petiz enfans tous nuz qui s'esbatent à coussins et autres petites bestes, entour ung ruisselet.

6426. — Ung autre petit dasselet de soye blanc, bordé tout autour de veloux vermeil, bordé à bisches emmantellées, armoyées aux armes des fleurs de lys et à IIIJ lambeaux et à roses blanches.

6427. — Une chambre de veloux azurée, garnie de ciel et dossier de veloux, brodéz à grans fleurs de lys de fil d'or, aux armes de MS le duc et y a petiz loupz et le mot de MS en escript, c'est assavoir : *Il est lou il est*, et est moult riche et ny ot oncques couverture de lit de mesme et a icelle chambre dix tappiz de laine semez de grans fleurs de lys de fil d'or.

6428. — Une chambre de drap d'or de plusieurs couleurs, laquelle le pappe donna à feu MS d'Orléans, garnie de ciel, dossier et couvertures à lit de mesme et trois cortines de taffetas asuré.

6429. — Trois grans matelaz couvers de sandail vermeil et tous empliz de cocton.

6430. — La moitié d'un autre matelaz, couvert de sandail vermeil, emply de coton, et dit ledit Jaquet Colins, que feu MS de Vertuz, cui Dieu pardoint, le fist copper et emporta l'autre moitié à Tours au siége que le roy tenoit.

6431. — Cuirs à estandre ès chambres en temps d'esté. — Deux grans cuyrs ouvrez à tainture, faiz à bestes sauvaiges, tout autour et ou milieu a une rondeur ouvrée de soye et de diverses couleurs et a chacun bout de pareille façon, sans armes aucunes, et sont lesdiz cuirs blanchastres.

6432. — Ung tablier de marbre blanc et noir bordé par dedens, ouvré tout autour à ymaiges de petiz enfans nuz et est percié, entre le tablier et l'eschiquier, à mectre une petite layette de bois où sont les tables et eschéez de yvoire blanc et noir et sont les diz eschéez faiz d'ymaiges et de divers personnaiges bien jolyement faiz et n'y est pas le jeu entier, et est ledit tablier mis en ung estuy de bois couvert de vieil cuyr, armoyé ou milieu aux armes de feu madame d'Orléans l'aisnée.

6433. — Un vielz psalterion enclos en ung estuy de bois, painct en diverses places aux armes de MS le duc.

6434. — Despense faicte par ledit seigneur de Mortemar sur la recepte devant dicte :

Et premièrement : restituçons faicte par le dessus dit seigneur de Mortemar de partie des biens cy dessus déclairez et dont il fait recepte, appartenans à MdS le duc d'Orléans et iceulx baillez et restituez, ou nom dudit seigneur, par son ordonnance, à Hue de Saint Mars, escuier et à maistre Hugues Perrier, conseiller d'icellui seigneur, comme il appert par ses lettres de mandement, donné le xxve jour de janvier l'an de grace mil ccccxxxv, cy rendues.

(Un registre en papier de 58 feuillets.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 1153. — 31 octobre 1427.)

6435. — Charles, duc d'Orléans et de Valois,

conte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, à noz améz et féaulx les gens de noz comptes, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que la somme de neuf livres tournoys, laquelle les gens de nostre conseil ont fait paier et délivrer, par nostre amé et féal trésorier général, Jacques Boucher, à dame Jehanne de Chaumont, vefve de feu messire Loys de Trye, chevalier, pour le recouvrement d'un petit livre couvert de veloux vermeil, à nous appartenant, ou premier feuillet duquel sont noz armes et ou derrenier feuillet est le seing manuel de feu nostre très chier seigneur et oncle le duc de Berry, que Dieux absoille, lequel livre, qui avoit esté gaigné par le seigneur de Guitry, sur les annemis tenants le parti contraire de MS le roy, comme l'en dit, et, par transport de main à autre, venu ès mains de ladicte vefve de feu messire Loys, qui pour ses nécessitez l'avoit nagaires envoyé vendre en nostre ville d'Orléans, nostre dit trésorier a prins en sa garde et d'icellui sera tenu de nous rendre compte. Donné à Orléans, le dernier jour d'octobre l'an de grace mil cccc vint et sept.

(Archives nationales. Cartons des Rois. K. 534. — 20 décembre 1427.)

6436. — Charles, duc d'Orléans et de Valois, conte de Blois — à tous ceulx qui ces présentes verront, salut, savoir faisons que nous confians à plain des sens, loyauté et preudomie — de Hue de

Saint Mars, nostre escuier, et de nostre bien amé varlet de chambre, Jehan le Mercier. Iceulx avons commis — eulx transporter présentement en la ville d'Avignon, pardevers Bernart et Matheu Ris frères, marchans et bourgois, — pour demander — une grant croix d'or garnie de perles et de pierreries, à nous appartenant, qui naguaires leur a esté baillée, de par nous, en garde et depost — et donnons povoir — de vendre et adénérer icelle croix à une personne ou plusieurs. — Donné à Londres, le xxe jour de décembre l'an de grace mil cccc vint et sept.

(Archives municipales de Blois. — 28 janvier 1427.)

6437. — A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jehan de Tuillières, licencié en lois, lieutenant général de MS le gouverneur et bailli des contés de Blois, salut, savoir faisons que — Pierre Tailleboys, pour MdS le duc, audit lieu de Blois, a baillé et paié à maistre Michel, exécuteur de la haulte justice, à Blois, la somme de soixante sols tournois et deux septiers de meteil, mesure de Blois, pour ses paines et sallaires d'avoir descollé naguères ung nommé Jehan Chevalier, pescheur, natif de Noan sur Loire, pour ses démérites, et pour iceluy avoir esquartelé et fait ce que en tel cas appartient à fère. — Le xxviij^e^ jour de janvier l'an mil cccc xxvij.

(Archives nationales. Cartulaire de la chambre des Comptes de Blois. — 29 mars 1427.)

6438. — Charles, duc d'Orléans et de Valois,

conte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, à tous ceuls qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons, que pour la très grant amour et affection naturelle que nous avons à notre très chier et féal frère messire Jehan bastart d'Orléans, chevalier, seigneur de Vallbonnois, et pour considération des bons et agréables services qu'il nous a faiz et fait chacun jour et espérons qu'il face ou temps avenir et à ce qu'il ait mieulx de quoy vivre et soustenir son estat, et pour autres regars, causes et considérations ad ce nous mouvans, nous, à icellui messire Jehan le bastard d'Orléans, notre frère, avons aujourd'hui donné et donnons de grâce espécial, par ces présentes, par pure et vraye donnation faite entre vifs, nostre conté de Porcian en Champaigne, avecques toutes ses appartenances et appendances, tant en villes, chasteaulx, bois, prez, vignes, terres, fiefs, arrière fiefs, seigneuries, cens, rentes et autres revenus et choses quelxconques qui à laditte conté sont compectent et appartiennent, et qui à cause d'icelle nous compectoient et appartenoient ou pouvoient et devoient compecter et appartenir à icelle conté de Porcian, avecques toutes ses villes, chasteaulx, droiz, seigneuries et appartenances et dépendances quelxconques, comme dessus est dit, avoir, tenir et posséder à tousiours mais, perpétuelement et héréditablement, par nostre dit frère le Bastart et par ses hoirs masles nez et procréez et à naistre et procréer de lui et par lui en loyal mariage, et d'icelle

conté et de ses appartenances dessus dictes, nous dessaisissons, devestons et départons au proffit de notre dit frère et aussi de l'ommaige que nous en avons fait à MS le roy, voulans et consentans que icellui messire Jehan le Bastart, notre frère, en soit vestu et saisi réalment et de fait, et qu'il en puist et lui loise en faire à MdS le roy les foy et hommaige lige qu'il appartient selon la nature de ladicte conté.

Si donnons en mandement par ces dictes présentes, à notre amé et féal chancellier, à noz amez et féaulx gens de nos comptes, et à tous noz autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenans et à chacun d'eulx, si comme à lui appartiendra que en souffrant notre dit frère joir de notre dit don, ils lui laissent prendre et appréhender la saisine et possession de ladicte conté de Porcian et tous ses droits, appartenances et deppendances, pour en joir et faire les fruiz siens, comme vray seigneur, propriétaire et usufruitier de la chose, plainement et paisiblement. En lui baillant et délivrant les lettres de l'achat et acquisition que feu notre très redoubté seigneur et père, que Dieu absoille, fist de ladicte conté et toutes les lettres qu'ils ont sur les droiz et seigneurie d'icelle conté, s' aucuns en ont devers eulx, pour lui en aidier et servir par tout, où et quant mestier lui en sera. En tesmoing de ce nous avons fait mettre notre seel à ces présentes, donné à Bourne, en Angleterre, le vintneufyesme jour du mois de mars, l'an de grâce mil quatre cens vint et sept.

Signé par monseigneur le duc, M. Perrier, et au dessous était escript : Visa.

« Collatio cum litteris originalibus facta fuit in camera compotorum domini ducis Aurelianensis, die XXVIII jullii anno Domini M° CCCC° XXVIII°, per me Renoul et me Filleul. »

« Expedita in camera compotorum domini nostri ducis, ex precepto domini cancellarii et ibi registrata libro cartarum in die augusti anno M° CCCC° XXVIII° : Filleul. »

6439. — Charles, duc d'Orléans et de Valois, conte de Blois et de Beaumont, et seigneur de Coucy, à tous ceuls qui ces présentes lettres verront, salut. Savoir faisons que pour considération des bons et agréables services que notre très chier et féal frère, messire Jehan bastart d'Orléans, chevalier, seigneur de Valbonnois, nous a faiz et espérons que encore face en temps à venir, et aussi pour la grant amour et affection naturelle que nous avons à lui, et afin qu'il ait mieulx de quoi soustenir son estat, à icellui notre frère avons donné et transporté, donnons et transportons de grâce espéciale par ces présentes, par manière de vraye, pure et simple donacion faite entre vifs, l'ostel ou manoir appelé Champ le Roy, qui fut et appartint à feu messire Vualevan de Barbançon, en son vivant chevalier, avecques toutes les appartenances et appendances dudit hostel et manoir, et tout le droit, ac-

tion et poursuite que nous avons et povons avoir en icellui, lequel est assis en notre chastellenie de Romorentin, assez près de notre ville dudit Romorantin, mouvant et tenu de nous, icellui hostel et appartenances, partie en plain fief et partie en arrière fief, à cause de nostre chastel dudit lieu de Romorentin. Et lequel hostel et appartenances qui sont assis en notre haulte justice, nous sont venus et escheuz, comme biens vacants, parce que ledit feu messire Vualevan est allé de vie à trespassement sans hoir habille à lui succéder en ce qui est en ce royaume, pour icellui hostel et manoir avecques toutes ses dictes appartenances et deppendances, avoir, tenir et posséder par notre dit frère les fruiz, prouffiz et émoluments leurs, comme de leur propre chose, à tousiours mais, perpétuellement et héréditablement. Si donnons en mandement par ces mesmes présentes à notre amé et féal chancelier, à nos amez et féaulx gens de nos comptes, au gouverneur de notre conté de Blois, et à tous nos autres justiciers et officiers ou dit conté, ou à leurs lieuxtenants présens et advenir et à chacun d'eulx, si comme à lui appartiendra, que de notre présente donacion et transport ils facent, souffrent et laissent notre dit frère le bastart, ses hoirs et successeurs tels que dit est, joir et user plainement et paisiblement, en lui baillant possession et saisine du dit hostel et appartenances se mestier est, et par lui requis, en joir.

En tesmoing de ce, nous avons fait mectre notre seel à ces présentes, donné à Bourne en Angleterre, le XXIXe jour de mars, l'an de grâce mil cccc vint et sept, signé par monseigneur le duc, M. Perrier.

« Collatio cum originalibus litteris, anno et die quibus supra, facta est per me Renoul et me Filleul.

(Catalogue de Joursanvault, n° 866. — 1427.)

6440. — Récompense accordée par le duc Charles d'Orléans à Robert Poitevin, médecin du roi, pour services rendus au duc et à la duchesse.

(M. le Mareschal à Beauvais. — 30 septembre 1429.)

6441. — Charles, duc d'Orléans — à nos amez et féaulx les gens de noz comptes, salut et dilection. Nous vous mandons que la somme de treize escuz d'or viez, du poix de lxiiij au marc, qui par nostre amé et féal trésorier général, Jacques Boucher, a esté paiée et délivrée, ou mois de juing derrenier passé, à Jehan Luillier, marchant, et Jehan Bourgois, taillendier, demourans à Orléans, pour une robe et une huque que les gens de nostre conseil firent lors faire et délivrer à Jehanne la Pucelle, estant en nostre dicte ville d'Orléans, ayans considéracion aux bons et agréables services que la dicte pucelle nous a faiz à l'encontre des Anglois, anciens ennemis de MS le roy et de nous; c'est assavoir : au dit Jehan Luillier, pour deux aulnes de fine Brucelle vermeille dont fut faicte la dicte robe,

au pris de IIIJ escuz d'or l'aulne, huit escuz d'or; pour la doublure d'icelle, IJ escuz d'or : et pour une aulne de vert perdu pour faire la dicte huque, IJ escuz d'or, et au dit Jehan Bourgois pour la façon des dictes robe et huque et pour satin blanc sandal et autres estoffes, pour tout ung escu d'or; vous, icelle somme allouez ès comptes de nostre dit trésorier. — Donné au dit lieu d'Orléans, le dernier jour de septembre l'an de grâce mil cccc vint et neuf.

(Catalogue de Joursanvault, n° 2,532. — 1430.)

6442. — Plein pouvoir donné, par le duc d'Orléans, à Jean de Rochechouart pour vendre ou engager ses chambres et tappiz, tant de drap d'or et de soie comme de laine.

(Archives municipales de Blois. — 6 août 1431.)

6443. — Jehan, bastard d'Orléans, conte de Pierregort et de Mortaing, seigneur de Remorantin et de Millancey, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, savoir faisons que, nous confians à plain des sens, prodommie, loyaulté et bonne diligence de Jehan de Charchenay, ycellui avons retenu, constitué — nostre procureur général ès nos terres et chastellenies. — Donné en nostre ville de Remorantin, le sixiesme jour d'aoust, l'an de grâce mil quatre cens trente et ung.

(Catalogue de Joursanvault, n° 670. — Vers 1435.)

6444. — **Quittance de Guillaume de Fontenay, peintre à Bourges, qui a peint une cotte d'armes pour le hérault du comte d'Angoulême.**

(Archives nationales. K. 534. — 30 mai 1437.)

6444bis. — **Accord entre Jean, bâtard d'Orléans, agissant comme procureur du duc d'Orléans et du comte d'Angoulesme, son frère, d'une part, et le procureur du vicomte de Rohan, d'autre part, sur la délivrance dudit comte d'Angoulesme, prisonnier en Angleterre, et sur le mariage dudit comte avec Jeanne, fille aînée du vicomte de Rohan. Le 30 mai 1437. Vidimé le 14 juin suivant par le bailli de Blois. Coté primitivement, mariages, n° 48.**

(Collection de M. le Cte de Laubespin, n° 238. — 22 avril 1438.)

6445. — L'an mil IIIIc trente et huit, le mardi XXIIe jour d'avril après Pasques, pardevant Jehan de Reouin, notaire juré du Chastellet d'Orléans, fut présent et establi en personne, Jehan de Jaynville, dit le Bastard, escuier d'escurie de MS le duc d'Orléans, lequel recongnut avoir eu et receu de honorable homme Jacques Boucher, trésorier général de MdS le duc, la somme de quinze royaulx d'or — pour avoir pieça payé, du sien, à un marchant du pays d'aval, nommé Audry Maupo, pour l'achapt de

quatre arbalestres d'if, c'est assavoir deux grosses garnies de deux gros martinez à doubles poulies et deux moyennes semblablement garnies de deux martinez avec un petit canon de fer pierrier, et de cinquante livres de pouldre à canon, par lui achetées dudit marchant, il y a environ quatre ans au plus, et mises au chastel de Baugency. — De laquelle somme de xv royaux d'or icelluy escuier se tient pour bien content.

(Archives municipales de Blois. — 19 mars 1439.)

6446. — Charles, duc d'Orléans et de Valois — à nos amez et féaulx les gens de nos comptes, salut. Nous vous mandons que, ès comptes de nostre maistre des eaux et forets de nostre conté de Blois, vous alouez deux arpens de bois que, par l'avis et délibéracion de nostre conseil, nous avons, en l'an cccc trente et huit, fait bailler et délivrer, c'est assavoir : l'un délivré, en nostre forest de Blois, à feu Simon Jolis, maistre des euvres de nostre dit conté de Blois, — pour iceluy arpent de bois estre, par le dit Simon Jolis, mis et employé, ou dit temps, en certaines réparations qu'il convenoit lors nécessairement faire ès ponts leveys, herse et cloture de la porte des champs de nostre chastel de Blois et l'autre arpent, etc., etc.— Donné en nostre chastel de Blois, le xixe jour de mars, l'an de grâce mil cccc trente et neuf, avant Pasques.

(Archives nationales. K. 534. — Sans date, vers 1440.)

INVENTAIRE DE LIVRES APPARTENANT AU DUC D'ORLÉANS.

Copie de la librarye de monseigneur le duc d'Orléans.

6447. — Une Bible neusve, translatée en françois, en lettre de fourme, historiée et à grans lettres et nombre d'or. (6400)

6448. — Item, ung Ovide (voyez le numéro 6323).

6449. — Item, unes Histoires scollastiques. (6339)

6450. — Le second volume de la Bible (6339).

6451. — Le livre de la Naissance de toutes choses (6340).

6452. — Ung livre de la Naissance de toutes choses (6341).

6453. — Les Décrétalles en françois (6342).

6454. — La Somme le Roy (6343).

6455. — La Bataille et Destruction de Troie (6344).

6456. — L'Édit royal en françois (6345).

6457. — Les Épistres Pierre de Poitiers (6346).

6458. — Les Questions Hébrier de saint Iérôme escriptes en latin, lettre bastarde, couvert de velours neoir, à deux mauvais fermouers d'arain sans histoires, avec xv petis traictiés, comme contenu est en la table assise ou premier foillet (6347).

6459. — Le Livre de Méliador (6348).

6460. — Le livre de Vegèce (6349).

6461. — Le Psautier en françois (6350).

6462. — Les Institutes de l'empereur Justinien (6351).

6463. — Ung petit livre appellé le Voiage d'oultre mer (6331).

6464. — Le Livre du Corps de police (6328).— (*Fait par Christine.*)

6465. — Le livre du prieur de Salon (6353).

6466. — Les Espistres de saint Pol, glosées en lettre de forme, historiées, toutes neufves, en latin, à deux fermouers d'argent dorés esmailliez aux armes de monseigneur, couvertes de soie figurée, dont la couverture a esté ostée pour qu'elle estoit usée (6354).

6467. — Le livre de Thérence (6355).

6468. — Les Problesmes Aristote (6332).

6469.—Les Gloses sur les Epistres saint Pol (6357).

6470. — Le livre de Catholicum (6358).

6471. — Les Gloses sur les Épistres saint Pol, données par monseigneur à M. J. Calleau son physicien (6359).

6472. — Les Fables de plusieurs poëtes notables en latin, lettre de forme, couvert de velours noir, non historiées, à deux petis fermouers de cuivre (6334 ou 6401).

6473. — La Chronique Martinienne (6360).

6474. — L'Apocalipse 6363.

6475. — La Legende dorée (6364).

6476. — Un livre de Boëce de Consolacion (6366).

6477. — Le livre d'Aristote (6367).

6478. — Le livre d'Orace 6370.

6479. — Les Hympnes 6330.

6480. — Virgille avec Stace (6374).

6481. — Macrobe avecques Thérence (6375).

6482. — Virgille avec Juvénal (6376).

6483. — Le livre de Boëce (6377).

6484. — Le livre de Virgille (6378).

6485. — Le livre de Virgille Maronis (6379).

6486. — Les Epistres Pierre des Vignes (6380).

6487. — Les Espistres de Sidoine (6381).

6488. — Le livre des Pars et Chatonnet baillées à monseigneur d'Estampes (6382).

6489. — Le livre de diverses matières (6384).

6490. — Le livre de Machomet (6387).

6491. — Les Évangilles (6388).

6492. — Le Psaultier (6389).

6493. — Les Concordances de la Bible (6390).

6494. — Le livre de Vincent (6392).

6495. — Le livre de ceulx qui régnèrent après le déluge (6393).

6496. — Le grant Valère (6396).

6497. — Le livre de Jozephus. Monseigneur de Dunois l'a en prest (6327).

6498. — Le Donnart. Monseigneur d'Estampes l'a. (6397).

6499. — Une Légende dorée, donnée à madame d'Estampes (6399).

6500. — Ung viel livre des Quatre Dames, en papier, couvert de viel parchemin.

6501. — Ung Boëce de Consolacion, escript en lettres de forme, tant en texte comme en glose, et fist la glose frère Nicolle Tranech, frère prêcheur anglais, couvert d'ais et de cuir rouge plain, à quatre fermouers de cuivre, donné parle bastard de Vertus.

6502. — Ung autre Boece de Consolacion avecques plusieurs autres choses, couvert de cuir vermeil, à deux fermouers et clous de laton. Queratur.

6503. — Ung petit livre de parchemin nocté, commencant : *Sacerdos in eternum*, couvert d'ais et de cuir blanc à ung fermouer de laton. Queratur.

Autres livres apportés d'Angleterre.

6504. — Ung livre en latin, couvert d'ais, nommé les Canonnes et Regles des tables d'astrologie, commancant : *Quoniam cujusque.*

6505. — Ung autre grant livre contenant les Cro-

[illegible] de la Bible qui se commence : *Quant Dieu ot fait le ciel*, couvert de cuir rouge.

6506. — Ung autre livre des Propriétés des choses, commansant : *A très puissant prince*, couvert de cuir rouge marqueté.

6507. — Ung autre livre du Gouvernement des roys et princes en françois commençant : *A son especial seigneur*, et autres traictiés, couvert de cuir rouge.

6508. — Ung autre livre appelé *Estiques*, commensant : *En la confiance de Notre Seigneur*, et couvert de cuir rouge.

6509. — Ung autre livre en latin, que fist saint Augustin, *de spiritu et anima*, commensant : *Cur querandum*, et plusieurs autres traictiés, à fermouers d'argent, couvert de cuir rouge.

6510. — Ung Breviaire en deux volumes, acheté par MS à Paris.

6511. — Ung livre de médecine en francois, couvert de cuir vert sans fermouers, appellé *Cacuinus*, commansant : *Maladie est une mauvaise disposition.*

6512. — Ung autre livre contenant l'office de Sanct Clothildis, couvert de soie verte et rouge, noté.

6513. — Ung autre livre en pourtraicture de l'eschiquier, couvert de cuir blanc plain.

6514. — Ung autre livre de géométrie, commansant : *Omnia quidem*, couvert de cuir rouge.

6515. — Ung autre livre de la Généalogie des roys de France, couvert de cuir rouge.

6516. — Ung autre autre livre des IX juges, commansant : *Celestis circuli*, couvert de cuir rouge.

6517. — Ung autre livre, en francois, sur la Bible, commansant : *Au commencement fist Dieu le ciel.*

6518. — Ung autre livre des Vices et Vertus dessus escriptes, couvert de cuir blanc.

6519. — Ung autre contenant les Inequitions de saint Vranden, commensant : *Deus omnipotens*, couvert de cuir rouge, à ung fermouer d'argent doré.

6520. — Ung autre livre d'Oraisons, commansant : *Domine Jeshu Criste*, à deux fermouers d'argent dorés, aux armes de MS.

6521. — Ung autre à fermouers d'argent dorés, aux armes de MS, contenant l'Orloge de sapience.

6522. — Ung autre livre appellé la Somme Remon, comancant : *Quoniam ut ait*, couvert de cuir rouge.

6523. — Ung autre petit livre contenant Consolacion à ung grant seigneur estant en tribulacion, à deux fermouers d'or, donné et envoié à la royne.

6524. — Ung autre livre, à deux fermouers d'or, contenant plusieurs oraisons, commansant : *Sancta Trinitas.*

6525. — Ung autre livre contenant la Créacion des éages, commensant : *Au commencement créa Dieu*

toutes choses, couvert de rouge, à ung fermouer d'argent.

6526. — Ung autre livre à fermouers d'argent dorés, contenant la Bible et saint Jérome, commansant : *Frater Ambrosius*, couvert de velours vermeil.

6527. — Ung autre livre contenant huit parties d'oraisons dévottes, commansant : *Euvangelica clamat.*

6528. — Ung autre contenant les Epistres de maistre Pierre de Blois, commansant : *Rogatus à vobis*, couvert de blanc.

6529. — Ung journal à l'usage de Paris, à deux fermouers d'or, aux armes de France.

6530. — Ung livre de médecine, commansant : *Cacuinum sanitatis*, couvert de cuir rouge.

6531.—Ung autre livre, à ung fermouer d'argent, nomé Boëce de Consolacion, couvert de cuir blanc, à ung fermouer d'argent en forme d'une main et ung escu esmaillié aux armes de MS.

6532. — Ung autre petit livre couvert de cuir rouge, de la Manière de sacrer les rois de France, commansant : *La signifiance de ce sacre.*

6533. — Ung autre livre contenant les Distinctions sur le Psaultier, commansant : *Facies michi.*

6534. — Ung autre livre appellé Canticordium, commansant : *Deus canticum novum.*

6535. — Ung petit livre commancant la Description de la voie de Notre Seigneur, commansant : *Quo affectu.*

6536. — Ung bréviaire à l'usage de Paris, à deux fermouers d'or semés de fleurs de lis, dont l'un est aux armes de France, et l'autre aux armes de MS.

6537. — Ung autre livre, donné à MdS par Audrion de Bresne, appellé le Livre du Maistre des sentences, couvert de cuir vermeil.

6538. — Ung autre livre, couvert de cuir vert, sans ais, où est contenue la Vie saint Grégoire et cinq autres de ses traictiés, donné à MS par l'evesque d'Angolesme.

6539. — Une petite Légende dorée, donnée à MdS par ledit evesque.

6540. — Une Exposition de maistre Nicolas de Lira sur le Psaultier, donné à MdS par ledit evesque, couvert de cuir rouge.

6541. — Ung petit livre sans ais, couvert de cuir vermeil, contenant Regime de médicine, donné à MdS par maistre Pierre Sauvage, qui depuis a esté relié et y a esté ajousté plusieurs autres traictiés de médecine, couvert de cuir rouge, non marqueté, et à deux fermouers de laton.

6542. — Ung Psaultier, à ung fermouer d'argent doré, donné à MS par l'abbé de Saint Jehan d'Angely.

[illegible]

[illegible] — Ung petit livre en parchemin, contenant [illegible] l'expression des songes.
Ce paragraphe est biffé. En marge on lit : Donné à [illegible].

[illegible]. — Ung autre petit livre, couvert d'ais, escript de lettre angloische, commensant : *Ave verbum*, lequel est aux Cordeliers de Londres.

[illegible] — Ung autre petit livre, couvert d'ais et de

cuir, commensant : *Liber iste qui stimulus amoris*, à ung fermouer d'argent doré.

6552. — Ung autre, contenant l'Istoire et légende de saint Second.

6553. — Ung autre livre de balades, en papier, commensant : *Naguères chevauchant pensoit*, appellé les Cent Balades.

6554. — Ung autre livre en papier, contenant les Dévotes Méditations des bénéfices de Dieu.

6555. — Ung autre livre en parchemin, contenant Déploration par cité ou région, commansant : *Vocate*, avecques plusieurs autres traictiés.

6556. — Ung autre livre en papier, contenant plusieurs enseignements, commansant : *Carolo illustrissimi principi.*

6557. — Ung autre petit livret, contenant plusieurs oraisons, commensant : *Pictura hec*, à ung petit fermouer d'argent.

6558. — Plusieur caiers de papiers, contenant les estas des receptes Pierre Regnier, Jacques Boucher et autres.

6559. — Deux livres de plusieurs Balades.

En marge (queratur).

6560. — Ung autre petit livre où sont plusieurs chansons notées.

6561. — Ung petit livret de papier, contenant les Questions d'amours.

6562. — Quatre feuillets où sont plusieurs figures du mistère de la messe. (Queratur.)

6563. — Ung livre de parchemin en ung cahier, du commencement du livre de la passion saint Alban.

6564. — Plusieurs quaiers de parchemin, nouvellement escripts et enluminés, apportés d'Angleterre, qui ne sont point reliés.

6565. — Ung petit papier, couvert de cuir noir, contenant : Inventaire des besognes de MS et autres menues choses.

6566. — Deux chemises à livres, l'une noire et l'autre de drap d'or vermeil.

6567. Ung tablier et les eschies. (Queratur.)

6568. — Une laiette de bois où sont plusieurs lettres closes.

6569. — Ung rolle escript de la main de MS, contenant heures et dévocions.

6570. — Ung petit sac où sont grosses paternostres de geest noires.

6571. — Une petite laiette où sont plusieurs patenostres, las et houppes de soye.

6572. — Ung messel, achaté par MS à Paris, couvert de cuir rouge martellé, à deux fermouers d'argent dorés.

6573. — Ung livre couvert de cuir vert, commensant : *Des X commandemens que Dieu donna à Moyse.*

6574. — Ung livre couvert de cuir rouge plain, contenant le Psaultier glosé, secundum de Lira.

Cet article est biffé, en marge on lit : Les Célestins d'Ambert l'ont eu.

6575. — Ung livre de politique, couvert en cuir rouge, en latin et en françois, donné par Jehan de Sanouse.

6576. — Ung livre de la Conqueste de Iherusalem, en latin, donné par messire Jehan de Reffuge, couvert de rouge.

6577. — Ung livre de l'Information des Princes, à fermouers d'argent armoirés aux armes de MS, historié au commencement.

6578. — Ung livre nommé *De convino? de judicio solis in convino Saturnis*, couvert de cuir rouge.

6579. — Le livre nommé le Miroir aux Dames, à deux fermouers d'argent, couvert d'une chemise de toille. Le livre de Ysidore, de summo bono. Le livre nommé Racionale divinorum officiorum, en françois, couvert d'une chemise blanche, à deux fermouers d'argent armorés des armes de MS.

6580. — Ung aultre livre de Physique, commençant : *Dicit Salomon*, couvert de cuir rouge, a IIIJ esguillectes, de quinta essentia. Donné par maistre Pierre de Reffuge.

6581. — Ung livre couvert de vert de médicine, donné par maistre Jehan Caillau, appellé Librum medicine.

6582. — Ung livre couvert de cuir rouge, nommé les Déclamations de Sénèque, donné par ledit maistre Jehan Caillau.

6583. — Ung livre nommé de Senectute, couvert de rouge, lié à quatre esguillectes.

6584. — Ung livre couvert de vert, nommé Ypocras, donné par ledit maistre Jehan.

6585. — Ung messel de diverses messes, couvert de rouge, à deux fermouers d'argent dorés aux armes de MdS.

6586. — Une viesle Bible caduque, couverte de cuir blanc.

A maistre Jehan Caillau.

6587. — Ung livre en latin, nommé de Remediis utriùs que fortune, couvert de cuir rouge.

6588. — Deux livres appartenans aux Célestins, l'un couvert de cuir rouge, et l'autre de cuir blanc, et sont petis livres.

Cet article est biffé, en marge on lit : Rendus aux Célestins.

6589. — Ung Ordinaire de la chapelle du roy.

6590. — Deux grans Bréviaires couvers de blanc, notés pour une chapelle.

6591. — Ung livre de médicine, en françois, aiant ou commencement ung ymage du roy de France, à fermouers d'argent doré, donné par maistre Jehan le Fuzellier.

6592. — Ung livre appellé les Croniques Martiniannes, translatées en françois, historié au commancement, couvert de cuir rouge, marqueté, cloué.

6593. — Ung livre commansant : *Veci.* Ung livre qui est appellé une Composition de la Sainte Ecriture, en papier, couvert de cuir rouge.

6594. — Ung livre des Cantiques, couvert de cuir blanc, donné par Gillet.

6595. — Ung messel de MS le duc, servant à tous les jours.

6596. — Ung autre aussi de madame pour pareille cause.

6597. — Item, les Espistres de Sénèque, en latin, donné par maistre Jehan Caillau, couvert de parchemin.

6598. — Les Prophéties de Ioachim, en parchemin, avecques plusieurs prophéties, sans ais, fermans à quatre esguillettes.

6599. — Item, ung livre de Tulles de Tusculanis questionibus, qu'il faut que MS rende à Paris.

6600. — Item, ung livre de madame d'Estampes, de la Conquête de Iherusalem, couvert de rouge, marqueté.

6601. — Item, ung livre donné par Jehan le Gantier, à madame d'Orléans, couvert de velours bleu.

6602. — Item, ung livre du Mirouer de conscience,

où qu'il a au commencement ung mirouer et ung cuer.

6603. — Item, ung livre de médicine, commencant : *Medicina dividitur*, couvert de cuir rouge, guaignié par MS, de maistre Jehan Caillau, aux eschecz.

6604. — Item, ung messel servant à tous les jours, à l'usage de Paris, à deux fermouers d'argent dorés, aux armes de MS, couvert de rouge, marquetté.

6605. — Item, ung petit Psaultier avecques autres heures et vigilles à tout requerez, couvert de cuir marquetté, à deux fermouers d'argent dorés. Donné à MS, à Paris, par l'evesque de Beauvais.

6606. — Item, ung Psaultier escript de lettre bastarde, tout historié, et nocturnes et calendrier, couvert de drap damas rouge, à deux fermouers d'or aux armes de MS.

Livres à recouvrer.

6607. — Une Légende dorée, en latin, en lettre de forme neufve, couverte de velours noir, non historié, sans fermouers.

6608. — Les Trois pélerinages de Vie humaine de Ihesu Crist et de l'Ame, en français, lettre courant, couvert de vieux cuir marqueté.

6609. — Le livre du Chemin de long estude, en lettre courant, en françois, couvert de cuir rouge, marqueté à deux fermouers de cuivre.

6610. — Le Reclus de Morléans, contenant plusieurs autres traictiés en lettre de forme, neuf, couvert de cuir rouge, marqueté, à deux fermouers de cuivre, historié et à lettres d'or partout.

6611. — Le livre de Vegece de chevalerie, en français, lettre de forme, sans histoires, couvert de cuir rouge, marqueté à deux petis fermouers de cuivre.

6612. — Le livre de Boëce de Consolation, neuf, historié, escript en françois rimé, couvert de soie ouvrée, à deux fermouers d'argent dorés, armoirés.

6613. — Les livres de Chatonnet facet et cartula, en ung petit volume en lettre de forme, couvert de cuir rouge, marqueté.

6614. — L'Appostille de maistre Nicolle de Lire, en trois grans volumes tous neufs, historiée et enluminée d'or et d'asur, en lettre de forme toute neufve, à chacun quatre fermouers de cuivre, couvers de cuir rouge, marqueté.

6615. — Le livre des Propriétés de toutes choses, en françois, lettre courant et historiée à chacun livre, couvert de velours noir, à deux fermouers d'argent dorés, esmaillés aux armes de MS.

6616. — Ung livre couvert de velours vermeil, et unes Heures escript en Thias, à chacun deux petis fermouers d'argent dorés.

6617. — La Vie de Notre Dame, toute historiée,

en ung rosle de parchemin, couvert de drap d'or, en francois, et tout le Nouveau Testament et Exposition des Evvangiles.

6618. — Le Commencement de Logique, en papier.

6619. — Ung Messel qui estoit escript en l'inventaire dont cestui est deux fois extrait, et est couvert de cuir rouge, marqueté, sans fermouers, escript en lettre de forme, historié, tout neuf.

6620. — L'Istoire de la vie et naissance d'Alexandre, avec poëtes, escript en lettre ancienne, couvert de cuir vert, en latin.

6621. — Logique, couvert de vert, sans ais, historiée et paragraffée à or, escript en lettre courant, en latin.

6622. — Le Service de la chapelle du roy, couvert de cuir rouge, marqueté, en ung bien petit volume, lettre de forme.

6623. — Le livre de Juvénal avecques Thérence, couvert de cuir rouge plain, escript en lettre ancienne, et y a plusieurs autres traictiés.

6624. — Ung Logique, couvert de cuir vert, sans ais, en lettre courant, en latin.

6625. — Le livre de Gressine, tout neuf, enluminé, sans glose, couvert de rouge, marqueté, en latin.

6626. — Le livre de Dortival, neuf, sans glose, enluminé, couvert de rouge, marqueté, en latin.

6627. — Les Histoires du roy Artus, du Saint Graal, moult viel, escript en françois, et n'a pas le commencement, couvert de cuir rouge, marqueté.

6628. — Ung Bréviaire à l'usage de Paris, en deux volumes, couvert de cuir blanc, notés, portans leur Psaultier férial.

6629. — Les Croniques de diverses nations, en françois, en lettre bastarde, historiées, couvertes de cuir blanc.

6630. — Le livre de Boëce de Consolation, glosé en latin, couvert de rouge, marqueté, escript en lettre courant, enluminé, et est escript en l'inventaire dont cestui est par deux fois extrait, en deux volumes, mais il n'en contient que ung.

6631. — Le livre de Christine, fait pour feue madame d'Orléans, couvert de cuir rouge, marqueté, faisant mention de la Description de la preudomie de l'Ome, escript en françois en lettre courant, à deux fermouers d'argent dorés.

6632. — Le livre du Mirouer historial, en quatre grans volumes, neuf, en françois, en lettre de forme, historiées, à mi couvert de velours noir, chacun livre à deux fermouers esmaillés, armoirés.

6633. — Unes Heures de Nostre Dame, à l'usage de Saint Ambroise, et couvertes de cuir blanc, à trois petis fermouers d'argent.

6634. — Le Grant Chaton, couvert de rouge, sans

ais, escript dessus : Je chante prime ; intitulé *de Senetute*, avecques ung autre livre intitulé Asinarius, escript en lettre courant, en latin, historié et enluminé.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 16 octobre 1443.)

6635. — C'est la déclaracion des draps de laine et autres choses qui ont esté bailliées et délivrées par Jehan le Gantier, argentier de MS le duc d'Orléans, tant pour MdS le duc comme pour madame la duchesse d'Orléans, sa femme, et pour les gentilshommes, damoiselles et autres gens, officiers et serviteurs des hostelz desdiz seigneur et dame, — depuis le mercredi xvie jour d'octobre l'an mil cccc quarante trois, jusques au mardi xviiie jour du mois de février oudit an.

6636. — A Jehan de Blosac, escuier breton, baillé trois aulnes de gris de Rouen pour lui faire robe, et trois aulnes de blanchet pour doubleure. xiiij escuz

6637. — A Coignac, fool de MS le duc, baillé, ce dit jour, deux aulnes de gris pour lui faire une jaquette et deux aulnes de blanchet pour doubleure . . . . . iiij escuz et demi

6638. — A maistre Gorre, cirurgien, baillé quatre aulnes de fin drap noir de Rouen, pour lui faire robe et chapperon. . . . . xiii escus.

(Large rouleau de trois mètres de long, la fin manque.)

(Archives nationales. Cartons des Rois. K. 498. Aujourd'hui K. 536. — 26 juin 1444.)

6639. — Nous, Jehan, bastard d'Orléans, conte de Dunois et de Longueville et grant chambellan de France, confessons avoir eu et receu de Baudichon de Beauram, garde de la vaisselle d'or et d'argent de MdS le duc d'Orléans, deux pots d'argent dorez, armoiez sur le couvescle des armes de MdS le duc, deux flacons d'argent garniz de leurs chesnes et douze tasses vérées, ou fons desquelles a ung souleil, laquelle vaisselle MdS le duc nous a prestée et par son commandement nous a esté baillée et délivrée par ledit Baudichon, en tesmoing de ce, nous avons signé, de nostre seing manuel, ceste présente sédule, le xxvie jour de juing l'an mil cccc quarente et quatre.

(Signé de sa main :) Le Bastard d'Orléans.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 28 novembre 1444.)

6640. — Dons et aumosnes, depuis le xxviij^e^ jour de novembre l'an mil cccc xlij, jusques au viij^e^ jour de juing l'an mil iiij^c^ xliiij.

A Robinet Binet, j salut d'or, qu'il avoit baillé par l'ordonnance de MdS le duc d'Orléans, en la ville de Chinon, ledit jour de l'an, aux enffans qui jouèrent une farce, au souper, devant MdS, pour ce, cy i escus x d. t.

6641. — A MS le duc, baillé à Tours, à son re-

tour du voyaige de Bretaigne, v st. qu'il donna à ung fol, nommé Hapely, pour ce, cy v st.

6642. — A Richart, maistre et garde de Versat fol de MS, — pour lui avoir ses nécessités, j escus.

6643. — A maistre Robert Poitevin, médecin, pour don à lui fait par MdS, xl escus.

(Un large rouleau d'un mètre 20 cent. de longueur.)

(Archives nationales. K. 535. — 17 avril 1445.)

6644. — Nous, Charles, duc d'Orléans et de Valois, conte de Blois, — certiffions à tous qu'il appartiendra, que nous avons fait prendre et recevoir de notre bien aimé serviteur et varlet de chambre, Baudichon : une couppe d'or avec le couvescle et une esguière d'or, sortissant de mesme ladicte couppe, lesquelles couppes et esguière nous avons donné à Dolf de Clèves, frère de nostre très chière et très amée compaigne la duchesse, desquelles coupe et esguière sommes contens et en quictons et deschargons ledit Baudichon et ses hoirs présens et avenir. En tesmoing de ce nous avons signé ces présentes, de nostre main, le xvij[e] jour d'avril l'an de grace mil cccc quarante cinq.

(British Museum, n° 3,474. — 14 mars 1445.)

6645. — Charles, duc d'Orléans — à nostre amé et féal maistre Jehan le Fuzelier, conseiller général — nous vous mandons — que vous faictes payer à Ja-

quet de Lyon, orfévre, demourant à Blois, la somme de quatre vingt six escus d'or — pour la façon d'un collier d'or, garny de perles et autres pierreries. — Donné en nostre chastel de Blois, le XIIIJ^e^ jour de mars l'an de grace mil cccc quarante cinq.

(Archives municipales de Blois. — 27 aoust 1447.)

6646. — Charles, duc d'Orléans, — au maistre des eaux et forest de nostre conté de Blois ou à son lieutenant salut, scavoir nous faisons que, pour la singulière dévotion que nous avons à l'église de MS Saint Sauveur, en nostre chastel de Blois, de laquelle sommes fondeurs, — donne et donnons de grace espéciale, par ces présentes lettres, pour et au prouffit d'icelle, la tonture et despoille de deux arpens de noz bois — pour tourner et convertir ès réparacions et édiffice de la charpenterie de l'orloge de ladicte église et ailleurs ou mestier sera de réparer et non ailleurs. — Donné en nostre chastel de Blois, le XXVIJ^e^ jour d'aoust l'an de grâce mil cccc quarente sept.

(British Museum, n° 1,512. — 15 novembre 1447.)

6647. — Jehan, conte d'Angoulesme, à nostre amé et féal trésorier, — nous vous mandons que vous baillez et délivrez à nostre bien amé Audriet de Nègre, marchant du pays de Flandre, la somme de trois cens cinquante quatre saluz d'or, que ledit Audriet a naguères paiée et baillée pour nous à Richart Waler, escuier, demourant ou royaume d'Angleterre,

sur la somme de mille saluz d'or, en quoi nous estions obligés à lui, pour nostre despense pendant que nous avons esté en la garde dudit escuier, oudit royaume d'Angleterre. — A Bourges, le quinzième jour de novembre l'an de grace mil cccc quarante sept.

(Collection de M. Farenc. — 19 décembre 1447.)

6648. — En la présence de moy, Pierre des Caves, secrétaire de MS le conte d'Angoulesme, Lorens l'organiste, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu — la somme de xi livres qui deuz luy estoient pour ung instrument à jouer, nomé ung clavycimbale. — Le xixe jour de décembre l'an mil cccc quarante et sept.

(British Museum, n° 4,454. — 19 décembre 1447.)

6649. — En la présence de moy Pierre des Caves, secrétaire de MS le conte d'Angoulesme, Jehan Liebourc, faiseur d'orloges, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu — la somme de cinquante cinq sols t., qui deubz lui estoit, pour deux roes et autres choses par lui mises et baillées — pour l'orloge de MdS. — Le xixe jour de décembre l'an mil cccc quarante et sept.

(Archives nationales. K. 270. — 1er juillet 1448.)

6650. — Compte cinquième de Jehan Doulcet, maistre de la chambre aux deniers de très hault et très puissant prince MS le duc d'Orléans et de Milan,

des receptes et mises par lui faictes à cause de la despense de l'ostel de MdS et de madame la duchesse, pour ung an entier, commencant le premier jour de juillet l'an mil CCCCXLVIIJ et finissant le dernier jour de juing ensuivant.

Recepte.

Somme totale, XIIIJ^{m} VIII^{c} IIIJ^{xx} VIJ liv. XIJ s. VI d. t.

DESPENSE DE CE PRÉSENT COMPTE.

Journées et voyages.

6651. — Le XXVIIJ^{e} jour du mois de juillet, fut comptée certaine despense extraordinaire faicte à Blois, par l'ordonnance de madame la duchesse, en un disner que MdD donna aux frères et seurs de la confrarie de Saincte Anne, en l'église de Nostre Dame de Bourcmoyen, audit lieu de Blois. XXIIJ l. IIII s. II d.

6652. — Ledit premier jour de may, oudit an, mil CCCCXLIX, en la presence de Richart Pocaire, maistre d'ostel de MdS, fut comptée certaine despense extraordinaire faicte par l'ordonnance de ma dicte dame, ou mois d'avril dernier passé, en la ville de Blois, par Jehan MS de Lorraine, MS de Gaulcourt et autres gentilshommes en leur compaignie et pour despense faicte par Versac, fol, ledit mois durant. . . . . VIJ l. VIJ s. IX d.

MISES DES MESTRES D'OSTEL.

Panneterie (néant).

Eschanconnerie (néant).

Cuisine.

6653. — Le xe jour d'avril l'an mil cccc xlviij au saulcier, pour l'achat de ung cent et demy escueilles de bois et xiij platz pour servir xiij povres, par MdS, le jeudy absolut. . . . . xl s. t.

Ledit x^e^ jour dudit mois, à Jehan Perin, pour l'achat de huit xij^nes^ escueilles de bois pour servir treze povres, par madame la duchesse, le jeudi absolut, xx s. x d. t.

Fruiterie.

6654. — Le xij^e^ jour de juing mil cccc xlix, à Guillaume le paintre, pour l'achat de de xij escussons aux armes de MdS, attachez à six torches que MdS a fait porter devant le Corpus Domini, le jour de la Feste Dieu. . . . . xi s. viij d. t.

(J'ignore pourquoi cet article se trouve sous cette rubrique.)

Escuierie.

6655. — A Pierre Gaultier, pour l'achat d'ung traversin pour mettre l'eau pour faire boire les chevaulx de MS en l'estable. . . . . v s. t.

Fourriere.

6656. — Le xxie jour de novembre à Jehan Pourcel, pour l'achat d'une besche pour rompre le chemin devant les chariots. . . . . vi s. iij d.

Chambre MS le duc.

(Achat d'espices, cotignac, dattes, raisins; je n'y remarque rien qui ne se trouve dans les comptes de même nature déjà extraits.)

Chambre aux deniers.

(Achats d'encre, papier, parchemin, etc., pour les divers services de cette administration.)

Dons, voyages, hostelages (néant).

Offrandes.

6657. — Le XXIIIJ^e^ jour de novembre l'an mil CCCCXLVIIJ, à Jehan Melan, pour deux cierges pesans chacun VI liv. de cire, offers en l'église de Saint Eloy de Noyon, pour l'offrande des chevaulx de NdS et dame. . . . . LX s. t.

Despense commune.

6658. — Le XXIe jour de juillet, à la dame de l'Escu d'Orléans de Blois, pour le deffroy de Goussaille, sergent d'armes du roy NS, qui estoit venu audit lieu de Blois pour faire desloger les gens d'armes d'environ Blois. . . . . X s. V d.

6659. — Le IIIJ^e^ jour de septembre, à l'oste du Saulmon, à Orleans, pour le deffroy de IIIJ ménestriers, pour IIJ jours entiers qu'ils ont esté audit lieu et ont joué devant MdS. . . . . LV s. t.

6660. — Le XXe jour du mois de septembre, à Ro-

bin Coudroye, pour le deffroy de maistre Robert Poitevin, j médecin de la royne, pour v jours entiers qu'il a esté devers MdS. . . . . IIII l. XV s.

6661. — Le XIIe jour du mois d'octobre, au Natier, pour avoir torchié et mis à point les liz en l'ostel de Behaigne, à Paris. . . . . XX s. t.

6662. — Le XIIIe jour de février, à Pernet Charton, pour louage d'une charrette à IIIJ chevaulx, qui a amené les besongnes de MdS, de Tours à Blois. . . . . IIII liv. IJ s. VI d.

6663. — Le XXIIIe jour de février, ou dit an, à Colin Durant, pour plusieurs journées d'omme, qu'il a payées pour aidier à tendre la tapisserie, nétaier les sales et coupper le lyarre qui tenoit à la grant sala. . . . . XX s. t.

6664. — Le VIIIe jour de janvier mil CCCCXLVIII, à Guillaume de Caux, — pour achatter de la paille pour mettre ès chaliz de MdS, pour ce que les gens du roy NS en avoient osté les pailles et despeschez lesdits chaliz. . . . . XV s.

Somme toute. . . . . XX^m^ IX^c^ LXXIIIJ l. IX s. V d.

(Un cahier in-folio de 33 feuilles.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 5 novembre 1448.)

6665. — Parties extraordinaires paiées par l'ordonnance de MS le duc d'Orléans, — en dons que MdS a faiz depuis le cinquieme jour de novembre

mil cccc quarante huit, jusques au douzième jour de may après ensuivant.

6666. — Le xe jour de novembre, à Colin, galopin de cuisine de MdS, pour don à lui fait pour soy en aler en la cuisine de MS de Dunois où MdS l'a envoyé, LXVIIJ s. IX d.

6667. — Le XXIIJ, à Pierre Fleury, tabourin de MS, pour don à lui fait, XXVII s. VI d.

6668. — Le derrenier jour de décembre, au tabourin d'Adolphe, MS de Clèves, pour ce qu'il avoit joué du tabourin devant MdS à Amiens, LV s. t.

6669. — Item, ledit jour, à deux ménestriers angles qui jouèrent du lutz et de la guiterne, devant MdS, CX s. t.

6670. — Item, ledit jour, aux menestriers de MS de Bourgongne, qui jouèrent audit lieu d'Amiens devant MdS, XI liv. t.

6671. — Le VIIIe jour de janvier, à Guillaume le Boiteux, orfévre d'Ast, — pour ce qu'il avoit apporté lettres à MdS et pour s'en retourner audit lieu d'Ast, VIJ liv. I s. VIII den.

6672. — Le XIIIe jour dudit mois, à maistre Colas, fol de MS Charles, pour don à lui fait par MdS, XXXIJ s. VI d.

6673. — Le XXVIe jour de février, à Jehan Haincelin, enlumineur, demourant à Paris, la somme de XI liv., sur ce qu'il lui peut estre deu à cause de

certain ouvraige de son mestier qu'il a fait pour MdS, xi liv. x s.

6674. — Le iiij^e^ jour de mars, aux clers de la Sainte Chappelle de Bourges, pour don à eux fait par MdS pour ce que ils avaient monstré les ornements de ladite église, xxvii s.

6675. — Item, le ixe jour dudit mois, aux petis enffans qui estoient aux bourgs de Bourbon, pour don à eulx fait par MdS pour leur faire pescher dedans l'eau, xviij s. iiii d.

6676. — Le xiie jour, à Jehannet, fol de MS de Bourbon, xxix s.

6677. — Le viie jour d'avril, à Baudet Harenc de Chalon, pour don à lui fait par MdS, pour ce qu'il avoit fai des balades devant lui, audit lieu de Chalon, iiii liv. ij s. vi d. t.

6678. — Le xxvij^e^ jour dudit mois, au fol de MS l'evesque de Mascon, pour don, xxvii s. vi d. t.

(Large rouleau d'un mètre 30 centimètres de longueur.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 445[2]. — 20 février 1448.)

6679. — Je, Remon Faron, chevalier et premier maistre d'ostel de MS le duc d'Orléans, certiffie à tous qu'il appartiendra que Jehan Chardon — a paié à Thommine, fole de MS de Bourbon, la somme de vingt sept solz six deniers tournois, pour don à elle

fait par MdS — le XIIe jour de février l'an mil cccc quarante huit.

(Catalogue de M. de Courcelles. — 1448.)

6680. — Lettres signées Charles, duc d'Orléans. Ces lettres datées d'Ast, en Lombardie, sont relatives au payement de divers joyaux donnés pour étrennes par sa *chière compaigne* à divers parens et serviteurs; on distingue, dans la nomenclature de ces bijoux et joyaux, des verges d'or données aux gentilshommes de la duchesse.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 24 juillet 1449.)

COMPTE DES DÉPENSES DE LA CONSTRUCTION D'UN NAVIRE.

6681. — A Piercequin Hugue, huchier et son petit varlet, pour XI jours demi qu'il a ouvré à icelle nef, ou mois de mars mil cccc^c^ XLVIIJ, à tailler les dragons estant au dessoubz du chasteau devant d'icelle nef et, outre ce, les petis sarpens et elles yssuans, au pris de V sols pour jour, pour lui IJ, sont et pour ce paié LVIJ s. VI d., et pour autres XVIIJ jours que lui et son dit varlet ont ouvré au dit ouvrage, ou mois d'avril ensuivant, en ataillier de grandes lectres, sur le bos d'Irlande, d'escripture que MdS y a fait faire, qui est le non tel que lui a pleu donner à icelle nef et, outre ce, faire les lambrusses de bois estant au hourdis dessus le gouvernail et fait les peneaux du chasteau devant, ou pris de IIJ s.

VI d. le jour, pour ledit Piercequin et XVIIJ den. pour son dit varlet, sont en tout IIIJ liv. 10 s.

6682. — A Hennequin Gallant, varlet dudit Piercequin, pour VI jours demy qu'il a ouvré, avecques ledit Piercequin, à aidier à faire lesdits ouvrages, au pris de IIJ s. le jour et pour ce paié XIX s. VI d.

6683. — A Wilquin, frère dudit Piercequin, pour IIIJ jours qu'il a ouvré de son mestier de huchier, avecques les dessus nommez audis ouvrages, au pris de IIJ s. six deniers le jour, sont et pour ce paié, XIIIJ s.

Tous lesquelz ouvriers dessus nommez, nous, Thomas de la Fontaine, viconte de Boullongne, certiffions avoir ouvré, en icelle nef, avec les maistres ouvriers d'icelle. — Le XXIIIJ^e^ jour de jullet l'an mil IIIJ^c^ quarante noef.

(Fragment d'un rouleau de parchemin très-large.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 3 octobre 1449.)

6684. — Parties extraordinaires paiées par Jehan Chardon, trésorier — de MS le duc d'Orléans, touchant dons et autres parties faictes par l'ordonnance de madame la duchesse, depuis le IIIe jour d'octobre mil CCCC^c^ XLIX, jusques au derrenier jour de mars après ensuivant.

Le IIIe jour d'octobre, à Pierre Fleurie, tabourin de madame la duchesse, — pour avoir ses nécessitez, XXVII s. VI d.

6685. — Le XXVIIJ jour dudit mois, à Guillaume Peel, la somme de VIIJ liv. V s. t. pour don à lui fait par ma dicte dame, pour ce qu'il apporta les premières nouvelles que Rouen estoit françois, pour ce cy, VIII liv. V s. t.

6686. — A trois haulx menestrels anglois, — pour ce qu'ils ont joué de leurs instrumens devant madame, XXVII s. VI d. t.

6687. — A quatre haux menestrels lombards, pour ce que ils ont joué devant ma dicte dame de leurs instrumens, XXVII s. VI d. t.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145⁴. — 29 mars 1449.)

6688. — A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Estienne Munet, lieutenant général de MS le gouverneur et bailli de Blois, salut, savoir faisons que, par l'ordonnance des gens du conseil de MS le duc d'Orléans, à Blois, Pierre Taillebois, — a paié — à maistre Giles, exécuteur de la justice, la somme de cinq solz t., pour son appareil et despens d'estre venu d'Orléans à Blois, pour essoriller Jehanne, femme de Colin Brontart qui, par nous, a esté à ce condempnée pour ses démérites. — Le XXIXe jour de mars l'an mil IIIJ^c^ XLIX avant Pasques.

(Catalogue de Joursanvault, n° 2,360. — 1449-1500.)

6689. — Maitre Courrat, médecin à Lyon, reçoit ses honoraires du duc d'Orléans pour visites faites à Georges de Brilhac, malade à Lyon.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 1er juillet 1450.)

6690. — Parties extraordinaires paiées par Jehan Chardon, trésorier et receveur général de toutes les finances de MS le duc d'Orléans, touchant les dons faiz par MdS et mentuz voyages faiz par l'ordonnance de MdS, pour ung mois entier commencent le premier jour de juillet l'an mil cccc cinquante, aux personnes et en la manière qui s'ensuit.

6691. — Le viie jour de juillet, à maistre Jehan de Trepoy, la somme de xxvij s. vi d., pour don à luy fait par MdS, pour ce qu'il a esprouvé le basme et le triacle devant MdS, pour ce cy, xxvij s. vi d.

6692. — Le ixe jour dudit mois, à Robin Courrat et Anthoine le Bedon, menestriers de MS d'Argueil, pour don à eulx fait, lv s. t.

6693. — Item, le xie jour de juillet, aux enffans de Bourgs de Bourbonnois, pour les faire nouer en l'eau et aler quérir l'argent au fons, xxvij s. t.

6694. — Item, ledit jour, à ung chevalier de Iherusalem et de saincte Katherine du mont de Sinay, pour lui aider à passer son chemin, lv s. t.

6695. — Le xiie jour dudit mois, à Guillaume Feliant, barbier, demourant à Blois, pour avoir guéry Versac d'ung mal qu'il avoit en la jambe, xxvij s. vi d. t.

6696. — Ledit jour, à Jehannet, fol de MS de Bourbon, xvii s. xi d.

6697. — Le xxve jour dudit mois, à Pierre Le Vas-

seur, portier du chastel de Blois, pour estre allé de Blois à Orléans, pour tendre la tapisserie de MdS à Orléans et pour son retour audit lieu de Blois, XXVIJ s. t.

6698. — Le XXVIe jour dudit mois, au frère de la feue Pucelle, par don à luy fait par MdS pour lui aider à vivre, XXVIJ s. VI d. t.

6699. — Le XXIXe, — à MdS, content, pour jouer aux eschez, au bateau entre Orléans et Baugency, XXV s. t.

6700. — Le XXX, — à MdS, pour jouer aux mereles dedans le bateau, X s. t.

6701. — Le VIIJ^e^ jour de juillet, à madame la duchesse, la somme de LV s. t., pour icelle bailler à maistre Gousaille, médecin, qui a plusieurs fois visité ma dicte dame, qu'elle estoit malade, LV s. t.

(Un large rouleau de 80 centimètres de longueur.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 1452. — 31 juillet 1450.)

6702. — Je Remon Friton (alias Faron), chevalier et premier maistre d'ostel de MS le duc d'Orléans, certifie à tous qu'il appartient que Jehan Chardon, trésorier et receveur général des finances de MdS, la somme de cinquante cinq solz tournois, pour don par MS fait, c'est assavoir XXVIJ solz VI deniers tournois, au muet qui demeure à Orléans, qui autreffois a esté galopin, et au frère de la feue Pucelle XXXI s. VI d. t., pour eulx aidier à avoir leurs nécessitez,

dont ils se sont tenuz pour contens. — Le derrenier jour de juillet l'an mil cccc cinquante.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 1er janvier 1450.)

6703. — Parties paiées par Jehan Chardon, trésorier et receveur général des finances de MS le duc d'Orléans, touchant les dons et voyages fais par l'ordonnance et commandement de MdS, pour ung mois entier, commencant le premier jour de janvier l'an mil cccc cinquante.

6704. — Le premier jour dudit mois de janvier, à Guillot le paintre, demourant à Chauny, pour don à lui fait par MdS, pour certaines paintures qu'il a faites au logis dudit seigneur, audit lieu de Chauny, pour ce cy LX s. t.

6705. — Le ve jour dudit mois, aux petiz enfans qui tumbèrent, devant MdS, aux tumbereaux de Verberie, pour don à eulx fait par MdS, pour ce cy XXX s. t.

6706. — Le XIe jour, à deux fols qui furent devers MdS à Saint Clou, pour don à eulx fait, V s. X d. t.

6707. — Le XVIIe jour dudit mois, à Trinon, fol, demourant à Baugency, la somme de XXX s. t., pour don à lui fait.

6708. — Le XXIXe jour, à Thomine, folle de MS de Bourbon, pour don à elle fait, XXVII s. VI d. t.

(Un rouleau de 45 cent. de long.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 20 janvier 1450.)

6709. — Nous, bastard d'Orléans, conte de Dunois et capitaine des villes et chastel de Bloys, avons receu de Pierre Taillebois, receveur ordinaire à Bloys, la somme de cent livres tournois, sur ce qui nous est deu, à ladicte cause, pour le terme de Noel derrenier passé, de laquelle somme de c l. t. nous sommes contens et en quictons ledit receveur, — tesmoing nostre seing manuel cy mis, le xxe jour de janvier l'an mil cccc cinquante.

(Collection de M. le Cte de Laubespin, n° 255. — 6 février 1450.)

Charles, duc d'Orléans, de Milan, — à nostre amé et féal conseiller et général gouverneur de toutes nos finances, maistre Jehan le prestre, salut, — nous voulons que — vous faictes paier, bailler et délivrer à notre bien amé varlet de chambre et garde de nos joyaulx, Jehan de Brucelles, la somme de trente et ung escuz d'or, pour une fleur de dyamant en ung anneau d'or, esmaillié de rouge clerc, que ja pièça prismes et achatasmes de lui ladite somme et icelui donnasmes à la dame de Conches, en Bourgoingne, pour plusieurs plaisirs qu'elle nous avoit fait, tant au deffroy de nous et de nos gens audit lieu de Conches, que autrement. — Donné en nostre chastel de Blois, le vi^e^ jour de février l'an de grâce mil cccc cinquante.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 21 février 1450.)

6710. — Charles, duc d'Orléans, — à nostre amé et féal conseiller et général gouverneur de toutes nos finances, maistre Jehan le prestre, salut : savoir vous faisons que, pour les bons et agréables services que nostre bien aimé serviteur Jehan Grente, escuier, nous a faiz le temps passé en plusieurs manières, fait chascun jour et espérons que encores face — avons donné et remis — (une somme de 200 livres). — Donné en nostre ville d'Orléans, le XXIe jour de février l'an de grace mil CCCC cinquante.

(On lit au dos :) L'an mil CCCC LII, le troisieme jour de feuvrier, — fut présent Charles Grante, escuier, soy tenant fort de Jehan Grante, son fils. (Il donne quittance.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 866. — 1450.)

6711. — Simon de Roiche, médecin du duc de Bourgogne, vient de Flandre à Orléans pour visiter la duchesse d'Orléans dans sa maladie.

(Archives Nationales. K. 535. — 3 mai 1454.)

6712. — Inventoire de la tapisserie appartenant à MS le duc d'Orléans, estant de présent en son hostel à Orléans, veue et inventoriée — par moy Guillaume Doulce, le IIIIe jour de may mil CCCC LIIII.

6713. — Premièrement : quatre petiz tappiz de gallerie où il y a des pastoreaux et en deux d'iceulx

ung dieu d'amours. — 6714. — Ung tappiz ancien de gallerie, où il y a jouxtes. — 6715. — Une chambre perse à escussons de plusieurs armes et à une nuée de plusieurs oiseaulx volans. — 6715ᵃ. — Ung tappiz de gallerie ancien où il y a batailles. — 6716. — Ung dousseret où il y a enfans nagens et autres qui se meslent des oues ferrer. — 6717. — Ung banquier où il y a des ymages qui chassent ung regnart.

(Archives Nationales. K. 271. — 1ᵉʳ juillet 1455.)

6718. — Compte premier de Andrieu Damyen, argentier de — MS le duc d'Orléans et de Milan, des receptes et mises par lui faictes, à cause de son dit office, pour ung an entier, commencant le premier jour de juillet l'an mil cccc cinquante cinq et finissant le derrain jour de juing ensuivant l'an mil cccc cinquante six.

Recepte.

Somme totale, vᵐ viᶜ xxxvij liv. x s. t.

DESPENSE DE CE PRÉSENT COMPTE.

Orfavrerie.

6719. — A Jehan Lessayeur, orfévre de MdS, pour avoir baillé et livré le cuivre de la garniture de l'arcon de la selle neufve de madame la duchesse et icellui taillé et esmaillé à la devise de ma dicte dame, xl s. t. et pour l'avoir doré par deux fois, xxviii s.

6720. — A lui, pour ung signet d'argent, par lui fait, au timbre de MS, par l'ordonnance et commandement d'icellui seigneur, pour Nicolas Astezan, son secrétaire, xxi s. x d., et pour la façon, xiii s. ix d.

6721. — A lui, pour avoir doré, baillé et livré l'or du frein du mulet de MS et baillé le vif argent à ce faire, xiii s. j d.

6722. — Audit Jehan Lessayeur, pour avoir fait les ferrures d'une troussouere et deux jartières d'or pour madame la duchesse, esmaillées à larmes et à pensées, viij liv. t., et pour la façon, xxi s. vi d. t.

6723. — A lui, pour ung esmail d'argent, esmaillié et doré fait à la devise de madame, pour son tabourin, pesant trois gros ung denier d'argent, viii s. iiii d., et pour la façon et doreure, x s.

6724. — A lui, pour deux fers garnis d'or, pour servir à donner le feu aux chevaulx de MdS, iiii liv. xii s. ix d., et pour la façon, x s. t.

6725. — A lui, pour deux escussons de laton, par lui faiz, aux armes de MdS, pour deux de ses levriers, v s. t.

6726. — A lui, pour avoir fait et assis sept cloux d'argent pour river le tableau paint pour la chappelle de MS le duc, pesant ung gros d'argent, ij s. ix d. — Par mandement de MdS, donné à Blois, le xie jour de février l'an mil cccclv.

6727. — A lui, pour un aneau d'or, esmaillé à

lermes, auquel est escript une chançon, par lui fait, baillé et livré pour madame la duchesse, pesant ung gros d'or, valant xxx s. t., et pour la façon, xiii s. ix d. t.

6728. — A lui, pour avoir fait, baillé et livré deux moulinetz d'or, pour MdS, pesans ensemble trois gros ung denier d'or, où sont assis deux perles, au pris de xi liv. x s. t. l'once, valent iiii liv. xiiii s. ij d. t. et pour la façon, xxvij s. vi d. t.

6729. — A lui, pour avoir fait ung signet d'or, à la devise de MdS, ouquel est assis une agate et escript à l'entour xl et *ma voulente,* iiii liv. t., et pour la façon, xiii s. ix d. t.

6730. — A lui, pour xij escussons par lui faiz aux armes de MS et de madame et de MS de Beaujeu, pour leurs levriers, xxx s.

6731. — A lui, pour ung fer d'argent, par lui fait, pour donner le feu aux faucons de ma dicte dame, viii s. vi d.

6732. — A lui, pour avoir faicte une chantepleure d'or, à la devise de ma dicte dame, par elle donnée à MS Alof de Clefves, son frère, pour porter une plume sur son chappeau et une garniture d'un cordeau de chappeau, fait à la devise de MS de Bourgoigne, que ma dicte dame a pareillement donnée à MdS de Bourgoigne, au bout de laquelle garniture est assis ung petit dyamant, en façon d'un cuer, du pris de xxx s. t., pesant le tout une once deux gros

... ur la-

... ment, taillé
... anance
... ille-
... pour la

... l'argent
... d'un man-
... iesme a
... façon, x s. x d.

... argent par lui
... oire de ma
... mpu, pesant
... façon, xv d.

... point et fait
... artieres de
... grains de son

... Saincte Kathe-
... d'or de saincte
... ladicte dame, —
... mans, le xxix° jour

... ressouldé les deux
... de madame, vii s.

... trois cloux d'argent

en façon de fleurs ou livre des Balades de MS, xv d. t. pour avoir reffait le bout d'or de l'espée que le roy de Secille a donnée à MdS, xv s. t. et pour la façon, iij s. vi d. t.

6740. — A luy, pour la ferreure de deux latz de soye, en façon d'esguillectes à nettoier dens, l'un pour MS et l'autre pour madame, pesans ung gros quatorze grains d'or vielz, xxxvij s. vi d., et pour la façon, vii s. vi d.

Somme totale, ij^c xxi liv. xvi s. xi d.

Draps de soye.

6741. — A Richart Fourniquet, tailleur de MS, pour vii quartiers de satin figuré noir, pour faire ung pourpoint à Benoist d'Amyen, à lui donné par MdS le duc, viii l. viii s. v d. t.

Somme totale, iij^c xxx liv. ij s. viii d.

Draps de layne, façons de robes, chausses et pourpoins.

6742. — A Christofle Nantier, chaussetier, demourant à Blois, pour deux paires de chausses de drap noir pour Belon et Jehanne, folles de madame la duchesse, xij s. vi d. t.

6743. — A lui, pour deux paire de chausses de drap gris, pour le petit bastard de feu Cadot et pour le petit bastard de Nevers, x s. t.

6744. — A Richart Fourniquet, pour une aulne et demie de drap gris et violet, pour faire une jaquete, pour Pierre, le fol de MS, liiij s. ij d.

6745. — A lui, pour deux aulnes de noir, pour faire robe et chapperon, pour Jehan du Puy, paige de MdS, pour faire le deul de feu messire Tricon, son grant paige, LV s. t.

6746. — A Christofle Nantier, chaussetier, pour une paire de chausses pour le More, XX s. t.

6747. — A Pierre Pinon, pour huit aulnes de drap noir, pour faire deux robes et deux chapperons pour Guillaume et Piefort, chantres de MdS, à eulx donnez en faveur de leur mariage, XVIII liv. t.

6748. — A Richart Fourniquet, pour six aulnes de drap noir, pour faire deux robes pour Laurens, l'organiste, et pour sa femme, XIII liv. X s.

6749. — A Jehan Bernard, pour trois aulnes de josselin, pour faire une robe pour Gillon la folle, guernie de cuir de mouton, XXVIJ s. VI d.

6750. — A lui, pour la façon et estoffes de cinq jaques pour cinq des levriers de madame la duchesse, C s. t.

6751. — A lui, pour la façon d'une couverture de toille cirée pour ung des chariotz neufs de ma dicte dame, X s. t.

6752. — A lui, pour une paire de triquehouzes pour MS, XX s. t., et pour quatre paire d'escassignons pour MdS, XXX s.

6753. — A Richart Fourniquet, pour quinze aulnes de drap noir pour faire cinq robes de livrée,

c'est assavoir pour messire Jehannet de Saveuzes, Guiot Pot, George de Brillac, Philippe de Hedouville et Alardin de Mouzay, et pour cinq aulnes de plus fin noir, pour leur faire à chacun ung chapperon, LXXIJ liv. IJ s. IX d.

6754. — A luy, pour XLV aulnes d'autre drap noir, pour faire XV robes et XV chapperons de livrée, c'est assavoir pour Oudin Pisseleu, Françoys Faret, Anthoine de Luce, Philippe de Saint Aubin, Gilles des Ormes, Georges de Montafie, Danyel du Solier, Jehan Gouyon, Guillaume de Fontenay, Benoist d'Amyen, Jaques de Belleville, Jehennet de Soissons, Primequin, Guillaume Lisle et le Gallois, VI^{xx} XV liv.

6755. — A lui, pour huit aulnes et demie de drap noir pour faire deux robes et deux chapperons pour maistre Jehan Caillau et pour maistre Pierres de Bonbelles, phiziciens de MdS, XXV liv. X s. t.

6756. — A Pierre Pinon, marchant, demourant à Blois, pour LIIJ aulnes et demie de drap gris de Rouen, pour faire quinze robes pour les quinze chantres de MdS, c'est assavoir : messire Nicolle, Guillaume le Rouge, Estienne le Teneur, Guillaume le Gronig, messire Jehan Croquemeure, messire Mathieu, messire Thomas le jeune, messire Jacques, messire Jehan Paulmier, Perrinet l'organiste, Piefort, Johannes Roullin, Pierre Billart, Charlot, Guiart et Janvier, VIJ^{xx} VII liv. IJ s. VI d.

6757. — A luy, pour — drap noir pour faire ro-

bes et chapperons pour — Jehan Cadart, Pietre le paintre, Anthoine Caillau, Philippe de Boulinvilliers, Pierre de Boulinvilliers, Guillaume de Villebresme, Nicolas Astezan, Taignonville.

6758. — A Pierre Pinon, pour une aulne et un quart de drap noir, pour faire une jaquete pour MS de Beaujeu, pour dance, le jour de Karesme prenant, xxxiiij s. iiii den.

6759. — A Richart Fourniquet, pour deux aulnes de gris pour faire une robe pour Guillaume Gaviau (ou Gaman), cirurgien, demourant à Sallebris, à lui donnée par MdS pour aucuns services qu'il lui a faiz, lx s. t.

Somme totale, ij^m iiij^c xlv liv. j s. v d.

Pelleterie.

Somme totale, xiii^c vi liv. xi s. iij den.

Toilles.

Somme totale, ix^xx l. v den. t.

Houzeaux et soullez.

Somme toute, vij^xx liv. x s. iii d. t.

Escuierie.

6760. — A Michel Feliault, orfévre, demourant à Blois, pour ung cheval en poil bayart. viij liv. v s. t.

6761. — A Pietre André, paintre de MdS le duc,

pour sa paine et sallere d'avoir paint et armoyé ung chariot neuf, pour madame la duchesse, et baillé et livré l'or, asur et toutes autres estoffes à ce nécessaires, oultre et par dessus ung autre chariot neuf, par lui paint et armoyé semblablement, pour ma dicte dame, ou mois de juing. . . . . cx liv. t.

Somme totale, IIIJ^{c} IIII^{xx} V liv.

Despense commune.

6762. — A ung mercier de dehors qui avoit estallé sa mercerie ou chasteau de Blois, la somme de XXVI s. VIII d. t., pour les causes et parties qui s'ensuivent, prinses et achettées de lui, pour MdS, le XIe jour dudit mois de juillet. C'est assavoir pour trois tablectes à escripre, X s. t.; pour une paire de sizeaulx, VI s. VI d.; pour ung fouet, IIJ s. IIII d. t.; pour deux ymages de saint Jaques, III s. IIII d. t., et pour une escriptoire de corne, II s. VI d. XXVI s. VIII d.

6763. — A Freminet de Catoires, gaynier, demourant à Bloys, pour ung estuy à forcettes, par lui fait pour MdS le duc, V s. t.

6764. — A Roullequin Collet, pour quatre crochets de fer à ouvrer en soye pour madame la duchesse, V s.

6765. — A Michau Boudet, marchant, demourant à Blois, pour XIIII peaulx de veslin, baillées à Bertran, pour adjouster et mettre ou livre des Ballades de MS, XXIX s. IJ d. t., et pour une patenostres d'Alemaigne pour MdS, III s. IIJ d.

6766. — A Regnault Raillon, marchant boursier, demourant à Blois, pour une XIIe et demie d'esguillectes pour Pierre, le fol de MdS, et pour paillectes pour mectre au collet de sa robe, IJ s.

6767. — A Carry, mercier, demourant à Bourges, pour cordes de harpe, achettées de lui et baillées à Jehan Jondoigne, harpeur de MdS, x s. t.

6768. — A madame la duchesse, la somme de LX s. t., par son ordonnance et commandement, pour achetter deux tissus noirs pour elle, d'un marchant lors estant ou chasteau de Blois, qui passoit pays, LX s. t.

6769. — A Michau Boudet, marchant, demourant à Blois, pour six grans peaulx de parchemin veslin, baillez et délivrez à Bertran Richart, pour achever ung livre d'astronomie qu'il faisoit pour MdS, XIII s. IX d. t.

6770. — A Lubin le Boutillier, relieur de livres, demourant à Blois, pour avoir relié unes Heures, pour madame la duchesse, couvertes de cuir vermeil, empraint et doré sur tranche, x s. t.

6771. — A Guillaume Perdriau, marchant demourant à Blois, pour demie livre d'or cliquant, pour emploier en une jaquette faicte le jour de Karesme prenant, pour MS de Beaujeu, IX s. IJ d.

6772. — A Jehan Moreau, enlumineur, demourant à Blois, pour avoir tourné et fleury V lettres

d'azur et de vermillon en ung des livres de MdS le duc, nommé Arcylogesophie, L s. t.

6773. — A Gieffroy, le sainturier, demourant à Blois, pour la façon de quatre fermaulx de laton en façon d'argent, avecques les cuirs d'iceulx fermaulx, pour deux des livres de MdS. C'est assavoir l'un nommé l'Archilogesophie et l'autre François Petrac, x s. x d. t.

6774. — A Jehan Fouquere, escripvain et relieur de livres, demourant à Blois, pour avoir relié ung livre tout à neuf, appelé le livre des Arcylogesophie, pour MdS le duc, XVIJ s. VI d.

6775. — A Michaut Boudet, pour XXVI peaulx de parchemin veslin, baillées à Nicolas Astezan, secrétaire de MdS, pour escripre ung livre nommé. . . . (en blanc), LV s. t.

6776. — A lui, pour VIJ XII^nes^ et VIJ peaulx de pareil veslin, baillé à Bertran Richart, pour escripre le livre de Françoys Petrac, en francoys, pour MdS., IX l. XIJ s. VI d.

6777. — Jehan Fonquère le relie, pour ce, XXII s.

6778. — A Michel Travers, varlet de chambre de madame la duchesse, la somme de XVIJ s. VII d. t.; pour ung collier pour la cingesse de madame, x d. t.; pour une grosse boulle pour lui pendre au col; pour avoir fait esmouldre les forssetes et le canivet de madame, ung poinçon et une paire de cousteaux pour icelle dame, etc.

6779. — A Mongny Ferry, marchant, pesant pays, pour quatre paygnes d'yvoire, pesans en tout IXe que MS a fait prendre et achetter de lui, III liv. X s. t.

6780. — A Jehan Moreau, enlumineur, pour avoir tourné d'asur et de vermillon et fleury deux cens cinquante lettres et fait une vignette ou livre nommé François Petrac, XXX s. t.

6781. — A Jehan Fouquère, escripvain, demourant à Blois, pour avoir taillé, pointé, poncé et réglé de rose six XIImes de parchemin en XXXVI caiers, pour escripre le livre de Françoys Petrac, en francoys, pour MdS le duc, au feur de XX d. pour chacun cayer, valent LX s. t., comme par le roulle du mois d'avril mil CCCC LVI et par quittance, cy rendu, appert, pour ce, LX s.

6782. — A lui, pour le reliage d'un livre de MS appelé : De Mirabilibus mundi et pour avoir collé six feuillez qui estoient rompuz ou livre de MdS appellé l'Arcilogesophie, XXV s.

6783. — A Jehan lessayeur, orfévre de MdS, la somme de huit escus dor neufs pour semblable somme qu'il avoit payée, par l'ordonnance de MdS, à ung marchant estrangier, pour unes patenostres de bériole, achetées dudit marchant pour la personne de MdS; XI liv. t.

6784. — A Michau Boudet, marchant, demourant à Blois, pour une XIIe de fin parchemin veslin, achotté de lui et baillé à Pierre d'Amboise, pour faire

ung livre pour ma dicte dame, ouquel est contenue l'Istoire de Troylus et Criseida du temps de la destruccion de Troye la grant, XXVIII S. IIII d. t.

Somme totale de la dépense, V^m V^c LXV liv. VII S. t.

(Un registre in-folio de beau parchemin de 72 feuillets; on trouve en tête les lettres d'institution du comptable.)

(Collection de M. Thomas Phillipps à Middlehill. — May 1454.)

Parties paiées, baillées et délivrées par Guillemin le Vesville, comis par MS le conte d'Angoulesme à la recepte générale de toutes ses finances, durant les mois de may, juing et aoust quatre cens cinquante quatre, par l'ordonnance et commandement de MdS aux personnes et pour les causes qui ensuivent.

Et premièrement.

6785. — Deniers bailléz à MS pour ses plaisirs (néant).

6786. — Deniers baillés à madame la contesse pour ses plaisirs (néant).

6787. — Achats et acquisitions de rentes et héritages (Je n'extrais rien de ce chapitre.)

Fait d'argenterie, orfavrerie.

6788. — A maistre Gilles Boulart, médecin de MS, pour un clou d'argent par lui mis à l'un des flagons de MdS, IJ S. VI den. t., et pour avoir doré le ca-

dran d'icellui seigneur et baillé l'or à ce faire, XXVII s. VI den. t.; pour argent blanc par lui baillé à parachever un cadran d'argent, par lui fait pour MdS, oultre deux cueillers d'argent rompues, des cueillers dudit seigneur, à lui baillé pour ce faire, X s. X d. t.

6789. — A Jehan Lessaieur, orfèvre de MS le duc d'Orliens, la somme de LJ liv. IX s. VII den. pour les causes et parties cy après déclarées par lui faictes ou mois d'aoust dernier passé, en la manière qui ensuit, c'est assavoir : pour l'or et façon d'un bout doré de bague pour MdS, XIIIJ s.; pour ung estuy de lunectes pour MdS, IJ s. I d.

Draps de soye (néant).

Draps de layne, façons de robbes, chausses et teinture de draps (néant).

Pelleterie (néant).

Achat de toilles et fustaines.

6790. — A Colinet Goulon, taillandier de MS, pour deux pourpoints de fustaine noire, donnez par MdS, au mois d'aoust CCCCLIIIJ, l'un à Jehan Guidoine, harpeux de MdS, et l'autre à Blondeau, varlet de chambre de madame, LX s. t.

Houzeaux et solez (néant).

Escuierie.

6791. — A Jehan Chauvet, serviteur de MdS,

pour ung petit cheval bayart prinz de lui le IJ^e^ de may CCCCLIIIJ par MdS et baillé au palfrenier de madame, pour aler ou pais de Guienne en la compaignie de madame de la Roichefoucault, pour ramener les haquenées de madame qui avoient esté prestées à ma dite dame de la Roichefoucault, pour la mener oudit pais de Guienne, VI escus d'or neufs, valent VIII liv. V s. t.

Deniers paiés en acquit de MdS (néant).

Dons et recompensacions.

6792. — A maistre Gilles Boulart, médecin de MS, pour don a lui fait par MdS, le IIIJ^e^ jour de juing CCCC LIIIJ, à Remorantin, tant pour lui aidier à acheter ung cheval que pour faire sa despense à aler ou pais de Holande véoir ses amis, X escus d'or neufs, valent XIII liv. XV s.

6793. — Aux chanoines et chappelains de l'église de Remorantin, pour don à eulx fait par MdS, pour leur aider à faire ung portail de pierre de taille, en ladite église, au droit du pont de ladite ville de Remorantin, X escus d'or neufs, vallent XIII liv. XV s. t.

6794. — A Pierre Gamaches, brodeur, serviteur de MS, pour don à lui fait au mois d'aoust pour luy aidier à soy entretenir au service d'iceluy seigneur, LV s. t.

6795. — A maistre Gilles Boulart, médecin de MS, lequel MdS a envoié demourer à Paris pour

pratiquer et estudier, pour don à lui fait par MdS outre ses gaiges ordinaires, pour lui aider à supporter ses despens audit lieu de Paris, L liv. t.

Voiages.

6796. — A maistre Gilles Boulart, médecin de MS, pour avoir esté, dès le mois d'avril dernier passé, de la ville de Remorantin à Bourges, quérir des drogueries et médicines pour MdS, où il a demouré trois jours entiers, pour chacun desquels lui a ordonné, oultre ses gaiges, XX s. t.

6797. — A Pierre du Tertre, comis du chastelain de la Gusnache, pour avoir envoyé, dudit lieu de la Gusnache à Remorantin, à MS et à madame, ung marsouyn frais sur ung cheval, à lui ordonné pour la voiture seulement, outre l'achat dudit poisson, compté sur la despence ordinaire de MdS, — rayé pour ce qu'il est compté en la despense ordinaire, CX s. t.

Change et déchie de monnoie.

Ouvraiges et réparacions (travaux de charpenterie).

6798. — A Jehan Bernardot, masson, demourant à Remorantin, la somme de XL s. t., pour les parties qui ensuivent, c'est assavoir : pour huit journées qu'il a vacquées à faire la table de pierre de l'autel de la chappelle du chastel dudit Remorantin, avoir taillié et assis deux pilliers qui soutiennent ledit autel et deux corbeaux de pierre entez dedans le mur de la

dite chappelle, pour aider à soustenir icelui autel, qui au pris de III s. III den. par jour, vallent XXVI s. VIII den.; pour une autre journée que ledit masson a vacqué à faire venir, de l'église de Remorantin audit chastel, la tumbe dont a esté fait ledit autel et pour avoir comblé de terre le lieu où étoit ladite tumbe, IIJ s. IIII den.; pour deux autres journées que ledit masson a vacqué, c'est assavoir : une à massonner entre la chappelle et le galetas de l'ostel dudit chastel et l'autre pour entailler les pierres de l'uis de la tour dudit hostel deves le moulin et y avoir assis les gons et torrillières pour fermer ledit huys, VI s. VIII den.; pour une muie de chaux, par lui baillé pour faire ledit ouvraige, XX den., — 6799. — et pour un grez par lui apporté audit chastel pour poullir la tumbe dudit autel, lequel grez MdS a retenu, XX den. pour ce, pour tout, XL s. t.

6800. — A Pierre Morteau, masson, le XXe jour d'aoust CCCC LIIIJ, XIII s. IX den., pour sa peine et salaire d'avoir taillé, en pierre, IIJ écussons aux armes de MS le duc d'Orléans, de MS le conte et de madame la contesse, à l'une des portes de la visz de l'ostel dudit chastel de Remorantin, pour ce, XIII s. IX den.

Autre despence extraordinaire.

6801. — A Roulet, le tapissier de MS, le XXIJ^e^ de juing CCCC LIIIJ, la somme de XXV s. à lui ordonnée par MdS pour achater des matières à taindre en gris

et noir du fil de layne pour la tapisserie que MdS fait faire par ledit tapissier, pour ce, XXV S. t.

6802. — A Jehan Degrain, tappissier de MS, pour X liv. et demie de fil de layne taint en pièces, par lui achetées à Selles, par l'ordonnance et commandement de MdS, au mois de juillet CCCCLIIIJ, pour emploier en sa tappicerie, au pris de VI S. VIII den. la livre, vallent LXX S. t.

Despence commune.

6803. — A Jehan Adam, peletier de MS, pour deux paires de patins, ce jour, pour MS, III S. IIIJ d. t.

6804. — A Roulent de Montglareve, verrier, demourant à Orléans, pour ung image de la Magdalene par lui baillé et livré, à Remorantin, à MS pour mectre en la chappelle du chastel dudit Remorantin, VI escus et demi d'or neufs.

6805. — A maistre Pierre des Caves, secrétaire et maistre de la chambre aux deniers de MS, pour une XIJ^ne^ de lunetes de besicle fines, avecques IJ estuis, achetés à Paris pour MdS, XLIJ S. VI d.; pour VI milliers d'espingles achetées audit lieu de Paris pour madame, XL S.

6806. — Au premier huissier de parlement, pour faire appeller les causes des rooles de MdS à la barre, tant de ses causes en Guienne comme en Champaigne, XXVIJ S. VI den.

6807. — A Colinet de Merties, enlumineur, de-

mourant à Paris, pour ce qu'il luy povoit estre deu à cause de unes Heures qu'il fait pour MdS, oultre et par dessus XIJ escus qu'il a receuz par avant, LV s. t.

Nous Jehan, conte d'Angoulesme, seigneur d'Espernay et de Remorantin, — nous vous mandons que toutes les sommes déclarées — vous payez. — Donné en nostre chastel de Remorentin, le quatrième jour de septembre l'an de grace mil quatre cens cinquante quatre.

(Large rouleau de près de 5 mètres de long.)

(Collection de M. Thomas Phillipps à Middlehill.—Septembre 1454.)

Parties paiées, baillées et délivrées par Guillaume le Vesville, comis par MS le conte d'Angoulesme, à la recepte générale de toutes ses finances, durant les mois de septembre et octobre IIIJ^{c} LIIIJ.

Fait d'argenterie.

6808. — A Jehan l'essaieur, orfévre de MS le duc d'Orléans, pour une balaines et deux pilles de mr de laton à l'ouvrage de Rouen, pour MdS, LV s. t.

6809. — Pour ung fermouer d'argent doré, pesant ung gros, par luy fait et assis en unes Heures nouvellement faictes par Colinet de Marties pour MdS, XX s. t.

6810. — Pour une verge d'or, taillée et esmaillée dehors et dedens, pour madame, pesant un gros XV d. d'or, XLIIJ s. IX d.

Dons et récompensacions.

6811. — A ung chevalier du pays de Gresse et deux autres en sa compaignie, pour don à eulx fait, par MS, oudit mois d'octobre, pour leur aidier à eulx enretourner en leur pays, XXVIJ s. VI d.

(Un large rouleau de 3 mètres de long.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 1er janvier 1455.)

6812. — Gaiges paiez aux gens et officiers de MS le duc d'Orléans et de Milan et de madame la duchesse pour trois mois entiers, c'est assavoir, depuis le premier jour de janvier l'an mil cccc cinquante cinq jusques au derrenier jour de mars ensuivant oudit an.

Premièrement :

6813. — A MS le gouverneur. . . IIIIxx x l. t.

6814. — A messire Jennet de Saveuzes. . . . . IIIIxx x l. t.

6815. — A Guiot Pot. . . . . IIIIxx x l. t.

6816. — A Georges de Brilhac . . . IIIIxx x l. t.

6817. — A maistre d'ostel . . . . . IIIIxx x l. t.

6818. — A Alardin de Mouzay . . . LX l. t.

6819. — A Oudin Pisseleu . . . . . XLV l. t.

6820. — A François Faret . . . . . XLV l. t.

6821. — A Philippe de Saint Aubin . XLV l. t.

6822. — A Anthoine de Lussay. . . XLV l. t.

6823. — A Georges de Moncassie . . XLV l. t.

6824. — A Daniel du Solier. . . . . XLV l. t.

6825. — A Benoit d'Amien. . . . . XLV l. t.

6826. — A Gilles des Ourmes. . . . XLV l. t.

6827. — A Guillaume de Fontenay . XLV l. t.

6828. — A Jehan Gouyon. . . . . XLV l. t.

6829. — Au Galois de Bellouen. . . XLV l. t.

6830 . — Au bastart Foucault. . . . XLV l. t.

6831. — A Pierre Chauvet . . . . . XXX l. t.

6832. — A Guiot de Bez . . . . . XXX l. t.

6833. — Au bastart de la Roche. . XLV l. t.

6834. — A Prunequin . . . . . XXX l. t.

6835. — A Jennet de Soissons . . . XLV l. t.

6836. — A Guillaume de l'Isle . . . XXX l. t.

6837. — Au maistre de la chambre. LX l. t.

6838. — Au contreroleur. . . . . XLV l. t.

6839. — A maistre Jehan Cailleau. . XLV l. t.

6840. — A maistre Jehan Surgien. . XLV l. t.

6841. — A maistre Pierre Fuzelier, pour IJ mois XVIJ jours . . . . . XXVIII l. XVII S.

6842. — A Huguet le Voix . . . . . XXXIII l. t.

6843. — A maistre Guillaume de Villebresme. XXXIII l. t.

6844. — A Nicolas Astazen . . . . XXXIII l. t.

6845. — A Jehan Aubert . . . . . xxii l. t.

6846. — A Regnault Pesquet . . . . . xxii l. t.

6847. — A Philipot d'Orléans, pour demi mois. LXXV s. t.

6848. — A Jehan de Paris, pour ung mois. xi l. v s. t.

6849. — A messire Jehan l'aumosnier. . xxx l. t.

6850. — A Gillet, clerc de la chapelle. . xxx l. t.

6851. — A messire Thomas Dampmartin. xxxii l. t.

6852. — Au prieur de Saint Dié . . . .

6853. — A messire Nicolle . . . . . xxx l. t.

6854. — A Estienne la Teneur . . . . . xxx l. t.

6855. — A Guillaume le Grain. . . . . xxx l. t.

6856. — A messire Jehan Croquemeure. xxx l. t.

6857. — A maistre Guillaume le Rouge. xxx l. t.

6858. — A messire Thomas, chantre. . . xxx l. t.

6859. — A Perrenet, l'organiste. . . . . xxx l. t.

6860. — A Pieffort. . . . . xxii l. t.

6861. — A messire Jehan, paulmier. . . xxii l. t.

6862. — A Pierre Brillart. . . . . xxii l. t.

6863. — A messire Jaques . . . . . xxii l. t.

6864. — A Johannes Roulain. . . . . xxii l. t.

6865. — A Charlot Guiart. . . . . xxii l. x s.

6866. — A Janvier. . . . . xviii l. t.

6867. — A messire Mahieu. . . . . xxx l. t.

6868. — A Jehan de Brucelles, pour IJ mois XXIIIJ jours . . . . . XXVIII l. t.

6869. — A Guillemin de Brankain . . . xxx l. t.

6870. — A Georges le Voleur . . . . . XLV l. t.

6871. — A Estienne Colin. . . . . xxx l. t.

6872. — A Guillmin Bidault. . . . . xxx l. t.

6873. — A Jossequin. . . . . xxx l. t.

6874. — A Jehan Vigneron. . . . . XXII l. X s.

6875. — Au barbier, pour IJ mois et demi. XVIII l. t.

6876. — A Henriet Partie. . . . . XXII l. X s.

6877. — A Richart Fouringuet . . . XXIJ l. X s.

6878. — Au tappissier. . . . . XXIJ l. X s.

6879. — A Jamet Hubelin. . . . . XXIJ l. X s.

6880. — A Maubruny. . . . . XXIJ l. X s.

6881. — A Nouvelit . . . . . XXIJ l. X s.

6882. — A l'orfévre . . . . . XXVIJ

6883. — A Ratteau . . . . . XXXIII l. XV s.

6884. — A Jehan Cadart. . . . . XXXIII l. XV s.

6885. — A Guillaume Brancart. . XXXIII l. XV s.

6886. — A Jehannin, le queux. . . XXII l. X s.

6887. — A Regnault, le queux. . . XXII l. X s.

6888. — A Pierre Saultre (ou saulcier). XI l. V s.

6889. — A Herne Abrahan . . . . . XXII l. X s.

6890. — A Pietre André . . . . . xi l. v s.

6891. — A Pernet, pallefrenier. . . . xi l. v s.

6892. — A Ferrande. . . . . xi l. v s.

6893. — Au Breton des sommiers. . . xi l. v s.

6894. — Au Breton, varlet d'estable . . . ix l.

6895. — A Nyort, varlet d'estable . . . . ix l.

6896. — A Baston. . . . . xxii l. x s.

6897. — Au mareschal. . . . . xxii l. x s.

6898. — A Jehan de Mante. . . . . xi l. v s.

6899. — A Coucy . . . . . xxij l. x s.

Officiers de madame la duchesse.

6900. — A messire Charles d'Arbouville, pour ij mois xxi jours . . . . . iiij^{xx} ij l.

6901. — A Pocaire. . . . . lx l.

6902. — A Loys de Nery. . . . . xxx l.

6903. — A Denis de Montault. . . xxxiij l. xv s.

6904. — A Thignonville . . . . xxxiij l. xv s.

6905. — A Gaulvain de Proy. . . xxxiij l. xv s.

6906. — A Aucement . . . . . xxxiij l. xv s.

6907. — A Mathelin Maugny. . . xxxiij l. xv s.

6908. — A bastard Fricon . . . . xxxiij l. xv s.

6909. — A Anthoine Cailleau. . . . xxij l. x s.

6910. — A messire Jehan, l'aumosnier. xi l. v s.

6911. — A Thenot Belin, pour IJ mois et demi. . . . . XXV l.

6912. — A Jehannet de Saveuzes, pour ung mois. . . . . XI l. V s.

6913. — A Guillmin Hubelin . . . . XXIJ l. X s.

6914. — A Simon Hauguet . . . . . XXIJ l. X s.

6915. — Au Breton de la panneterie. XXIJ l. X s.

6916. — A Guilmin, fructier. . . . . XI l. V s.

6917. — A Courtault. . . . . XI l. V s.

6918. — A Jensson. . . . . XXIJ l. X s.

6919. — A Jeannin, mon enffant. . . XI l. V s.

6920. — A Jehan de Neufville, faulconnier.

6921. — A Hance de Hougarde, fauconnier, pour IJ mois et demy . . . . . IX l.

6922. — A Biscaye, pallefernier. . . . IX l. V s.

6923. — A Roulin, varlet d'estable . . IX l. V s.

6924. — A Roullant, varlet d'estable . IX l. V s.

6925. — A Glaude, varlet d'estable. . IX l. V s.

6926. — A Guillot, chartier. . . . . XI l. V s.

6927. — A Guillemin, chartier. . . . XI l. V s.

6928. — A Philipot, chartier. . . . . XI l. V s.

6929. — A Jehannin, chartier . . . . XI l. V s.

6930. — A Michaut, varlet de pié . . XI l. V s.

6931. — A Colin, varlet de pié. . . . XI l. V s.

6932. — A Michel, varlet de chambre. XI l. V s.

6933. — A Mace, varlet de service. . . . LX s. t.

Officiers de MS de Beaujeu.

6934. — A Philippe de Boullainvilliers. . . LX l.

6935. — A Pierre de Boullainvilliers . . XXX l.

6936. — A Jehan du Mas. . . . . XXIJ l. X s.

6937. — A Jacotin de Renty . . . . XXIJ l. X s.

6938. — A Magister . . . . . XXX l.

6939. — A Jehan Guerreau. . . . . XI l. V s.

6940. — A Guillaume, varlet de chambre. XI l. V s.

6941. — A maistre Jehan, pallefrenier. . XI l. V s.

Somme toute desdits gaiges, pour lesdits trois mois, trois mil sept cens vingt six livres tournois, fait au bureau, moy présent,

(Signé) : Ph. Hedouvylle.

(Un rouleau de 90 cent. de longueur.)

(Catalogue de M. de Courcelles. — 1455.)

6942. — Mémoire détaillé des joyaux et bijoux fournis par Jehan l'essayeur, orfèvre du duc d'Orléans.

(Archives Nationales. K. 272. — 4 février 1456.)

6943. — Inventoire des joyaulx de MS le duc et de madame la duchesse, fait en la présence de MSS et dame, le IIIe jour de février l'an mil CCCC LVJ; les-

quelx joyaulx estoient en la garde de ma damoiselle Marguerite Dusson, par moy, Estienne le Fuzelier, auditeur des comptes de MdS.

6944. — Premièrement : une chesne d'or à mectre entour le coul, légière, à gros chesnons à jour, esmaillez de rouge cler et de blanc. (On lit en marge :) Donnée par madame la duchesse à madame de Chaumont, comme dit ma dicte damoiselle d'Usson.

6945. — Ung petit collier d'or, fait à pensées et à larmes pendans à jour, esmaillé de blanc et d'asur. (En surcharge :) Baillé à madamoiselle par commandement de MS.

6946. — Ung autre petit collier fait à pensées à branlans d'or fait à jour, esmaillé de blanc et d'asur. (En surcharge :) Baillé à ma dicte damoiselle, ledit colier a esté, aujourd'huy premier jour d'avril CCCC LIX, changé avec deux autres chesnes d'or appartenans à MdS, en l'une desquelles pendoit l'ordre de la Toison, et en l'autre pendoit un camahieu de la Magdelaine, à l'encontre d'un colier d'or fait en façon de gosses et de fil d'or tors, pesant VI° un gros et J denier, lequel colier a esté eschangé pour madamoiselle et a retourné le marchant qui a eschangé le dit colier, V est. d'or, lesquelz Richart a receuz.

6947. — Un autre colier d'or à façon de l'ordre de Clèves, à nuées à la devise de ma dicte dame, et à pensées pendans esmaillées de blanc et de violet.

— (En surcharge :) Lequel colier a esté fait neuf et est inventorié. (On lit en effet en marge :) Baillé à Jehan l'Essayeur, orfévre, pour en faire un autre.

6948. — Un autre colier d'or, à croix de saint André et à lettres de ma dicte dame, entrelassées et à houppes et roleaux branlans. Lequel fu pésé à Paris ou mois d'aoust cccc LXI par ledit orfèvre, — et pesoit VI onces VI gros, — lequel colier a été reffait par ledit orfévre (Jehan l'Essayeur), et pesé le XXVIIIe jour de janvier oudit an cccc LXI, VI onces VII gros et demy. (On lit en surcharge :) Lequel colier a esté, par l'ordonnance de madicte dame, refait par Jehan de Luc, le dernier jour de janvier cccc LXIIJ, et pesoit — VI onces tant seulement et après la façon du dit colier refait en chaisnons quarrez, esmaillez de non et poise V^e^ IJ gros, et du résidu montans VI gros, a esté fait IJ petites chesnes pour lasser les poignetz de ma dicte dame.

6949. — Une chesne d'or torse, à quatre doubles, garnie de trois chantepleures et de trois lectres à la devise de ma dicte dame. (En surcharge :) La dicte chesne a esté mise en simple pour saindre ma dicte dame durant le temps qu'elle estoit grosse, et est encores en celle façon. -- Mademoiselle d'Usson dit que la dicte chesne, à Paris, à l'entrée du roy, fut rompue en IIJ pièces par le bastard de Bourgoigne, MS Alof de Clèves et MS de la Grutuse et en ont chascun sa pièce, madame la duchesse présente.

6950. — Un fermeillet d'or, à façon d'un van, garny d'un gros dyamant en table.

6951. — Une grande lettre brodée de huit vings et neuf grosses perles rondes. (On a écrit en surcharge :) La dicte lettre a esté despécié pour faire les boutons des houppes des carreaux de la gésine de ma dicte dame, et depuis mises en ung bonnet de ma dicte dame.

6952. — Une pomme d'or à mectre reliquaire, qui se euvre, et au dedans de la dicte pomme y a une ymage de la Trinité et une Nostre Dame de l'autre costé. (En surcharge :) La dicte pomme, pesée par Jehan l'Essayeur, le IJ^e^ de may CCCC LVIIJ, — pour faire deux fermoers pour les petites Heures de madame et autres choses pour MS.

6953. — Une licorne noire, pendant à une petite chesne d'or. Une grosse pierre estrange, hors euvre, (et en surcharge :) qu'on dit estre convenable et aidant à faire enfanter femmes estans en mal d'enfant.

6954. — Une ferrure large, d'or, faicte à nuées à la devise de MdD. (En surcharge :) Ma dicte damoiselle Dusson dit que ladicte ferrure fut portée à Tours pour en faire une autre plus parfaite, qui a esté faicte au dit lieu de Tours, à la devise de madame, c'est assavoir : *Riens ne m'est plus*, en escript à chante pleures.

6955. — Vingt deux balaiz, tant entiers que rompuz, hors euvre, (et en surcharge) desquelz en a

esté donné, par MS le duc, ung à maistre Jehan Cailleau, son médecin, le XIIIIe jour de février CCCC LXIII.

6956. — Ung tableau d'or, en lozange, auquel saint Loys est en painture ou dos et ung autre saint emprès.

6957. — Une pipe d'or, à mectre signeaulx de livre, à deux perles aux boutz.

6958. — Ung chandelier d'or, à mectre chandelle, à lire sur ung livre.

6959. — Cinq caiges d'argent, à mectre oïseaux de Chippre.

6960. — Unze perles brutes, enfillées, qui furent prestées à feu Chardon durant sa maladie.

6961. — Deux petites jarretières garnies d'or pour les chausses de madame.

6962. — Unes patenostres de corail vermeil, moyennes, esquelles y a cent cinquante cinq pièces qui furent à feux Georges, foul.

6963. — Unes autres patenostres esquelles y a six pièces de gest noir et six pièces de ciprès.

6964. — Unes autres patenostres de gest, esquelles y a onze pièces rondes et trois faictes à lozenges et au bout y a une pièce plate emprainte de la Veronicle et de saint Pierre de l'autre.

6965. — Unes autres patinostres de sitrin, plates, et deux de sitrin, faictes à lozenges au bout.

6966. — Unes patinostres de Guy de Chesnes, ès quelles y a onze pièces et au bout deux signeaulx de cassidoyne.

6967. — Unes autres patenostres de larme de Job, esquelles y a xxx pièces et trois signeaulx d'argent doré.

(Un cahier in-folio de 42 feuillets de papier, dont 36 écrits. Cet inventaire a été couvert de surcharges jusqu'en 1463 et on l'a recopié les 18 et 19 août 1463. Cette copie est réunie dans le même registre. Il y a en outre, aux Archives, sous le n° K 535, une seconde copie dans un cahier in-4° de 17 feuillets, plus une troisième copie dans un cahier de 9 feuillets, plus une quatrième.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Février 1456.)

6968. — Parties payées, baillées et délivrées par Michel Gaillart, trésorier et receveur général de toutes les finances de MS le duc d'Orléans — pour tout le mois de février l'an mil cccc cinquante six.

Dons.

6969. — Au père de Belon, la folle, qui estoit venu véoir sa fille le viij^e^ jour dudit mois, pour don à lui fait par ledit seigneur, xxvij s. vi d. t.

6970. — A Jehan l'Essayeur, orfèvre de MdS, ledit jour, la somme de xxxvi liv. vii s. vi d. t. pour les parties et choses cy après déclairées, — c'est assavoir : pour ung porc espy d'or.

6971. — A Bertran Richart, varlet de chambre de MdS, le XXIIIJ^e^ jour dudit mois, pour don à lui fait par ledit seigneur, pour sa paine et salaire d'avoir escript, ou livre de madame la duchesse, aucunes des ballades du livre de MdS, XIIJ s. IX d.

(Un large rouleau d'un mètre de long.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Mars 1456.)

6972. — Parties paiées, baillées et délivrées par Michel Gaillart, trésorier et receveur général de toutes les finances de MS le duc d'Orléans, — pour tout le mois de mars l'an mil cccc cinquante six.

Deniers baillez à NdS le duc et dame la duchesse pour faire leur plaisir. (Argent destiné au jeu.)

Dons.

6973. — A Jehan le Vasson, barbier et varlet de chambre de MdS, la somme de X s. t., pour restitution de semblable somme qu'il avoit baillée à MdS pour achetter trois anneaux que ledit seigneur a donnez au fol et à la folle du roy de Sicille, pour ce, X s. t.

6974. — A Jacob Landreni, menuisier, le XVe jour dudit mois, la somme de deux escus, — pour avoir veu, visité et devisé avecques les maistres des ouvrages d'Orléans et Blois, certain ouvrage de charpenterie que MdS veult faire faire au puez du chastel de Blois, pour ce, LV s. t.

(Un large rouleau d'un mètre de long.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — May 1457.)

6975. — Parties paiées, baillées et délivrées par Michel Gaillart, trésorier et receveur général de toutes les finances de MS le duc d'Orléans et de Milan, — pour tout le moys de may l'an mil cccc cinquante sept.

6976. — Deniers baillés à MdS le duc, madame la duchesse et James, MS de Savoye, pour faire leurs plaisirs et voulentez.

6977. — A MdS le duc pour jouer aux eschecz contre Jouvenal, nègre du pays de Lombardie, le xe jour du mois de may mil cccc LVIJ, — XXVIJ s. VI d.

6978. — A James, MS de Savoye, pour jouer au glic (glit), venant, en chalan, de Baugency à Blois, le penultiesme jour dudit moys, XXX s. t.

Dons.

6979. — A Perrinet de Launay et ses trois filz, joueurs des haulx instrumens, demourans à Tours, le premier jour de may, — pour don à eulx fait par MdS, pour ce qu'ilz ont joué de leurs instrumens, devant ledit seigneur, audit lieu de Tours, en l'ostellerie des Trois Roys, où il estoit logié, pour ce, LV s. t.

6980. — A Jouvenal, nègre, joueur d'eschecz, le XIIe jour dudit mois, la somme de quarante livres tournois, pour don à lui fait par MdS, pour lui aidier à soy deffrayer de ceste ville de Blois où il a

longtemps esté devers ledit seigneur et joué avecques lui et ses gens aux eschecs, pour ce, XL l. t.

6981. — A Anthoine de Reclame, filz de feu Bourbon, le hérault, — pour ce qu'il a paint les armes dudit seigneur en sa chambre et en la galerie près la petite salle du chastel, pour ce, XXVIJ s. VI d. t.

6982. — A Jacob Landreny, charpentier, — pour récompensacion des fraiz, mises et despens que ledit Landreny a faiz, en ceste ville de Blois, par l'espace de trois sepmaines qu'il y a esté à visiter certain ouvraige et engin que ledit seigneur veult faire au puitz du chastel de Blois pour tirer l'eaue plus aisément, pour ce, IIIJ liv. IJ s. VI d.

(Un large rouleau de 80 cent. de long.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Juin 1457.)

6983. — Parties payées, baillées et délivrées par Michel Gaillart, trésorier et receveur général de toutes les finances de MS le duc d'Orléans, — pour tout le mois de juing l'an mil cccc cinquante sept.

Dons.

6984. — A Pierre Andreu d'Amour, bastelleux, demourant à Chauny, — pour ce qu'il a joué devant MS, de son mestier, XXVII s.

6985. — A Jehan Roquelet, joueur d'instrumens de musique, — pour avoir joué et chanté, lui, sa femme et ses deux enfans, devant MdS, XL s. t.

6986. — A Jehan Gontier, dit La Hire, barbier du commun de MdS, — pour avoir tondu ses deux espaignolz, Briquet et Dyamant, xxvii s. vi d.

(Un large rouleau de 60 centimètres de longueur.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Juillet 1457.)

6987. — Parties payées, baillées et délivrées par Michel Gaillart, trésorier et receveur général de toutes les finances de MS le duc d'Orléans, pour tout le mois de juillet, l'an mil cccc cinquante sept. Et premièrement deniers baillés à MdS le duc et dame la duchesse pour faire leurs plaisirs et voulentez.

6988. — A madame la duchesse, pour jouer aux tables, avecques madame de Chaumont, au pont de Souldre, où ma dicte dame la duchesse estoit allée chasser, le xie jour du dit mois, xxvii s. vi d.

Dons.

6989. — A Laurencin le Basele (ou Bascle), menestrier d'Orléans, pour don à lui fait par MdS pour ce qu'il a joué plusieurs fois au luz, devant lui, pour ce xxvij s. vi d.

6990. — A deux compaignons qui ont noyé des matins qui estoient ou chastel, v s. x d.

6991. — A Pierre Fleury, tabourin de madame la duchesse, pour luy aidier à soy entretenir au service de ma dicte dame.

6992. — A Jehan Harvieu, tailleur d'ymaiges, le XXVe jour du dit moys, pour deux ymages de pierre, l'une de saint Adrian, et l'autre de saint Sebastien, lesquelz ymages ont esté données par ma dame la duchesse à la chappelle de Saincte Katherine, assise près la chappelle et église de Nostre Dame de Champbourdin, pour ce, XIIIJ liv. XV s. t. (Un large rouleau d'un mètre de long.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Aoust 1457.)

6993. — Parties paiées, baillées et délivrées par Michel Gaillart, trésorier et receveur général de toutes les finances de MS le duc d'Orléans, pour tout le mois d'aoust l'an mil cccc cinquante sept.

6994. — A Evrart du Buisson, varlet de chambre du roy de Sicille, le VIIe jour d'aoust, lequel du Buisson a aporté ung coustel turquoys, que icellui roy a envoyé à MdS, pour don à lui fait par MdS, VIII liv. V s. t.

6995. — A maistre Jehan Cailleau, docteur en médecine, conseiller et médecin de MdS, pour lui aidier à soy entretenir plus honorablement en son service, XXVII liv. X s. t.

6996. — A Jehan Roquelet et Robin, son frère, bastelleurs, le XXe jour du dit mois, pour don à eulx fait, par MdS, pour ce qu'ils ont joué devant lui et dit plusieurs chançons, et fait plusieurs esbatemens, XLS. t.

6997. — A Hue Le Lièvre, orfévre, demourant

à Paris, en faveur de certaine veesselle d'argent qu'il a faicte pour le dit seigneur, et icelle apportée de Paris en ceste ville de Blois, devers MdS, x liv.

6998. — A Jehan l'Essayeur, orfévre de MdS, pour ung anneau d'or, à ung cueur de dyamant, que madame la duchesse a prins de lui, IX escus.

6999. — A Pierre André, serviteur et paintre de MdS, le VIIIe jour d'aoust, pour avoir paint et estoffé d'or et d'asur et d'argent, les ymages de saint Sebastien et saint Adrian, que madame la duchesse a donnez, en la chappelle Saincte Katherine près Nostre Dame de Champbourdin, pour ce, XVI liv. X s. t.

(Un large rouleau de 60 centimètres de longueur.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Juillet 1459.)

7000. — Parties payez par Jamet Hubelin, commis par MS le duc d'Orléans et de Milan, etc., à l'office de son trésorier pour le moys de juillet, l'an mil cccc cinquante neuf.

7001 — A Lorenc n, l guytarn ier, demourant à Orléans, la somme d'un escu d'or, pour ce que plusieurs fois a joué devant luy et ma dite dame, pour ce, XXVIJ s. VI d.

7002. — Au père de la petite folle Marguerite, nouvellement amenée à MdS, pour don à luy fait par MdS pour s'en retourner en son hostel, pour ce, VIIJ liv. XV s. t.

7003. — A Denisot de la Grange, marchant et orfévre, demourant à Paris, à cause d'un signet fait aux armes du roy que MdS lui a fait graver, et de trois pierres estranges, pour ce, cy XIIJ liv XV. s. t.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Novembre 1459.)

7004. — Parties paiées par Jamet Hubelin, l'un des commis de MS le duc d'Orléans et de Milan, à l'office de son trésorier pour tout le mois de novembre, l'an mil cccc cinquante et neuf.

Premièrement : deniers bailiés à MS le duc pour faire ses plaisirs.

7005. — *Dons.* A Loyset de la Balle, menuisier, le dit jour, la somme de treize livres tournois, pour don à lui fait, pour ce qu'il s'en est allé demourer hors de la ville de Blois, par commandement à lui fait par le dit seigneur, pour ce, XIII liv.

7006. — A deux fauconniers, passans chemin, le XVIe jour du dit mois, deux escus d'or pour don à eulx fait, par le dit seigneur, pour ce qu'ilz ont fait voller leurs oyseaulx devant MS et madame la duchesse, pour ce LV solz.

(Archives Nationales. K. 349. — 1er février 1459.)

7007. — Compotus Benedicti de Damianis, super officio thesaurarie Astensis commissi pro illustrissimo principe et inclito domino nostro, domino Karolo, duce Aurelian. Medioli et Valesie, de emolumentis civitatis Astensis predicte et ejus districtus nec non

terrarum Astezanne; a die prima mensis februarii millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono.

Recepta. — LXVIJ^{m} VII^{c} XXXVIII liv. VI s. XI d.

Expensa.

7008. — Henrico et fratribus de Lupis, mercatoribus Astensis filiis et heredibus quondam secondun sommam CCCC XLVI liv. X s. Astensis, et hoc pro simili somma quam soluerunt vz prout infra p° pro palmis XL veluti celesti, pro duobus bramis seu paliis, quorum unum oblatum extitit ecclesie sancti Secondi civitatis Ast et aliud datum fuit ad currendum equo, velociori et melius currenti, in festo sancti Secondi, protectoris et patroni predicte civitatis Ast, celebrati die XIIIJ aprilis, anni presentis, secundum consuetudines antiquas, in civitate Ast, diucius usitatas, IIJ^{c} XLV liv. Item, pro Rax unum cum dimidio telle blaue. Item, pro pingendis armis ducalibus super dictis brauiis. Item, pro auro et argento super imposito quatuor armis telle et tribus papiri cum pictura. Item, pro lanceis duabuz, maciis tribuz cordarum uno baculo cum botonis pro braviis et uno gallo qui, de consuetudine antiqua, datur secondo equo currenti. Item, pro rax IIIJ cum dimidio cordoni rubei cum argento et porratis duobus sirici rubei et albi, et pro rax sex cum dimidio cerate rubee et albe.

7009. — Henrieto partite, magistro operum, et officiali buletarum Ast. pro officio. IIJ^{c} IIIJ^{xx} XVI liv.

7010. — Die tercia decembris, Jacobo de Lom-

bardia, mulioni Astensis, somma IX^c LXXVIJ liv. IX s. Astensis, et hoc pro simili summa quem soluit pro rebus ductis in Franciam de presenti mense decembris ad illustrissimum domnum nostrum D. duce prout infra : primo pro quatuor sommatis vini tagie. Item, pro sommata una olei empti in Ast, XL liv. X s. Item, pro sommata una cum dimidia casei Placentini videlicet pro fromagiis X grossis, emptis Mediolani, una cum duabus corbis et sacho uno ubi posite fuerunt. Item : pro conductura omnium rerum predictarum super septem mulis ex Ast usque Blesis.

7011. — Die XXVI Julii, magistro Ardizono de Plano, muratori, somma XXIX liv. VII s. Astensis, pro murando piliam porte sancti Quilici.

(Un registre petit in-folio de 104 feuillets.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 867. — 1461.)

7012. — Charles, duc d'Orléans, nomme Cervay de Godo son médecin, aux gages de 80 livres.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 7 mai 1463.)

7013. — Charles, duc d'Orléans, à nostre amé et feal conseillet maistre Pierre de Refuge, salut. Nous voulons que vous faciez payer aux maregliers de l'eglise Saint Solempne, de ceste nostre ville de Blois, la somme de cent livres tournois que nous avons donne à la fabricque de la dicte église, pour icelle somme estre convertie et emploiée à la réparacion de la dicte eglise et non ailleurs. Donné en nostre chas-

tel de Blois le VIIe jour de may, l'an de grâce mil cccc soixante et trois.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 28 janvier 1463.)

7014. — Angelot de la Presse, paintre et enlumineur, confessa avoir receu de maistre Mace Guernadon, conseiller et trésorier de MS le duc d'Orléans, de Milan, etc., la somme de unze livres tournois pour le reste et parpaiement de ce qui lui puet estre deu, de avoir fait les lettres, enluminé et relié un messel tout neuf, lequel MdS le duc a donné à Nostre Dame de Chambourdin. De laquelle somme de XI livres tournois le dit Angelot de la Presse se tint pour content et bien paié et en quicta MS le duc. Le XXVIIJ^e^ jour de janvier, l'an mil cccc soixante et trois.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Janvier 1463.)

7015. — Roole des parties paiées pour le mois de janvier mil cccc soixante trois, par maistre Mace Guernadon, trésorier et receveur général de toutes les finances de MS le duc d'Orléans.

Dons.

7016. — Aux enfans de cuer de Saint Sauveur, don à eulx fait par MdS, pour festier leur evesque qu'ils firent le jour des Innocens, XXVII s. VI d.

7017. — A l'evesque des folz le jour de l'an pour soy festier lui et ses compaignons, XXIJ s. VI d.

7018. — Au roy des paiges, le jour des Roys, pour festier lui et les autres paiges ensemble, XXVIJ s. VI d.

7019. — A Jehanne, femme de Jehan Castillon, batteleur, demourant à Blois, don à elle fait au moien de sa povreté, XIII s. IX d.

Voyaiges.

7020. — A Pietre André, paintre, pour deux voyaiges par lui faiz, par l'ordonnance et commandement de MdS, en ce présent mois de janvier, l'un pour aler au devant de maistre Jehan Caillau son médecin, que MdS avoit envoyé quérir, et lequel il conduisit, d'entre de Blois à Tours pour aler quérir maistre Robert Poitevin, pour venir devers MdS, XXVI s. VI d. t. A lui pour ung autre voyaige, par lui fait, en ce présent mois de janvier, à Vierron, pour certaines chasubles à l'abbaye du dit lieu, que MdS envoyoit, pour ce XXVII s. VI d. t.

Despense commune.

7021. — A Pietre André, paintre de MdS le duc, sur plusieurs besongnes et ouvraiges de painture qu'il a faictes et lui convient faire par l'ordonnance de MdS, pour ce CX s. t.

(Un large rouleau de 80 centimètres de longueur.)

(Archives Nationales. K. 321. — 1er février 1463.)

7022. — Compotus Andree de Damianis, thesaurarii Astensis, pro illust. — Karolo duce Aureliacensis, pro uno anno integro, incipiente die primo februarii, anni M CCCC LXIII.

Recepta. LXXVIJ^m^ LXXI liv. XIIIJ s. VIII d.

Expensa.

7023. — Martino Aluminato mercatore, sommam XXXVI liv. XV s. monete janue — pro coustu rerum infra scriptarum ab ipso emptarum et missarum bless. illustrissimo domino nostro duci et domine ducisse per Jacobum de Lombardia mulionem — scilicet gingibris viridi, limonorum, datillorum, mirabolorum, ciriate et pirra, ac zuchata, confectis in sucaro. Item, pro scatullis duabuz sinamomy cum sucaro.

7024. — Magistro Guillermio de Valencia, intertaillatore lapidorum, somma scutorum duorum cum dimidio regis qui valent XXIII liv. VIIJ s. IX d. Astensis et hoc pro coustu et manifactura unius lapidis marmorei albi, per eum intertaillati ad arma, seu insignia, illustrissimi domini nostri ducis, a duabus partibus cum letteris in dicto lapide descriptis cum auro et asuro. Que quidem lapis afingi et poni debet in pillia sacristie ecclesie et ordinis Sancti Francisci Ast ad eternam rei memoriam unius misse perpetualis que celebrari debet in dicta ecclesia Sancti Francisci, ad altare sancti Bernardini. (Un registre petit in-folio de 78 feuillets.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 166. — 1463.)

7025. — Le duc Charles d'Orléans fait payer 27 liv. dix sols tournois à maître Robert Poitevin,

medecin du roi, qui était venu, de Tours à Blois, donner des soins au duc dans une maladie. (Trois pièces signées et scellées.)

(Catalogue de M. de Courcelles. — 1463.)

7026. — Cedule signée Demasnelier, tabellion à Blois. Payement d'une somme de 20 sous tournois, fait à Blois, à Guillemete, veuve de Jehan Fouguere, *pour avoir veue de cuir vermeil, en grant volume, ung livre en parchemin, enquel livre sont contenus le livre des bailliages de monseigneur le duc d'Orléans, tant en françois, comme en latin, et autres livres en icelluy.*

(British Museum, n° 3,473. — 1er avril 1464.)

7027. — En la présence de moy, Guillaume de Sulloyre, notaire juré des contractz royaulx de Tours, Pierre Gallon, brodeur, demourant à Tours, confesse avoir eu et receu la somme de vingt-trois escus d'or à cause et par raison de sept escussons de brodure que le dit Gallon a faiz, baillez et livrez pour mectre sur le drap de la sépulture dudit feu MS le duc d'Orléans. — Le premier jour d'avril l'an mil cccc soixante-quatre.

(Archives municipales de Blois. — 11 juin 1464.)

7028. Je, Michel Boudet, l'aisné, marchant, demourant à Blois, confesse avoir receu de maistre Marc Guernadon, conseiller et trésorier de feu MS le

duc d'Orléans, que Dieu absoille, la somme de cinquante-six livres cinq solz sept deniers maille tournois, pour les causes et parties qui s'ensuivent, par moy baillées et délivrées, pour raison de l'obsèque dudit feu MS. C'est assavoir : pour VIIe or fin de Paris, baillé, par commandement de MS le général, à Pietre André, paintre, pour mectre et emploier en la painture de la cotte d'armes, estandart et bannière estans à présent sur le corps dudit feu MS, en l'église de Saint Sauveur de Blois, au pris de XXX s. t. le cent, valent X l. X s. t.; pour VI[c] d'argent pour emploier comme dessus, XL s. pour une aulne et demie de bougran ilec employez VIIJ s. IX d.; pour VIJ aulnes et demie de toille d'atour baillez à MdS le général pour le veusvage de madame la duchesse, VI liv. XI s. IIJ d. t.; — et pour l'empirance de six pièces de bougrans, par moy prestez pour tendre en l'église Saint Sauveur, pour le fait du dit obsèque, XX s., — de la quelle somme je me tiens pour content et bien paié, — tesmoing mon seing manuel, cy mis, le XIe jour de juing, l'an mil CCCC soixante et quatre.

(Le sceau enlevé, la signature autographe.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 1452. — 26 novembre 1464.)

7029. — En la présence de moy, Henry Duvergier, secrétaire de MS le duc d'Orléans, etc., Georges le Volleur, maréchal du logis de MdS, a congnu et confesse avoir eu et receu — la somme de dix livres

[illegible]

Dons.

[illegible]

7032. — A Jehan Perrot, Marsault Duperat et Antoine Planchetes, tabourins, demourant à Blois, la somme de trois escus d'or, pour avoir joué devant madame durant sa gésine, pour ce, III liv. II s. VI d. t.

Voyaiges.

7033. — A Pietre André, paintre et huissier de sale du dit seigneur, la somme de quatre livres pour plusieurs voyaiges par lui faiz, enssuivant l'un l'autre au mois d'octobre.

Despense commune.

7034. — A Jehan le Vasson, varlet de chambre dudit seigneur, la somme de xxx s. t., pour ung estuit par lui acheté à mectre une doulce mer, appartenant au dit seigneur, pour ce xxx s. t.

7035. — A Eliot Chevreul, escripvin, demourant à Blois, la somme de deux escus d'or, pour le parpaiement d'avoir escript, en parchemin, ung livre pour MdS, où sont les offices qui s'ensuivent. C'est assavoir : saint Gabriel, commençant : cito volant du propre ange. Messes des saintes seurs, messe de la présentation ND, et messe des cinq plaies NS, pour ce cy LV s. t.

7036 — A Pierre Billart, pour quatre paires de lunectes par lui achetées pour MdS, et icelles luy baillées — XV s. t.

(Un large rouleau de 70 centimètres de longueur.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 170. — 4 janvier 1464.)

7037. — Geuffroy Allencquin, chirurgien, reçoit 20 écus d'or pour avoir donné ses soins au duc d'Orléans pendant la maladie dont il est mort. — 4 janvier 1464.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Janvier 1464.)

7038. — Parties paiées, ou mois de janvier, l'an mil cccc soixante et quatre, par Anzdrieu Damian,

argentier de feu MS le duc, qui Dieu pardoint, par l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orléans, aux personnes et pour les causes qui s'ensuivent, c'est assavoir :

(Ce sont les depenses du deuil et des obsèques. Je ne citerai que quatre articles.)

Draps de soye.

7039. — A Richart Fourniquet, pour cinq aulnes et demie de taffetas bleu, pour faire ung grant estandart, une banière et une banerolle qui pendent sur la fosse et sépulture de feux MS, XII fr. VII s. VI d.

Draps de layne.

7040. — A lui, pour XXII aulnes de drap noir, pour faire quatre grandes couvertes pour les quatre chevaulx du chariot qui amenèrent d'Amboise à Blois le corps de feu MS, — XXIII liv.

7041. — A lui, pour XXVIII aulnes de drap noir, pour nater toute la grant chambre de madame et pour faire ung tappiz en la petite chambre d'icelle dame, de derrière la dite grant chambre, XVI l. VI s. VIII d.

7042. — A lui, pour deux aulnes et demie de drap gris pour faire robe et chapperon pour Belon, la folle, LXXV s. t. A lui, pour deux aulnes de drap noir pour faire robe et chapperon pour Margot, la petite folle, LXX s. t.

(Large rouleau de 3 mètres de long.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 867. — 1464.)

7043. — Soins donnés au duc d'Orléans par Jehan Escanart, médecin.

(Catalogue de Joursanvault, n° 867. — 1464.)

7044. — Johannés de Lupis, docteur en décret, et en médecine et astrologue, reçoit du duc d'Orléans 27 liv. t., pour escripts touchant la disposition du temps.

(British Museum, n° 2,486. — Vers 1464.)

(Fragment d'un rouleau, compte de dépenses de la duchesse d'Orléans.)

7045. — *Despense commune.* A Angelot de la Presse, paintre et enlumineur, demourant à Blois, la somme de XII livres X s. t. A lui tauxé et ordonnez pour les causes qui s'ensuivent, c'est assavoir : pour avoir fait vingt histoires aux heures en françois de madame la duchesse, au prix de X s. t. pour chacune, pour deux lettres à vignettes X s. t., et IIJ^{c} IIIJ^{xx} lettres à deux points et entrenelles, au feur de VIIJ s. IIIJ d. t. pour cent, qui est en somme pour tout, XII liv. I s. VIIJ den. Et pour avoir fait relier et dorer lesdites heures de ma dicte dame et relier le traitié de l'âme et du cuer, VIIJ s. IIIJ d. t. Pour tout : XII liv. X s. t.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Novembre 1465.)

7046. — Parties paiées, baillées et délivrées,

pour MS le conte d'Angoulesme, par maistre Robert Bastart, trésorier, ès mois de novembre et décembre, l'an mil cccc soixante-cinq.

7047. — A Jehan Massicot, orfévre, demourant à Saint Jehan d'Angely, pour avoir abillé et mis en coulleur la chaisne de Charles, MS, VII s. VI d.; pour ung petit anneau d'or et une licorne avec quinze grains d'or, donné par madame la contesse à Charles, MS, XIJ s. VI. d.

(Large rouleau d'un mètre 40 centimètres de longueur. La fin manque. Des achats de pelleteries et de drap forment le fond principal de ce compte.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 7 mars 1465.)

(Fin d'un compte d'Andrien Damian, argentier, approuvé par Charles, duc d'Orléans.) — En nostre chastel de Blois, le VIIe jour de mars, l'an de grâce mil cccc soixante et cinq.

7048. — Pour trois sonnetes fines, baillées à Jehan l'orfévre, pour MS. de Valois, XX d. t.

7049. — Pour trois peaulx de veslin, baillées à la Fouquerée, pour mectre aux Heures de madame, VI s. III d.

7050. — A Guillemete, veufve de feu Jehan Fouquere, pour avoir réglé XLII cayers de parchemin pour escripre plusieurs petis livres pour MdS, XVII s. VI d. t. Et pour avoir relié et mis à point unes petites Heures de madame la duchesse, X s. t.

(Collection de M. Bordier. — Juin 1466.)

7051. Je, Philippe de Hedouville, escuier, conseiller et maistre d'ostel du roy NS, et naguères maistre d'ostel de feu MS le duc d'Orléans, que Dieu absoille, certifie à tous à qui il appartient que Jehan Aubert a paié content ce qui s'ensieut : aux ménestrex du duc de Bretagne pour don, pour ce qu'ilz ont joué devant MdS, LV s.; aux varletz de chambre de MS pour don à eulx fait, pour ce que MdS les trouva souppant en la garderobe, XIII s. IX d.; à ung des gens du marquis de Saluxe, pour don pour ce qu'il avoit apporté ung livre de ballades à MdS, XXXXIJ s. VI d. t.; aux pipeurs du roy, pour don à eulx fait pour ce qu'ilz lui apportent des petis oyseaux, XXVII s. VI d. t.; à maistre Collart, fol du roy, pour don à lui fait, XXVIIJ s. IIII d.; au nain monseigneur de la Tour, pour don à lui fait, XXVII s. VI d. — Toutes lesquelles parties montent à la somme de XXI fr. V s. X d., certiffie avoir esté paié par le dit Jehan Aubert, le dit mois de juing, mil CCCC LXVI.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Octobre 1467.)

7052. — Gaiges paiés par maistre Jaques de Moulins, maistre de la chambre aux deniers de madame la duchesse d'Orléans; aux gens et officiers d'icelle dame retenus pour le service d'elle et de MSS ses enffens, pour les mois d'octobre, novembre et décembre mil quatre cens soixante sept.

7053. — A Pietre André, huissier de la sale, XXX liv. t.

7054. — A Antoine Planchete, tabourin, XJ liv. VIS.

Somme toute desdiz gaiges, quinze cent soixante quatorze livres tournois, paiez au bureau, moy présant.

(54 personnes composent l'état de la maison. — Un rouleau de 40 centimètres de long.)

(Archives municipales de Blois. — 21 janvier 1468.)

7055. — Je, Jehan Bastart Fricon, escuier d'escuerie de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., certiffie à tous à qui il appartient que Jehan Felart, esperonnier, demourant à Blois, a baillé et livré, pour l'escurie, les parties de son mestier telles qui s'ensuivent : — Quatre mors neufs, l'un pour le cheval de MS le duc, deux pour les chevaulx du chariot et l'autre pour ung cheval de la dite escurie nommé Guimorre au pris de XIII s. IX d. t. la pièce, valent LV s. t. — Item, cinq paire d'esperons par lui baillés aux bastars de Ravastin, — Item, sept esperons par lui baillés, l'un pour le service de la personne de la dite dame, quand elle va à cheval, et les autres six pour les six damoiselles d'onneur de la dicte dame, qui au prix de IIJ s. IX d. chacun esperon, valent XXV s. III. — Le XXIe jour de janvier, l'an mil cccc soixante huit.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Janvier 1468.)

7056. — Gaiges paiez par maistre Jaques de Mou-

lins, maistre de la chambre aux deniers de madame la duchesse d'Orléans, pour les mois de janvier, février et mars mil cccc soixante huit.

7057. — A maistre Jehan Thomas, médecin, xxxvij liv. v s.

7058. — A Anthoine Planchete, tabourin, xi liv. x s.

(Un rouleau de 50 centimètres de long.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 867. — 1468.)

7059. — Marie, duchesse d'Orléans, permet à Froment Ricaffin, son médecin, né en Lombardie, de disposer de son bien par testament.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — Aoust 1470.)

7060. — Je, Berthault de Villebresme, licencié en lois, conseiller de madame la duchesse d'Orléans, certifie que Michel Gaillart a paié et baillé à maistres Regnault le queux et Robert du Herlin, secrétaire du Roy NS, la somme de vingt deux livres tournois, laquelle somme la dite dame a donnée et ordonnée aux dessus dits, à chascun par moictié, en faveur de ce qu'ils ont donné à la dicte dame certains livres par eulx faiz de balades et rondeaulx. Le... jour d'aoust, l'an mil cccc soixante et dix.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 28 octobre 1470.)

7061. — Je, Regnault Pesquet, clerc des offices de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc.,

confesse avoir eu et receu de Michel Gaillart, trésorier, la somme de huit livres cinq solz tournois, pour me restituer de semblable somme que, par l'ordonnance de la dicte dame, avoye paié et baillée à certains compaignons servicteurs du roy de Secille qui conduisoient et menoient par la rivière plusieurs bestes sauvages lesquelles la dicte dame, nos seigneurs et damoiselles ses enffans allèrent véoir, en faveur de quoy elle a donné aux dits compaignons la dicte somme de VIIJ liv. VI s. t. Le XXVIIIJe jour d'octobre, l'an mil cccc soixante et dix.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 10 novembre 1470.)

(Fragment d'un compte.)

Despense commune.

7062. — A Jehan Mondousset et Jehan Gentis, barbiers jurés de Blois — pour avoir, assemblement, chacun jour deux fois, visité et pensé Thierry, MS de Clèves, et gary d'une playe qu'il avoit en la teste à cause d'une cheucte, IX liv. XII s.

Donné en nostre chastel de Blois, le dixme jour de novembre, l'an mil cccc soixante et dix.

(Fin d'un rouleau de 50 centimètres de longueur.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Novembre 1470.)

7963. — Roole de parties paiées — par le commandement de madame la duchesse d'Orléans — pour le mois de novembre l'an mil cccc soixante dix.

Dons.

7064. — A Jehan Guerin, poursuivant de l'evesque et conte de Beauvais, — en faveur de ce qu'il a apporté, à Madame, des chandelles de bougye que envoyoit à la dicte dame le dit conte de Beauvais, pour ce cy, xxvij s. vi d. t.

7065. — A Jehanne, femme de Anthoine de Planchetes, tabourin de la dicte dame, — pour avoir et achater un muy de blé, deux poinsons de vin et ung pourceau pour entretenir elle en son mesnage, ceste année présente, oultre les gaiges ordinaires que icelle dame donne à son dit mary, pour ce, cy viij liv. t.

7066. — A maistre Berthault de Villebresme, conseiller de la dicte dame et prévost de Blois, pour avoir esté et assisté aux grans jours, derrenièrement tenuz à Orléans, le temps et espace de vingt-deux jours, pour avoir accompaigné, de Blois jusques au Puyset, les Hongres qui vindrent en ambaxade en ce royaume pour le traicté du mariage du roy de Hongrie et de madame Magdelene de France.

(Un large rouleau d'un mètre de long.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Janvier 1470.)

7067. — Roole des parties paiées, baillées et délivrées de l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie, nosseigneurs et damoiselles

ses enffans, ou mois de janvier mil cccc soixante dix, par Michiel Gaillart, trésorier.

DENIERS BAILLÉS CONTANS A LA DITE DAME.

Gaiges et pensions.

7068. — A maistre Jehan de Jondoigne, cirsurgien de ladite dame, — par manière de gaiges ou pension, LXX liv.

7069.— A Jehan du Luc, orfévre et varlet de chambre de la dite dame, par manière de gaiges, L livres.

Dons et recompensacions.

7070. — Aux enffans de cueur de l'église saint Sauveur de Blois la somme de vingt sept solz six deniers— en estraine ledit jour de l'an, en faveur de ce qu'ilz ont joué devant elle, nos seigneurs et damoiselles ses enffans, pour ce, cy XXVII S. VI d.

7071. — A George, Grec, joueur de lutz, de l'ostel de MS de Dunois, la somme de cent dix solz tournois à lui donnée et ordonnée par ladite dame, pour aller à Tours, soy armer, pour aller en la guerre, pour ce, cy CX S.

7072. — Au couvent et frères prescheurs du couvent d'Orléans, la somme de cent cinquante livres tournois à eulx ordonnée, par la dite dame, pour le parfait de la somme de III^{c} livres pieça donnée

et aumosnée pour une fois ou dit couvent, à leur aidier à rédiffier leur église, c l. t.

A Colin de Cepy, sommelier de l'eschançonnerie de la dite dame, trois solz, quatre deniers tournois, que la dite dame lui a faiz restituer, lesquelz il avoit gectez, de l'ordonnance d'icelle dame, par une fenestre estant sur les foussez du chastel de Blois, à certains petiz enffans qui demandoient à Guilenleu, le jour de l'an dernier passé, pour ce, cy IIJ s. IIIJ den.

(Large rouleau de deux mètres de long.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 2,325. — 1470.)

7073. — Testament de la femme de Jacques Huguenet, écrivain de forme.

(Archives nationales. Comptes des Rois. K. 71, n° 11. — Juillet 1471.)

7074. — Gaiges paiez, par maistre Jaques de Moulins, maistre de la chambre aux deniers de très haulte et puissant princesse madame la duchesse d'Orléans, — aux gens et officiers retenuz pour le service d'icelle dame et de messeigneurs ses enffens, pour les mois de juillet, aoust et septembre, mil cccc soixante unze.

7075. — A maistre Jehan Thomas, médecin. . . . . XXXVIJ liv. x s.

7076 — A Pietre André, huissier de salle. XXX liv.

7077. — A Petit Jehan Godin, tappicier. XXII l. x s.

7078. — A Anthoine Planchete, tabourin. XII l. V s.
(Un rouleau de 70 centimètres de long.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Février 1471.)

7079. — Roole des parties paiées, baillées et délivrées, de l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie, nosseigneurs et damoiselles ses enffans, ès mois de février et mars, mil CCCC soixante et unze, par Michel Gaillart, trésorier de la dicte dame.

Deniers baillez contans à la dicte dame.

7080. — A icelle dame par Albert, varlet de chambre de Thierry, MS de Clèves, X s. t. pour jouer au glic.

Dons et recompensacions.

7081. — A Anthoine de Planchetes, tabourin d'icelle dame, pour avoir et achapter du blé, deux poinsons de vin et ung pourceau, pour aider au dit tabourin à nourrir et entretenir lui et son mesnage, et oultre ses gaiges ordinaires, pour ce, cy VIII liv. V s.

7082. — Au dit trésorier, la somme de 25 solz t. par lui baillez, de l'ordonnance d'icelle dame, à ung pouvre homme de la paroisse de Fresne en Saulogne, pour ce qu'il avoit amené ung sien enffant, de l'aage de trois ans, au mandement de la dicte

dame, à Blois, lequel enffant on disoit avoir en lui superfluicté de nature, plus que en ung autre de dix ans, pour ce, cy xxv s.

7083. — A Guillaume de Villebresme, le jeune, en achapt et paiement de patenostres de casidoine, pris par icelle dame d'un marchant passant, xx s. t.

7084. — A maistre Jehan Batailler, religieux de l'ordre des Jacobins, pour luy aider à soy en aller à Paris estudier et soy faire docteur, en faveur de plusieurs prédicacions par lui faictes durant le Karesme, ou couvent de Blois, pour ce, cy lv s. t.

7085. — A Alof, bastart de Clèves, estudient en l'université d'Orléans, pour lui aider à soy en retourner de ceste ville de Blois où il estoit venu les feriez de Pasques devers ladicte dame et pour soy plus honnestement entretenir, viij l. v s.

7086. — A Piectre André, paincire et huissier de salle de ladicte dame, la somme de cent solz tournois, pour vingt jours qu'il a vacqués ès voyages qui s'ensuivent. (La suite de l'article n'a pas de rapport avec les arts. Dans un article plus loin, il reçoit 25 s. t. pour semblable cause et sans plus d'intérêt.)

7087. — A Jehan le percheminier, huissier des requestes du roy NS, pour le reste et parpayement d'un voyage, par lui pieça fait à Lisle en Flandres, en la compaignie de Jehan de Luc et maistre Jehan Martel, pour faire certains extraits en la chambre des comptes de MS de Bourgongne, servans en une

cause que ladicte dame avoit en la court de parlement contre nosseigneurs et damoiselles ses enffans, touchant son dot et douaire, VIII liv. V s. t.

Somme toute, deux mille sept cens quatre vingts deux livres dix neuf solz deux deniers tournois.

(Un large rouleau d'un mètre 30 centimètres de longueur.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 824. — 1471.)

7088. — P. André, peintre de la duchesse d'Orléans, 1471.

(Catalogue de Joursanvault, n° 181. — 31 juillet 1472.)

7089. — La duchesse d'Orléans fait donner 44 sols 3 deniers tournois, en aumône, à trois pauvres francs archers qui avaient eu les poings coupés par le duc de Bourgogne dans la dernière guerre. 31 juillet 1472.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Juillet 1472.)

7090. — Gaiges paiez par maistre Jaques de Moulins, maistre de la chambre aux deniers de madame la duchesse d'Orleans, — aux gens et officiers retenus pour le service d'icelle dame, — pour trois mois entiers, c'est assavoir juillet, aoust et septembre mil cinc soixante et douze.

7091. — A maistre Pierre de Sève, médecin. . . . . LXXV l. t.

7092. — A maistre Jehan Thomas, médecin. . . . . xxxvij l. p.

7093. — A Petit Jehan Godin, tappicier. . xxij l.
(Un rouleau de 60 centimètres de longueur.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Septembre 1472.)

7094. — Roole des parties paiées — de l'ordonnance de madame la duchesse d'Orléans, — pour le fait de sa trésorerie, NSS et damoiselles ses enffans, au mois de septembre mil cccc soixante et douze.

7095. — A François de Villebresme, receveur ordinaire du domaine d'Orléans, — pour le paiement de plusieurs soulez, pris à ung cordoannier d'Orléans, par Alof bastart de Clèves, estudient en l'université d'Orléans, depuis deux ans qu'il est résident en la dicte université, viij liv. xv s. t.

7096. — Audit trésorier, la somme de trente solz, par lui baillez de l'ordonnance de ladite dame, à ung homme qui, par plusieurs fois a gecté, ou chastel de Blois, devant icelle dame, NSS et damoiselles ses enffans, des fusées ardans en l'air, xxxvi s. t.

7097. — A Guillaume de Villebresme, secrétaire de madame la duchesse, pour avoir baillé à ung homme qui fournist d'uille une lempe que icelle dame fait continuellement ardoir, devant l'ymage Nostre-Dame, en son église de Chartres, et ce pour l'année finye à la Saint Remy, lv s. t.

7098. — A maistre Pierre . . . (en blanc), cir-

surgien, — pour et en recompense de ce qu'il s'est, par certain long temps, tenu ou chastel de Bloys et ce pendant, visité et pansé madamoiselle Anne, fille de ladicte dame, pour ce, XIIJ liv. XV s.

7099. — A Piectre André, paintre et huissier de sale de ladicte dame, pour trois journées qu'il a vacquées en ung voyage, XV s. t.

7100. — A maistre Jehan Cailleau, docteur en médecine, — pour ses paines et sallaire d'estre venu d'Orléans en ceste ville de Blois, au mandement de ladicte dame, icelle véoir et visiter, NSS et damoiselles ses enffans et penser MS de Mornac, durant certaine longue maladie, LV liv.

(Un large rouleau d'un mètre 10 centimètres de long.)

(Catalogue de Joursanvault, nº 824. — 1472.)

7101. — Fouquet, peintre, de Tours, ses travaux, pour la duchesse, 1472.

(Archives nationales. K. Titre 6. — 28 février 1473.)

7102. — Marie, duchesse d'Orléans, de Milan et de Valois, contesse de Blois, de Pavie et de Beaumont, dame d'Ast et de Coucy, ayant la garde, gouvernement et administration de nostre très cher et très amé filz Loys, — savoir faisons que nous ayans parfaicte dévocion au glorieux saint, MS saint François, et singulière affection à son ordre (et particulièrement au couvent de Blois, dont les habitations

ont esté demolies par les enciennes guerres (il leur donne deux maisons acquises du couvent de Bourg-moyen et une autre maison sise à Blois, en la rue de la Boudoaerie), et oultre leur avons donné et transporté la lecture de maistre Nicole de Lira, en parchemin, sur toute la Bible, en trois très beaulx volumes, pour icelle lecture estre mise en leur librarie, dudit couvent, et non ailleurs. — Donné en nostre chastel de Blois, le XXVIIIe jour de février l'an de grace mil CCCC soixante et treize.

(Bibliothèque Nationale. Supplément français, n° 2,344. — 1473-87.)

7103. — Estat des officiers domestiques de l'hostel de MS Charles d'Orléans, comte d'Angoulesme, en 1473-87.

Robinet Testart en 1484, enlumineur en 1487.

(British Museum, n° 2,483. — 18 mai 1474.)

7104. — Roole des parties paiées — du commandement de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de son argenterye, — et premièrement, *Orfavrerie :* A Jehan du Lutz, orfévre et varlet de chambre de ladite dame, pour cent et cinq patenostres d'or rondes pour allongier la chesne de ladicte dame, pour ce qu'elle avoit donné les aultres à la royne, — XXXVI l. X s. VI d. — *Despense commune :* A Estienne Quatre Piez, brodeur, demourant à Blois, pour une chasuble garnie d'estolle, de

fanon de fustaine blanche et noyre, pour la chappelle de la grant salle, LV sols.

Marie, duchesse d'Orléans, de Milan. — (Approbation de ce compte.) Donné en nostre chastel de Blois, le XVIIIe jour de may l'an mil CCCC LX et quatorze.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 1er janvier 1474.)

7105. — Roolle des gaiges et pensions ordonnées estre paiées par madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., ceste présente année, commençant au premier jour de janvier dernier passé CCCC soixante quatorze, par maistre Loys Ruzé, trésorier de ladicte dame.

7106. — A Jehan du Lut, orfévre et varlet de chambre de ladite dame, par manière de gaiges, ou pension, pour soy entretenir au service de la dite dame, L liv.

7107. — A Guillaume Colin, jardinier du jardin d'icelle dame, — pour ses gaiges, L liv.

7108. — A maistre Pierre Girard, cirurgien de la dicte dame, par manière de pension, LXX liv. t.

7109. — A Guiot Pot, escuier, gouverneur de MS le duc d'Orléans, fils de ladicte dame, et capitaine des villes et chastel de Coucy, IIIJc l. t.

(Un large rouleau de 90 centimètres de longueur.)

(Collection de M. Bordier. — 20 janvier 1474.)

7110. — Je, Jehan de Lutz, orfévre et varlet de

chambre de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., confesse avoir eu et receu de maistre Loys Ruzé, trésorier, receveur général des finances de la dite dame, la somme de 361 liv. 14 sols 9 deniers tournois, qui deue m'estoit, — pour toutes les parties et façons de mon mestier, — déclarées ès roolles de l'argenterie d'icelle dame; — tesmoing mon seing manuel, cy mis, le vingtiesme jour de janvier l'an mil cccc soixante et quatorze (signé Jehan de Louts, le sceau est perdu).

(Collection de M. Bordier. — 7 février 1474.)

7111. — Je, Anthoine de Congnac, eschançon de madame la duchesse d'Orléans, confesse avoir eu et receu de maistre Loys Ruzé, — la somme de douze livres dix sols tourn., — qui ordonnée m'avoit esté par icelle dame pour avoir une robe, pour ce que je fu roy de la royaulté faicte en la maison d'icelle dame, à la pariton derrenière passée, — le 7 février 1474.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Octobre 1475.)

7112. — Roolle des parties paiées, baillées et délivrées, de l'ordonnance et commandement de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie, MS le duc son fils, madame de Nerbonne et ma damoiselle, ses filles, et Thierry MS son nefveu, durant les mois d'octobre, novembre et décembre derreniers passés, par maistre Loys Ruzé.

.Deniers baillez contans.

Deniers paiez en acquit.

7113. — A messire Pierre de Vervel, organiste et chantre de la chappelle de feu MS le duc, — pour le reste de ses gaiges, XVI liv. X s.

Dons et récompensacions.

7114. — Audit trésorier, la somme de deux onzains qu'il a baillez, de l'ordonnance de ladite dame, aux petiz novisses moynes de Saint Lomer, à eulx donnez, par MS le duc, pour ce que ledit seigneur entra esperonné dedans l'esglise dudit Saint Lomer, pour ce, I s. X d.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 1475.)

7115. — A lui, la somme de ung escu qu'il a baillée, de l'ordonnance de ladite dame, à la dite dame d'Arbouville, pour donner aux pouvres de l'Ostel Dieu de Blois, pour leur aidier à achapter des estuves pour eschauffer les litz dudit hostel, pour ce, XXX s. III d.

7116. — A maistre Jehan Pillory, docteur en théologie et aumosnier de ladite dame, — pour lui aidier à avoir un cheval pour aller au chappitre dudit couvent, pour ce, VI liv. I s. t.

7117. — Audit trésorier, la somme de deux escuz d'or par lui baillé, de l'ordonnance de ladite dame, à ung Anglois ouquel ladite dame en a fait don en

faveur de ce qu'il a présenté à MS le duc ung bréviaire de cire, pour ce LX s. VI d.

7118. — A Courrat, joueur de lutz de MS de Bourbon, — en faveur de ce qu'il a joué devant elle (la duchesse d'Orléans). . . . . LX s. VI d.

Despense commune.

7119. — Au dit trésorier, la somme de quatre onzains qu'il a baillé, de l'ordonnance de la dite dame, pour l'achapt d'un chardonnereul, pour Thierry MS; pour ce. . . . . IIJ s. VI d.

7120. — A Jehan Hemart, escripvain, demourant à Blois, la somme de quarante solz tournois, à lui tauxée et ordonnée par la dite dame, pour avoir escript, pour elle, ung livre en parchemin parlant de l'espitre de Christine de Pizan; pour ce. . . XL s. t.

Marie, duchesse d'Orléans, — ayant la garde, gouvernement et administration de nostre très cher et très amé filz Loys, savoir faisons, — lesquelles parties nous avons veues et visitées bien au long et icelles avons pour agréables. Donné en nostre chastel de Blois, le XIIIIe jour de février, l'an de grâce mil cccc soixante et quinze.

(Large rouleau de deux mètres de long.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique.— 5 novembre 1475.)

7121. — A honnourable homme et saige MS, maistre Loys Ruzé, argentier de madame la duchesse d'Orléans, je, Jaquet Gratepin, commis de

Roullequin Coillet, maistre des ouvrages de ma dicte dame, ou conté de Blois, certiffie (qu'on doit aux personnes suivantes) pour les réparacions qui ont esté faictes pour la couverture du logeis de MS le conte de Dunois, estant ou chastel de Blois, lesquelles réparacions estoient très nécessaires. (Je crois inutile de rien extraire de ces dépenses de couvertures et de reprises de murs.)

Fait le cinquiesme jour de novembre l'an mil cccc soixante et quinze.

(Catalogue de M. de Courcelles. — 1475.)

7122. — Quittance délivrée et signée : François de Quierlay, écuyer du duc d'Orléans. Somme de 12 livres 10 sous tournois accordée par la duchesse, pour avoir une robe, en souvenir de ce que j'ay esté roy de la feuve.

(Catalogue de Joursanvault, n° 852. — 1475.)

7123. — Livre appelé le Signe d'un homme et le Signe d'un quidam, relié, pour la duchesse, par Simon Accard de Chauny.

(Bibliothèque Nationale. Supplément français, n° 2,706. — 3 juin 1476.)

7124. — Je, Jehan Legrant, joueur de herpe de MS de Rohan, confesse avoir receu de MS le trésorier d'Orléans, maistre Loys Ruzé, la somme de soixante solz tournois, laquelle madame d'Orléans m'a donnée pour avoir joué de ma herpe devant

elle, de laquelle somme de LX sols je quicte le dict trésorier, le IIJ^e^ jour de juing. L'an mil IIIJ^c^ soixante et sèze.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 27 décembre 1476.)

7125. — Nous, Marie, duchesse d'Orléans, certiffions à tous, à qui il appartiendra, que notre bien amé orfévre, Jehan de Lut, nous a fournye et baillé contant la somme de quatorze cens vingt livres tournois, pour laquelle somme lui avions baillé à engaiger ung collier d'or, enrichy de trente quatre perles et sèze rubis, avec ung grans ballay et ung petit tableau d'or, garny de plusieurs reliquaires de sains et sainctes de paradis et lesquelx bagues et joyaux le dit de Lutz nous a renduz et restituez, en nos mains, moyennant la dicte somme, — le XXVIJ^e^ jour de décembre l'an de grâce mil CCCC soixante et sèze.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [2]. — 20 janvier 1477.)

7126. — En la présence de moy, Guillaume de Villebresme, — Marguerite de Beauvillier, confesse avoir receu — la somme de six escus d'or, laquelle madame la duchesse d'Orléans lui a donnée en faveur qu'elle a esté royne de la fève à la Paricion nostre Dame dernière passée, — le XXe jour de janvier l'an mil CCCC soixante dix sept.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [2]. — 2 juin 1478.)

7127. — Je, Guillaume Callipel, clerc d'offices de

madame la duchesse d'Orléans, certifie à messeigneurs des comptes d'icelle dame que maistre Loys Ruzé — a baillé contant, en ma présence, à madame de Nerbonne, fille d'icelle dame, la somme de six escus d'or pour donner aux deux religieux qui apportèrent le reliquaire, jusques à Crespy, pendant que la dicte dame estoit grosse. Le IIe jour de juing, l'an mil cccc et soixante dix huit.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1452. — 31 janvier 1478.)

7128. — En la présence de moy, Guillaume de Villebresme le jeune, secrétaire de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., Rustigny, bastard de Pons, eschançon de MS le duc, confesse avoir receu — la somme de douze livres dix solz tournois, — pour avoir une robe, en faveur qu'il fut roy de la roiaulté faicte en la maison d'icelle dame, la vigille de la Pariçon nostre Dame dernière passée. — Le dernier jour de mars, l'an mil cccc soixante dix huit.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1452. — 5 mars 1478.)

7129. — En la présence de moy, Guillaume de Villebresme le jeune, secrétaire de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., Marie Nainquiere, de Cambray, a confessé avoir receu de maistre Loys Ruzé — la somme de quarante une livres unze solz tournoys, laquelle ma dite dame lui a ordonnée estre baillée, tant pour la despense qu'elle a faicte à amener, du dit lieu de Cambray jusques en ceste ville

de Blois, la petite nayne, sa fille, que la dicte dame a envoyé quérir au dit lieu. Le ve jour de mars, l'an mil cccc soixante dix huit.

(Catalogue de Joursanvault, n° 868. — 1478.)

7130. — Jean Burgensis, médecin de la duchesse d'Orléans.

(Bibliothèque du Louvre. Non catalogué. — 1480.)

7131. — Extrait fait en la chambre des comptes de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., ès mois de novembre et décembre mil cccc quatre vings, des debtes deues par feux messeigneurs les ducs d'Orléans, Loys et Charles, que Dieu pardoint, icelui Charles, espoux d'icelle dame, lesquelles ont esté par elles acquictées, depuis le trespas du dit feu MS Charles, qui fut le IIIIe jour de janvier mil cccc LXIIII, jusques au dit premier jour de janvier mil cccc LXXIX. Item, aussi les réparations par elle ordonnées estre faictes en ses villes, chasteaulx, chastellenies et forteresses, depuis le dit trespas, avecques certaines acquisitions faictes par icelle dame en celui temps. Ainsi et par la forme et manière qui s'ensuit.

7132. — A maistre Pierre de Scène, médecin, la somme de v^c^ XIIJ liv. à lui deue, de reste du temps de feu MdS tant pour partie de ses gaiges que pour plusieurs voyages par lui faiz.

(Cahier de huit feuillets, rédaction abrégée.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 8 novembre 1481.)

7133. — Inventoire de toute la vaisselle d'or et d'argent appartenant à madame la duchesse d'Orléans et MS le duc son fils, estant et trouvé en nature, aujourd'huy VIIJe jour de novembre l'an mil cccc quatre vingts et ung, en présence de MS (les conseillers) et de Henry Daynse, gendre de Jehan du Luc, orfévre d'icelle dame.

7134. — Deux grans flacons d'argent blanc de parement, au ventre desquelx a deux soleils et au millieu d'iceulx les armes de madicte dame; les anses desquelz sont en façon de bastons noylleux, pesans ensemble quarante marcs.

7135. — Une esguyere verée et gauderonnée, aux armes de ma dicte dame, semée de chantepleures et de lermes.

(Un cahier de papier in-folio de 18 feuillets.)

(Archives nationales. Cartons des Rois. K. 536. — 7 mars 1481.)

7136. — Inventaire fait le VIIe jour de mars l'an mil cccc IIIIxx et ung, des chesnes et joiaulx appartenans à madame la duchesse d'Orléans, baillez en garde à Charlote d'Autruy, l'une des damoiselles d'icelle dame.

7137. — Et premièrement: une grosse chesne d'or, faicte en façon d'escotz, en laquelle y a vingt et huit gros chesnons, pesant IJm VIc IJ gros.

7138. — Une autre grosse chesne d'or, en façon de cordelière, en laquelle y a quarante chesnons, avecques une chantepleure, pesant IIJ m IIJ° VJ gr.

7139. — Une autre chesne d'or faicte à SS et à travaulx, en laquelle y a dix huit travaulx et ung travail plus grant que les autres, avecques dix huit SS, pesant cinq° IJ gros et demi.

7140. — Une troussouere, en laquelle a une licorne d'or et une poincte de dyament en la teste de la licorne.

(En tout 23 articles écrits sur deux feuillets de papier et signés: Marie.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 1452. — 23 juin 1483.)

7141. — En la présence de moy, Jehan Salmon, secrétaire de madame la duchesse d'Orléans, — les galans sans soucy, joueux de farces, ont confessé avoir eu et receu — la somme de dix livres tournoys, pour avoir joué et chanté devant ma dicte dame et MS le duc — le XXIIJ° jour de juing l'an mil CCCC IIJ XX et troys.

(Collection de M. Farenc. — 24 octobre 1483.)

7142. — En la présence de moy, Guillaume de Villebresme, l'aisné, serviteur de MS le duc d'Orléans, Gentil Garson, tabourin, et son compagnon, joueur de rebec, ont confessé avoir eu et receu — la somme de soixante six solz tournois, à eulx donnée par madame la duchesse, mère de MS le duc,

pour leur paine et salaire d'avoir joué, devant ladite dame, à la venue de MS le duc d'Alenson, MS de Gaure et autres seigneurs qui vindrent à Bloys, le xie jour de ce présent moys, — le xxive jour d'octobre 1483.

(Catalogue de Joursanvault, n° 868. — 1483.)

7143. — Soins donnés au duc par Philippe, médecin de M. de Richebourg.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogiqne. — 24 avril 1484.)

7144. — En la présence de moy, Guillaume Calipel, secrétaire de MS le duc d'Orléans, — maistre Jehan d'Orléans, cirurgien, a confessé avoir eu et et receu — la somme de seize livres treize solz quatre deniers t., que ledit seigneur luy a donnés pour l'avoir pensé, guerry d'un endrac qu'il avoit. — Le xxiiij^e^ jour d'avril l'an mil cccc iiij^xx^ et quatre, après Pasques.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 1er octobre 1484.)

7145. — Roole des parties et sommes de deniers paiées, baillées et délivrées, de l'ordonnance de MS le duc d'Orléans, — pour les gaiges et pensions de ceste présente année, commencant au 1er jour d'octobre mil cccc quatre vingts et quatre.

7146. — A Pietre André, la somme de soixante livres tournois, a lui ordonnée par ledit S, de gaiges ou pension de ladite année.

7147. — A Henry Deuzen, orfévre de MdS, la somme de cinquante livres.

(Un large rouleau d'un mètre de longueur, qui est la répétition d'un autre rouleau pour les gages de 1483.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Octobre 1484.)

7148. — Roolle des parties et sommes de deniers paiées, baillées et délivrées, de l'ordonnance et commandement de MS le duc d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie des mois d'octobre, novembre et décembre mil cccc quatre vingts et quatre, par Jaques Hurault.

Dons et récompensacions.

7149. — A Jehan Bioche, Jehan Mallet, petit Jehan Mallet, son filz, et Pierre Malaquis, tabourins et menestriez de la ville de Paris, — pour avoir joué devant luy, — pour ce cy, LXVIIJ s. t.

7150. — Aux gallans sans soulcy, joueurs de farces, le VIIJe de décembre, — pour avoir joué devant luy par plusieurs fois, pour ce cy, x liv. IIIJ s.

7151. — A Jaquete de la Mare, — en faveur de ce qu'elle luy a présenté ung sac de rozes de Provins, pour ce cy XXXIIIJ s.

7152. — A MS de Gribouval, la somme de XXXIIIJ s., pour le rembourser de pareille somme qu'il a paiée et baillée à ung homme qui mena ung

loup en vie aux Tournelles, à Paris, et lequel MdS a fait vaner, pour ce cy, XXXIIII S.

(Archives Nationales. Cartulaire de la Chambre des comptes de Blois. — 9 janvier 1484.)

7153. — Loys, duc d'Orléans, de Milan et de Valois, conte de Blois, de Panie et de Beaumont, seigneur d'Ast et de Coucy, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut : Comme il soit ainsi que nostre lieu et maison appellé vulgairement le séiour d'Orléans, assis en la ville de Paris, rue et paroisse de Saint André des Ars, soit tellement en ruyne et tourne en décadence, que de présent il est inutille et inhabitable et fort désert et desmoly en maison, édiffices, murs et appartenances, qui soulèrent estre érigées oudit hostel, et à ceste cause eussions ordonné nôtre amé et féal chancelier et noz amez et féaulx conseillers et chambellans, messires Guy Pot, Gilbert du Puy et Phelippes de Hédouville, chevaliers, eulx transporter sur ledit lieu, et savoir et entendre s'il ce trouveroit aucune personne ou plusieurs qui voulsissent prendre à rente perpétuelle ledit séiour et le faire bastre en une ou plusieurs maisons et tellement y pourveoir que ledit lieu feust baillé au proffit de nous et de noz successeurs; et lesquels nous ont fait rapport avoir trouvé ledit séiour en grant inutillité, ruyne et décadence, et en oultre qu'ilz ont trouvé maistres Guillaume Auzé, conseiller de monseigneur le roy en sa court de par-

lement à Paris, Jehan Hurault, liceneié en lois, advocat à ladicte court, et Nicolle Violle, correcteur de la chambre des comptes de MS le roy, lesquels, d'un mesme accord et vouloir, ont offert, si on leur vouloit livrer et bailler à rente perpétuelle ledit lieu et maison du séiour, en donner et paier par chacun an la somme de soixante livres tournois, paiable à deux termes et paiemens, c'est assavoir : Saint Jehan et Noël, par moictié et à telle de nos receptes que vouldrons ordonner et adviser, chargée de telz cens et rentes anciennes qu'elle peut devoir, et aussi à la charge de y emploier en édiffices, par les dessus dits, la somme de trois mil livres tournois, affin de mieulx assigner la dite rente, savoir faisons que pour ces causes, mesmement que ledit hostel, maison et appartenances en l'estat qu'ils sont de présent, nous sont de nulle valeur et prouffit, après que avons fait desbastre et délibérer ceste matière en notre conseil à iceulx Rusé, Hurault et Violle et leurs héritiers et aians cause, par grande et meure délibération de notre dit conseil et pour ces présentes, baillons, ceddons, transportons et délaissons, dès maintenant à tousiours, notre dit hostel du séiour d'Orléans, ainsi qu'il se poursuit et comporte en maisons, édiffices, murs, masures, jardins, caves, appartenances et appendances quelzconques, tenans d'une part à la rue des murs de la ville de Paris, du cousté de Saint Gérmain des Prez et faisant le coing de la rue qui va de la rue Saint André des Ars aux Cordeliers,

debuctant par derrière à l'ostel de Rouen. Ce présent bail, cession et transport ainsi par nous fait et pour les causes dessus dites, moiennant le pris et somme de soixante livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, paiable ausdits termes comme dessus, que lesdits Ruzé, Hurault et Violle, preneurs ou leurs aians cause, ont promis et nous seront tenuz paier par chacun an, aus dits termes de Saint Jehan et Noël, par moictié. Le premier paiement commençant de la Saint Jehan qui vient en ung an prochain venant, au receveur de notre recepte de Blois, avec telz cens et devoirs anciens et fonciers que lesdits hostel et appartenances pevent devoir. Et lequel bail nous avons fait et entretenu. Si donnons en mandement à nos amez et féaulx conseillers les gens de noz comptes, que pris et receu desdits Ruzé, Hurault et Violle, lettres obligatoires en forme deue, d'icelle rente de soixante livres tournois paier par chacun an, à touziours mais, aus dits termes, par eulx ou les aians cause à notre dite recepte de Blois, et de maintenir et soustenir ledit hostel et maison en tel et si bon estat que notre dite rente y puisse être à tousiours bien assise et continue, ilz les facent, souffrent et laissent joir et user plainement et paisiblement des dits hostel et ses appartenances, à tousiours mais, sans ce que à eulx, leurs hoirs ou aians cause, puisse être donné aucun trouble ou empeschement, mais qu'ilz en puissent joir et user comme de leur propre héritage. Car ainsi l'avons promis et actorisé

de faire garder et entretenir aus dits Ruzé, Hurault et Violle et leurs aians cause. En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de notre main et fait sceller de notre seel. — Donné à Paris, le XIXe jour de janvier l'an M CCCC quatre vingts et quatre. Ainsi signé : Loys, et dessus le ply des dites lettres était escript, par MS le duc, le conte de Saint Pol, les sires de Montagu, de Saudricourt, et de Marigny, présens, signé Callipel.

« Collatio facta fuit cum litteris originalibus domini ducis Aurelianensis, die XXVII^a^ mensis junii, anni Domini millesimi CCCC^mi^ octuagesimi quinti. »

(British Museum, n° 2,504. — 24 janvier 1484.)

7154. — Honorable homme, Pierre le Cointe, marchant orfévre, bourgois de Paris, confesse avoir eu et reçu de honorable homme Jacques Hurault, conseiller, trésorier — de MS le duc d'Orléans, — la somme de vingt livres tournois qui deuz estoient au dit l Cointe, — pour la sainture de l'espée dudit S. — Fait l'an mil CCCC IIIJ^XX^ et quatre le XXIVe jour de janvier.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 20 février 1484.)

7155. — Je Guillaume de Monceau, dit Thignonville, escuier, maistre des euvres de massonnerie du duchié de Valois, pour MS le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu — la somme de cinq livres tournois qui me sont deuz de mes gaiges dudit office,

du terme de Sainct Jehan Baptiste. — Fait le xxe jour de février l'an mil cccc IIIJ^xx^ et quatre.

(Catalogue de Joursanvault, n° 3,024. — 1484.)

7156. — Gages de Pietre-André, peintre du duc d'Orléans.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 ². — 14 avril 1485.)

7157. — Je, Alixandre de Malabayle, escuier — de MS le duc d'Orléans, de Milan, etc., certiffie à tous, à qui il appartient, que Jaques Hurault — a paié, baillé contant, aux gallans sans soulcy, la somme de trente quatre solz tournoys que ledit S leur a donnés pour avoir joué une farce devant luy, cejourd'huy, — le XIIIJ^e^ jour d'avril l'an mil cccc IIIJ^xx^ et cinq.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 ². — 2 mai 1485.)

7158. — En la présence de moy, Guillaume Calippel, secrétaire de MS le duc d'Orléans, — Jaques Hurault — a paié et baillé contant, aux gallans sans soulci de la ville de Rouen, la somme de huit livres, laquelle somme ledit seigneur leur a donnée pour avoir joué et chanté devant luy par plusieurs foiz, — le IJ^e^ jour de may l'an mil cccc IIIJ^xx^ et cinq.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 ². — Juin 1485.)

7159. — Je, Alixandre de Malabaye, escuier, conseiller et maistre d'ostel de MS le duc d'Orléans, de Milan, etc., certiffie à tous à qui il appartient que Jaques Hurault, — argentier — de MdS, a paié

et baillé contant au foul de MS de Dunois, nommé Navete, la somme de trente cinq solz tournoys. — Le . . . jour de juing l'an mil cccc IIIJ^xx et cinq.

(Collection de M. Bordier. — 6 octobre 1486.)

7160. — Nous, Anthoine de Cugnac, — maistre d'ostel de MS le duc d'Orléans etc., certiffions que — a baillé — à une folle, nommé Belet, la somme de trente six sols huit deniers — en don, — le 6 oct. 1486.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Juillet 1485.)

7161. — Gaiges paiez par maistre Jaques de Moulins, conseiller de MS le duc d'Orléans, — pour trois mois entiers, c'est assavoir : juillet, aoust et septembre l'an mil cccc IIIJ^xx et cinq.

Médecins.

7162. — Maistre Jehan Burgensis. . XXXVIJ l. X s.

7163. — Maistre Salmon de Bombelles. XXII l. X s.

7164. — Maistre Jehan Thomas. . . XVIII l. XV s.

7165. — Maistre Pierre, le cisurgien. . VII l. X s.

En tout 119 personnes avec une dépense de 2143 liv. 12 s. 9 d.

(Un grand feuillet de parchemin de 70 centimètres de long).

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Octobre 1486.)

7166. — Gaiges paiez par maistre Jaques de Mou-

lins, conseiller et maistre de la chambre aux deniers de très hault — MS le duc d'Orléans, de Milan, etc., aux chevaliers, gentilshommes et officiers estans ou service de MdS, pour trois moys entiers, c'est assavoir : octobre, novembre et décembre, l'an mil cccc IIIJ^{xx} et six.

Chambellans, 12; maistres d'ostel, 6; escuyers d'escurie, 7; pannetiers, 9; eschansons, 5; escuiers tranchans, 4; gens de finances, 6; gens d'église, 5; medecins, 4 (les mêmes que dans l'état de l'année précédente); escuiers de cuisine, 2; varlets de chambre, 10; fructerie, 2; panneterie, 2; sommeliers, 2; huissiers, 4; mareschaux des logis, 6; queux, 8; faulconniers, 6; venneurs, 2; varlets d'estalle, 6; varlets de fourriere, 5; charretiers, 4; autres gens mis de nouveau, 6; dépenses des 3 mois, 4,411 livres.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 24 novembre 1486.)

7167. — Je, Jehan d'Orléans, cirurgien ordinaire du roy NS, confesse avoir eu et receu de sire Jaques Hurault, conseiller, trésorier, argentier et receveur général des finances de MS le duc d'Orléans, la somme de vingt liv. t., — pour aucuns agréables services que je luy ay faiz depuis ung mois en ça. — Le XXIIIJ^{e} jour de novembre l'an mil cccc IIIJ^{xx} et six.

(Bibliothèque Nationale. Fonds des Blancs-Manteaux, n° 49. — 6 juillet 1487.)

7168. — C'est l'inventoire des bagues et joyaulx,

or, pierres, perles, vaisselle, tappisserie et livres de madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., faicte à Chauny, le vi^e^ jour de juillet mil IIIJ^c^ IIIJ^xx^ et sept.

Bagues et joyaulx, pierres et perles.

7169. — Primo, ung reliquaire à fasson d'unes tablectes, aux armes d'Orléans.

7170. — Le ballais de la treille.

7171. — Ung dyamant à fasses, deux rubiz, une grosse perle, le tout ensemble nommé le Loirre.

7172. — Ung curedent ouquel est mis en euvre ung diamant nommé la Lozenge et une grosse pointe de dyamant et une grosse perle.

7173. — Une potanse de saint Anthoine, en laquelle a cinq ballais et douze grosses perles.

7174. — Cinq S S, en chascun ung ballais.

7175. — Quatre lettres de dyamans, c'est assavoir, S L R M.

7176. — Une couronne d'or d'espousaige.

Vaisselle d'or, vaisselle d'argent.

7177. — Une sallière carrée, à mettre les œufs.

7178. — Une quiquandeine.

7179. — Deux essais.

7180. — Ung grant cuiller.

Tappisserie.

7181. — Une chambre de tapisserie, nommée la Heronnière, contenant ciel, dossier, couverture et cinq tappis de mesme.

7182. — La chambre des Joustes.

7183. — La chambre d'Engleterre, de veloux cramoisy.

7184. — La chambre de drap d'or à rozes.

7185. — La chambre de verdure.

7186. — La chambre aux estoiles.

7187. — Ung drap de cheière.

7188. — Deux grans pièces de tappisserie, l'une nommée le petit sains Loys et l'autre le petit Charlemaigne.

7189. — Deux autres grans pièces de tappisserie, lesquelles l'on nomme les Sacremens.

7190. — Quatre pièces de la tappisserie de Tezeus.

7191. — Six pièces des bocherons.

7192. — La tappisserie nommée aux larmes et chantepleures pour tendre salle et chambre.

7193. — Une couverture de charriot qui est de drap d'or noir et violet à la vieille fasson.

Livres.

7194. — Trois des quatre volumes du Miroer ystorial, et MS de Dunois à l'autre. (En tout 24 titres.)

Toutes lesquelles choses dessus déclarées, ma dicte dame la duchesse a dit et déclaré en la présence de messeigneurs Jehan seigneur de Saveuzes, chevalier, Glaude de Rabodayges seigneur de Thuy, Rodigues de Foussecques seigneur de Bernezay, maistre d'ostel de ma dite dame, maistres Jehan Prévost, docteur en théologie, gardien des Cordelliers de Noyon, Guillaume Cornet et Baude Mansel, docteurs en médecine, — que elle n'avoit, ne a, autres bagues, joyaulx, tapisserie ne livres, pour ceste heure, en sa possession que les dessuz déclairez.

(Cahier de papier de 14 pages.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Janvier 1493.)

7195. — Roole des parties et sommes de deniers baillées et délivrées, de l'ordonnance de MS le duc d'Orléans, pour le fait de sa trésorerie, durant les mois de janvier, février et mars mil cccc IIIJ^{xx} et treize.

7196. — A Denis de Baudric de Clarus, — pour et en récompense de certain vin d'estage, orenges, olives et autres fruiz que ledit de Baudric a donné et présenté à MdS, que aussi pour lui aidier paier la despence que luy a convenu faire à amener du pays d'Ast à Moulins, devers ledict seigneur, les choses dessus dictes, xxxv liv. t.

7197. — A unze chantres de MdS, — pour avoir à chascun ung cheval pour aller devers luy à Lyon, IX^{xx} XIJ liv. p.

7198. — A Phlot le Jan, chevaucheur d'escuierie, pour ung voiage par lui faict de la ville de Tours à aller à Blois faire venir les chantres de la tapisserie dudit seigneur, xxx s. t.

(Un large rouleau de 1 mètre 80 centimètres de longueur).

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Octobre 1494.)

7199. — Roolle des parties et sommes de deniers paiées — par le commandement de MS le duc d'Orléans, pour le faict de sa trésorerie durant les moys d'octobre, novembre et décembre mil cccc IIIJ^{xx} et quatorze.

Dons.

7200. — A maistre Pierre le Moyne, médecin de Piodes, — pour estre venu devers MdS le visiter en sa maladie, — XIIIJ liv.

7201. — A Anthoine Flory de Guier, médecin, pour estre venu devers lui le visiter en sa maladie, où il a esté l'espace de trois sepmaines, XVIJ liv. x s. t.

7202. — A Thierry Mangères, serviteur de MS de Ligny, — pour lui avoir presenté ung lyon que MdS de Ligny lui envoyoit, pour ce, x l. x s. t.

7203. — A maistre Gabriel Bugne, médecin, pour avoir gouverné et pensé plusieurs des officiers de la maison de MdS, qui estoient mallades, x liv. XVIJ s. VI d.

7204. — A Jehan Albert, tabourin, demourant en Ast, — pour avoir joué par plusieurs fois devant lui, en la ville d'Ast, durant sa maladie, pour ce cy, — VII liv. V s. t.

7205. — A maistre Jehan d'Albe, médecin du pays d'Albe, — pour avoir gouverné et pensé MdS en sa maladie, par l'espace de XXI jours entiers, — XXXVI liv. V s. t.

(Un large rouleau de 80 centimètres de longueur.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 2. — 6 décembre 1494.)

7206. — En la présence de moy, Jehan Cotereau, secrétaire de MS le duc d'Orléans, Thierry Mangères, serviteur de MS de Ligny, confesse avoir eu et receu — la somme de six escus d'or à la couronne, que le dS lui a donnée pour luy avoir présenté ung lion que MdS de Ligny luy envoioit. — Le VIe jour de décembre l'an mil CCCC IIIJ^XX^ et XIIIJ.

(British Museum, n° 3,180. — 10 février 1494.)

7207. — En la présence de moy, Jehan Hauret, secrétaire de MS le duc d'Orléans, maistre Thibault Paulmier, orfévre, confesse avoir eu et receu — la somme de sept livres dix sept sols tournois, — pour un bout d'or qu'il a mis à ung poignart d'Italie pour MS. — Le Xe jour de février l'an mil CCCC IIIJ^XX^ et XIIII.

(Collection de M. Farenc. — 17 février 1494.)

7208. — Nous, Alexadre de Mallabayle, — mais-

tre d'ostel de MS le duc d'Orléans, certifions — que Jacques Hurault — a payé deux escus au soleil, à ung muletier de ladite dame (la marquise de Montferrat), qui a amené, à MS le duc, du vin de Malvoisie, quatre grans fromages et autres choses que ladite dame lui envoyoit. — Le 17 fév. 1494.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 1494.)

(Fragment d'un rouleau, le commencement et la fin manquent).

7209. — A maistre Jehan Burgensis, médecin de MS, c l. t.

A François Doulcet, contrerolleur de la chambre aux deniers de MdS, la somme de trente livres tournois, pour LXXIJ journées qu'il a vacquées en deux voiages qu'il a faiz, par le commandement de MdS, le premier voiage partant de Gennes à aller à Marseille pour achapter des vins et autres vivres pour l'advitaillement du navize de MdS, et l'autre voiage partant d'Ast à aller à Millan pour achapter du drap d'or pour faire un lict de camp pour MdS.

7210. — A Robert Charpentier, chevaucheur d'escuierie de MdS, — pour ung voiage, partant de Gennes pour aller à Alexandrie devers la duchesse de Bar, conduire et lui présenter du poisson de mer qui lui envoyoit, et pour un autre voiage, partant d'Ast pour aller à Gennes, pour faire amener la vesselle et fromages qu'on avoit laissez audit lieu de Gennes.

(Un large rouleau de 60 centimètres de longueur.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — 1494.)

(Fragment d'un rouleau, le commencement et la fin manquent.)

7211. — A Jaques de Damteville, premier veneur de MdS, pour ung voiage qu'il a fait, partant d'Ast à aller à Vigene, devers la duchesse de Bar, lui présenter, de par MdS, plusieurs chiens courans et levriers qu'il lui donnoit, où il a vacqué, par l'espace de dix jours entiers, au feur de xv s. t. par jour, vii liv. x s. t.

7212. — A Mazin Tan, pour ung voiage, partant d'Ast, pour aller à Gènes quérir du damas jaulne et rouge pour les courtines du lit de camp, où il a vacqué cinq jours.

7213. — A Phot le Jan, chevaucheur d'escuierie de MdS, pour un voiage par lui fait, partant d'Ast à Venise, avecques MS de Champdeniers qui alloit devers MS d'Argenton, qui estoit lors ambassadeur pour le roy, et retourner audit lieu d'Ast, auquel voiage il a vacqué par xxv jours, vi l. v s. t.

(Un large rouleau de 70 centimètres de longueur; il était probablement cousu au précédent fragment et faisait, avec lui, partie d'un même compte.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Juillet 1494.)

7214. — Roolle des parties et sommes de deniers paiées, — par le commandement de MS le duc d'Or-

léans, — durant les moys de juillet, aoust et septembre mil quatre cens quatre vingts quinze.

7215. — A ung homme de Novaire qui a faict le gueet en ung arbre pour savoir et rapporter novelles que faisoyent les ennemys, qui estoyent près dudit Novaire, — LXXIJ S. t.

7216. — A Laurens Brahin, procureur de l'église MS Saint Jaques, de Blois, — pour aidier à édiffier certaines réparacions qui se font en ladicte église, pour cecy, C liv. t.

(Large rouleau de 3 mètres de longueur, consacré presque entièrement à des paiements de chevaucheurs et voyages.)

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Octobre 1495.)

7217. — Roolle des parties et sommes de deniers paiées, — de l'ordonnance de MS le duc d'Orléans, — pour le fait de sa trésorerie durant les moys d'octobre, novembre et décembre mil CCCC IIIJ^{XX} et quinze.

Deniers baillez contans.

7218. — A MS le duc, le Ve de décembre, un escu d'or au soleil, à Lyon, pour faire ses plaisirs et voulentez, XXXVI S. IIJ d. t.

Dons.

7219. — A Lancelot du Lac, eschanson de MS, pour luy aidier à s'entretenir plus honnestement en son service et aussi en faveur et récompense des

bons services qu'il luy faiz, lui estant au siége à Novaire, où illec en plusieurs assaulx il s'est bien et vaillement porté, cx liv. t.

7220. — Aux tabourins de Grenoble, pour avoir joué devant MdS; — aux tabourins de Suze; — aux tabourins et menestrez de la ville de Lyon, le xvi de novembre; — aux tabourins et menestrez de MS de Bresse, le xxii de novembre; — à deux joueurs de musette et de rebec, estans à madame Marguerite de Flandres, la somme de huit escuz d'or, — pour avoir joué devant luy en la ville de Lyon, le premier jour de décembre.

7221. — A Cailletin, foul de MS de Bourbon, en don à luy fait par MdS, xx s. t.

7222. — A Jacotin, joueur de herpe, en don à luy fait par ledit seigneur pour avoir joué devant luy le ix de décembre, xxxvi s.

(Un large rouleau d'un mètre 50 centimètres de longueur.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 2 janvier 1495.)

7223. — En la présence de moy, Charles Seran, secrétaire de MS le duc d'Orléans, Raoul de Refuge, eschançon de MdS, a confessé avoir eu et receu — la somme de cinq escuz d'or au soleil, pour le rembourser de pareille somme qu'il a paiée pour deux paires de Heures, escriptes en parchemin et en moulle, pour ledit S; de laquelle somme de cinq escuz d'or

au soleil, ledit de Refuge s'est tenu et tient pour content. — Le IJ^e^ jour de janvier l'an mil cccc IIIJ^xx^ et quinze.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 20 mars 1495.)

7224. — Je, frère Jaques Dautry, licencié en théologie, religieux de l'ordre des frères mineurs du couvent de Blois, confesse — avoir receu — la somme de quatre vingtz dix livres tournois que MdS le duc d'Orléans m'a donné — pour moy subvenir et ayder à estre fait et passé docteur. — Le XXe jour de mars mil cccc^e^ IIIJ^xx^ quinze.

(Bibliothèque Nationale. Cabinet généalogique. — Juillet 1496.)

7225. — Roole des parties et sommes de deniers paiées, baillées et délivrées, de l'ordonnance et commandement de MS le duc d'Orléans, de Milan, etc., pour le fait de sa trésorerie, durant les mois de juillet, aoust et septembre mil cccc IIIJ^xx^ seize, par Jaques Hurault, conseiller, trésorier, argentier et receveur général des finances dudit seigneur, aux personnes, pour les causes et en la manière qui s'ensuit:

Deniers baillez contans à MS.

Dons, remboursemens et récompensacions.

7226. — A Jehan Trotier, Thienot Bouchart et Robin Bessay, enfans d'Orléans, la somme de dix livres dix sols tournois, à eulx donnée, pour avoir joué farces et fait plusieurs esbatemens, devant le dit Seigneur, en la ville de Lyon; pour ce, x l. x s. p.

7227. — A Perot le Gascon, lacquaiz de MdS, la somme de dix livres tournois que ledit seigneur lui a ordonné pour soy faire guérir et penser de la grosse verolle dont il est présentement mallade en la dite ville de Lion; pour ce, ladite somme de x livres.

7228. — A Jehan Guibe, escuier d'escuirie de MdS, la somme de x livres x sols t., pour le rembourser de semblable somme qu'il a paiée et baillée, par ordonnance dudit seigneur, aux gens de MS de Saudricourt, que icelui seigneur leur a donné pour leurs paines d'avoir amené devers lui deux coursiers qui sont audit Saudricourt, pour ce que le dS les vouloit veoir avant qu'ilz passassent les mons; pour ce, ladite somme de x liv. x s.

7229. — Aux religieux du couvent Nostre Dame du Carme, d'Orléans, la somme de trente livres t. donnée en aulmosne par MdS, pour leur aider à avoir du bois pour faire leur église; pour ce, xxx l.

Voyaiges.

Despense commune.

7230. — A Guillaume Ronge, marchant suyvant la cour, et autres, la somme de neuf livres sept solz six deniers t., c'est assavoir : audit Guillaume, c s. pour unes Heures en parchemin, escriptes en moule, que ledit seigneur a prises et lui mesmes achaptées. Pour ung quartier de veloux pris chez ung marchant pour les couvrir, xxvij s. vi d. A ung orfévre qui y

a mis deux fermouers d'argent dorez, pour façon et argent, LJ sols, et à celui qui a couvert lesdites Heures, IIIJ s.; lesquelles sommes montent ensemble ladite somme de IX liv. VIJ s. VI d.

7231. — A Estienne Joudelle, marchant suivant la court, et autres, la somme de neuf livres douze solz six deniers tournois, c'est assavoir : audit Estienne, CX s. pour unes autres Heures en parchemin, escriptes en moulle, qu'il a baillées pour MdS.

(Large rouleau de cinq à six mètres de longueur.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 [3]. — 20 novembre 1496.)

7232. — En la présence de moy, Jehan de Vaulx, secrétaire de MS le duc d'Orléans, de Milan, etc., Pierre de Tourne, orfaivre, demourant à Lion, confesse avoir eu et receu — la somme de quarante deux solz six deniers tournois, pour deux fermoers d'argent qu'il a faiz et dorez et mis en ung livre de chant que MdS a fait faire et mis en ses coffres. — Le XX[e] jour de novembre l'an mil IIIJ[c] IIIJ[xx] seize.

(Bibliothèque Nationale. Fonds des Blancs-Manteaux, n° 49. — 20 novembre 1496.)

7233. — L'an de grace mil IIII[c] IIIJ[xx] et seize, le XXme jour du moys de novembre, nous Francoys Corlieu, licencié en loix, lieutenant général et noble et puissant seigneur, MS le sennéchal d'Angoulmois, pour très haut et puissant prince MS le duc d'Orléans et très haulte et excellente princesse, madame la

contesse d'Angolesme, tuteurs et ayans l'administracion de MS le conte d'Angolesme et mademoiselle sa seur, enffans de ma dicte dame, mineurs. (Elle déclare qu'empêchée jusqu'alors de faire l'inventaire de ses biens et de ceux de ses enfants, elle ordonne qu'on s'en occupe immédiatement.)

7234. — Et premièrement nous transportasmes en la chambre de librayrie dudit feu MS le conte, en laquelle ont esté trouvez les libvres et volumes qui s'ensuivent.

(Je ne citerai que deux titres pour marquer la différence de description des livres imprimés et des livres mss.)

7235. — Item, le libvre des Augures, historié, escript en parchemin, à la main, couvert de veloux cramoyse, sans fermoers.

7236. — Item, le libvre de l'Arbre des batailles, imprimé en parchemin, historié, couvert de veloux cramoyse, à deux fermoers, l'ung aux armes de MdS et l'autre aux armes de ma dicte dame.

(En tout 24 ouvrages et 55 mss. Parmi les premiers on voit :) — 7210. — Le livre des Paraboles de maistre Alain. — 7211. — Le livre de l'Art de faulconnier. — 7212. — Le livre de la Mer des histoires. — 7213. — Les Facecyes de Pouge, imprimées en papier et en francoys. — 7214. — Le livre des Cent Nouvelles nouvelles, imprimé en papier. — 7215. — Le livre de la Pérégrinacion d'oultre

mer et de la Terre Sainte, imprimé en papier, en francoys.

7237. — Ung grant libvre de muzicque, en parchemin, en grant volume, couvert de drap d'or.

Vaisselle d'argent.

7238. — Deux tranchouers dorez d'un costez.

7239. — Une couppe azurée, avecques le couvercle d'argent doré.

(Quelques tapisseries, des meubles, assez bon nombre de joyaux, des pièces d'artillerie, un gros canon, etc.)

(Cahier in-folio de 9 feuillets.)

(British Museum, n° 3,484. — 22 novembre 1496.)

7240. — En la présence de moy, Jehan le Hondoyer, secrétaire de MS le duc d'Orleans, Jehan d'Orléans, orfaivre, demourant à Lion, confesse avoir eu et receu — la somme de dix liv. six sols t., pour demie douzaine de vervelles pour les oyseaulx dudit seigneur, où estoient ses armes et son nom, — pour avoir fait ung Saint Michel à l'ordre dudit seigneur. — Le XXIJ^e^ jour de novembre l'an mil cccc quatre vingts et seize.

(British Museum, n° 3,485. — 24 décembre 1496.)

7241. — En la présence de moy, Jehan Cotereau, secrétaire de MS le duc d'Orléans, Jehan de Montaignac, orfaivre, demourant à Paris, suyvant la

court, confesse avoir eu et receu — la somme de quatre livres neuf deniers, pour la façon de deux verges esmaillées, qu'il a faictes pour MdS, etc. — Le xxiiij[e] jour de décembre mil cccc quatre vingts et seize.

(British Museum, n° 3,483. — 19 janvier 1496.)

7242. — En la présence de moy, Jehan Cotereau, secrétaire de MS le duc d'Orléans, Pierre Parent, orfaivre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu — la somme de treize escus d'or au soleil, — pour cinq paternostres d'or. — Le xixe jour de janvier, l'an mil cccc quatre vingts et seize.

(Catalogue de Joursanvault, n° 868. — 1496.)

7243. — Marc Potin, teneur de la chapelle du duc d'Orléans, et deux secrétaires du duc, malades de la grosse vérole.

(Catalogue de Joursanvault, n° 868. — 1496.)

7244. — Gabriel Bugne, médecin.

(Catalogue de Joursanvault, n° 678. — Vers 1496.)

7245. — Esterlin de Dru, brodeur à Blois, reçoit la façon de deux hocquetons, couverts d'orfévrerie et de quatre vingts escussons, aux armes du duc d'Orléans, mis en seize couvertures pour couvrir les mullets quand ledit seigneur alla en Ast.

(British Museum, n° 2,555. — 10 juin 1497.)

7246. — En la présence de moy, Gilles Prégent, tabellion juré à Blois, Gendres Spont, brodeurs de MS le duc d'Orléans, — confesse avoir eu et receu de Jaques Hurault, — la somme de trois cens quatre vint et nuef livres t., pour les parties qui s'ensuivent (brodures des vêtemens d'archers) et pour le voyage dudit Sendres de Tours à Lyon. — Fait le xe jour de juing, l'an mil cccc IIIJ^xx^ et dix sept.

(Collection de M. Farenc. — 15 octobre 1497.)

7247. — En présence de moy, Jehan Cotereau, secrétaire de MS le duc d'Orléans — des Almens, joueurs d'instrumens, ont confessé avoir receu — six escus d'or au soleil, à eulx donné et ordonné par MdS pour avoir joué de plusieurs instrumens devant luy au chasteau d'Amboise, avec lesquels Almens avoit une fille qui joua devant ledit seigneur du manicordion. — Le xv octobre 1497.

APPENDICE.

ARCHIVES MUNICIPALES D'ORLÉANS.

Les archives de la ville d'Orléans renferment des documents qui touchent de près à ceux que j'ai extraits des anciennes archives de la chambre des comptes de Blois et ils leur servent quelquefois de commentaire. Le temps m'ayant manqué pour en faire le dépouillement, je suis obligé de me contenter du travail de M. Lottin, qui mêle et confond ensemble les dires les moins fondés, avec les documents les plus authentiques. Ce que j'extrais de son ouvrage appartient exclusivement à ceux-ci.

7248. — *Septembre* 1400. Pierre de Soye, échevin d'Orléans, est envoyé à Bonneval pour traiter avec Jehan Bouteron et André Gomelli, maçons, de la reconstruction des tours de la porte Bourgogne.

7249. — *Juin* 1417. Un peintre, nommé Etienne, est chargé, par les magistrats d'Orléans, d'écrire

sur les murailles les noms des chefs de la garde bourgeoise.

7250. — *Mars* 1419. Eliot de la Chassaigne, maçon et ses enffans, sont chargés, par les procureurs de la ville, d'ouvrer de maçonnerie et de taille un campanier (campanile), près Saint-Antoine, sur le pont, pour asseoir une cloche fondue par Naudin Bouchard, sainctier.

7251. — 20 *avril* 1430. Jean Moreau, libraire à Orléans, est chargé de relier le livre à frère Richart, prêcheur de la ville, dont il a baillé ses parties. — 7252. — Philippot d'Orliens reçoit, des procureurs de la ville, 108 sous parisis, pour avoir taillé ung Jehsus en coevre pour frère Richart, prescheur.

7253. — 1er *mai* 1485. Les échevins d'Orléans font faire par Gauchier, peintre, les jusarmes, haches et une fleur de lis et deux godons, pour faire la fête du lievement (de la levée) des thourelles dont la cérémonie devait avoir lieu le 8 mai. — 7254. — Payé VI sous à Étienne, le peintre, pour douze écussons peints aux armes de la ville, pour mettre et pendre aux cierges.

7255. — 24 *janvier* 1448. Le duc d'Orléans, à son retour d'Angleterre, fait son entrée à Orléans, avec Marie de Clèves, sa femme. Les comptes de la ville donnent le détail de douze échafauds : où furent joués divers personnages, comme celui des laboureurs, des vertus morales, le combat de Goliath

etde David et autres sujets. Les procureurs de la ville avaient fait venir Oudin de Saint-Avy, qui menait la bande des hauts ménetriers, et Jehan Champeaux, qui conduisait la bande des joueurs de luth. Le duc d'Orléans reçut, en partant, des procureurs de la ville, un présent de 4,000 écus d'or et la *tapisserie navale orléanaise*. Cette tapisserie, faite par un Orléanais, qui avait établi son atelier dans le préau de Saint-Aignan sous les galeries neuves, passait pour un chef-d'œuvre. C'était une toile peinte, de deux toises et demie de hauteur et d'une longueur suffisante pour environner le cloître Saint-Aignan où elle était étalée. Elle représentait tout le cours de la rivière de Loire avec ses villes, villages, hameaux, bourgs, châteaux, passages, ports, ponts, depuis Roanne jusqu'au Croisic. Elle fut démontée et roulée en trente grosses pièces et présentée au prince, qui l'envoya à son château de Blois, où elle fut malheureusement brûlée par accident, avec une partie de cette habitation, en 1540.

7255. — Dans le détail des frais de l'entrée, on lit : Payé à Gauchier, paintre, pour avoir fait une fontaine et plusieurs autres personnaiges et moralités, en plusieurs lieux, pour la venue de MS et madame d'Orléans, XXXII livres. — 7257. — Payé à lui pour quatre cens petits pennonceaux, pour bailler aux petis enfans, pour aller au devant de MS d'Orléans en sa venue, XLVIII s. — 7258. — A Jehan du Mous-

tier et Laurencin du Moustier et à Gillet le Basele (bateleur), pour avoir été jouer par la ville aux eschaffaulx, XLVIII s.

7259. — 1440. Mort du médecin Danglebermes, né à Orléans.

7260. — 22 *septembre* 1453. Les procureurs de ville font venir à Orléans le nommé Robin Boyvin, saintier (fondeur) de Moulins, pour fondre la grosse cloche du beffroy. — 7261. — Louis Carel, maistre faiseur de mouvemens d'horloge, fut chargé de faire ceux de cette horloge. — 7262. — Pour un voyage à Chartres avecq Jehan Mesmin, faiseur de mouvemens d'orloige, pour veoir les mouvemens à Jh. Mesmin, demourant à Nevers, faiseur de mouvemens de orloige, VIII s. p. — 7263. — A Pierre Perret et Jh. Yrland, paintres, pour leurs paines et sallaires d'avoir painct les deux cadrans des deulx coustés de la tour de ladicte ville, XVI escus d'or, valant ensemble pour tout XVIJ livres XIJ sous p.

7264. — 8 *mai* 1454. — Les procureurs de ville font payer à Allain Corollean, peintre d'Orléans, demourant en la paroisse de Saint-Gratien, la somme de 8 sous, pour douze écussons aux armes de la ville pour la fête.

7265. — 1461. Les procureurs de ville font sculpter la statue de Notre-Dame des Miracles, celle de saint Paul, les armes du roi couronné, celles du

duc d'Orléans jointes à celles de Milan, ainsi que celles de la ville, pour être le tout placé sur le fronton de la porte Renard d'Orléans. Il fut payé 15 liv. 8 sous à Herment-Speradon, tailleur d'images de pierre, pour avoir taillé ung ymage de Nostre-Dame des Miracles, ung autre de saint Paoul, les armes du roy couronné, celles de MS le duc d'Orliens et de Milan avec les armes de la ville, tout couvert de deux tabernacles, lesquels ont été ordonnés être assis au portail du boulouard (boulevard) de la porte Renard, en fournissant tout.

7266. — *Juin* 1480. Louis XI fait présent à l'église de Saint-Aignan, qui était celle de son palais, ou maison royale, de plusieurs vases sacrés en argent doré et gravés, qu'il offrit dans un coffret ou meuble en bois sculpté en relief et représentant une des principales époques de sa vie, de son règne et de son couronnement. Ce coffre se trouve présentement au musée d'Orléans.

7267. — 1486. Mort de Jacques Ponceau, natif d'Orléans, médecin du collége d'Orléans et qui avait été nommé premier médecin du roi Charles VIII.

7268. — *Janvier* 1498. Il fut payé à Pierre Chartin, l'un des procureurs de ville, la somme de LXIII sous VIII deniers parisis, pour despenses par lui faicte, par l'ordonnance desdits procureurs, à donner à dîner par deux fois à frère Olivier Maillart, beau frère des cordeliers de Meung, qui fit le

sermon à la dicte procession du xv aoust et à ses gens. Item, aussi pour faire carler les souliers à lui et ferrer son âne.

7269. — Le corps de ville d'Orléans prend possession du nouvel hôtel de ville, construit sur les dessins et sous l'inspection de Viart, architecte, qui donna aussi les plans de l'hôtel de ville de Beaugency.

PIÈCES

EXTRAITES DE DIVERSES ARCHIVES ET COLLECTIONS

FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

L'ordre de localités, que j'ai dû admettre, ne me permet pas de fondre les documents qui suivent avec ceux que j'ai trouvés dans les grandes archives et dans la Bibliothèque Nationale. J'en forme un appendice avec l'intention de rétablir l'ordre chronologique dans la table générale de tous les documents cités dans cet ouvrage.

(Catalogue de Joursanvault, n° 858. — Avril 1270.)

7270. — Obligation d'Aude de Banatal et d'Armandet, son fils, au profit de maître Pierre Richard, médecin de la duchesse de Bourbon. Avril 1270.

(British Museum, n° 15,803. — 1298.)

7271. — Compotus celarii ecclesie Trecensis, — a festo nativitatis beati Johannis Baptiste, in anno Domini M CC nonagesimo octavo, usque ad iddem festum, in anno Domini M. CC nonagesimo nono. Per annum.

J'ai parcouru ce compte, qui n'offre pas d'intérêt au point de vue de mes recherches. L'administration des biens de l'église de Troyes l'occupe presque exclusivement. Il est relié avec deux autres comptes de la même fabrique, et se compose de 28 feuillets écrits à deux colonnes. On trouvera plus loin l'indication d'autres registres, provenant de ces mêmes archives de l'Aube, et dont l'administration départementale ordonna la vente en 1829, sans autorisation du ministre, sans publicité préalable et comme vieux papiers. Il y en avait un millier de livres et ces précieux documents sont aujourd'hui disséminés, regrettable dispersion. La Bibliothèque Nationale de Paris en a recueilli plusieurs, dont j'ai fait des extraits. Ils paraîtront, à leur rang, dans la suite de cette publication.

(British Museum, n° 15,803. — 1305.)

7272. — Hic est compotus domus Dei sancti Nicholay Trecensis factus per fratrem Johannem magistrum ejusdem domus coram venerabilibus viris — a festo sancti Gregorii, quod fuit in anno tricentesimo quarto, usque ad iddem festum quod fuit in anno tricentesimo quinto. Per annum.

Six feuillets qui donnent des détails sur l'administration des biens de l'église et de ses revenus.

Autre compte pour l'année 1305-1306, également de six feuillets.

Autre compte pour l'année 1306-1307, de cinq feuillets.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145⁴. — Mai 1316.)

7273. — A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, Jehans Contesse, garde dou seel de la prevosté d'Illes, salut : Saichent tuit que par devant Guillemin de Molesmes, clerc, et Jehan Berte d'Illes, tabellions, — vinrent en propres personnes, pour ceste chose especiallement, Jehans de Monces, escuiers, et damoiselle Jehanne sa fème et récogneurent de leurs bonnes voulentez, senz force, que il ont vendu et par non de vendue, quite et octroie à tous jours, senz espérance de jamais rappeller, à noble homme MS Mile, seigneur de Noiers et à madame Jehanne, sa femme, achetant pour aus et pour leurs hoirs, Meline, femme feu Jerbaut de la Val, femme de corps dou dit Jehan de Monces et à sa femme, ensemble la moitié des enfans, à la dite Meline, et fu faite ceste vendue pour les pris et pour les sommes de dix livres. — Des queix deniers les dits vendeurs se tiennent enterrinement à bien paié pardevant les diz jurés. — Ce fut fait l'an de grace mil trois cens et sèze, le lundi après Penthecouste.

(Catalogue de Joursanvault, n° 859. — 1320.)

7274. — Philippe le Long, roi de France, confirme les lettres de ses ambassadeurs en Navarre, accordant une pension à Barthelemy de Pistoria, mé-

decin, pour services publics rendus à l'Etat. C'est un vidimus de 1320, mais l'acte original ne peut être que de deux ou trois ans plus ancien.

(Catalogue de Joursanvault, n° 3,621. — 1329.)

7275. — Ce sont les personnes de Berry de quy Pierre Chaumart, garde des femmes Monsieur, doit compte, l'an 1329.

(British Museum, n° 4,143. — 1337.)

7276. — Minute Misie hospicii domini Regis, a prima die januarij, anno Domini millesimo ccc° tricesimo sexto usque ad primam diem julii sequentem anno Domini millesimo ccc xxxvii.

7277. — Johannes Senoulez, menestrerellus, pro dono ad habendum calciamenta, vi s. — 7278. — Johannes Girardi, frater magistri Johannis, fatui Regis, pro uno pileo de fustro et quibusdam caligis pro dicto magistro Johanne et pro suis robis reparandis, x s. vi d. — 7279. — Laurentinus Geiguart, menestrellus de cornemuse, qui jocalavit coram domino duce, per dono, xvi s.

(La somme totale est de [illegible] liv. 3 s. 10 den. Ce sont des comptes de l'hôtel, de la fauconnerie, des gentilshommes, etc. Rouleau de 30 pieds de longueur.)

(British Museum, n° [illegible]. — 1336-37.)

7280. Compotus camere Trecensis ecclesie, redditus per Johannem de Longo Campo — a festo

beatorum Petri et Pauli, an. Dom. mil^{i} ccc^{mi} quadrag. sext. usque ad idem festum anni milles. ccc^{mi} quadragesimi septimi.

Je vois dans le chapitre intitulé : Expensa pro reffectionibus domorum :

7281. — Magistro Jacobo lathomo.

7282. — Petro de Sancto Sepulcro lathomo.

(Un registre de 81 feuillets écrits à deux colonnes.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 145 3. — 24 octobre 1349.)

7283. — A tous ceulx qui ces lettres verront, Alexandre de Crevecuer, garde de la prevosté de Paris, salut; savoir faisons que, par devant nous, vint en jugement Thomas de Maubeuge, libraire, demourant à Paris, — qui avoit eu et receu de noble et puissant prince MS le duc de Normandie (Jean le Bon), — quatorze florins d'or, — que ledit MS le duc li devoit pour la vente d'un roumant de moralité sur la Bible, en françois. — Paris, l'an mil ccc quarante neuf, le samedi vingt et quatre jours d'octobre.

(Collection de l'auteur. — 19 janvier 1353.)

7284. — Saichent tuit que nous, Jehan Malebrun de Salins, Pierre de Saint Laurent, Estienne de Moron et Laurenz de Lisene, charpentiers, ha ons ehuz et recehuz par la main MS Jehan Quaillet de Choisey, prestre, demourant en Bracon, pour qua-

tre vint dix sept journées de charpenterie que nous havons ovrey en Bracon, depuis le xime jour de novembre, — taxées nous dictes journées par Hugues le Grant, maistre des euvres de Bourgone. — Donné le xixe jour de janvier l'an mil ccc cinquante et trois.

(British Museum, n° 2,830. — 5 février 1355.)

7285. — De par le duc de Normandie (Charles V), dalphin de Viennois. — Gens de nos comptes, nous vous mandons que la somme de quatre cens et vingt deniers d'or, à l'escu, que notre amé et féal trésorier, Jehan Baillet, a poiez et délivré, de nostre commandement et en nostre présence, à Thibaut Maleboce, orfévre, demorant à Paris, pour sept ceintures garnies d'argent, — vous alloez en ses comptes senz contredit. — Donné à Paris, le ve jour de février, l'an mil ccc cinquante cinq.

(Collection de M. Salmon à Tours. — Mars 1355.)

7286. — C'est l'ordenance de ce que je, Girart d'Orliens, ai cautié à fere par Jehan Coste, ou chastel du Val de Rueil, sur les ouvrages de peincture qui y sont à parfaire, tant en la sale come alleurs, du commandement MS le duc de Normandie, l'an de grace mil ccc cinquante et cinq, le jour de la Nostre Dame en mars.

Premièrement, pour la sale assouvir en la manière que elle est commenciée ou mieux; c'est assavoir : parfaire l'ystoire de la vie César et au dessouz,

en la derreniere liste, une liste de bestes et d'images, einsi comme est commencée. Item, la galerie à l'entrée de la sale, en laquelle est la chace, parfaire, einsi comme est commencée. Item, la grant chapelle fere des ystoires de Nostre Dame, de sainte Anne et de la Passion entour l'autel, ce qui en y pourra estre fet. Item, pour le dossier ou table dessus l'autel, III hystoires; cest assavoir : ou milieu, la Trinité et en l'un des costez une hystoire de saint Nicolas et en l'autre de saint Loys; et au dessouz des hystoires du tour de la chapelle, parfaire de la manière de marbré einsi comme il est commencié. Item, l'entreclos, qui est ou milieu de la chapelle, estanceler et noter de plusieurs couleurs estancellées. Item, l'oratoire qui joint à la chapelle, parfaire; c'est assavoir : le couronnement qui est ou pignon avec grant quantité d'angres et l'Annunciation qui est à l'autre costé. Et en VII archez qui y sont, VII ymages, c'est assavoir : en chascun archet un ymage et les visages qui sont commenciez parfaire, tant de taille comme de couleurs et les draps diaprez nuer et parfere; et une pièce de merrien qui est au dessouz des archez armoier de bonne armoierie ou de chose qui le vaille. Et toutes ces choses dessus devisées seront fetes de fines couleurs à huile et les champs de fin or enlevé et les vestemens de Nostre Dame de fin azur et bien laialment toutes ces choses vernissiées et assouvies entièrement sans aucune deffaute. Et fera le dit Jehan Costé toutes les œuvres

dessus dictes et trouvera toutes les choses nécessaires à ce, excepté buche à ardoir et liz pour hosteler ly et ses gens en la manière que l'en ly a trouvé ou temps passé. Et pour ce faire doit avoir six cens moutons, desquiex il aura les deux cens à présent sur le terme de Pasques et deux cens à la Sainct Michel, prochainement venant, et les autres deux cens ou terme de Pasques après ensuivant. Accordé et commendé, par MS le duc de Normandie, au Val de Rueil, le XXVe jour de mars MCCCLV.

(Catalogue de Joursanvault, n° 1,859. — 1357.)

7287. — Robert le Rouge, maçon, reçoit 4 livres tournois fortes pour enduire et asseoir un huis en la chambre, ordonnée pour le conseil, sur les cangés devant Notre Dame de Rouen.

(Catalogue de Joursanvault, n° 817. — 1364.)

7288. — De Saint-Romain, ymagier, reçoit deux écus d'or pour la pincture des chandeliers de fust qui furent mis à Saint Antoine entour le corps du roy nostre sire (Jean le Bon).

(British Museum, n° 15,863. — 1365.)

7289. — C'est li comptes et la recepte des rentes et revenues de l'eveschié de Troyes, fais par Pierre des Troilles, receveur dou dit évesché. — Dès la Nativité saint Jehan Baptiste, mil trois cens soixante et cinq, jusques à icelle feste mil CCC LXVI.

Je passe les receptes et revenus qui occupent huit feuillets, et je ne trouve dans les dépenses que ce nom :

A maistre Jehan de Fontaine, maçon. Il faut dire que ce compte est tout d'administration, que l'art et la littérature n'y ont pas place.

(Collection de M. Thomas Phillipps. — 1366.)

7290. — C'est le compte des aydes octroiez au roy, nostre seigneur, pour sa redampcion, levez et receuz ou diocèse de Langres, — pour un an feni au premier jour d'ottobre CCC LXVI.

(Un volume in-folio de 22 feuillets. Néant.)

(Bibliothèque Nationale. Non classé. — 12 janvier 1366.)

7291. — A tous ceulx qui ces lettres verront, Denis de Neauphle, bailli de Mante, — salut. Saichent tuit que, en la présence de Jehan Bonin l'ainsné, clerc, tabellion, — fu présent — Jehan de Rouen, maçon, lequel congnut et confessa avoir eu et receu de Robert de Maule, voier de Mante, commis de par le roy NS, à emparer et faire fort l'église de Nostre Dame et pont de Mante, cinquante et six francs d'or, à lui baillés sur la besoingne de la porte du pont, depuis la dernière quittance passée le samedj XIIIe jour de décembre. — Donné l'an mil CCC LX et six, le mardi XIIe jour de janvier.

(Catalogue de Joursanvault, n° 1,241. — 1369.)

7292. — Jehan aux Tabours, maçon du roi, cer-

tifie que R. Cousin, carrier, a fourni la pierre nécessaire pour fère les encorbellements et entablements de la tourelle et piliers des murs éligés et ordennez à faire devers la tannerie.

(Catalogue de Courcelles. — 1369.)

7293. — Contrat d'acquisition faite par le roi Charles V à un bourgeois de Bruges, moyennant 600 francs d'or, d'une nef appelée la nef de Saint Cristophe, à Harfleur.

(Bibliothèque Nationale. Non classé. — 13 novembre 1370.)

7294. — Guillaume de la Gastine de Mante, maçon, confesse avoir eu et receu de Jehan le Foulon, voier, — la somme de vint nuef liv. par., pour cause de plusieurs réparacions par lui et ses aides faictes ou chastel de Mante. — Le XIIJ^e^ jour de novembre, l'an de grace mil CCC soixante dix.

(Catalogue de Joursanvault, n° 1,710. — 1370-1380.)

7295. — Gace de la Vigne, chapelain du roi, reçoit sa pension sur la recette de Bayeux.

(British Museum, n° 15,806, fol. 43. — 1371.)

7296. — Compotus fabrice ecclesie Sancti Stephani Trecensis redditus, — a prima die julii anni Dom. MCCCLXXJ usque ad eandem diem anni revoluti.

Expense fabrice.

7297. — Pro tunica megicij, cum cerothetis fac-

tis, pro personatu Dei die Pasche pro sepulcro faciendo per Laurencium Burter et Johannem Bevue (Benne) pictorem. . . . . XX s.

7298. — Pro quatuor angelis magni altaris reparandis, thimblis et candelabris, brachis et alis reficiendis et repingendis per magistrum Guillelmum de Mante, pictorem, ultima edomada aprilis. XX s.

7299. — Pro IIIJ^c baculis, cum ymaginibus, per ipsum faciendis et pingendis, pro batonnerio sancte Hoyldis . . . . . XVI s.

7300. — Pro libris ecclesie religandis, — per Petrum de Venonis. . . . . LXVI s. IIJ d.

7301. — C'est le compte de l'ouvrige fait pour retenir la coinffe de la ramée du monstier, dès la croix jusques au clochier.

7302. — Le XVIJ^e jour de may qui fu landemain de Penthecouste pour visiter le massonnage par maistre Jehan de Tornoie, J. Benoist et vint le plomeur par mandement de Chapitre et visita ce qui estoit de nécessité à escouvrir par l'advis de J. Benoist, pour mectre les pièces. . . . . VII s. VI d.

Le volume finit avec le 66e feuillet écrit à deux colonnes.

(Collection de l'auteur. — 27 juin 1373.)

7303. — Nous, li chappitre des chenones de l'englise Nostre-Dame de Dôle, faisons savoir à tous que nous avons eu et receu de nostre très redoubtée dame,

madame la contesse de Flandres, d'Artoys et de Bourgongne, — cent solz pour la moitié de dix livres que nous prenons chascun an en la saline de Salins, sur le . . . . de Nostre Dame, — pour l'anniversaire de MS le duc Phelipe, duc et comte de Bourgogne, darnierement trespassez dont Dieux ait l'ame. — Donné à Dole, le XXVIIe jour de juing l'an de grace mil CCCLXXIIJ.

(Collection de M. Bordier. — 1377.)

7304. — Charles, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et féaulx les gens de nos comptes, nous voulons et vous mandons que, — nous avons donné à notre bien amé varlet de chambre, Jehan de Vandetar, la somme de mil frans pour ses bons et agréables services, que il nous a faits et fait ancor de jour en jour continuellement et aussi pour lui aidier à tenir son estat et estre plus honnestement à nostre service. — Donné à Meleun, le XIe jour de mars l'an de grace mil CCCLXX et sept.

(British Museum, n° 2,565. — 15 octobre 1378.)

7305. — Guillaume de Leiry, brodeur et armurier, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan le Franc, trésorier de MS Charles de Navarre, la somme de quarante cinq francs, — pour la façon d'une cote d'armes, — qu'il a fait de broderie pour ledit seigneur et à ses armes. — Fait l'an mil CCC LX et XVIIJ le mercredi XIVe jour d'octobre.

(Catalogue de Courcelles. — 1378.)

7306. — Reçu de la somme de mille livres tournois. Frais de construction de l'hotel dit du Perrier, appartenant au roi, à Compiègne (Autographe et signé Roger Lemire.)

(Collection de M. Bordier. — 1380-1381.)

7307. — Compotus fabrice ecclesie Sancti Stephani Trecensis redditus per Petrum Podebon, dicte ecclesie canonicus, a prima die julii anni Domini octuagesimi usque ad eumdem diem anni Domini MCCCIIIJ^{xx} premij.

Expense fabrice.

7308. — Pro puteo qui est ante ecclesiam curando.

7309. — Pro tabula cerei benedicti per Jacobum vicarium scribenda.

7310. — Pro omnibus libris chori religandis et recloandis per Petrum, religatorem librorum.

7311. — Pro tunica de megicio, pro indumento Dei in sepulchro faciendo die festi Pasche, elargienda et depingenda per Jacquet de Aquilefago.

7312. — Pro IIIc XVIJ libris plombi debitis ecclesie Trecensis qui huic ecclesie mutuaverant ultra IJm Jc IIIIxx IIJ liv. solut dno Petro de Arbosio magistro fabrice dicte ecclesie Trecensis per Oudardum Naudeti in anno CCCLXXV, libra empta a Lamberto de Bruisselle, VI den. valent VII liv. XVIIJ s. VI d.

7313. — Jacobo Le Jay, Johanni Le Jay, Oudino Viande lathomis Oudino Viande pro capellis Sancti Fiacrii et conceptoris induisandis et dealbandis, VI s. VIII den.

7314. — Pro verreria juxta capellam Sancti Fiacrii, relevanda et reparanda per filium Brisetoni, soluti per dominum Humbertum. XX s.

7315. — Pro ymagine argentea sancti Stephani posita in tumba Comitis Henrici, facienda per Petrum de Roteria, aurifabrum, et ponderat una cum capite argenteo unius regine in tumba comitis Thibaldi posita, C s. VII den.

7316. — Pro dicta ymagine impleta de ligno per Oudetum h herum.

7317. — Dicto Petro de Roteria, aurifabro, pro factura dicte ymaginis et aliarum rerum predictarum per ordinationem capituli, XVIII lib.

7318. — Pro quadam cathena ferrea, longitudinis trium pedium, pro quodam libro chori, III s.

7319. — Pro cappis ecclesie reparandis. Domenchino Dondival operario, XV s.

(Un cahier in-folio de 32 feuillets de parchemin.)

(British Museum, n° 38. — 20 juin 1382.)

7320. — Charles, par la grace de Dieu, roy de France, à A nos amez et feaulx trésoriers à Paris, — salut, oye la supplication de nostre amé et féal chevalier, Jehan de L'estanc, requérant que, comme

après ce que il ot combatu en champ clos, un escuier anglois nomme Willeblonde, onze ans sont passés, ou environ et depuis ot semblablement combattu en ycelle année un chevalier anglois appellé Jehan Coupelande, devant le roy de Navarre, nostre très chier seigneur et père, que Dieu absoille, qui avoit eu les rappors, de plusieurs dignes de foy, des dictes batailles avoir esté faictes par le dit suppliant à l'onneur de notre dit seigneur et de li, li eust donné cent livres de rente, à prendre chacun an durant la vie, et depuis lui ayons confirmé ledit don. — Donné à Meleun sur Saine, le xxe jour de juing l'an de grace mil ccc cens quatre vins et deux.

(Bibliothèque de la ville de Paris. Fonds Pluquet. — 7 mars 1383.)

7321. — Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à nos améz et féaulx les généraulx conseillers à Paris, ordonnés pour la guerre, salut et dilection : comme naguères eussions fait bailler et délivrer par Bertaut à la Dent, receveur général des diz aydes, à Jehan Amyot, clerc et paieur de nos œuvres, la somme de cinq cens frans d'or, pour tourner et convertir en grans reffections, qui très nécessaires estoient à faire, ou clochier de la Saincte Chapelle de nostre palais royal à Paris, par lesquelles, se faictes n'eussent esté, ledit clocher estoit en voye de chéoir et il soit ainsi que en ouvrant ou dit clocher et faisant les dictes réparations qui au commencement de l'euvre furent advisées à faire, autres

grans faultes et très grans réparations aient esté trouvées à faire, et telles, que se bien brief faictes ne sont, ce que fait mettre y avons est en voye d'estre perdu et le dit clocher de chéoir, laquelle chose nous porteroit très grant dommage, si comme rapporté nous a esté par le trésorier et chanoine de la dicte Sainte Chapelle et Robert Fouchier, nostre charpentier, ordonné de par nous à refaire ledit clochier. Nous voulons à ce pourveoir. — Donné à Paris, le VIIe jour de mars l'an de grace M CCC IIII^XX^ et trois et le quart de nostre règne.

Par le roy à la relation
de MS le duc de Berry. — Blanchet.

(British Museum, n° 2,043. — 25 décembre 1384.)

7322. — Pierre de Navarre (Pierre III), lieutenant pour nostre très redoubté seigneur et frère, ès terres qu'il a en garde de par MS le roy de France. A nos amez les gens qui orront les comptes de Jehan le Franc, trésorier, — de par la quittance de Huet le Panelier, brodeur, demeurant à Paris, il vous appert que ledit trésorier lui ait paié la somme de cent huit livres, que nous lui deviens pour les parties qui s'ensuivent, c'est assavoir : pour nous avoir brodé deux pourpoins, l'un semé de perles à estoiles et fleuretes de ne m'obliez pas, quatre vins livres, — pour avoir brodé une courte hopelande de vert que nous vestimes le premier jour de may, où il a fait un arbre peuplé de feulles, tout au lont de la

manche senestre et se rent d'une part en l'espaule par derrière et par devant en la poitrine. — Donné à Paris, le xxve jour de decembre l'an mil ccc iiij^xx^ et quatre.

(Collection de M. Thomas Phillipps. — 1394.)

7323. — Compotus thesauri dni Regis Parisius de termino Nativitatis Dni anno m ccc iiij^xx^ iiij^to^, videlicet a prima die julii ccc iiij^xx^ iij^o^ usque ad ultimam diem decembris post inclus per thesaurarios Philipum de Sancto Petro, Reginaldum de Capella, Nicolaum de Mauregart et Nicolaum de Fontenayo.

7324. — Expensa pro hospicio Regis.

Dns Rex, pro denariis de suo mandato et per suis litt. dat. vi^ta^ Januari ccc iiij^xx^ ij^do^ solutis. Johanni de Vivario, aurifabro, pro cvi fermillet argenti deauratis per eum traditis dño Regi, apud Turnacum, prima die januarii datis passim, pluribus militibus et scutiferis tunc xl francs, xxvi^ta^ decembris.

(Fragment d'un compte in-folio de 17 feuillets.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 653. — 18 avril 1391.)

7325. — Gratifications diverses, accordées par le Roi aux vallés qui ont amené les chevaux que le duc de Bourgogne et les sires de Caveryes, de Leveste et de Saveuse, lui ont prestez pour jouster à la feste de Guillaume de Namur. A Beauté sur Marne, le 18 avril 1391.

(Catalogue de Joursanvault, n° 653. — Mai 1391.)

7326. — Gratification de 100 francs accordée par le roi, aux chevaucheurs, armuriers, painctre et varlet de son grant cheval, qui le servirent aux joustes derrenièrement faictes à Paris. Mai 1391.

(Catalogue de Joursanvault, n° 860. — 1391.)

7327. — Gages de Regnault Freron, premier phisicien du roy.

(British Museum, n° 2,080. — 22 octobre 1392.)

7328. — Sachent tuit que je, Jehan du Vivier, orfèvre et varlet de chambre du roy NS, confesse avoir eu et receu — la somme de soixante frans d'or, — pour avoir de l'or pour lui faire une sainture telle qu'il m'a devisée. — Le XXIJ^e^ jour d'octobre l'an mil CCC IIIJ^XX^ et douze.

(Catalogue de Joursanvault, n° 861. — 1392-1398.)

7329. — Charles, roi de France, accorde une gratification à Guillaume de la Chambe, fizicien de la Reine, pour ses bons services et pour l'accroissement de son mariage.

(British Museum, n° 15,803. — 1393.)

7330. — C'est la despense faicte pour les causes de l'église de Troyes, par moy Girard de Vitel, —

pour un an commencant à la Saint Pierre et Saint Pol apostres, mil ccc IIIJ^XX et XIIIJ et finissant à la dicte feste mil ccc IIIJ^XX et quinze.

(De six feuillets écrits à longues lignes. Dépenses de procès.)

(Néant.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 819. — 1393.)

7331. — Façon du scel et du contre-scel du bailliage de Champagne, par Pierre Hure, graveur de sceaux.

(Bibliothèque de la ville de Paris. Fonds Pluquet. — 16 août 1394.)

7332. — Sachent tous, présens et advenir, que je, Pierre de Carcint, maistre des œuvres de machonnerie, pour le roy NS, en bailliage de Rouen, confesse avoir eu et receu — la somme de vingt livres quatre soubz tournois qui deubz me estoient pour mes gaiges. — Le XXVIe jour d'aoust l'an de grace mil CCC IIIJ^XX et XIIIJ.

(British Museum, n° 1,597. — 1395-96.)

7333. — Œuvres et réparacions faictes en la ville et viconté d'Evreux, c'est assavoir ès maisons, halles, moulins et autres lieux appartenans au roy NS, oudit lieu d'Evreux, entre le terme de Toussaint précédent, CCC IIIJ^XX et XV et le terme d'Ascencion ensuivant CCC IIIJ^XX XVI. — Par maistre Nicolle

Lescron (ou Leseron), maistre juré des œuvres pour le roy NdS, ou bailliage d'Evreux.

(Rouleau ne contenant que des détails insignifiants.)

(Bibliothèque Nationale. Inventaire, n° 835. — 18 mars 1396.)

7334. — Acte par lequel Luce, sire de Donquerre, chevalier, chambellan du roy et son baillif de Caux, atteste qu'en sa présence, maistre Gautier des Gardins, exécuteur de la haute justice du roi, audit bailliage, a reçu de Jean Huire (Lemire?), vicomte de Caudebec, vingt sols pour avoir brulé Guillotte, femme de Guillaume, valet, qui avoit coupé la gorge d'un enfant qu'elle avoit mis au monde, et dix sols tournois pour avoir jetté dans la Seine un perc qui avoit étranglé un enfant. Le 18 mars 1396.

(Bibliothèque Nationale. Inventaire n° 673. — 18 novembre 1398.)

7335. — Chomage du moulin Mareschal, appartenant au roi, à Évreux, et réparations faites au dit moulin. Acte passé en présence de Nicolas le Feron, maistre juré des œuvres du roy, au bailliage d'Évreux, qui affirma les choses dessus dites. Le 18 novembre 1398.

(Catalogue de Joursanvault, n° 1,547. — 1399.)

7336. — Guillaume de la Soullie reçoit 50 s. t. pour avoir relié, recollé et couvert de deux couvertures avecques dix cloux de cuivre le messel du chastel de Touques.

(Catalogue de M. de Courcelles. — 1399.)

7337. — Vidimus de lettres de Charles VI, don de 3,000 liv. tour. au couvent de Saint Ouen, de Rouen, pour la reconstruction de son église.

(Collection de l'auteur. — 12 juin 1400.)

7338. — De par les trésoriers du roi NS, à Paris. Au viconte du Pont de l'Arche, salut, — nous vous mandons que, jusques à vint ans prochains venans, par égal porcion, vous, des deniers appartenans au roy NdS, à cause des tiers et dangiers de leurs bois estans en votre viconté, vous paiez aus diz religieux, sur la moitié d'iceulx deniers, la somme de sept cens cinquante frans, sur la somme de IIIm frans à eulx donnée si, comme il appert par les dictes lettres, — pour ycelles sommes tourner et convertir ès réparacions et édifices de la dicte église de Saint-Ouen et non ailleurs. — Donné à Paris, le XIIe jour de juing l'an mil cccc.

(British Museum, n° 15,803. — 1401.)

7339. — C'est le compte des receptes et mises faictes pour l'euvre de l'église de Troyes, par Martin Heliot, dean et proviseur de la dite euvre, — depuis le dimanche après la Magdalene, XXVe de juillet l'an M cccc et un inclus, jusques audit dimenche après la dicte Magdalene, l'an M cccc et deux exclus, en la manière qui s'ensuit.

Je ne donne de la recette, longuement détaillée, que le total.

Somme toute de la recepte d'argent de ce présent compte. . . . . XI^c IIJ liv. XVI s. IJ d.

Les premières dépenses sont consacrées à la couverture et à des reprises de maçonnerie dans des maisons appartenant à l'église, puis :

7340. — Autre despense faicte du commandement de messeigneurs, pour aler à Paris et autre part, quérir maçons et autres ouvriers pour visiter l'église et premièrement :

7341. — Pour les despens de mess. Jehan Gaillart, qui, par mes dits seigneurs, fut envoyé à Paris pour parler à maistre Remond, maistre des œuvres du roy et scavoir à lui se il pourroit venir pardeça pour visiter l'église, lequel s'excusa, en la présence de MS d'Auceurre, et bailla au dit messire Jehan Gaillart, maistre Jehan Aubelet et maistre Jehan Prevost, son neveu, pour icelle visite. . . . . XII l. t.

7342. — Les dessus dits maistres Jehan Aubelet, son nepveu et un leur varlet et trois chevaux arrivèrent à Troyes le jeudi après la Saint Andry, ou dit an, environ prime, et incontinent ils se mirrent à visiter l'église, en hault et embas, en la présence de MS l'evesque, appellez avec eulx Thomas Michelin, Colin Guignon, Jehan Gilot, maçons, Jehan de Nantes et Remond, charpentiers et les autres ouvriers de l'église, qui touz jours furent avec les dessus dits

Aubelet et Prevost et fist ledit maistre Jehan Aubelet escripre la visitacion et devisa de certains pilliers et ars à faire sur les voltes et autre part, laquelle fut vehue et lehue en plain chapitre, lequel fu logies en l'ostel du Cygne.

7343. — Pour les despens dudit maistre Jehan et son nepveu, ledit jeudi, à disner, néant, quar il digna avec MS l'evesque, mais les autres ouvriers furent touz au disner, oudit ostel du Cigne, et despendirent. . . . . XVI s. VIII d.

7344. — Pour le soupper ce jour ou dit hostel, et y fu messire Jehan Gaillart et le maistre de l'œuvre et les ouvriers. . . . . VI s. VIIJ d.

7345. — Au dit maistre Jehan Aubelet, pour don fait à lui du commandement de MSS pour sa peine d'avoir faicte la dicte visitacion et pour son retour. . . . . XXIJ l. X s.

Je passe le détail intéressant du travail des charpentiers, qui vont chercher les arbres *dans les forêts* des seigneurs de Saint Fale.

Achat de pierre de Tonnere.

7346. — A Jehan Gilot et Jehan d'Arc, qui — furent envoyez à la perrière pour assemiller certaine pierre de Tonnere. . . . . XI l. VI s.

7347. — Colin Guignon est chargé de la taille des pierres.

Despense faicte pour faire une bannière en l'église, semée de fleurs de lys.

7348. — Maistre Henry le Breton, chasublier et brodeur, est occupé pendant plusieurs semaines à ce travail.

7349. — A Uberton, relieur, pour relier, la sepmaine peneuse l'oméliaire des Évangiles ouquel on commence à lire le jour de Pasques à matines. XXX s.

7350. — A Henry Darbois, orfévre, pour appareiller les encensoirs. . . . . XVI s. VII d.

7351. — A Gaucheran de Vitel, huchier, pour rappareiller et remettre à point les sièges du cuer, la sepmaine de la Feste Dieu . . . . . XX s.

7352. — A Nicolas Mole et Jehan Pasquier, qui nettoyèrent le jubé à Broisses, pannaulx et queus de regnart et y furent chascun IIJ jours, quar il estoit tout plain d'ordure; IJ s. VI den. par jour, font XV s.

7353. — A Jehennette, la belle couturière, pour buyer l'une des grans nappes du grant autel.

7354. — A messire Pierre le Royer, curé de Sainct Denis, pour son salaire de mectre à point les orgues de l'église. . . . . CXII s. VI d.

(Un registre in-folio de 215 feuillets. Ce compte commence au feuillet 106.)

(British Museum, n° 15,806. — 1404.)

7355. — C'est li comptes de la fabrique de l'église

Saint Estienne de Troyes, faiz et renduz par moy Estienne Este, prestre, dès le premier jour de juillet l'an mil IIIJ^{c} et un, jusques au dit jour l'an mil CCCC et deux.

Despense de la fabrique.

7356. — A messire Jehan le Buef, pour I quaier de la minute du Messel, le dimenche voille de l'Assumpcion Nostre Dame. . . . . VIIJ s.

7357. — A Biset, brodeur, pour une once et demie de soye deffilée de plusieurs couleurs. . XV s.

7358. — A messire Jehan Lamyon, pour escripre VI quaiers du Messel neuf. . . . . IIIJ liv.

7359. — A Guiot Brisetout, verrier, Robert de Chaource, sarrurier, et leurs compaignons, pour visiter toutes les verrières de l'église, pour leur vin. . . . . IJ s. VI d.

7360. — Au pointre qui mist à point la robe Dieu qu'en vest le jour de Pasques. . . . . V s.

7361. — A Oudot le huchier, pour visiter tout le sièges du cuer et rappareiller ceulx qui en avoient mestier, la IIJ^{e} sepmeine de novembre. VI s. VIIJ d.

7362. — A Colinet Colerne, maçon, pour une pierre dure pour la pecine de l'autel Saint Nicolas . . . . . IJ s. I d.

(Registre de 42 feuillets grand in-folio, écrit à longues lignes.)

(British Museum, n° 15,809. — 1402.)

7363. — C'est le compte de la grant chambre de l'église de Troyes, fait et rendu par moy, Jehan Gonant, prestre et chanoine, — Dès la feste saint Père et saint Pol apostres, l'an mil cccc et ung jusques à la semblable feste, l'an révolu mil cccc et deux.

(Un vol. in-fol. de 58 feuillets, administ. des biens et revenus, réparations des maisons et moulins.)

(British Museum, n° 15,803. — 1402.)

7364. — C'est li comptes de la fabrique de l'église Saint Estienne, de Troyes, pour l'année 1402-1403.

Somme toute de la recepte, M XXVIIJ liv. XV s. IIJ d.

7365. — Despense, premièrement, pour les journées des maçons et autres ouvriers à tailler et refaire les ars de pierre dure sur les volées appellez formeron, qui estoient detroyés et tous esgelez. . .

7366. — Colin Guignon taille la pierre avec ses ouvriers. . . . . .

7367. — A Thomas Michelin, auquel a esté marchandé, présent MS l'evesque, à entreprendre en fançon (en façon) de faire le giet des pilliers que l'on a avisé de faire pour la sehurté de l'église et doit gaigner chacun jour IIIJ s. t.

7368. — A Guillaume le Cur, de Nogent, pour faire tout à nuef de plastre le pourtrait pour y tracier le pilier que l'en veult faire. . . . XIJ s. VI d.

La sepmaine avant Penthecoste commencant le XXVIJ dudit mois de may.

7369. — Pour despens faits chieux Lopin par les maçons et charpentiers qui furent mendez sur le lieu où l'on furgoit le fondement du pillier, porce que l'on trouva un fort tur de gieve (ou gieur) et parce que l'en ne pouvoit avoir que à très grant force, pour savoir d'eux si ledit tur estoit bon à fonder ledit pillier ou si l'en chavcioit oultre, lesqueulx jugèrent à chaver tout embas jusques l'yaue.

(De ce moment on décuple le nombre des ouvriers pour épuiser l'eau et on se décide à prendre l'avis des architectes du dehors.)

7370. — A maistre Jehan de Dijon, maistre maçon de l'église de Reins, lequel vint à Troyes, du commandement de MSS pour visiter l'église et vint à Troyes la sepmaine de l'Assumpcion Nostre Dame, lequel visita ladicte église et ordonna plusieurs choses à faire qui furent mises par escript et vehues par MS l'evesque et messeigneurs et demera par VI jours entiers, auquelx furent donnez par mes dits seigneurs, VI escuz, font . . . . . VI l. XV s.

7371. — Pour despens faiz par le dit maistre Jehan en l'ostel Lopin, où tous les maçons furent à boire avec lui quant il ot visité l'église. XI s. IIIJ d.

7372. — Pour les despens faiz cheux Jaquot Clinet par Thomas Michelin, Jehan Gilot, Colin Guignon, Colerne, Jehan Doce, maçons, maistre Jehan

Colombe, Jehan de Nantes, Nicolas Matau, Remond, charpentiers, et plusieurs autres, illec assemblez et mandez pour avoir advis avec MS lévesque et MSS. Assemblez sur le lieu du fondement du pillier, assez tost après le départ du dit maistre Jehan de Dijon, pour scavoir laquelle opinion seroit tenue, ou celle de maistre Jehan Aubelot, ou celle dudit maistre Jehan et pour mieulx eulx adviser, leur furent les opinions des deux maistres exposées, lesqueulx cy dessus nommez, tout veu et considéré, déterminèrent à piaurre le fondement dudit pillier suz le bout des degréz et qu'il y soit boutant encontre l'autre pillier de l'église et ainsin fut conclut, pourquoy fut demandé congié à MS le bailli, au procureur du roy et aux voyeurs de la ville que il souffussent à finger dessoubz le pavement en remettant autres le pavement et tout ce qu'il seroit à faire, lesqueulx MS le bailli, procureurs, voyeurs, Gilot le Gras et plusieurs autres furent sur le lieu et le souffrirent à ainsin faire, pour ce yci, pour les despens des dessuz diz ouvriers. . . . . xxvi s. iiij d.

7373. — A Henry Darbois, orfévre, pour rappareiller les chaynes des encensiers. . . . . v s.

7374. — A Ubreton, escrivain, pour recuendre plusieurs foilles au légendaire des sains. . viij s.

7375. — A Ubreton, relieur, pour recuendre en une trouxte ij quayers qui estoient en voie d'estre perdus. . . . . xx d.

7376. — A Jehan Muteau, orfèvre, pour rappareiller les encensiers de l'église pour ce que ledit Henry d'Arbois estoit alez de vie à trespassement . . . . . VIJ s. VI d.

(Un registre in-folio de 215 feuillets. Ce compte occupe les 105 premiers.)

(Collection de M. Bordier. — 19 avril 1403.)

7377. — Sachent tuit que je, Nicolle Le Feron, maistre des œuvres du roy NS, ès bailliages d'Evreux, de Beaumont le Rogier et d'Orbec, certiffie à tous que les œuvres dont mencion, en six quittances cy attachiés soubz mon propre scel, ont esté faictes et parfaictes bien et deuement en la viconté de Beaumont. — Le XIXe jour d'avril mil IIIJ^c^ et trois après Pasques.

(British Museum, n° 3,120. — 31 mai 1409.)

7378. — Thesaurus domini regis parisius reddidit vice^ti^ Pontisautou (vicomté de Pontauton?) Johanni Petri in comp^te^ suo ut per Johannem Carre aurifabrum, pro jocalibus per eum liberatis pro rege loco assignat quam propter hoc habuerat ultima julii M CCCC V super dictum Johannem Petri. — Scriptum in dicto Thesauro ultima die may anno M° CCCC^mo^ nono.

(Catalogue de M. de Courcelles. — 1409.)

7379. — Lettre de Charles VI. Ordre de payement des gages dus à Jehan Vivernaige, roi des ribauds.

(British Museum, n° 15,803. — 1409.)

7380. — C'est le compte des receptes et mises de l'euvre de l'église de Troyes, faites par maistre Martin Heliot, — pour ung an, commencé le dymenche après la Magdeleine, l'an mil quatre cens et IX inclus et fénissant ce dit jour, l'an mil IIIJ^c et dix exclus.

Somme toute de recepte, IIIJ^c IIIJ^xx XI l. V s. V d.

7381. — Despenses pour ouvrages et premièrement pour rasseoir et rappareiller le verre, alonguir les verges de fer, et plusieurs des bairiaux tant de la forme empres l'ostiau comme autre part ès verrières hautes tout ou tour du cuer et aussy de toutes les chappelles de l'église qui chéoient et estoient très perilleuses pour ce que on n'y avoit ouvré, il y a très long temps.

7382. — A Guiot Brisetout, verrier, pour V jours . . . . . XVI s. VIII d.

7383. — A Girart, son vallet, pour IIIJ jours, XIII s. IIIJ d.

On fait accord avec eux deux de III s. IIII d. par jour et ils travaillent pendant huit semaines, ce qui coute, avec les fournitures, XVI liv. X den.

Despenses pour orfèvrerie.

7384. — A Jehan de la Rotie, pour rappareiller l'espergeur d'argent.

Despense pour salaires et pensions.

7385. — A maistre Thomas Michelin, maistre maçon de l'église, pour sa pension pour l'an présent . . . . . c s.

(Un registre de 215 feuillets. Ce compte se trouve au 160e.)

(Bibliothèque du Louvre. F. 1453. — 13 aoust 1412.)

7386. — Je, Michiel La Louyer, clerc, confesse avoir eu et receu de MSS les trésoriers de France, — la somme de quarante livres parisis, — pour certaines escriptures par moy faictes des lors pour le fait du roy NdS. — Le xiije jour d'aoust l'an mil cccc et douze.

(Collection de M. Thomas Phillipps. — 1413.)

7387. — Reformacion des ordennances de l'ostel de MS le duc, faicte à Vennes, le 1er jour d'avril, l'an 1415 fénissant, au regard d'unes autre ordennances faictes par MdS et son conseil à Martigné, au mois de décembre 1413.

Il y est question du service de MS le duc, de madame la duchesse, de MS le conte, de Richart MS. C'est un registre de 33 feuillets, copie faite au xviie siècle.

(Bibliothèque de la ville de Paris. Fonds Pluquet. — 14 décembre 1415.)

7388. — A tous ceulx qui ces lettres verront, —

scavoir faisons que, — fut présent Gieffroy Courvault, maçon et maistre du dit mestier de maçonnerie, lequel confessa avoir eu et receu — la somme de cent quatre solz trois deniers tournois, — pour avoir fait un mur en la coline. — Ce fut fait le XIIIJ^e^ jour de décembre l'an mil CCCC et quinze.

(British Museum, n° 15,803. — 1415.)

7389. — C'est le compte du celier de l'église de Troyes, — pour ung an, 1415-1416.

Receptes.

7390. — De Jehan Adam, relieur. . . . XXX s.

7391. — De Jehan Mouchet, relieur, demourant en la petite tanerie. . . . . X s.

Despense commune.

7392. — Pour argent que la ville devoit des mereaux, — les quelx ont esté paiez au maistre de l'euvre, pour aidier à faire le clocher et d'iceulx a compté le maistre de l'euvre, c'est assavoir ou compte d'icelle euvre, de l'an IIIJ^c^ XIJ, XL liv. et ou compte de l'an IIIJ^c^ XIIIJ, VI^xx^ l., pour ce, VIIJ^xx^ l. XLV s.

(Ce compte commence au feuillet 184. Le registre en a 215.)

(Catalogue de Courcelles. — 1420.)

7393. — Mandement des échevins de Rouen. Payement d'un jouet présenté à la royne, en son jouyeux advènement.

(British Museum, n° 1,067. — 9 novembre 1421.)

7394. — A tous ceulx qui ces lettres verront ou orront, Guillaume de Biauvrain, garde du scel des obligations de la viconté d'Arques, salut. Scavoir faisons que — Jehan Bourdel, cordier, — confessa avoir eu et receu du roy NS — la somme de cent dix soubz tournois qui deubz lui estoit pour avoir vendu et livré ou chastel dudit lieu d'Arques trois douzaynes et demie de cordes de cauvre, chascune d'une toise; — lesquelles cordes ont este mises et employées à lier et soustenir les rateillers de bois qui ont esté faiz contre les murs du dehors dudit chastel pour y mettre des pierres et caillous pour la fortifficaçion d'icellui et l'autre partie est demorée en garnison ou dit chastel. — Présent ad cc, maistre Jehan Duredent, maistre des œuvres du roy NdS, ou dit bailliage. — Le IXe jour de novembre l'an de grace mil cccc et vingt et ung.

(Collection de M. Thomas Phillipps. — 1423.)

7395. — Les esleuz sur le fait de la fortifficatíon et emparement de la ville de Tours. — (C'est une collection considérable de quittances et de mandements de payement réunie en trois volumes. J'avais espéré trouver les noms des architectes de la ville dans ces pièces comptables, mais je n'y ai rencontré que les noms des magistrats municipaux et des entrepreneurs.

(British Museum, n° 323. — 12 janvier 1424.)

7396. — Jehan, régent le royaulme de France, duc de Bedford, à nostre amé et féal escuier Hamon Vellrnap, trésorier. — Nous vous mandons — que vous délivrez à nostre amé Durant de Thieuville, la somme de quatre cens livres tournois, pour ycelle somme tourner, convertir et emploier à parfaire une tour qui encommencée avoit esté en la ville de Honnefleu, par feu nostre très cher seigneur et frère le roy Henry, cui Dieu pardoint, nommée la tour Frileuse. — Donné à Rouen, le XIIe jour de janvier l'an de grace mil CCCC vint et quatre.

(British Museum, n° 104. — 7 août 1427.)

7397. — Il est deu à moy, Jehan Thomas, clerc, demourant à Paris, pour ma paine et salaire d'avoir escript en parchemin, par l'ordonnance et commandement de MS le régent le royaume de France, duc de Bedford, ung livre en latin intitulé le Pélerinage de l'ame, en prose, lequel contient XII cayers de parchemin qui valent, au pris de XVI s. p. pour chacun cayer, XII l. t.

7398. — Item, m'est semblablement due pour mon salaire d'avoir escript en parchemin, par l'ordonnance et commandement de MdS le régent, ung autre livre en françois, intitulé le Vif tablel de confession en rime, lequel contient X caiers qui valent, au dit pris de XVI s. p. le caier, X l. t.

7399. — Je, Jehan Thomas, confesse. — — Le VIJ^e^ jour d'aoust l'an mil cccc vint sept.

Signé : THOMAS.

(Ce mémoire, suivi du reçu et signé, est tout entier de la main de l'écrivain Jean Thomas.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 866. — 1427.)

7400. — Dépenses faites pour monter, habiller et amener devers le roy et la royne certains juifs, phisicians et sirurgians, demourans au pays de Prouvence.

(Bibliothèque du Louvre. F. 1,286. — 1427-28.)

7401. — Contrarotulamentum expensarum et liberationum hospicii domini regentis regnum Francie, ducis Bedffordi, factum per me Thomas Scarlet, contrarotulatorem hospicii dicti domini super compoto et solutoribus Johannis Barton, armigeri thesaurari ejusdem domini. Anno suo VI^to^ incipiente primo die octobris M° cccc° XXVIJ° et finiente ultimo die septembris anno M CCCC XXVIIJ°.

7402. — Petro Charneain (ou Charveam), aurifabro domini apud Paris pro deauratione. . . LXVI.

(Compte de frais de route, très-utile pour les séjours du duc, payement de ses archers, de plusieurs messagers, etc., etc.)

(Un registre de 18 feuillets.)

(Collection de M. Thomas Phillipps. — 30 janvier 1431.)

7403. — Henry, par la grace de Dieu, roy d'An-

gleterre et de France, et seigneur d'Irlande, à nostre amé et féal chevalier John Tyrel, trésorier de nos guerres, salut. Nous voulons et vous mandons que vous facez bailler et délivrer à nostre amé escuier John Merston, gardien de noz joyaulx, la somme de vingt livres, pour la convertir en la despence secrète de nostre chambre et voulons que par cestes vous en ayez deue allouance en vostre acompte. Donné soubz nostre signet, en nostre ville de Calais, le penultième jour de janvier, l'an de grace mil cccc xxxj et de nostre règne le dixiesme.

(Collection de M. Thomas Phillipps. — 10 décembre 1432.)

7404. — Henry, par la grace de Dieu, roy d'Angleterre et de France, et seigneur d'Irlande, à notre amé et féal chevalier John Tyrel, trésorier de nos guerres, salut. Nous voulons et vous mandons que vous facez bailler — la somme de cent trente trois livres six sols huit deniers esterlins, pour estre convertie ou paiement de secretes dépenses de nostre dite chambre, encontre nostre couronnement, en ceste nostre bonne ville de Paris, et voulons que par ceste en ayez deue allouance en vostre accompte, non obstans noz autres ordonnances autreffois faites au contraire. Donné soubz nostre signet en nostre dicte ville de Paris, le dixieme jour de décembre, l'an de nostre règne le dixiesme.

(Collection de M. Thomas Phillipps. — Août 1433.)

7405. — Les mises et deschargas d'Auffroi Gui-

not, trésorier général, depuis son derrain compte fait et conclud à Vennes, en aoust 1433.

7406. — Au sieur de Quintin, pour le contrat de vendicion qu'il avoit fait au duc (de Bretagne) de son hostel du Gars, près Vennes, à présent appellé Plaisance, lequel d'empuis le duc donna à MS le comte de Montfort, son fils, 1500 liv.

7407. — Pour l'ouvrage et faizon d'une châsse faite d'argent verré et ouvré à ymages de appoustres, à pinnacles et tabernacles, pour mettre les reliques de MS saint Maclou, pesant 41 m., à 12 l. le marc; laquelle châsse le duc donna à l'église cathédrale de Saint Mallou, et fut conduite à Saint Mallou par quatre archiers, un voiturier, 2 chevaux et par l'orfévre Pierre de la Haye, contre le jour de Pasques Fleury, l'an 433, auquel jour le duc avoit voué lay faire porter. . . . . 333 l. 15 s.

7408. — A un escolier du pays de Rennes, nommé Jehan Eudes, pour lui aider à se tenir ez escholles à Paris pour le bon rapport fait au duc de son engin. . . . . 10 l.

(Copie d'un compte fait au XVIIe siècle de quatorze feuillets.)

(British Museum, n° 1,168. — 9 avril 1437.)

7409. — A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, Jehan Dufresne, garde du seel des obligations de la viconté de Vire, salut. Scavoir

faisons que — parurent Henry Durant de Couloucin et Robin Le Treve (ou Trenne) de Neufville, tous charpentiers (qui travaillèrent au chastel de Vire et reçoivent 18 l. 4 s.). Ad ce présent Guillaume Flotart, maistre des œuvres du roy NS au dit lieu de Vire. — L'an de grâce mil IIIc trente et sept, le IXe jour d'avril après Pasques.

(Catalogue de Joursanvault, nº 2,454. — Vers 1440.)

7410. — Simon de Beaujeu, maistre des œuvres royaux, à Nimes, construit, par ordre du sénéchal, un pillier de pierre, pour y exécuter certaines masques, homicides et vieilles sorcières, condamnées à être brulées et arses et des verges de fer pour y attacher les oreilles et autres membres des dites masques.

(Collection de M. Thomas Phillipps. — 1442.)

7411. — Le compte de Jehan Maulron, trésorier de l'épargne du duc (de Bretagne), des restes et déports de son dernier compte conclu à Vannes, le 8 juillet 1434, et autres receptes jusques au 20 mars 1442.

Voiaiges à Saint Jacques en Galicie.

7412. — A Herman, orfévre de MS le conte, par mandement du 30 septembre 1441, pour faire un collier d'or, de l'ordre du duc d'Orléans, pour ce que le duc avoit le sien donné à MS Gilles, son fils, avec une touezon d'or pendant au collier de l'ordre du

duc de Bourgogne, laquelle touezon d'or, MdS avoit perdue, l'once d'or, 10 liv.

Fragment d'un compte de 3 feuillets, copie du XVIIe siècle.)

(British Museum, n° 1,215. — 10 juillet 1443.)

7413. — L'an de grace mil quatre cens quarante trois, le xe jour du mois de juillet, devant moy Guillaume Caudebec, tabellion à Caen, fut présent Richart Raguenel, marchant de plastre (pour fourniture de plastre, pour les réparacions du chastel de Caen) et de ce présent Jehan Frankeleu, dit Temple, maistre des œuvres du roy NS, au bailliage de Caen, qui certiffia l'achat.

(British Museum, n° 150. — 18 juillet 1447.)

7414. — Henry, par la grace de Dieu, roy de France et d'Angleterre, à nostre amé et féal conseiller, trésorier et gouverneur général de nos finances en France et Normandie, Jehan Stanlawe, escuier, salut et dilection. Comme les religieuses, prieuré et couvent de l'église et monastère de Saint Loys de Poissy, nous ayent fait exposer que, à cause de leur fondation, ils ont droit — (de prélever certaines rentes sur Vernon, Andelys, la viconté de l'eaue de Rouen et sur les halles et moulins de ladite ville et qu'elles ne peuvent aucune chose recueillir), — scavoir vous faisons que, deument informéz des choses dessus dites, ayant pitié et compassion de la ruyne

et desolacion en quoy est devenue la dicte église, qui est de fondacion royale et de pauvreté et indigence que ont longuement souffert et souffrent les dictes religieuses, par le moyen de la guerre. — En l'absence de nostre très cher et très amé cousin, Richard, duc de Yorck, nostre lieutenant général, avons ordonné — qu'on leur paie la somme de 300 livres pour une fois. — Donné à Rouen, le dix huitiesme jour de juillet, l'an de grace mil cccc quarante sept.

(British Museum, n° 8,878. — 1447-48.)

7415. — Copie du vidimus des lettres de don fait à André de Nouveau, de l'office de controlleur de la despense de mes dames Jehanne et Heliennor d'Escosse (les filles de Jaques Stuart I), seurs de feue madame la daulphine de Viennoys, que Dieu absoille.

Charles, par la grace de Dieu, roy de France, le xxve jour de janvier l'an mil cccc quarante cinq.

Compte de Jehan des Quartes, tenant le compte et faisant le fait de la chambre aux deniers de mes dames Jehanne et Heliennor d'Escosse, seurs de feue ma dame Marguerite d'Escosse, — à ce ordonné de par le roy NS, pour seize mois et sept jours entiers, commencans le 1er oct. 1447 et finissant le 7 février ensuivant 1448, lequel jour au soir arrivèrent à Tours, devers la royne, les gens et officiers envoyez par le roy NS en Auteriche pour a compaignier ma

dicte dame Heliennor, duchesse en Auteriche. Et premièrement, recepte : — *Despence des journées :*

A Bourges, le 15 nov. 1447.

A Tours, le 12 janv. 1447.

A Friboure en Allemagne, le 10 janv. 1448.

En la ville de Tours en Touraine, le 8 fév. 1448.

(Néant.)

Toutes les rubriques portent néant, il n'y a d'enregistré que les dépenses totales de chaque journée, les gages des clercs et les offrandes.

Le compte entier est de 20 feuillets, il provient du cabinet de M. Monteil.

(Catalogue de Joursanvault, n° 3,005. — 1448.)

7416. — Hommage dû par Jean de Jondoigne, chirurgien du roi, à cause de la terre de Moffey.

(Bibliothèque de la ville de Paris. Fonds Pluquet. — 10 janvier 1449.)

7417. — Charles, par la grace de Dieu, roy de France, — scavoir faisons que, pour la bonne relacion qui faicte nous a esté de la personne Thomas Vegnier etde ses sens, loyaulté, indusconie et bonne diligence et aussi pour l'onneur de feu nostre très cher seigneur et père, cui Dieu pardoint, duquel ja pièca avoit eu . . . . . de l'office de maistre des euvres de maçonnerie ou bailliage de Gisors et lequel par long temps il a exercé, comme len dit, à icelui avons donné — ledit office. —

Donné à Jumèges le dix^me^ jour de janvier l'an de grace mil cccc quarante neuf.

(Cet acte n'est pas le mandement même, mais sa confirmation donnée par le viconte de Rouen, le 28 avril 1450.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 1,844. — 1450-60.)

7418. — Thomas Bignier, maistre des œuvre de maçonnerie du roi, au bailliage de Gisors, reçoit ses gages. (C'est le même que le Thomas Vegnier qui précède, ce sont ses gages pour les années qui suivirent sa nomination.)

(British Museum, n° 1,239. — 2 août 1451.)

7419. — A tous ceulx qui ces lettres verront, Nicolas de Soulloigne, escuier, garde du séel de la viconté de Baieux, salut. Savoir faisons que, pardevant Alain Hardy, — fut présent Rogier le Roy, maichon, lequel confessa avoir eu et receu — la somme de neuf livres, — pour cause de certaine taiche de maichonnage par lui faite. — Le second jour d'aoust l'an mil cccc cinquante et ung.

(British Museum, n° 1,240. — 11 octobre 1451.)

7420. — Devant moi, Alain Hardi, clerc, tabellion du roy NS à Bayeux, le xie jour d'octobre, l'an mil cccc cinquante ung, fut présent Jehan Michiel, hourdeur, demourant à Rouen, dudit lieu, lequel confessa avoir eu et receu — la somme de vingt sols,

— pour avoir besoigné, de son mestier, en une escriptoire nagueres faite en l'ostel ou demeure le viconte de Bayeux.

(Catalogue de Courcelles. — 1453.)

7421. — Mandement de la somme de 15 escus d'or neuf, en faveur de Guille, arbalestrier, écrivain, demeurant à la Rochelle, *pour avoir écrit et baillé ung livre nommé le Songe du Vergier.*

(Bibliothèque du Louvre. F. 1454. — 12 février 1459.)

7422. — Nicolas le Saige, lieutenant de noble homme Odet Daidie, escuier — du roy NS, et son bailli de Costentin au viconté de Coustances, salut. Nous vous mandons et commandons que des deniers de vostre recepte vous paiez — à Jehan Chevalier, maistre exécuteur des haultes œuvres du roy NS, demourant à Avranches, la somme de soixante douze solz, — c'est assavoir, pour sa paine et salaire d'avoir batu, par ung jour de lundj, jour de marché, au dit lieu de Coustances, — à Gauvay Royer Fleury à ce condampné par justice pour ses démérites, — et deux solz pour deux pare de ganz à faire la dite baterie. — Donné audit lieu de Coustance, le XIJe jour de février, l'an de grace mil cccc cinquante neuf.

(Catalogue de Joursanvault, 823. — 1463.)

7423. — Guillemin Brehal, peintre et verrier, peint des vitraux pour le chateau d'Evreux, 1463.

(Collection de l'auteur. — 8 Janvier 1464.)

7424. — Andreu Deschenon, secrétaire de MS le duc de Bourgongne et de Brabant, et receveur des deniers de son espargne, en ses pays de Bourgongne, confesse avoir eu et receu de Jehan de Sainguey, dit Pequignot, fils illigitime de feu messire Guillaume de Sainguey, à son vivant prestre, par luy engendré ou corps de feue Vuillemecte, dicte la menestrière, lors non mariée et de Jehannecte, femme dudit Jehan Pequignot, fille illigitime de feu Perrin Meshart, par lui engendré ou corps de feue une nomée Ysabellot, lors mariée en ung nommé Jehan Rapellet, les dits Jehan de Sainguey et Jehannecte sa femme nouvellement légitimez par MdS le duc et par ses lettres patentes données en sa ville de Lille, le huictiesme jour de juing mil quatre cens soixante et quatre, la somme de douze frans, monnoye royal pour la finance de la ligitimacion des dessus nommez, — de laquelle somme — je suis contant et en quicte les dits Jehan de Sanguey, ladicte Jehannecte sa femme et tous autres. — Le huictiesme jour de janvier l'an mil quatre cens soixante et quatre.

(Collection de M. Thomas Phillipps. — 1464.)

7425. — Compte fait et rendu par Jehan Bernard, recepveur des fruits, prouffits et revennues des terres, chastellenyes et seigneuries de Vounent et Marue-

nent, pour très hault et puissant seigneur MS le comte de Dunois et de Longueville, seigneur de Parthenay, — de toutes les receptes, mises et despenses faites par icelluy receveur pour troys ans entiers, commencent au jour et feste sainct Jehan Baptiste, mil CCCC LXIIII.

(Cahier in-folio de 10 feuillets. Néant.)

(Bibliothèque de la ville de Paris. — 1468.)

7426. — En ce livre sont enregistrées les status et ordonnances de la noble et dévote confrarie Nostre Dame aux frères, presbtres, bourgois et bourgoises de ceste bonne ville et cité de Paris, icelles escriptes et mises par ordre l'an mil cccc soixente huit.

In-folio, beau vélin, écrit à longues lignes de 33 à la page. Une miniature en tête, école flamande, peinture enfarinée et sans caractère. (M. Leroux de Lincy a publié sur ce manuscrit des recherches concluantes.)

(Catalogue de Joursanvault, n° 1,432 — 1471.)

7427. — Charles, duc de Bourgogne, remet à Pierre Maucomble, povre ancien homme chargé de femme et de neuf enfans, la moitié de la somme qu'il devait au receveur de Ponthieu, pour prix de l'adjudication de certaine quantité de bois dont il n'a pu faire son profit, à cause des gens de guerre en garnison, tant à Abbeville, qu'au pays à l'environ.

(British Museum, n° 156. — 17 novembre 1476.)

7428. — Role de dépenses paiées par Jehan Raguier.

Dons et récompensacions.

7429. — A Geffroy de Lannoy, nagaires grenetier du grenier à sel estably à Falaise, la somme de 315 l. t.

7430. — A maistre Pierre Choinet, médecin et astrologien dudit seigneur, la somme de 300 liv. t. à lui donnée et ordonnée par ledit seigneur, pour le récompenser de plusieurs voyaiges par lui faiz, devers ledit seigneur, en ceste présente année.

Nous, Loys, par la grace de Dieu, roy de France. — Donné au Plessis du Parc, le XVIJ^e^ jour de novembre, l'an mil cccc soixante et seize. (Rouleau de trois pieds de longueur.)

(Bibliothèque Nationale. Non catalogué. — 19 décembre 1477.)

7431. — L'an mil cccc soixante dix sept, le vendredi XIXe jour de décembre, pardevant nous, Michel Courteval, — fut baillié et adjugié — à Guillaume Holleau, maçon, demourant à Mante, à faire de son mestier de maçonnerie en l'ostel du roy, à Mante, les réparacions qui ensuivent. (Le détail a peu d'intérêt.)

(British Museum, n° 2,490. — Aoust 1480.)

7432. — Roole des parties baillées et délivrées

par le commandement de la royne, par Martin du Boys, argentier, — au moys d'aoust mil cccc quatre vingts. — Orfavrerie : à Lambert Desey, orfévre de ladicte dame, pour plusieurs parties de son mestier, faites par le commandement de la dicte dame et dont elle n'a voulu aultre déclaracion estre faicte. LVI l. II s.

(Bibliothèque du Louvre. F. 145[3]. — 15 mai 1489.)

7433. — Les généraulx conseillers du roy NS — ont fait recevoir — la somme de neuf vings livres tournois, par maistre Paule Emylius, orateur et croniqueur lombart, à luy ordonné par le roy NdS, pour sa pension. — Escript le quinziesme jour de may l'an mil cccc quatre vings neuf.

(Catalogue de Joursanvault, n° 1,225. — 1490.)

7434. — Acte de foi et hommage rendu le 22 décembre 1490, à Philippe de Commynes, chevalier, comte de Dreux et seigneur d'Argenton, par Michel Deschamps, pour un fief assis en la paroïsse de Prédenche, relevant du comté de Dreux.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE MÉTHODIQUE.

DIVISION.

1. Officiers du duc, translateurs, poëtes, historiens.
2. Médecins et chirurgiens.
3. Peintres et enlumineurs.
4. Peintres-verriers.
5. Écrivains copistes.
6. Sculpteurs, tailleurs de pierre, huchiers.
7. Architectes, maîtres des œuvres, maîtres maçons.
8. Orfévres, émailleurs, graveurs.
9. Libraires et relieurs.
10. Ménestrels, musiciens, tabourins, baladins.
11. Chantres.
12. Brodeurs.
13. Tapissiers de haulte lice.
14. Métiers divers.
15. Fous et nains.

OFFICIERS DU DUC D'ORLÉANS, TRANSLATEURS, POETES ET HISTORIENS.

Amyen (Benoist d').
Arbouville (Charles d').
Astezan (Nicolas).
Aubert (Jehan).
Austria (Jehan de).
Belin (Thenot).
Belleville (Jacques de).
Bez (Guiot de).
Bidault (Guillemin).
Bonne (Jehan).
Boucicaut (Jehan le Mengre).
Boulinvilliers (Philippe de).
Boulinvilliers (Pierre de).
Brancart (Guillaume).
Brankain (Guillemin de).

Officiers du duc d'Orléans, translateurs, poëtes et historiens (suite).

Brillac (Georges de).
Brucelles (Jehan de).
Cadart (Jehan).
Caillau (Antoine).
Chambli (Jehan de).
Chambli (Philippe de).
Chastellain (Adam).
Chauvet (Pierre).
Chicot (Henry).
Chimay (Jehan de).
Colin (Estienne).
Commynes (Philippe de).
Courtecuisse (Jehan).
Dampmartin (Thomas).
De la Mote (Regnault).
De la Roche (Le Bastard).
De la Vigne (Gace).

[illegible]

Jaun (le) (Jehan de).
Jehan.
Josserouin.
Latainier (Jeffroy).
Le Galois de [illegible].
[illegible]
Le Ver (Hugue).
Le Voyeur (Georges).
Lize (Guillaume).
Londe (Jehan de).
Luce (Antoine de).
Lussay (Antoine de).
Maillart (Olivier).
Mangny (Michel).
Moncassie (Georges de).
Montasie (Georges de).
Montault (Denis de).
Mouzay (Alain de).
Nery (Lois de).
Nicholas (Jehan).
Orleans (Jehan d').
Orleans (Philippot d').
Ormes (Gilles des).
Paris (Jehan de).
Partie (Henry).
Pasquet (Gillie).

[illegible]

Saint-Aubin (Philippe de).
[illegible]
Villeneuve (Jehan de).
[illegible]
Vivian (Guillaume).
[illegible]

MÉDECINS ET CHIRURGIENS.

Abbe (Jehan d').
[illegible] (Geoffroy).
Arrent (Pierre de).
Beaumont (Jean de).
Becheteau (Pierre).
Berne (François de).
Berthier (Jehan).
Bombelles (Salmonde).
Bombelles (Pierre de).
Boucher (Guillaume).
Boulart (Gilles).
Bruges (Bartholomée de).
Bugne (Gabriel).
Borgeusis (Jehan).
Castian (Jehan).
Choinet (Pierre).
Contis (Evrart de).
Cornet (Guillaume).
Courrat.
Daret (Pierre).

Médecins et chirurgiens (suite).
De la Chambre (Guillaume).
Descène (Pierre).
Escauart (Jehan).
Fève (Julyan).
Flory de Guier (Antoine).
François.
Freron (Regnault).
Fusoris (Jehan).
Gelu (Jaques).
Gille.
Girart (Pierre).
Gorre.
Goussaille.
Jehan.
Jondoigne (Jehan de).
Justines (Raoul de).
Lelièvre (Jehan).
Le Hure (Jehan).
Le Moyne (Pierre).
Le Pelletier (Guillaume).
Le Riche (Aubry).
Lupis (Jehan de).
Mansel (Baude).
Marle (Jehan de).
Mathieu.
Montnantueil (Jehan de).
Orléans (Jehan d').
Philippe.
Pion (Girart).
Poitevin (Robert).
Ponceau (Jacques).
Prusse (Jehan de).
Regnault (Mahieu).
Ricaffin (Froment).
Richard (Pierre).
Roiche (Simonde).
Serin (François de).
Sève (Pierre de).
Thomas (Jehan).
Vaulx (Pierre de).

PEINTRES ET ENLUMINEURS.

André (Piètre).
Aquilefage (Jacquet de).
Beaumeteau (Girart de).
Benne (Jehan).
Bersejay (Jehan).
Biterne (Jehan).
Bonneret de Milan (Cathelain).
Burter (Laurent).
Colin (Olivier).
Corolleau (Allain).
Coste (Jehan).
Dijon (Pierin de).
Etienne.

Peintres et enlumineurs (suite).
Fontenay (Guillaume de).
Fouquet (Jehan).
Furnes (Garnier de).
Gauchier.
Grant Dent (Copin de).
Guillot.
Haincelin (Jehan).
Imperiato (Jehan).
Isambart (Colin).
Jehan.
La Fontaine (Colin de).
La Fontaine (Livain de).
Le Briois (Jehannin).
Loyseau (Guillaume).
Mante (Guillaume de).
Merties (Colinet de).
Moreau (Jehan).
Orliens (Girart d').
Parchet (Jehan).
Perret (Pierre).
Presse (Angelot de la).
Reclame (Antoine de).
Remiot (Pierre).
Saint-Cloy.
Testart (Robinet).
Yrland (Jehan).

PEINTRES-VERRIERS.

Blanquart (Philippe).
Brehal (Guillemin).
Brisetout.
Brisetout (Guiot).
David (Pierre).
Jehan.
Leloup (Claux).
Montglareve (Roulent de).

ÉCRIVAINS-COPISTES.

Amboise (Pierre).
Angevin (Thevenin).
Arbalestrier (Guillaume).
Chevreul (Eliot).
Colin (Jacob).
Colin (Jehan).
De la Mote (Yvonet).
Fouquère (Jehan).
Hemart (Jehan).
Huguenet (Jacques).
Jahenet (Johan).
Lamyon (Jehan).
Le Buef.
Richart (Bertrand).
Rouget (Jeannin).
Thomas (Jehan).

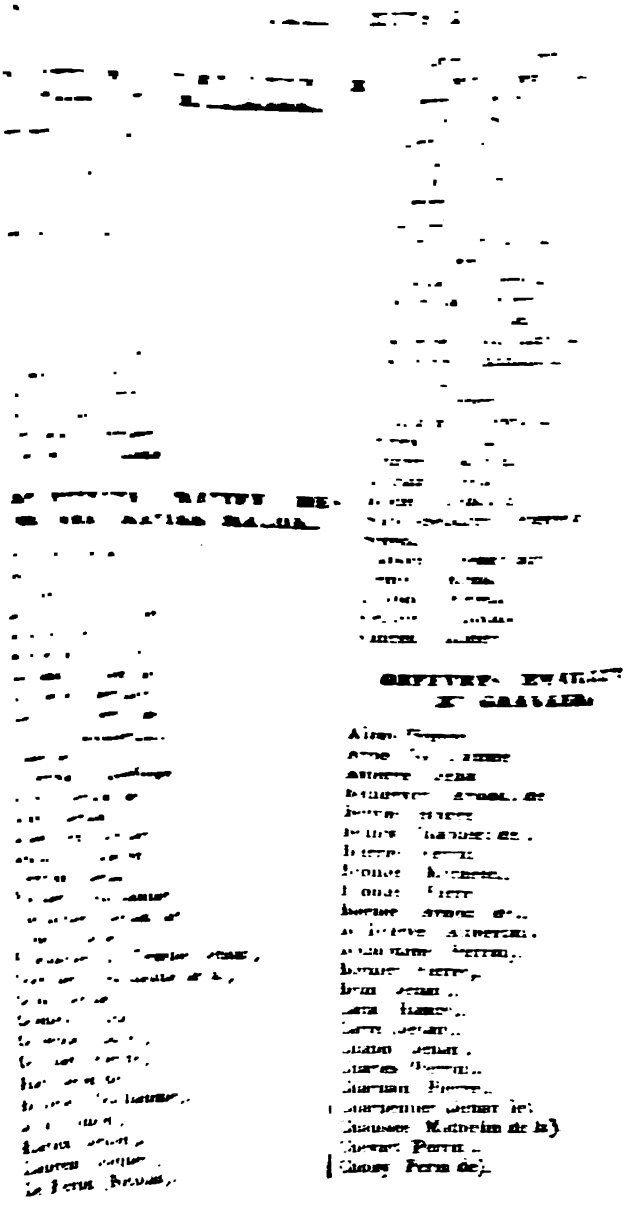

Orfévres, émailleurs et graveurs (suite).

Girasse (Guillemin).
Harrebourt (Jehan).
Compains (Alains de).
Compere (Jeannin).
Comy (Cosme).
Coquelet (Herbin).
Croist (Hance).
Dampmartin (Bureau de).
Dans (Jaquemet).
Darbois (Henry).
Daynse (Henry).
De la Dehors (Pierre).
De la Haye (Pierre).
De la Rotie (Jehan).
Desey (Lambert).
Desloys (Gauvain).
Desture (Josset).
Deuzen (Henry).
Dory (Jehan).
Duboys (Jehan).
Dufour (Noel).
Du Martray (Robin).
Du Pont (Colin).
Du Roone (Jehan).
Du Vivier (Jehan).
Esmery (Jehan).
Feliault (Michel).
Feudric (Jehan).
Follet (Antoine).
Freset (Perrin).
Fusre (Lorens).
Giffart (Guillaume).
Giffart (Nicolas).
Hasart (Jehan).
Hébert (Jehan).
Hermant.
Hervieu.
Hune (Perrin).
Jaqueti.
Katan (Guillaume).
La Grange (Denisot de).
Laon (Colart de).
Le Barrois (Jehan).
Le Bel (Symmonet).
Le Boiteux (Guillaume).
Le Breton (Richard).
Le Charron (Nicolas).
Le Cointe (Pierre).
Le Conte (Jehan).
Le Fèvre (Climent).
Le Fèvre (Jehan).
Le Lièvre (Hue).
Le Maire (Pierre).
Lengres (Thomas de).
Lessayeur (Jehan).

Orfévres, émailleurs et graveurs (suite).

Lesture (Jehan).
Loys.
Luc (Jehan du).
Luillier (Perrin).
Lyon (Jaquet de).
Lyon (Jehan de).
Maleboce (Thibaut).
Massicot (Jehan).
Maylet (Perrin).
Mignoz (Guillaume).
Montaigne (Jehan de).
Mustre (Hanroy de).
Muteau (Jehan).
Nofiex (Jehan).
Nyvart (Perrin).
Orléans (Jehan d').
Orlent (Thomassin).
Palme (Loyset).
Parent (Pierre).
Paulmier (Thibault).
Petit (Girardin).
Quarré (Jehan).
Quoniam (Andriet).
Raoullin (Périn).
Reims (Girart de).
Rochefort (Jehan de).
Roteria (Pierre).
Rouan (Girardin de).
Roussel (Herman).
Saiget (Gillet).
Tourne (Pierre de).
Vaillant (Jehan).
Veryns (Ancellet).
Vilain (Jehan).
Vivario (Jehan de).

LIBRAIRES ET RELIEURS.

Accard de Chauny.
Adam (Jehan).
Arras (Jehan d').
De la Soullie (Guillaume).
Deschamps (Guillaume).
Du Trenon (Henry).
Foubert (Huguet).
Le Boutillier (Lubin).
Lempire (Olivier de).
Lengevin (Estienne).
Le Prevost (Gilles).
Lescuier (Robert).
Lomme (Yvon).
Maubeuge (Thomas de).
Milon (Simmonet).
Mouchet (Jehan).
Pierre.

Libraires et relieurs (suite).
Richard (Jaques).
Tournes (Jehan de).
Uberton.

MÉNESTRELS, MUSICIENS, TABOURINS, BALADINS.

Alain (Jehan).
Albelin.
Albert (Jehan).
Allemaigne (Christophe d').
Almania (Bartholdo de).
Amour (Pierre Andreu d').
Avignon (Jehan d').
Bassent.
Bioche (Jehan).
Bombarde (Gobozo).
Bononia (Blaise de).
Bourgois (Colinet).
Brebant (Hennequin de).
Castillon (Jehan).
Champeaux (Jehan).
Coulongne (Ernoulet de).
Coulongne (Jehan).
Courrat.
Courrat (Robin).
Cremat (Antonio de).
Cumbert (Jehan).
Dumoustier (Jehan).
Dumoustier (Laurencin).
Duperat (Marsault).
Esturion (Jehannin).
Fernagu (Jehan).
Fleury (Pierre).
Frochain (Pierre).
Gaignart (Laurent).
Garson (Gentil).
George.
Gillet.
Gubozo.
Guillaume.
Guillos.
Guin (Jehan).
Haikilbech (Hennes).
Haincelin.
Hainchemen.
Herbelin.
Hubresuba (Henri).
Jacotin.
Jondoigne (Jehan).
Launay (Perrinet de).
Le Bascle (Laurencin).
Le Bedon (Antoine).
Le Bourg (Colinet).
Le Bourg (Jehannin).
Le Bourgeois (Colinet).
Ménestrels, musiciens, tabourins, baladins (suite).
Le Cou (Pierre).
Le Fèvre (Hanequin).
Le Fèvre (Jaquemart).
Le Fèvre (Jehan).
Le Grant (Jehan).
Le Grecque (George).
Lestureur (Mathieu).
Leurebercre (Nicolas).
Liemant (Fraussequin).
Liemant (Jehan).
Lille (Jehan de).
Lorencin.
Loutrequin.
Malaquis (Pierre).
Mallet (Jehan).
Mallet (Petit Jehan).
Marquedante (Colin).
Merlin.
Naquerel (Jehan).
Notquin (Jean).
Orleberch (Hennequin).
Perrot (Jehan).
Petit (Jacquinot).
Petitgay (Jehan).
Pierre.
Planchette (Antoine).
Planzof (Henry).
Poitevin (Jehan).
Querquebe (Jehan).
Querquebe (Thomas).
Rappelin.
Roquelet (Jehan).
Roquelet (Robin).
Rudelin.
Saint-Avy (Oudin de).
Savilliant (Jaques de).
Sedric.
Semert (Jean).
Senoulez (Jehan).
Soton (Guillaume).
Stil (Jean).
Thomas (Jehan).
Triboux.
Vbrayse (Nicolaus).
Vervel (Pierre de).
Villain (Gilet).
Woualdec (Jaquelin de).
Woye (Copin de).
Woytinguan (Guillaume).

CHANTRES.

Billart (Pierre).
Charlot.
Croquemeure (Jehan).

Chantres (suite).
Guiart (Charlot).
Guillaume.
Jacques.
Jauvier.
Le Gronig (Guillaume).
Lepaige (Jehannette).
Le Rouge (Guillaume).
Leteneur (Etienne).
Mathieu.
Nicolle.
Paulmier (Jehan).
Perrinet.
Piefort.
Pierre.
Roullin (Johannes).
Thomas, le jeune.

BRODEURS.

Almania (Christ. de).
Bieure (Estienne de).
Clarcy (Guillemin de).
Clarcy (Jehan de).
Dedru (Esterlin).
Gallon (Pierre).
Hongre (Estienne de).
Leiry (Guillaume de).
Lepanetier (Huet).
Limesque (Guillaume).
Milan (Joseph de).
Puimagot (Jehan).
Salle (Andrieu de la).
Sandrin.
Spront.
Varennes (Robert de).

TAPISSIERS DE HAULTE LICE.

Bataille (Colin).
Bataille (Nicolas).
Croisetes (Jehan de).
Diennys (Alain).
Dordin (Jaquet).
Genest (Jehan).
Jondoigne (Jehan de).
Labourdieu (Pierre).

MÉTIERS DIVERS.

Abeville (Jehan d'), potier d'étain.
Alemaigne (Jehan d'), serrurier.
Alumniaco (Jehan), mercier d'Asti.
Bellono (Antonio), épicier d'Asti.
Bonpuis (Thevenin de), pelletier.
Boyvin (Robin), fondeur.
Carel (Louis), horloger.

Métiers divers (suite).
Catoires (Perminet), gaînier.
Chartres (Jehan de), brodeur.
Cuissot (Thiebaut de), drapier.
De la Fosse (Simmonet), archalleur.
Derppy (Jehançon), apoticaire.
Dubois (Salmon), barbier.
Du Hest (Laurent), faiseur de harpes.
Felart (Jehan), esperonnier.
Feliant (Guillaume), barbier-médecin.
Forestain (François), épicier.
Fremault (Jehan), escringuier.
Gombaut, jardinier.
Guernier (Guillaume), potier.
Jouvenal, joueur d'échecs.
La Goutière (Jeanne), sage-femme.
Lanbreni (Jacob), maître menusier.
Le Fèvre (Godefroy), apoticaire.
Le Queux (Pierre), horloger.
Lorens, faiseur d'orgues.
Mauduit (Jehan), tailleur.
Mer (Manuel de la), marchant.
Mesmin (Jehan), horloger.
Persant (Philipot), jardinier.
Poiselart (Watier), chaudronnier.
Sansson, serrurier.
Sore (Jehan), natier.
Tartarin (Michel), marchand de peaux.
Troyes (Jehan de), sellier.

FOUS ET NAINS.

Belet.
Belon.
Blondel.
Cailletin.
Coiguac.
Colas.
Collart.
Coquinet.
Coquinette.
Gillon.
Gilot.
Guillaume.
Hanotin.
Jehan.
Jehanne.
Jehannet.
Marguerite.
Nainquiere.
Navete.
Ogier.
Perry.
Pierre.
Thommine.
Triboullet.
Trinon.
Verjat.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Abbeville (Jehan d'), potier d'estain, 5904.
Acciard de Chaunt (Simon), relieur, 7123.
Adam (Jehan), relieur, 7390.
Adoubt (Jehan), maître maçon, 5933.
Alain (Jean), ménestrel, 5730.
Albe (Jehan d'), médecin, 7205.
Albelin, ménestrel, 5728, 6020, 6233.
Albert (Jehan), tabourin, 7204.
Alemaigne (Jehan d'), serrurier, 6060.
Allais (Simon), orfevre, 6030.
Allemaigne (Christophe d'), ménestrel, 5693.
Allencquin (Geoffroy), chirurgien, 7037.
Almania (Bartholdo de), musicien, 5391, 5409, 5606.
Almania (Christoforus de), maistre brodeur d'Asti, 5433.
Alof, bastard de Clèves, 7085, 7093.
Alumniaco (Johan), mercier d'Asti, 5432.
Amboise (Pierre d'), écrivain, 6784.
Amour (Pierre Andreu d'), bastelleux, 6984.
Amyen (Benoist d'), officier du duc, 6754, 6825.
André (Pietre), peintre, 6757, 6761, 6999, 7020, 7021, 7028, 7033, 7053, 7076, 7086, 7088, 7099, 7146, 7156.
Angevin (Thevenin), écrivain, 5678, 5703, 5709, 5725, 5762, 5820, 5868.
Aquilesage (Jacquet de), peintre, 7311.
Arbalestrier (Guillaume), écrivain, 7421.
Arbelin. Voyez *Herbelin*.
Arbouville (Charles d'), officier du duc, 6900.
Arode (Guillaume), orfèvre, 5494.
Arras (Jehan d'), libraire.
Arrech (Pierre de), médecin, 5687, 5748.
Asnières (Jehan d'), orfèvre, 5897.
Astezan (Nicolas), secrétaire du duc, 6720, 6757, 6775, 6844.
Aubelet (Jehan), maçon général, 5971, 7342.
Aubert (Jehan), officier du duc, 6845.
Aubertin, orfèvre. Voyez *Boisl-fèves*.
Austria (Jehan de), maître en théologie, 5876.
Avignon (Jehan d'), ménestrel, 6233.
Avisart (Robin), maître des œuvres, 5923.

B

Barthelomé. Voyez *Bruges*.
Bassent, trompette, 5479.
Bataille (Colin), tapissier, 5523, 5540.
Bataille (Nicolas), tapissier de haulte lice, 5705, 5872.
Baudevort (Arnoul de), orfèvre, 6232.
Beaujeu (Simon de), maître des œuvres, 7410.
Beaumetrau (Girart de), peintre, 5690.
Beaumont (Jean de), médecin, 5942.
Béchebien (Pierre), médecin, 6304, 6314.
Belet, folie, 7160.
Belin (Thenot), officier de la duchesse, 6911.

Belleville (Jaques de), officier du duc, 6754.
Bellono (Antonio), épicier d'Asti, 5431.
Belon, folle, 6742, 6969, 7042.
Belyne (Hance), orfèvre, 6258.
Benne (Jehan), peintre, 7297.
Bernardot (Jehan), maçon sculpteur, 6708.
Berni (François de), médecin, 5685.
Bersejat (Jehan), peintre, 5799.
Berthier (Jehan), médecin, 5370.
Bethisy (Raoulet de), orfèvre, 6061.
Bez (Guiot de), officier du duc, 6832.
Bidault (Guillemin), officier du duc, 6872.
Bieure (Estienne de), brodeur, 5782.
Bignier (Thomas). Voyez *Vegnier*.
Billart (Pierre), chantre, 6756.
Bioche (Jehan), ménestrel, 7149.
Biterne (Jehan), peintre, 5516.
Biterne (Perrin), orfèvre, 5700, 5722.
Blanquart (Philippe), verrier, 5841 à 5849, 6023.
Blondeau (Michelet). Voyez *Blondel*.
Blondel, fou, 6033.
Blondel (Michellet), orfèvre, 6251, 6312.
Blondel (Pierre), orfèvre, 5537, 5628, 5900.
Boemel (Arnoul de), graveur de seaulx, 6024.
Boillefèves (Aubertin), orfèvre, 6066, 6186, 6199, 6234, 6239, 6243, 6261.
Bombarde (Gobozo), ménestrel, 5638.
Bombelles (Salmon de), médecin, 7163.
Bonbelles (Pierre de), médecin, 6755.
Bonhomme (Perrin), orfèvre, 5483, 5485.
Bonne (Jehan), maistre de grammaire, 5640.
Bonneret de Milan (Cathelain), peintre, 5573.
Bononia (Blaise de), trompete, 5391, 5409.
Bonpuis (Thévenin de), pelletier, 5780.
Bordier (Pierre), orfèvre, 5652.
Boucher (Guillaume), médecin, 5875, 5942.
Boucicaut (Jehan le Meingre), maréchal de France, 5524, 5525, 5547, 5599.
Boulart (Gilles), médecin, 6788, 6792, 6795, 6796.
Boulinvilliers (Philippe de), officier du duc, 6757, 6934.
Boulinvilliers (Pierre de), officier du duc, 6757, 6935.
Bourée (Jean), maître des œuvres, 5765, 5776, 5840.
Bourg (Colinet). Voyez *Le Bourg*.
Bourgois (Colinet), ménestrel, 5569, 6020, 6233.
Bouteron (Jehan), maître maçon, 7247.
Bovin (Robin), fondeur, 7260.
Brancart (Guillaume), officier du duc, 6885.
Brankain (Guillemin de), officier du duc, 6869.
Brebant (Hennequin de), joueur de pées, 5858.
Brehal (Guillemin), peintre verrier, 7423.
Brillac (Georges de), officier du duc, 6753, 6816.
Briseton, verrier, 7314.
Brisetout (Guiot), verrier, 7359, 7382.
Brucelles (Jehan de), officier du duc, 6868.
Bruges (Barthelomée de), médecin, 5316, 5336, 5338.
Brun (Jehan), orfèvre, 5529, 5906.
Bugne (Gabriel), médecin, 7203, 7244.
Burgensis (Jehan), médecin, 7130, 7162, 7209.
Burter (Laurent), peintre, 7297.

C

Cadart (Jehan), officier du duc, 6757, 6884.
Caillau (Antoine), officier du duc, 6757, 6909.
Caillau (Jehan), médecin, 6755, 6839, 6995, 7020, 7100.
Caillefin, fol, 7221.
Caliano (Johan de), maistre maçon d'Asti, 5608.
Cannetel (Bernard), maître des œuvres, 5776, 5888, 5910, 5918, 6028.
Carat (Hance), orfèvre, 5543, 5547, 5551 à 5556, 5695.
Carcint (Pierre de), maître des œuvres, 7332.
Carel (Louis), horloger, 7261.
Carré (Jehan), orfèvre, 5506, 5914, 7378.
Castillon (Jehan), bastelleur, 7019.

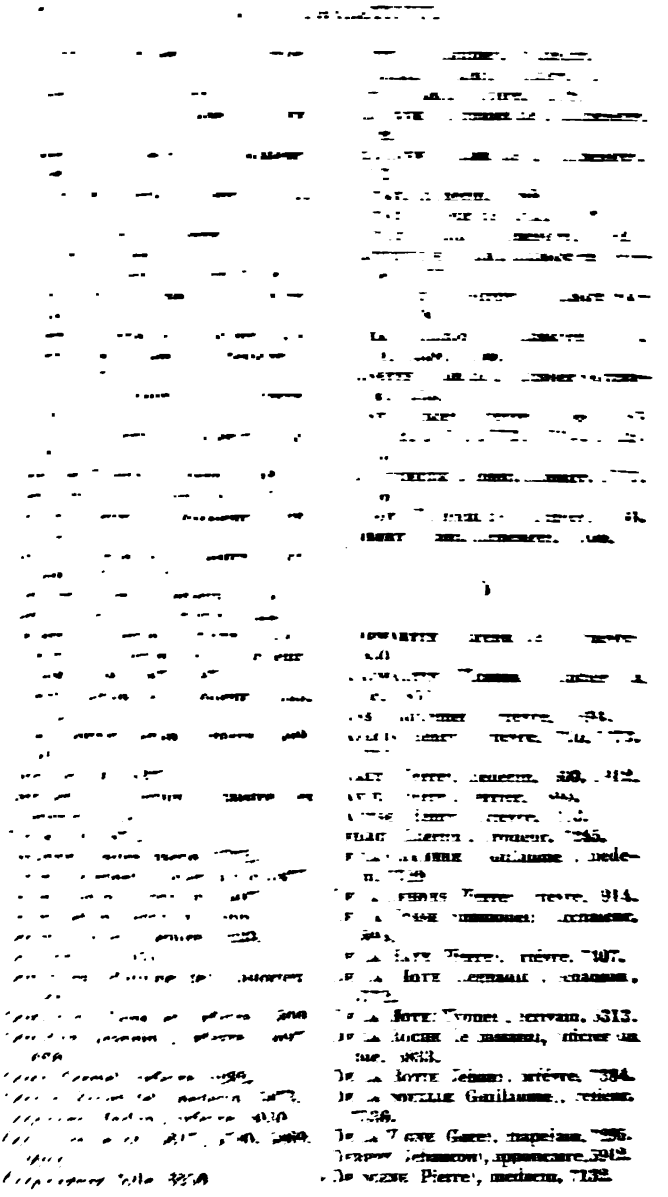

Deschamps (Eustace), dit Morel, 5598, 5632, 5864.
Deschamp (Guillaume), libraire, 5668, 5672, 5909, 6029.
Desey (Lambert), orfévre, 7432.
Des Loys (Gauvain), orfévre.
Desture (Josset), orfévre, 5779.
Deuzen (Henry), orfévre, 7147.
Diennys (Alain), tapissier de haulte lice, 5676.
Dijon (Jehan de), maître maçon, 7370.
Dijon (Piérin de), peintre, 5805.
Doce (Jehan), maître maçon, 7372.
Doche (Jehan), maistre ès ars, 5873.
Dordin (Jaquet), tapissier de haulte lice, 5675, 5928.
Dory (Jehan), orfévre, 5661, 5722, 5803.
Du Bois (Salmon), barbier, 5518.
Du Boys (Jehan), graveur de sceaux, 5628.
Dufour (Noël), orfévre, 5722.
Du Herlin (Robert), poëte, 7060.
Du Hést (Laurent), faiseur de harpes, 5813, 5917.
Du Liége (Jehan), charpentier sculpteur, 5887, 5892.
Dulmont (Simon), translateur, 5828.
Du Martray (Robin), orfévre, 5939, 6305.
Du Mas (Jehan), officier de M. de Beaujeu, 6936.
Du Moustier (Jehan), joueur de personnages, 7258.
Du Moustier (Laurencin), joueur de personnages, 7258.
Duperat (Marsault), tabourin, 7032.
Du Pont (Colin), orfévre, 5915.
Duque (Raoulet), huchier, 5891.
Du Roone (Jehan), orfévre, 5480, 5481.
Durebent (Jehan), maître des œuvres, 7394.
Du Solier (Danyel), officier du duc, 6754, 6824.
Dutaillis (Jacob), maître maçon, 5839.
Du Trenon (Henri), libraire, 5641, 5650.
Du Vivier (Jehan), orfévre, 5440, 5502, 5766, 7328.

E

Elbelin. Voyez *Herbelin*.
Emylius (Paule), chroniqueur, 7433.
Engevin. Voyez *Lengevin*.
Escanart (Jehan), médecin, 7043.
Esmery (Jehan), orfévre, 5774.
Esturion (Jehannin), joueur de personnages, 5546, 5634.
Étienne, lecteur, 5875.
Étienne, peintre, 7248, 7254.

F

Faret (Françoys), officier du duc, 6754, 6820.
Felart (Jehan), esperonnier, 7055.
Feliant (Guillaume), barbier médecin, 6695.
Feliault (Michel), orfévre, 6760.
Fernagu (Jehan), ménestrel, 5731.
Ferrant (Jehan), maître des œuvres, 5866.
Feudric (Jehan), orfévre, 5564.
Fève (Julyan), médecin, 6302, 6314.
Fleury (Pierre), tabourin, 6667, 6684, 6991.
Flory de Guier (Antoine), médecin, 7201.
Flotart (Guillaume), maître des œuvres, 7409.
Follet (Antoine), orfévre, 6030.
Fontaines (Jehan de), maître maçon, 6026, 6028, 7289.
Fontenay (Guillaume de), officier du duc, 6754, 6827.
Fontenay (Guillaume de), peintre, 6444.
Forest (Huguelin de la), tailleur de pierres et sculpteur, 5888, 5890.
Forestain (François), espicier, 5755.
Foucault (le bastard), officier du duc, 6830.
Foubert (Huguet), libraire, 5941.
Fouilloy (Oudart du), maistre d'escole, 6231.
Fouquere (Jehan), écrivain, 6774, 6777, 6781, 6782, 7026, 7049, 7050.
Fouquet (Jehan), peintre, 7101.
Fourcy (Jean), maître maçon, 5920.
Fouringuet (Richart), officier du duc, 6877.
François, chirurgien, 5790.
Frankelen dit Temple (Jehan), maître des œuvres, 7413.
Fremault (Jehan), escringuier, 5945.
Freron (Regnault), médecin, 7327.
Freset (Perrin), orfévre, 5644.
Fricon (le bastard), officier de la duchesse, 6908.

Frochain (Pierre), ménestrel, 6032.
Froissart (Jehan), historien, 5557.
Furnes (Garnier de), peintre, 5908.
Fusoris (Jehan), médecin, 5798.
Fusre ou Fufre (Lorens), orfévre, 5542.
Fuzel er (Pierre), officier du duc, 6841.

G

Gaignart (Laurent), ménestrel, 7279.
Gallon (Pierre), brodeur, 7027.
Garencières (Jehan de), officier du duc, 5517.
Garson (Gentil), tabourin, 7142.
Gastine (Guillaume de la), maître maçon, 7294.
Gauchier peintre, 7253, 7256, 7257.
Gaviau (Guillaume), officier du duc, 6757.
Gelo (Jaques), médecin, 5942.
Genest (Jehan), tapissier, 5855.
George, ménestrel, 5569, 5625, 5726, 5860.
George, joueur de luth, 7071.
Gerbet (Nicolas), maistre ès ars, 6017.
Giffart (Guillaume), orfévre, 5647.
Giffart (Nicolas), orfévre, 5664.
Gille, médecin, 5308.
Gillet, hasteleur, 7258.
Gillon, folle, 6749.
Gilot, fou, 5767, 5869, 6033.
Gilot (Jehan), maître maçon, 7342, 7372.
Girardin, huchier, 5851.
Girart (Pierre), chirurgien, 7108.
Gombaut, jardinier, 5683.
Gomelli (André), maître maçon, 7247.
Gorre, chirurgien, 6638.
Goulain (Jehan), maistre en théologie, 5650.
Gousaille, médecin, 6701.
Gouyon (Jehan), officier du duc, 6754, 6828.
Grant Dent (Copin de), peintre, 5805.
Grante (Jehan), écuyer, 6710.
Gubozo, ménestrel, 5596.
Guernier (Guillaume), potier, 5918.
Guerreau (Jehan), officier de M. de Beaujeu, 6939.
Guiart (Charlot), chantre, 6756, 6865.
Guidoine (Jehan). Voyez *Jondoigne*.
Guignon (Colin), maître maçon, 7342, 7372.
Guillaume, chantre, 6747.
Guillaume, fou, 6033.
Guillaume, menestrel, 5334.
Guillot, peintre, 6704.
Guillos, ménestrel, 5335, 5399.
Guin (Jehan), ménestrel, 6296.
Gutuari (Pierre), maître des œuvres à Asti, 5395, 5410.

H

Haihilbech (Hennes), ménestrel, 5732.
Haincelin, ménestrel, 5862.
Haincelin (Jehan), enlumineur, 6673.
Hainchemen, ménestrel, 5862.
Han (Jean de), maître maçon, 5927.
Hanotin, fou, 5780, 5869.
Harvien (Jehan), tailleur d'ymaiges, 6992.
Hasart (Jehan), orfévre, 5804.
Hauguet (Simon), officier du duc, 6914.
Hébert (Jehan), orfévre, 5915, 6030
Hemart (Jehan), écrivain, 7120.
Hennotin. Voyez *Hanotin*.
Herbelin, ménestrel, 5569, 6020.
Herenc (Baudet) de Chalon, poëte, 6677.
Hedouville (Philippe de), officier du duc, 6753.
Hermant, orfévre, 5766, 7412.
Hervien, orfévre, 5505.
Holleau (Guillaume), maître maçon, 7431.
Honore (Estienne le), brodeur, 5637.
Hornaing (Jehan Jacobert de), docteur ès loix, 5368.
Hubelin (Guillmin), officier de la duchesse, 6913.
Hubelin (Jamet), officier du duc, 6879.
Hubresuez (Henry), ménestrel, 5833.
Hugue (Piercequin), huchier, 6081.
Huguenet (Jacques), écrivain, 7073.
Hune (Perrin), orfévre, 5648, 5722, 5803, 7331.
Hure (Pierre). Voyez *Hune*.

I

Imperiato (Jehan), peintre d'Asti, 5389, 5399, 5404, 5405, 5411, 5414.
Isembart (Colin), peintre, 5880.

J

Jacotin, joueur de harpe, 7229.
Jacques, chantre, 6756, 6863.
Jaqueti, orfévre d'Asti, 5401, 5412.
Janvier, chantre, 6756, 6866.
Janville (Jehan de), le bastard, 6307, 6445.
Jehan, fol, 7278.
Jehan, le paintre, 5328.
Jehan, chirurgien, 6840.
Jehan le verrier, 5332.
Jehan, prieur de Cisteaux, 5656.
Jehanne, folle, 6742.
Jehannet, fol, 6676, 6696.
Jehan Jehennet, écrivain, 5851.
Jolis (Simon), maître des œuvres, 6446.
Jondoigne (Jehan de), chirurgien, 6298, 7068, 7416.
Jondoigne (Jehan), harpeur, 6767, 6790.
Jondoingne (Jehan de), tapissier, 5944.
Jossequin, officier du duc, 6873.
Jouvenal, nègre, joueur d'échecs, 6877, 6880.
Justines (Raoul de), médecin, 5942.

K

Karat. Voyez *Carat*.
Karico (Jehan), maistre des œuvres, 5533.
Kavan (Guillaume), orfévre, 6260.
Krest. Voyez *Croust*.

L

Labaive (Colin de), huchier, 5521.
Labourbien (Pierre), tapissier de haulte lice, 5769.
La Fontaine (Colin de), peintre, 5805.
La Fontaine (Livain de), peintre, 6286, 6311.
La Goutiere (Jeanne), sage-femme, 5775.
La Grange (Denisot de), orfévre, 7003.
Lamyon (Jehan), écrivain, 7358.
Landreni (Jacob), maistre mennisier, 6974, 6982.
Laon (Colart de), peintre, 5493, 5671, 5702, 5708, 5788, 5805, 5819, 5825, 5878, 5910, 5922, 5943.
Latachier (Joffroy), licencié, 6263.
Launay (Perrinet de), musicien, 6979.
Laurent (Jacques), maistre des œuvres, 5358.
Le Barrois (Jehan), orfévre, 5510.
Le Bascle (Laurencin), ménestrel, 6989.
Le Bedon (Anthoine), ménestrel, 6692.
Le Bel (Symmonet), orfévre, 5763.
Le Boiteux (Guillaume), orfévre d'Asti, 6671.
Le Bourc (Colinet), ménestrel, 5479, 5860.
Le Bourc (Jehannin), ménestrel, 5479.
Le Bourgois (Colinet), ménestrel, 5727.
Le Bouteillier (Lubin), relieur, 6770.
Le Breton (Richard), orfévre, 5484, 5488.
Le Brois (Jehannin), peintre, 5889.
Le Burc, écrivain, 7356.
Le Charron (Nicolas), orfévre, 6030.
Le Cointe (Pierre), orfévre, 7154.
Le Conte (Jehan), orfévre, 5508, 5511, 5803, 5913, 5924, 6030.
Le Cou (Pierre), ménestrel, 6021.
Le Féron (Nicolas), maistre juré des œuvres, 7335, 7377.
Le Fèvre (Climent), orfévre, 5657.
Le Fèvre (Godefroy), apoticaire, 5640, 5650, 5651.
Le Fèvre (Hanequin), joueur de personnages, 5546.
Le Fèvre (Jaquemart), joueur de personnages, 5546, 5548, 5634.
Le Fèvre (Jehan), orfévre, 5312.
Le Fèvre (Jehan), joueur de personnages, 5603, 5634.
Le Gallois de Bellouen, officier du duc, 6754, 6829.
Le Grant (Hugues), maître des œuvres, 7184.
Legrant (Jehan), joueur de harpe, 7124.
Le Grecque (George), joueur de harpe, 7031.
Le Gronic (Guillaume), chantre, 6756, 6855.
Le Hery (Simon), maître maçon, 5884.
Leiry (Guillaume de), brodeur et armurier, 5368, 7305.
Le Leu (Claux). Voyez *Le Loup*.

[illegible]

[illegible] (Guillaume), chantre, [illegible]

[illegible] (Albert), maçon, [illegible]

[illegible] (Albert), maître maçon, [illegible]

[illegible] (Albert), libraire, [illegible]

[illegible] (Jean), maître des œuvres, [illegible]

[illegible] (Noël), [illegible], 850.

[illegible] (Jean), orfèvre, [illegible]

[illegible] (Jean), orfèvre, [illegible]

[illegible] (Maillien), [illegible], [illegible]

[illegible] (Jeanne), chantre, [illegible]

[illegible] (Nicolas), ménestrel, [illegible]

Le [illegible] (Huguet), officier du duc, [illegible]

Le [illegible] (Georges), officier du duc, [illegible]

Liemant (Franssequin), ménestrel, [illegible]

Liemant (Jehan), ménestrel, 5745.

Lignano (Jacob de), maître maçon d'Asti.

Thiebaut de Ligni, maître des œuvres, 5355.

Lille (Jehan de), ménestrel, 5731.

[illegible] (Guillaume), [illegible]

[illegible] (Guillaume), officier du duc, [illegible]

[illegible] (Jean), libraire, 5902.

[illegible] (Jean de), maître en théologie, [illegible]

[illegible], [illegible], 7004.

[illegible] (Jean de), [illegible], [illegible]

[illegible] (Jean), ménestrel, [illegible]

[illegible] (Guillaume), peintre, 5601.

[illegible] (Jean de), orfèvre, [illegible]

[illegible] (Jean de), orfèvre, 5881, 7069.

[illegible] (Jean de), [illegible]

[illegible] (Antoine de), officier du duc, [illegible]

[illegible] (Perrin), orfèvre, 5535.

[illegible] (Jean de), maître des œuvres, [illegible]

[illegible] (Jean de), médecin, 7044.

[illegible] (Antoine de), officier du duc, [illegible]

[illegible] (Jacquet de), orfèvre, 6845.

[illegible] (Jean de), orfèvre, 5478.

M

Maillart (Olivier), cordelier, 7268.

Malaquis (Pierre), ménestrel, 7149.

Malebouche (Thibaut), orfèvre, 7285.

Mallano (Pierre de), maistre des œuvres d'Asti, [illegible]

Mallet (Jehan), ménestrel, 7149.

Mallet (Petit Jehan), ménestrel, 7149.

Mansel (Baudet), médecin, 7194.

Mante (Guillaume de), peintre, 7298.

Marchant (Pierre), maistre des œuvres, 5361, 5367, 5375.

Marguerite, folle, 7002.

Mariete (Demsot), valet de chambre, [illegible]

Marle (Jehan de), médecin, 5619.

Marquedante (Colin), ménestrel, 5479.

Marson (Jehan de), scelleur, 5629.

Massicot (Jehan), orfèvre, 7047.

Mathieu, chantre, 6756, 6867.

Mathieu, médecin, 5504.

Macheuge (Thomas de), libraire, 7283.

Mauduit (Jehan), tailleur, 5444.

Mangny (Mathelin), officier de la duchesse, 6907.

Mayley (Perrin), orfèvre, 5803.

Mer (Manuel de la), marchant de Jennes, 5486.

Merlin, ménestrel, 5719.
Merties (Colinet de), enlumineur, 6807, 6809.
Mesnin (Jehan), horloger, 7260.
Michelin (Thomas), maître maçon, 7342, 7367, 7372, 7385.
Mignoz (Guillaume), orfévre, 5541.
Milan (Joseph de), brodeur, 5574.
Milon (Simonnet), libraire, 5877.
Moncassie (George de), officier du duc, 6823.
Monceau (Guillaume de), dit Tignonville, maître des œuvres, 7155.
Mondone (Antoine de), maître maçon d'Asti, 5608.
Montasie (Georges de), officier du duc, 6754.
Montaignac (Jehan de), orfévre, 7241.
Montault (Denis de), officier de la duchesse, 6903.
Montglareve (Roulent de), verrier, 6804.
Montnantueil (Jehan de), médecin, 5942.
Moreau (Jehan), enlumineur, 6772, 6780, 7251.
Morteau (Pierre), maçon sculpteur, 6800.
Mouchet (Jehan), relieur, 7391.
Mouzay (Alardin de), officier du duc, 6753, 6818.
Mustre (Hanroy de), orfévre, 5701.
Muteau (Jehan), orfévre, 7376.

N

Nainquiere, naine, 7129.
Naquerel (Jehan), ménestrel, 5731.
Navete, fol, 7159.
Nery (Loys de), officier de la duchesse, 6902.
Nicholas (Jehan), docteur en théologie, 7583.
Nicolle, chantre, 6756, 6853.
Nofiex (Jehan), orfévre, 6235.
Notquin (Jean), ménestrel, 5729.
Nyvart (Perrin), orfévre, 5623.

O

Ostellus, maître maçon d'Asti, 5616.
Ogier, fou, 5869.
Orléans (Jehan d'), le bastard, 6308, 6438, 6439, 6443, 6444 bis, 6639, 6666, 6709.
Orléans (Jehan d'), chirurgien, 7144, 7167.
Orléans (Philipot d'), officier du duc, 6847.
Orléans (Jehan d'), orfévre, 7240.
Orléans (Philippot d'), sculpteur, 7251.
Orlebergh (Hennequin), ménestrel, 5833.
Orlent (Thomassin), orfévre, 6030.
Oliens (Girart d'), peintre, 5342, 7286.
Ormes (Gilles des), officier du duc, 6754, 6826.

P

Palme (Loyset), orfévre, 6299.
Parchet (Jehan), peintre, 5723.
Paré (Robert), maître des œuvres, 6210, 6245.
Parent (Pierre), orfévre, 7241.
Paris (Jehan de), officier du duc, 6847.
Partie (Henry), officier du duc, 6876.
Pasquet (Gille), translateur, 5828.
Paulmier (Jehan), chantre, 6756, 6861.
Paulmier (Thibault), orfévre, 7207.
Perreniet, enlumineur. Voyez *Pierre Remiot.*
Perret (Pierre), peintre, 7263.
Perrinet, chantre, 6756, 6859.
Perrot (Jehan), tabourin, 7032.
Perry, fol, 5862.
Persant (Philipot), jardinier du duc, 6018.
Pesquet (Regnault), officier du duc, 6846.
Petit (Girardin), orfévre, 5448.
Petit (Jacquinot), ménestrel, 6022.
Petigay (Jehan), harpeur, 6226.
Philippe, médecin, 7143.
Pierort, chantre, 6747, 6756, 6860.
Pierre, chirurgien, 7165.
Pierre, faiseur de grimaces, 5663.
Pierre, fol, 6744, 6766.
Pierre, relieur, 7300, 7310.
Pierrefons (Gieffroy de), translateur, 5828.
Pierres (Guillaume), hermite, 5760.
Pietre le Paintre. Voyez *André.*
Pinmagot (Jehan), brodeur, 6229.
Pion (Girart), chirurgien, 6226.

Pisseleu (Oudin), officier du duc, 6754, 6819.
Pistoria (Barthelemi de), médecin, 7274.
Planchete (Antoine), tabourin, 7032, 7054, 7058, 7065, 7078, 7081.
Planson (Henry), ménestrel, 5860.
Plon (Pierre), maistre en théologie, 5875.
Pocaire, officier de la duchesse, 6001.
Poinzon (Donat de). Voyez *Ponzano*.
Poiselant (Watier), chaudronnier, 5840.
Poitevin (Jehan), roi des menestriers. 5536, 5649.
Poitevin (Robert), médecin, 6440, 6643, 6660, 7020.
Poitiers (Ph. de), chambellan, 5751.
Ponceau (Jacques), médecin, 7267.
Ponzano (Donat de), maître des œuvres d'Asti, 5575, 5605.
Pot (Guiot), officier du duc, 6758, 6815, 7109.
Presse (Angelot de la), peintre, 5879, 7014, 7045.
Prevost (Jehan), docteur en théologie, 7194.
Prevost (Jehan), maître maçon, 7841.
Primequin, officier du duc, 6754, 6834.
Prot (Geulvain de), officier de la duchesse, 6005.
Prunequin. Voyez *Primequin*.
Prusse (Jehan de), médecin, 6222, 6246.
Pucelle d'Orléans, son frère, 6666, 6702.

Q

Quarre (Jehan), orfévre, 5538.
Quarré (Mahieu), maître maçon, 5889.
Querquere (Jehan), ménestrel, 5781.
Quesquesi (Thomas), ménestrel, 5731.
Quonism (Andriet), orfévre, 5698.

R

Raqulin (Perin), orfévre, 5531.
Rappelin, ménestrel, 5757, 5833.
Ratteau, officier du duc, 6883.
Reclame (Antoine de), peintre, 6061.
Refuge (Raoul de), eschançon du duc et écrivain, 7223.
Regnault (Mahieu), médecin, 5549, 5621, 5645, 5658, 5681.
Regnault (Mahieu), trésorier de Saint-Martin, 5770; aumosnier du duc d'Orléans, 5907.
Reims (Girart de), orfévre, 5442, 5448.
Remiot (Pierre), enlumineur, 5710, 5771.
Renty (Jacotin de), officier de M. de Beaujeu, 6037.
Ricaffin (Froment), médecin, 7059.
Richart (Bertrand), écrivain, 6765, 6769, 6776, 6971.
Richart (Jehan), maître maçon, 5933.
Richard (Pierre), médecin, 7270.
Richier (Jaques), libraire, 5940.
Rochefort (Jehan de), orfévre, 5528.
Rogier, fauconnier, 5807.
Roigne (Simon de), médecin, 6710.
Roquelet (Jehan), musicien, 6985, 6996.
Roquelet (Robin), bastelleur, 6996.
Roteria (Pierre de), orfévre, 7315, 7317.
Rouen (Girardin de), orfévre, 5636.
Rouen (Jehan de), maître maçon, 7291.
Rougot (Jeannin), écrivain, 5806.
Roullin (Johannes), chantre, 6756. 6864.
Roussay (Jehan de), chambellan, 5750, 5767.
Rousseau (Perrin), maître tailleur de pierres, 5927.
Roussel (Herman), orfévre, 5530, 5882, 5938.
Rudelin, ménestrel, 5757.
Ruissel (Hermen). Voyez *Roussel*.
Rustigny, bastard de Pons, 7128.

S

Saget. Voyez *Saiget*.
Saiget (Gillet), orfévre, 5670, 5696, 5772, 6016, 6030.
Saint-Aubin (Philippe de), officier du duc, 6754, 6821.
Saint-Avy (Oudin de), ménestrel, 7255.
Saint-Avy (Pierre de), huchier, 6284.
Saint-Cloy, peintre, 5805, 5916.
Saint-Romain, ymagier, 7268.

Saint-Sepulcre (Pierre de), maître maçon, 7282.
Salle (Andrieu de la), brodeur, 6172.
Salomon (Pierre), maistre es ars, 5876.
Sandrin, brodeur, 5349.
Sanson, serrurier, 5522.
Saveuses (Jehannet de), officier du duc, 6753, 6814, 6912.
Savilliant (Jaques de), ménestrel, 5693.
Sedric, ménestrel, 5719.
Semert (Jean), ménestrel, 5729.
Senoulez (Jehan), ménestrel, 7277.
Serbonne (Pierre de), maistre des étuves, 5834.
Serin (François de), chirurgien, 5691.
Sève (Pierre de), médecin, 7091.
Signevilla (Jehan de), translateur, 5828, 5836.
Simon, maître maçon, 5765.
Soissons (Jehannet), officier du duc, 6754, 6835.
Sore (Jehan), natier, 5752.
Soton (Guillaume), ménestrel, 5731.
Speradon (Herment), sculpteur, 7265.
Spront (Gendres), brodeur, 7246.
Stil (Jean), ménestrel, 5729.

T

Tabours (Jehan aux), maître maçon, 7292.
Taignonville. Voyez *Thignonville*.
Tarenne (Jehan), changeur, 5622.
Tartarin (Michiel), marchand de peaux, 5895.
Temple (Remon du), maçon du roy, 5805, 5817, 5918 5927, 7341.
Testart (Robinet), enlumineur, 7108.
Thignonville, officier de la duchesse, 6757, 6904.
Thibout (Regnaut), maître maçon, 5927.
Thomas (Jehan), écrivain, 7397.
Thomas (Jehan), médecin, 7057, 7075, 7092, 7164.
Thomas (Jehan), trompete, 6296.
Thomas le jeune, chantre, 6756, 6858.
Thommine, folle, 6679, 6708.
Tienon (Henri de). Voyez *Du Trenon*.
Tourne (Pierre de), orfévre, 7232.
Tournes (Jehan de), libraire, 6025.
Triboullet, fol, 7029.
Triboux, ménestrel, 5638.
Trinon, fol, 6707.
Troyes (Jehan de), sellier, 5773.

U

Uberton, relieur, 7349, 7374, 7375.

V

Vaillant (Jehan), orfévre, 6229.
Valence (Guillaume de), tailleur de pierres, sculpteur, 7024.
Vales (Nicolas), translateur, 5828, 6176.
Varennes (Robert de), brodeur, 5515.
Varonne (Pierre de), étudiant, 5800.
Vaulx (Pierre de), médecin, 5787, 6221, 6224, 6227, 6244.
Vbrayse (Nicolaux), ménestrel, 5730.
Vegnier (Thomas), maître des œuvres, 7417, 7418.
Verjat, fol, 6237, 6642, 6652.
Versat. Voyez *Verjat*.
Vervel (Pierre de), organiste, 7113.
Veryns (Ancillet), orfévre, 5498.
Viezmaire (Julien de), roy des ribaux, 5759.
Vilain (Jehan), orfévre, 5898.
Villain (Gilet), joueur de personnages, 5546, 5548, 5603, 5634.
Villaines (Bègue de), chambellan, 5772.
Villebresme (Guillaume) l'aisné, officier du duc, 7142.
Villebresme (Guillaume de) le jeune, secrétaire du duc, 6733, 6757, 6843, 7083, 7097, 7126, 7128, 7129.
Villebresme (Jehan de), officier du duc, 5653.
Villebresme (Bertault), officier de la duchesse, 7060, 7066.
Vincent (Robert), maître des œuvres, 6210.
Vivario (Jehan de), orfévre, 7324.
Vivian (Guillaume), bachelier en théologie, 5786.
Vivier (Guillaume), translateur, 5828.

W

Woualdec (Jaquelin de), ménestrel, 5730.

Wote (Copin de), ménestrel, 5730.
Wottinguan (Guillaume), ménestrel, 5731.

Y

Yreland (Jehan), peintre, 7263.

Yvrenage (Jehan), roy des ribaux, 5630.

Z

Zelandes (Robert de), gouverneur des écoliers de la Sorbonne, 5789.

FIN DES TABLES.

COMMENCÉ D'IMPRIMER LE XIXe JOUR DE MAI MDCCCLI

ET ACHEVÉ D'IMPRIMER LE XIVe JOUR DE MAI MDCCCLII.